





NEGOCIATIONS

QUI PRECEDERENT LE TRAITE'

DE WESTPHALIE.

TOME II.

HISTOIRE DES GUERRES ET DES NÉGOCIATIONS QUI PRECEDERENT LE TRAITÉ DE WESTPHALIE,

Sous le Regne de Louis XIII. & le Ministere du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin.

Composée sur les Mémoires du COMTE D'AVAUX, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien dans les Cours du Nord, en Allemagne & en Hollande, & Plénipotentiaire au Traité de Munster.

Par le Pere BOUGEANT, *de la Compagnie de Jesus.*

TOME II.

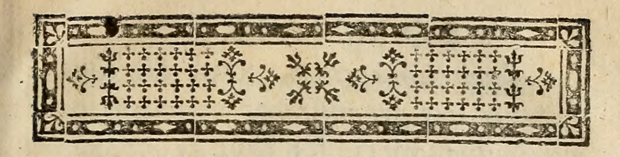


A PARIS, *Quai des Augustins.*

Chez
- DIDOT, à la Bible d'Or.
- NYON, fils, à l'Occasion.
- DAMONNEVILLE, à S. Etienne.
- SAVOYE, à l'Espérance. *Rue Saint Jacques.*

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



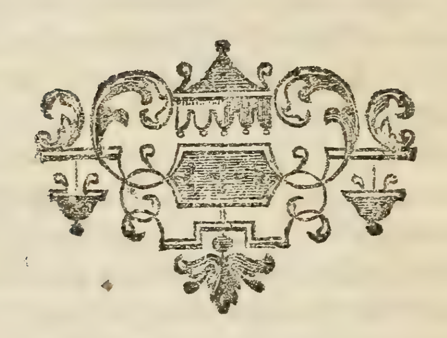
SOMMAIRE DU CINQUIEME LIVRE.

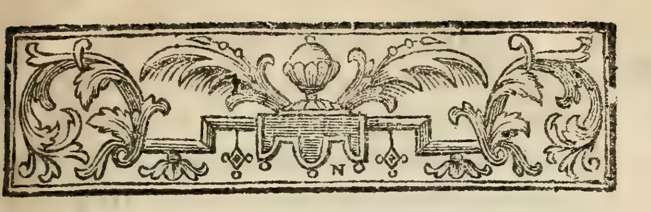
I. *LE Roi d'Angleterre négocie avec la Maison d'Autriche & les Couronnes alliées.* II. *Il se laisse amuser par l'Empereur.* III. *Il négocie avec la France & la Suede.* IV. *Congrès indiqué à Hambourg.* V. *Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suédois.* VI. *La Cour de France est mécontente de celle d'Angleterre.* VII. *Succès des Conférences de Hambourg.* VIII. *Malheureuse expédition du Prince Palatin.* IX. *Il ne réussit pas mieux dans la négociation.* X. *La négociation du Roi d'Angleterre échoue entierement.* XI. *Négociation du Prince de Transilvanie avec les Couronnes alliées.* XII. *Suite de la négociation. Elle demeure sans effet.* XIII. *Les Ducs de Lunebourg prennent le parti de la neutralité.* XIV. *Le Landgrave de Hesse traite avec la France.* XV. *Les Impériaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance*

des deux Couronnes. XVI. *Ils font à Salvius des propositions pour un traité particulier.* XVII. *Ils font de nouvelles propositions également captieuses & éblouissantes.* XVIII. *Nouveaux artifices des Ministres de l'Empereur.* XIX. *Commencement des Conférences à Hambourg pour le traité préliminaire.* XX. *Les Impériaux veulent en exclure le Comte d'Avaux.* XXI. *Premiere demande des Impériaux refusée par le Comte d'Avaux.* XXII. *Contestations sur les sauf-conduits.* XXIII. *Demandes du Roi de France.* XXIV. *Refus des Impériaux.* XXV. *Raisons alleguées par les Alliés pour justifier leurs demandes.* XXVI. *Les Impériaux se relâchent sur quelques points.* XXVII. *Tempéramment proposé par les Imperiaux.* XXVIII. *Il est rejetté par le Comte d'Avaux.* XXIX. *Motifs de sa conduite.* XXX. *Il la fait approuver aux Suédois.* XXXI. *Plusieurs Princes approuvent la conduite de la France.* XXXII. *Elle propose un nouveau tempéramment.* XXXIII. *Le Pape propose de nouveau une treve.* XXXIV. *Politique du Cardinal de Richelieu.* XXXV. *Conditions de la treve exigées par Grotius, Ambassadeur de Suede à Paris.* XXXVI. *La Cour s'ap-*

plique à la chagriner. XXXVII *La négociation de la treve est renvoïée à Hambourg.* XXXVIII *La Maison d'Autriche la refuse.* XXXIX. *Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suédois.* XL. *Banier négocie secretement avec les Impériaux, mais sans succès.* XLI. *Continuation de la guerre.* XLII. *Les François assiégent Hesdin.* XLIII. *Picolomini bat l'armée Françoise devant Thionville.* XLIV. *Il est obligé de lever le siége de Mouzon.* XLV. *Diverses pertes des Espagnols.* XLVI. *La Duchesse de Savoie est réduite à de fâcheuses extrêmités. Les Princes de Savoie se rendent maîtres de presque tout le Piémont.* XLVII. *Ils prennent Turin & assiégent la Citadelle.* XLVIII. *La Duchesse fait un nouveau traité avec la France & en reçoit des secours.* XLIX. *Exploits du Comte d'Harcourt en Italie.* L. *Il défait les Espagnols devant Casal.* LI. *Il reprend Turin & rétablit la Duchesse de Savoie.* LII. *Banier reçoit des secours d'argent du Comte d'Avaux.* LIII. *La disette ruine l'armée Impériale.* LIV. *Banier entre dans la Boheme & y fait plusieurs conquêtes.* LV. *Mort du Duc Bernard.* LVI. *La France veut retenir ses conquêtes & son armée*

LVII. *L'Empereur & plusieurs Princes veulent s'en emparer.* LVIII. *Desseins du Prince Palatin sur les conquêtes & sur les troupes du Duc Bernard.* LIX. *Il veut passer* incognito *par la France, & y est arrêté.* LX. *Le Prince Casimir y est aussi retenu prisonnier.* LXI *Les Rois d'Angleterre & de Danemarck se plaignent de la détention du Prince Palatin.* LXII. *La France se met en possession des conquêtes & des troupes du Duc Bernard.* LXIII. *La France songe à renouveller son traité d'alliance avec la Suede.*





HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Westphalie.

LIVRE CINQUIEME.

LA France n'étoit pas tellement occupée du soin d'affermir ses Alliés dans son parti, qu'elle ne songeât en même tems à se faire de nouveaux amis, ou à écarter les ennemis qu'on tâchoit de lui susciter. Le Roi d'Angleterre étoit alors l'objet de la politique des deux partis. Ce Prince, honteux de demeurer dans l'inaction tandis que toute l'Europe étoit en mouvement, voulut à son tour entrer dans la

AN. 1639.

I.

Le Roi d'Angleterre négocie avec la Maison d'Autriche & les Couronnes alliées.

An. 1639. mêlée. Il avoit deux moiens de rétablir l'Electeur Palatin, qui étoient ou de se joindre aux ennemis de la Maison d'Autriche pour le rétablir par la force des armes, ou de s'unir contr'eux avec la Maison d'Autriche même, à condition qu'elle rétabliroit l'Electeur. Après avoir long-tems balancé ces deux expédiens, comme l'un & l'autre l'engageoit à la guerre dans un tems où il étoit menacé d'une guerre domestique de la part de ses sujets, & où le Parlement ne vouloit point entendre parler de subsides, il entreprit de faire suppléer l'adresse à la force. Il se persuada qu'en négociant, qu'en ménageant les deux partis, en les intimidant tour à tour, il ameneroit enfin l'un ou l'autre à faire quelque effort extraordinaire en faveur du Palatin. Ce manége sembla d'abord lui réussir. Tandis qu'on le crut résolu à la guerre & capable de la soutenir, les uns & les autres se flattant de le gagner, s'appliquerent à le ménager; mais on s'apperçut bientôt que les négociations n'aboutissoient à rien de solide, & on ne s'étudia plus qu'à l'amuser par de vaines espérances. On

Larrey, hist. d'Angleterre Charles I.

voulut bien n'en pas faire un ennemi, quoiqu'on n'en eût rien à craindre : mais on se mit peu en peine d'en faire un Allié, parcequ'on n'en avoit rien à espérer. On le laissa ainsi dans une espece de neutralité, qui étoit tout ce qu'on pouvoit souhaiter de lui de plus avantageux dans la situation où étoient alors les affaires d'Angleterre. AN. 1639.

II. Il se laisse amuser par l'Empereur. *Pufendorf l.* 2.

Dès que ce Prince parut vouloir s'unir avec la France par un traité d'alliance qu'il proposoit entre les deux Couronnes, l'Ambassadeur d'Espagne à Londres, n'omit rien pour le détourner de ce dessein, & ne parla que de restituer le Palatinat. L'Empereur allarmé lui écrivit, & lui promit que s'il vouloit envoïer un Ambassadeur à Vienne, l'affaire seroit bientôt terminée. Il n'en fallut pas davantage pour faire évanouir tous les projets de guerre vrais ou apparens que le Roi d'Angleterre avoit faits. Il envoïa à Vienne le Comte d'Arondel à qui Ferdinand prodigua les honneurs & les promesses; & Charles compta tellement sur le succès de cette négociation, qu'il ne ménagea presque plus

AN. 1639. les ennemis de la Maison d'Autriche. Il refusa aux Suédois la permission de lever des troupes dans ses Etats ; il négligea le traité qu'il avoit commencé avec le Roi de France, à qui il demanda même la restitution de la Lorraine, afin d'ôter à l'Empereur un prétexte de refuser celle du Palatinat. Enfin il se brouilla avec les Hollandois au sujet de la pêche & de l'hommage du pavillon.

C'étoit-là se mettre à la discrétion de l'Empereur, & ce Prince habile s'en prévalut. Après avoir long-tems retenu le Comte d'Arondel sans lui donner de réponse précise, il le renvoïa enfin en lui déclarant qu'on ne rendroit point le Palatinat à l'Electeur, à moins qu'il ne dédommageât le Roi d'Espagne & le Duc de Baviere de tous les frais de la guerre ; & quant au titre d'Electeur, qu'il ne pouvoit pas se résoudre à en dépouiller le Duc de Baviere dont les ancêtres l'avoient autrefois légitimement possédé.

III. Il négocie avec la France & la Suede.

Une telle déclaration fit comprendre trop tard au Roi d'Angleterre le peu de fond qu'il devoit faire sur les

promesses de la Maison d'Autriche. Il y avoit déja quelque tems qu'il commençoit à s'en défier, & n'espérant plus réussir par cette voie, il en prit une toute opposée qui ne lui réussit pas mieux. Il envoïa un Ambassadeur à la Reine de Suede pour lui offrir d'unir ensemble leurs forces contre l'Empereur. Il permit aux Officiers Suédois de lever des troupes en Angleterre. Il recommença de grands préparatifs de guerre, & il donna ordre à son Ambassadeur à Paris de conclure incessamment le traité d'alliance projetté entre la France & l'Angleterre. AN. 1639.

Quoique ni les François ni les Suédois ne comptassent pas beaucoup sur ces nouvelles résolutions de Charles, les uns & les autres ne laisserent pas d'écouter favorablement ses propositions, pour donner du moins de l'inquiétude à Ferdinand. Il offroit au Roi de France d'armer une flotte sur l'Océan, & de l'aider de tout son pouvoir à pousser vivement la guerre en Allemagne; mais il ne proposoit rien en détail, ce qui rendoit ces avances inutiles, & il demandoit une

An. 1639. ou deux Places de sûreté en Westphalie, ce qui formoit une nouvelle difficulté. La lenteur avec laquelle ce traité s'avançoit, impatientoit beaucoup ce Prince. Il se plaignoit de ce que le Pape étoit trop écouté en France, & que le Roi, toujours secretement lié avec le Duc de Baviere, ne vouloit pas sincerement le rétablissement du Prince Palatin. Mais la conduite du Roi d'Angleterre avoit quelque chose de bien plus surprenant; car lorsqu'il paroissoit le plus mécontent de la Maison d'Autriche, il y avoit à Londres un Nonce du Pape qui y étoit fort considéré: il y avoit à Vienne un Résident Anglois qui négocioit toujours avec l'Empereur; & depuis le retour du Comte d'Arondel, l'Ambassadeur d'Espagne à Londres avoit avec ce Comte & avec le Roi de fréquentes & de longues conférences; conduite qui faisoit juger aux plus éclairés que Charles n'avoit en vue que de se faire valoir auprès des deux partis, pour les rendre plus favorables à la cause du Prince Palatin.

Pufendorf l. 9.

Quelque tems après l'Ambassadeur Anglois, qui étoit à Paris, fit enfin

ſes propoſitions en détail. Charles offrit de donner au Prince Palatin quinze vaiſſeaux de guerre pour faire des courſes ſur mer au nom du Roi de France, (car il ne vouloit pas intéreſſer la nation Angloiſe dans cette guerre) & de permettre aux Alliés de lever un certain nombre de troupes dans ſes Etats. Pour cela il exigeoit que la France, la Suede & la Hollande s'engageaſſent à ne faire aucun traité de paix ou de treve ſans ſon conſentement: qu'on tînt dans trois mois une Aſſemblée générale où le Roi de Danemarck envoïeroit auſſi ſes Députés, afin de regler en commun les demandes que chacun avoit à faire à l'Empereur: qu'un mois après on porteroit à Ferdinand les propoſitions de l'Aſſemblée, & qu'il ſe déclareroit contre lui s'il ne les acceptoit pas. AN. 1639.

Il parut étrange à tous les Alliés que ce Prince voulût à ſi peu de frais ſe faire le Juge de leurs différends & l'arbitre de toute l'Europe. Les Suédois vouloient ſur-tout qu'il fît paſſer une armée en Allemagne, & qu'il leur donnât des ſecours d'argent. Le Roi de France à qui il demandoit en

An. 1639.

particulier la restitution de la Lorraine, ne vouloit pas acheter le foible secours de quinze vaisseaux au prix d'une si belle conquête. Comme on ne pouvoit s'accorder sur tous ces points, on en renvoïa la discussion à une Assemblée qu'on fixa pour l'année suivante à Hambourg, où tous les Alliés avoient leurs Plénipotentiaires, quoiqu'on n'en espérât d'autre fruit que d'empêcher le Roi d'Angleterre de se déclarer ouvertement pour la Maison d'Autriche. Il étoit même arrivé à peu près dans ce tems-là deux incidens qui avoient aigri les esprits.

IV. Congrès indiqué à Hambourg.

V. Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suédois.

Gazettes de Fr. 17 Fev. 1637.

Pufendorf. l. 9.

Epist. Grotii ep. 718 & seq.

Le premier pensa mettre la division entre l'Angleterre & la Suede. L'Ambassadeur de Hollande faisant son entrée publique à Paris, les Suédois prirent dans la marche le pas sur les Anglois. Il y eut des épées tirées & du sang répandu. Le Maréchal de la Force, qui conduisoit l'Ambassadeur de Hollande, intervint dans la querelle pour l'appaiser, & persuada aux uns & aux autres d'en remettre à une autre fois la décision. Elle avoit déja été décidée en France sous le regne de Henri III, à l'avantage de l'Angleterre; mais les

Suédois refusoient de s'en tenir à ce jugement, parceque, disoient-ils, tous les Rois sont égaux; comme si l'ancienneté, l'étendue, la puissance des Monarchies & la possession immémoriale de la prééminence, ne mettoient entre les Rois, quoiqu'égaux en dignité, aucune différence pour le rang. AN. 1639.

Le second incident fut une querelle de femmes, causée par la vanité & la jalousie. La Duchesse de Chevreuse, exilée de la Cour de France, s'étoit réfugiée à celle d'Angleterre. La Reine lui fit l'honneur de la faire asseoir en sa présence, ce qui étoit contre l'usage de cette Cour, où ni les Duchesses, ni les Femmes d'Ambassadeurs n'avoient point l'honneur du tabouret comme à la Cour de France. Cependant afin que cet exemple ne tirât point à conséquence, la Reine prit le prétexte que Madame de Chevreuse étoit alliée de la Maison Roïale d'Angleterre, & fatiguée d'un long voïage. Cette raison ne satisfit pas l'Ambassadrice de France. Elle demanda la même distinction, prétendant qu'elle lui étoit dûe à plus juste titre qu'à une exilée. On ne voulut

Pufendorf. l. 9.

VI. La Cour de France est mécontente de celle d'Angleterre.

AN. 1639. pas l'écouter, & la France, mécontente de l'accueil qu'on avoit fait en Angleterre à Madame de Chevreuse, ne manqua pas d'user de représailles. Un jour que l'Ambassadrice d'Angleterre étoit déja en chemin pour aller faire sa cour à la Reine, on lui fit dire qu'elle n'auroit point de tabouret. Le Cardinal de Richelieu fit plus; car pour éloigner de plus en plus le Roi Charles des affaires d'Allemagne, il fomentoit secretement les troubles funestes qui se communiquerent peu de tems après à toute l'Angleterre, & dont les suites, qu'on ne prévoïoit pas, firent horreur à toute l'Europe.

VII. Succès des conférences de Hambourg.

Les Hollandois avoient aussi leurs démêlés particuliers avec les Anglois, & jamais les esprits n'avoient paru moins disposés à traiter. Mais les grands intérêts étouffoient du moins en apparence le ressentiment des légeres injures, & on fit semblant de commencer tout de bon la négociation proposée à Hambourg. Les Anglois pressoient vivement la conclusion: Salvius contestoit tous les articles. Le Comte d'Avaux, qui prévoïoit où devoit aboutir un projet d'alliance

ſi mal concerté, affectoit beaucoup de froideur, & ſe contentoit de faire beaucoup de civilités à l'Ambaſſadeur Anglois. Enfin le Plénipotentiaire Hollandois, plus franc que les autres, déclara nettement à l'Ambaſſadeur d'Angleterre que ſes Maîtres ne renonceroient pas aux avantages qu'ils trouvoient dans leur neutralité avec l'Empereur, pour le peu de ſecours que le Roi d'Angleterre offroit. Toute la négociation ne ſe paſſa plus qu'en reproches, en diſſimulation & en conférences inutiles; & tout le monde en rejetta la faute ſur le Roi Charles qui n'agiſſoit pas aſſez ſincerement. Il eſt certain que tandis qu'on traitoit à Hambourg, Charles négocioit à Bruxelles avec les Eſpagnols; & les intérêts du Prince Palatin le touchoient ſi peu, ou il les entendoit ſi mal, qu'il avoit fait récemment un traité ſecret avec le Duc de Lorraine, par lequel il s'étoit engagé à ne point conſentir que le Prince Palatin fût rétabli au préjudice de ce Duc. Les Impériaux bien inſtruits de ces diſpoſitions du Roi d'Angleterre, ne ſe mirent pas même en peine de traverſer

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 14 Nov. 1638.

AN. 1639. la négociation de Hambourg, & l'Agent d'Espagne, qui étoit à Londres, avoit assuré la Cour de Vienne qu'elle n'avoit rien à craindre du côté d'Angleterre.

Tel fut le succès des négociations du Roi d'Angleterre à Hambourg. Ce Prince s'étoit flatté que sa seule autorité, soutenue de médiocres secours, feroit pencher la balance du côté pour lequel il se déclareroit, & que dans cette crainte les deux partis rechercheroient son alliance avec empressement. Mais les uns & les autres conspirerent à le tromper, & ils surent refuser son alliance sans en faire un ennemi.

VIII. Malheureuse expédition du Prince Palatin.

Pendant que cette négociation étoit le plus échauffée en faveur de Charles-Louis, ce Prince voulut se rendre digne des soins qu'on prenoit de sa fortune, & les Suédois aïant consenti qu'il joignît une petite armée de deux mille hommes qu'il commandoit à un égal nombre de troupes Suédoises commandées par King Ecossois, il tâcha de se signaler par quelque exploit en Westphalie. Il assiégea Lemgow Capitale du Comté de Lippe. Mais le

Lotychius. rerum Germ. ab excessu Ferdin. II. l. 7, c. 3.

Comte d'Hatzfeldt étant accouru au secours de la Place avec une armée supérieure en nombre, il fut obligé de lever le siége. Il tarda même un peu trop à le faire, & cette faute fut cause de sa défaite. Comme il vouloit se retirer à Minden, Hatzfeldt lui coupa le chemin, & l'obligea à donner bataille. Ses troupes mal disciplinées, & encore plus mal rangées, furent aussitôt mises en déroute; tout ce qui ne put pas fuir fut taillé en pieces. Le Prince Robert, frere de Charles Louis fut fait prisonnier, & celui-ci eut même beaucoup de peine à se sauver. Arrêté dans sa fuite par le Veser, il ordonna à son cocher d'y entrer par un gué. Mais l'autre bord de la riviere se trouva si escarpé que le carosse ne put y monter. Le Prince se jetta dans le fleuve, & s'étant sauvé à la faveur de quelques saules, tandis que ses chevaux & son cocher se noïoient, il gagna Minden à pied.

AN. 1639.

IX. Il ne réussit pas mieux dans la négociation.

Rustorf, que Charles Louis avoit chargé de ses intérêts dans l'assemblée de Hambourg, voïant que les Alliés ne concluoient rien avec l'Ambassadeur, d'Angleterre, proposa aux

Suédois de faire avec son Maître un
AN. 1639. traité particulier, dont il dressa les articles. Mais on fut surpris de voir un Prince dépouillé, qui manquoit de tout, & que sa mauvaise fortune réduisoit à mandier des secours étrangers, affecter l'air & le ton d'un puissant Monarque. Par-tout il vouloit aller de pair avec la Reine de Suede; il vouloit partager avec elle les honneurs & les avantages, & il conservoit la même fierté dans tout le reste de sa conduite. Etant à Hambourg, il se dispensa d'aller voir le Comte d'Avaux & Salvius. Il ne voulut pas même recevoir leurs visites, ne sachant jusqu'où il devoit aller les recevoir, ni s'il devoit leur donner la premiere place chez lui. Dans les lettres qu'il écrivoit au Roi de France, il n'emploïoit que le terme de *Dignité Roïale*, affectant d'omettre celui de *Majesté*, quoiqu'il n'ignorât pas que d'autres Electeurs l'emploïoient dans leurs lettres, & que Fridéric son pere s'en étoit lui-même servi en écrivant d'Angleterre à Louis XIII. Aussi ne manqua-t-on pas à la Cour de France de lui renvoïer ses lettres, comme on en

avoit usé avec l'Electeur de Saxe pour la même raison. Ce soin extrême d'affecter dans la disgrace & l'humiliation même des prérogatives extraordinaires, parut à tout le monde hors de saison; & si c'étoient les Anglois qui le lui inspiroient, comme on le croïoit alors, ils devoient le mettre en état de soutenir sa dignité avec plus d'éclat. Cette hauteur du Prince Palatin, & sur-tout le peu d'espérance qu'on avoit des secours qu'il attendoit d'Angleterre, firent enfin échouer toute la négociation.

AN. 1639.

X. La négociation du Roi d'Angleterre échoue entierement.

Pufendorf, l. 11.

Mémoires du C. d'Avaux, 1 Mars 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux, 14 Avril 1639.

L'Ambassadeur d'Angleterre la continua cependant encore pendant quelque tems. Il avoit toujours quelque réponse à attendre de Londres, & ces réponses ne venoient jamais. Tantôt il s'en prenoit aux troubles du Roïaume, tantôt il se plaignoit des conditions qu'on exigeoit, & par je ne sai quelle antipathie de nation, les François se trouvoient toujours mêlés dans ses plaintes: c'étoient eux qui causoient tout le désordre; ils ne cherchoient qu'à amuser les Anglois, qu'à tromper les Suédois, qu'à perdre les Protestans en Allemagne de concert

An. 1639. avec le Duc de Baviere, qu'à se rendre enfin maîtres de toute l'Europe. Le Comte d'Avaux ne se mit point en peine de la mauvaise humeur de l'Ambassadeur Anglois, persuadé que toutes ses plaintes n'aboutiroient à rien, non plus que ses négociations; & il persuada si bien la même chose à Salvius & aux autres Plénipotentiaires, que ce Ministre n'osoit presque plus se montrer, ne recevant aucune réponse d'Angleterre, & avouant qu'il ne pouvoit plus demeurer avec honneur à Hambourg. Il reçut enfin de nouvelles dépêches avec ces réponses tant attendues; mais comme elles ne satisfaisoient pas encore aux demandes des Alliés, elles furent reçues avec la même froideur. La conduite du Roi d'Angleterre étoit toujours si irréguliere, qu'on n'osoit compter sur lui. On savoit qu'il avoit des intelligences secrettes avec l'Espagne & le Danemarck. Il favorisoit ouvertement une flotte Espagnole réfugiée dans ses Ports, & qui étoit destinée à porter la guerre dans la Suede même. Enfin la détention de l'Electeur Palatin, qui fut arrêté en France, comme je le racon-

terai bientôt, mit fin à une négociation où il n'entroit que de la dissimulation de part & d'autre, & dès l'année suivante il ne fut plus mention du traité.

AN. 1639.

XI. Négociation du Prince de Transilvanie avec les deux Couronnes.

Pufendorf. l. 10.

Il en fut à peu-près de même de la négociation que Ragoski, Prince de Transilvanie faisoit dans ce tems-là pour s'unir avec les deux Couronnes contre l'Empereur. Ce Prince y avoit songé dès le commencement de la guerre; mais l'exemple de Betlem-Gabor son prédécesseur, si souvent forcé à demander la paix, étoit un frein qui retenoit son humeur inquiete. Après la mort du Roi de Suede il entretint toujours quelque commerce avec les Suédois, & leur fit de tems-en-tems quelques propositions. Enfin l'an 1638, Bisterfeld envoïé de sa part aux Princes alliés, après avoir eu quelques conférences avec le Prince d'Orange en Hollande, & avec les Ministres de France à Paris, se rendit à Hambourg pour y traiter avec le Comte d'Avaux & Salvius. La France & la Suede étoient également disposées à écouter ses propositions. La diversion que Ragoski promettoit de faire en

Hongrie ne pouvoit être que très avantageuſe aux deux Couronnes. Mais il falloit faire entrer la Hollande dans le traité, afin de partager les frais de l'alliance. La France avoit encore en cela une autre vue; elle eſpéroit que cette démarche de la Hollande contre l'Empereur ſeroit regardée comme une déclaration de guerre, & que la République étant ainſi liée par un même traité avec les Suédois, ceux-ci ne pourroient plus ſe diſpenſer de faire ce qu'ils refuſoient alors, qui étoit de s'unir à la France pour obliger le Roi d'Eſpagne à donner aux Provinces-Unies les ſauf-conduits qu'elles demandoient, afin que tous les Alliés puſſent commencer en même tems le traité de la paix, ſelon les vues du Cardinal de Richelieu. Pour rendre la choſe plus facile à la Suede & à la Hollande, la France offrit de païer la moitié des deux cens mille Richſdales que le Prince Ragoski demandoit tous les ans, pourvu que l'une & l'autre conſentît à païer l'autre moitié. La Suede accepta la propoſition; mais quoi qu'on pût faire, la République ne voulut pas rompre

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 14 Nov. 1638.

la neutralité qu'elle obſervoit avec l'Empereur, & la Suede ne voulut pas païer cent mille Richſdales. Ainſi la négociation languit, & les Ambaſſadeur ne donnerent à Biſterfeld que des eſpérances & de vaines promeſſes.

AN. 1639.

L'année ſuivante le Prince Ragoski impatient des longueurs de la négociation, & eſpérant la hâter par une fauſſe allarme, menaça les Alliés de ſe joindre à l'Empereur, ſi on refuſoit ſon alliance, comme un homme déterminé à faire la guerre de façon ou d'autre, & qui, plutôt que de demeurer oiſif, étoit prêt de ſe joindre avec ſes ennemis mêmes. Le Comte d'Avaux jugea que cette menace étoit plus l'effet de l'impatience du Prince que d'une réſolution formée. Cependant pour ne le pas rebuter, il promit que le Roi enverroit un Gentilhomme en Tranſilvanie pour regler avec le Prince lui-même les conditions du traité. Il ſollicita Salvius d'engager les Régens de Suede à en faire autant; & comme la difficulté de trouver de l'argent étoit toujours un obſtacle pour les Suédois, il fit ſolliciter de nou-

Pufendorf, l. 11.

XII. **Suite de la négociation: elle demeure ſans effet.**

An. 1639

veau les Hollandois de fournir du moins indirectement une partie de la somme sous le nom de prêt. Comme le Prince demandoit encore que la France agît à la Porte pour obtenir le consentement du Grand Seigneur, le Comte d'Avaux promit à l'Envoïé les bons offices du Roi; mais sans vouloir que cet article fût inséré dans le traité, parceque ce sont là, disoit-il, de ces choses qu'il faut faire & qu'il ne faut pas dire. On peut même soupçonner avec quelque fondement, que le Cardinal de Richelieu portoit ses vues plus loin, & souhaitoit de voir le Turc déclarer la guerre à l'Empereur. Quoi qu'il en soit, le traité échoua encore par la lenteur des deux Couronnes, qui se contenterent d'exhorter le Prince à persister dans ses sentimens, sans lui envoïer aucun secours. On verra comment la négociation se renoua dans la suite, & la part que le Prince Ragoski eut au traité de Munster.

XIII. Les Ducs de Lunebourg prennent le parti de la neutralité.

Tandis qu'on cherchoit à opposer un nouvel ennemi à Ferdinand, on travailloit d'un autre côté à lui enlever des Alliés. Les Ducs Brunswick &

& de Lunebourg avec les Etats de la basse Saxe, avoient embrassé la paix de Prague. Ennuïés d'une guerre où les amis & les ennemis conspiroient également à les ruiner, les uns par les secours qu'ils exigeoient, les autres par les contributions qu'ils tiroient du Païs, ils prirent le parti de la neutralité, malgré les menaces des Impériaux, qui firent inutilement tous leurs efforts pour parer ce coup. Peut-être même se seroient-ils dès-lors entierement déclarés contre l'Empereur, si le Roi de Danemarck ne les en eût détournés. C'étoit pourtant ce Prince qui leur avoit fait prendre le parti de la neutralité; mais il ne voulut pas que les Suédois se fortifiassent encore en Allemagne par cette nouvelle alliance, soit que ce fût un effet de l'aversion naturelle qu'il avoit pour la Suede, soit dans le dessein de s'unir lui-même avec les Ducs de Lunebourg pour former un tiers parti; idée dont on soupçonnoit qu'il se repaissoit alors.

AN. 1639.

XIV.
Le Landgrave de Hesse traite avec la France.

Enfin le Landgrave de Hesse Cassel fit quelque chose de plus. Après la mort de Gustave, le Landgrave voïant

ſes Etats expoſés en proie aux troupes
An. 1639. de la ligue Catholique, & les Suédois hors d'état de l'aſſiſter, avoit propoſé un accommodement à l'Empereur, quoique ſon inclination l'attachât toujours à la France & à la Suede, autant que le zele de ſa Secte l'éloignoit du parti Catholique. Auſſi n'avoit-il eu en vue que de gagner du tems, d'amuſer l'Empereur, & d'éloigner les armées ennemies; diſpoſitions où les Alliés avoient eu ſoin de l'entretenir. Dans le traité qu'il propoſa à l'Empereur, il inſéra à deſſein quelques clauſes qu'il prévoïoit bien que ce Prince n'accepteroit pas, & cependant il jouiſſoit d'une treve dont il profitoit pour ſe mettre en état de ne plus diſſimuler. L'Empereur refuſa en effet de ratifier le traité, & le Landgrave ne tarda pas à ſe déclarer, aidé des ſecours d'argent qu'il reçut de la France, en conſéquence d'un traité qu'il avoit ménagé pendant ce tems-là avec elle, & qui fut ſigné le 21 Octobre 1636. Mais à-peine fut-il rentré en guerre, qu'il fut ſaiſi d'une fievre maligne dont il mourut, comme j'ai déja dit. Amelie Eliſabeth de Ha-

nau son épouse suivit le même plan de politique. Elle avoit tout à craindre de l'ambition de Georges, Landgrave de Hesse-Darmstadt, qui, tout Protestant qu'il étoit, avoit embrassé le parti Catholique, dans l'espérance de conserver, par l'autorité de l'Empereur, la possession de quelques domaines qu'il contestoit à la branche aînée de Hesse, comme j'ai raconté ailleurs. Ce Prince étoit soutenu par des Edits & des troupes de Ferdinand, & avec ces secours il vouloit obliger les Etats de Hesse à le reconnoître pour administrateur durant la minorité du jeune Landgrave Guillaume. Mais l'habile Princesse le prévint, & sut persuader aux Etats de prêter serment de fidélité à son fils, de la reconnoître pour Régente, & de refuser d'obéir aux ordres réitérés de la Cour de Vienne. Après avoir pris ces précautions, elle se réfugia avec ses enfans à Groningue, pour ne pas exposer leur liberté ni la sienne : & de-la elle négocia avec tant d'adresse & d'habileté, qu'elle amusa pendant deux ans Ferdinand & tous ses Ministres. Après une longue treve, qui mit ses

AN. 1639.

Etats à couvert des ravages des trou-
AN. 1639. pes Impériales, elle proposa un traité dont elle regla elle-même toutes les conditions à son avantage ; l'Empereur consentit à tout, & sa facilité embarrassa Amélie, qui n'avoit aucune envie de conclure. Elle vouloit même être refusée, afin d'avoir un honnête prétexte de prendre les armes ; & dans cette vue, elle fit une nouvelle demande qu'elle prévit bien que l'Empereur ne lui accorderoit pas : c'étoit la liberté de conscience pour tous les Etats de l'Empire. Cette proposition amena enfin la négociation au point qu'elle vouloit, c'est-à-dire, à une entiere rupture.

La France & la Suede venoient de renouveller leur alliance, & la fortune commençoit à se déclarer pour les deux Couronnes. Amélie n'avoit attendu que cette circonstance pour lever le masque, & s'unir avec la France par un traité qui la mît en état de soutenir la guerre. Le Comte d'Avaux avoit beaucoup contribué à cette résolution par les lettres fréquentes qu'il écrivoit de Hambourg à la Princesse, & par les conférences qu'il avoit avec

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mars 1638.

Vultejus, un de ses Ministres. Madame la Landgrave promit d'entretenir sept mille hommes de pied & trois mille chevaux ; de ne disposer, sans le consentement du Roi, d'aucune des Places qu'elle prendroit sur les ennemis ; de ne faire aucun traité de paix ni de treve que de concert avec la France & la Suede, & d'observer le traité tout le tems que dureroit celui des deux Couronnes ; en sorte que quand celui-ci se renouvelleroit, l'autre seroit censé renouvellé. Le Roi, de son côté, s'obligea d'aider Madame la Landgrave à soutenir la guerre, à faire des conquêtes & à réparer ses pertes. Il promit de lui païer deux cens mille Richsdales par an, & de continuer à son fils la pension qu'il païoit au pere. Ce furent-là les principaux articles du traité qui fut signé le 22 Août 1639, & ratifié avec quelques explications le 22 Mars de l'année suivante. Un des fruits de la négociation fut l'éloignement du Général Milander, qui commandoit les troupes de Hesse, & qui trahissoit le parti. Le Comte d'Avaux l'en soupçonnoit depuis longtems, & la Cour de France en aïant été

AN. 1639.

avertie, lui fit ôter le commandement.

AN. 1639.

XV. Les Impériaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance des deux Couronnes.

Après tout, ces diverses négociations chagrinerent beaucoup moins la Maison d'Autriche que le nouveau traité d'alliance que j'ai rapporté, entre la France & la Suede : car ce traité étoit, pour ainsi dire, le fondement de toutes les négociations, & si on venoit à bout de le détruire, sa ruine devoit entraîner la chûte de tous les autres. Le Conseil de Vienne s'étoit toujours flatté de rompre l'union des deux Couronnes. Tandis que le traité se négocioit entre le Comte d'Avaux & Salvius, les Ministres & les Partisans de l'Empereur avoient fait tous leurs efforts pour le faire échouer. C'étoit, disoient-ils, mettre un nouvel obstacle à la paix, lorsque l'Empereur étoit plus disposé que jamais à satisfaire la Suede. Les Ducs de Lauvembourg, par zele ou par intérêt, trompés ou gagnés, s'étoient rendus en diligence à Hambourg pour empêcher la conclusion du traité. Quand, malgré toutes leurs intrigues, ils le virent conclu, ils redoublerent leurs plaintes & leurs reproches. Le Roi de Danemarck se joignit à eux, & fit

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mars 1638.

encore plus de bruit, & rien ne prouve mieux combien ce traité étoit avantageux aux deux Couronnes, que le chagrin que leurs ennemis en témoignerent.

AN. 1639.

XVI. Ils font à Salvius des propositions pour un traité particulier.

Le Comte d'Avaux se trouvoit à Hambourg dans une situation assez embarrassante, obligé de veiller également sur les démarches des ennemis & des alliés, pour s'opposer aux intrigues des uns, & pour affermir les autres dans l'alliance. Depuis le nouveau traité, Salvius avoit ordre de lui faire part de toutes ses négociations. Mais quoique la confiance ne parût jamais plus grande des deux côtés, le Comte d'Avaux n'étoit point sans allarme. Le Comte de Curtz, Vice-Chancelier de l'Empire s'étant rendu à Hambourg, sollicitoit sans cesse Salvius de traiter avec lui, & Salvius l'écoutoit, quoiqu'il ne le fît peut-être que dans l'espérance de retarder par-là les préparatifs de guerre qu'on faisoit à Vienne, ou de pénétrer les sentimens de l'Empereur sur les prétentions de la Suede. Mais le Comte de Curtz songeoit moins à traiter sérieusement, qu'à engager une négocia-

tion particuliere dont il pût exclure
An. 1639. les François, les Anglois, les Hollandois & les Princes d'Allemagne, afin de faire naître de la division & de la jalousie entre les Alliés. Pour éviter sur-tout la présence de l'Ambassadeur François, il demanda que le traité se fît à Lubeck, & qu'il fût tout-à-fait indépendant de celui de Cologne ; mais Salvius répondit avec fermeté qu'il n'étoit plus permis à la Suede de traiter sans le consentement de la France, & qu'il falloit avant toutes choses regler l'article des sauf-conduits & les autres préliminaires, afin que le traité de Cologne commençât en même-tems que celui de Lubeck. Les Suédois n'auroient cependant pas été si scrupuleux sur les obligations qu'ils avoient contractées avec la France, s'ils avoient cru que le Comte de Curtz eût de bonnes propositions à leur faire. Mais sa vivacité leur parut affectée. D'ailleurs le traité d'alliance étoit trop récent pour oser le violer ouvertement. Il falloit du moins ménager l'honneur de la Suede, & puisqu'on ne lui proposoit rien moins que d'être tout à la fois ingrate &

infidele, on devoit le faire plus secretement. C'est en quoi les Ducs de Lauvembourg s'y prirent beaucoup mieux que le Comte de Curtz.

An. 1639.

XVII. Ils font de nouvelles propositions également captieuses & éblouissantes.

Ceux-ci firent en secret aux Suédois les plus belles offres. L'Empereur, disoient-ils, consentoit à leur ceder une partie de la Poméranie; & pour sauver l'honneur de Sa Majesté Impériale qu'une pareille cession paroissoit blesser, on proposoit un expédient, qui étoit que les Suédois demandassent en argent tel dédommagement qu'ils jugeroient à propos; que l'Empereur n'étant pas en état de fournir la somme, il leur donneroit en gage une partie de la Poméranie, avec permission de la posseder ensuite à titre de fief, si on ne leur païoit pas au tems marqué la somme dont on seroit convenu. Rien ne paroissoit plus capable d'éblouir les Suédois; mais ils crurent entrevoir un piége caché sous de si belles propositions. Les Rois d'Espagne avoient depuis long-tems des vues sur la Mer Baltique; & quelque soin qu'ils eussent pris de cacher leurs projets ambitieux, on les avoit découverts par les négociations fréquentes de leurs

Pufendorff l. 10. & 11.

An. 1639.

Lettre de M. Ciremberg au C. d'Avaux 16 Juin 1639.

Ambassadeurs à Dantzic & dans les Villes Hanséatiques. Le Roi d'Espagne venoit d'envoier récemment à Hambourg, sous prétexte de négoce, un certain Gabrielle Roi, homme d'esprit, tout propre à tramer une intrigue; & en effet un Magistrat de Dantzic donna l'année suivante avis au Comte d'Avaux que cet homme étoit chargé de l'exécution de certains articles convenus entre Curtz & le Roi de Danemarck, & qui tendoient à transporter dans les Ports d'Espagne tout le commerce des Villes Hanséatiques. Ce fut pour le même dessein que les Espagnols équiperent la même année cette grande flotte qui devoit aller porter la guerre jusques dans la Suede, & s'emparer de tout le commerce des mers Septentrionales. Ce grand projet que l'esprit vain du Comte-Duc d'Olivarez avoit enfanté, fut renversé par la célebre victoire du fameux Amiral Hollandois Martin Tromp qui défit la flotte Espagnole, & détourna ainsi, sans le savoir, l'orage qui menaçoit la Suede. Or comme les Suédois ne pouvoient pas douter des desseins de la Maison

d'Autriche, ils avoient lieu de craindre qu'au bout du tems marqué dans le traité, les Espagnols ne prêtassent à l'Empereur la somme nécessaire pour païer la Suede; afin de retenir eux-mêmes la Poméranie en gage, & de faire sur la Mer Baltique un établissement aussi incommode à tout le Septentrion, que Dunkerque l'étoit à la France & à la Hollande. Ainsi les Suédois refuserent absolument une voie d'accommodement si captieuse. An. 1639.

XVIII. Nouveaux artifices des Ministres de l'Empereur.

Cependant les Impériaux ne se rebutoient point, & le Comte de Curtz voulut du moins engager Salvius à lui donner parole qu'il consentiroit à un traité particulier, si on lui faisoit des propositions raisonnables. L'artifice étoit grossier; Salvius protesta au contraire, que tandis que les François observeroient le traité, on ne songeroit jamais en Suede à se séparer d'eux. On lui repliquoit, qu'il devoit donc songer à se séparer, puisque les François, moins scrupuleux, négocioient secretement pour leurs intérêts particuliers. Salvius, étonné des assurances positives qu'on lui donnoit sur cela, ne put s'empêcher d'en témoigner de

l'inquiétude; & le Comte d'Avaux, qui connoissoit son esprit ombrageux, eut de la peine à le rassurer, & n'en vint à bout qu'en lui apprenant que les partisans de la Maison d'Autriche disoient en France des Suédois tout ce qu'ils disoient à Hambourg des François.

An. 1639.

En effet c'étoit-là un ressort assez ordinaire que les Impériaux emploïoient pour inspirer aux Ministres des deux Couronnes une défiance mutuelle. On écrivoit de Cologne à Hambourg que les conférences y commençoient avec succès; & le Chancelier de Danemarck prétendoit avoir lieu de conclure, de quelques paroles échappées au Comte de Curtz, qu'il y avoit une négociation secrete entre la France & l'Empereur, par l'entremise du Duc de Baviere & des sœurs de l'Empereur avec la Reine de France. Que c'étoit pour cette raison que les François formoient sans cesse de nouvelles difficultés qui éloignoient le traité de la paix générale, afin d'avoir le tems d'achever leur traité particulier. Quelques Princes amis des Suédois, & trompés eux-mêmes par ces faux bruits, les conjuroient de faire au plu-

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mai 1638.

tôt leur traité, pour ne se pas laisser prévenir par les François. Il falloit sans cesse les rassurer contre ces vaines terreurs, & peut-être que le Comte d'Avaux n'en seroit jamais venu à bout, si la situation des Suédois leur avoit permis de se séparer de la France. Mais la nécessité les obligeoit de dissimuler, & d'agir avec les apparences de la plus grande confiance, ce que la France faisoit aussi de son côté.

An. 1659.

On voit assez que ces négociations particulieres retardoient de plus en plus la paix générale, & la France n'en étoit pas fâchée, non plus que l'Empereur: la France, parcequ'elle trouvoit son avantage dans la guerre; l'Empereur, parcequ'il ne vouloit faire que des traités particuliers. Il falloit cependant dissimuler ses sentimens pour imposer aux peuples, & témoigner quelque desir de vouloir mettre fin aux malheurs de l'Europe.

XIX. Commencement des conférences à Hambourg pour le traité préliminaire.

Comme la Suede persistoit à refuser d'envoïer ses Plénipotentiaires à Lubeck avant qu'on eût reglé à Hambourg les préliminaires du traité, & délivré de part & d'autre les sauf-conduits pour Lubeck & pour Cologne,

afin que les deux traités se fissent en même tems, on commença enfin à entrer en matiere sur tous ces points. Mais le Comte d'Avaux eut encore à cette occasion un nouveau démêlé avec les Impériaux. Comme ils n'avoient pu l'obliger à sortir de Hambourg, ils engagerent les Médiateurs, qui étoient secretement dévoués à l'Empereur, à refuser de l'admettre aux conférences, sous prétexte qu'on ne devoit y traiter que des préliminaires de la paix entre l'Empereur & la Suede, sans aucune mention de la France. Que c'étoit à Cologne & par la médiation du Pape que les François devoient négocier leur traité de paix, & en regler aussi les préliminaires. Cette chicane étoit tout-à-fait injuste ; car puisque les préliminaires étoient les mêmes pour l'un & l'autre traité, il étoit beaucoup plus raisonnable & plus court de regler en même tems & dans le même lieu, que d'en renvoïer la discussion à Cologne. Le Comte de Curtz refusoit cependant de se relâcher sur ce point, & il fallut que Salvius déclarât aux Médiateurs que si le Comte d'Avaux n'étoit

AN. 1639.

XX. Les Impériaux veulent en exclure le Comte d'Avaux.

admis aux conférences, il ne pourroit pas y aſſiſter lui même. Ses inſtances & la fermeté du Comte à rejetter les expédiens qu'on lui propoſoit, l'emporterent enfin ſur l'opiniâtreté des Impériaux.

AN. 1639.

XXI. Premiere demande des Impériaux refuſée par le Comte d'Avaux.

Le Roi de Danemarck & le Comte de Curtz vouloient avant toutes choſes qu'on aſſignât un jour pour commencer les congrès de Lubeck & de Cologne. Salvius conſentoit que ce fût au commencement de l'hiver; mais le Comte d'Avaux avoit des ordres contraires. Quelques diligences qu'on eût fait en France pour obtenir du Roi d'Eſpagne des ſauf-conduits pour les Hollandois, tels que ceux-ci les ſouhaitoient, on n'en avoit encore pu venir à bout : & comme on n'eſpéroit pas les obtenir ſitôt, & que les Hollandois ne vouloient cependant pas ſe relâcher ſur cet article, le Roi étoit bien aiſe qu'on ne ſe preſſât pas à Hambourg d'aſſigner le jour des deux congrès, pour ne ſe voir pas obligé de commencer le traité de Cologne avant l'arrivée des Hollandois : car c'étoit toujours-là le point fixe de la politique du Roi. Ainſi le Comte

An. 1639.

d'Avaux se retrancha toujours sur ce principe qui étoit vrai, qu'il étoit inutile d'assigner un jour pour commencer le congrès avant qu'on eût accordé les sauf-conduits qu'on demandoit. Que dès qu'on les auroit expédiés en bonne forme, il partiroit pour Cologne.

XXII. Contestations sur les sauf-conduits.

Cet article étoit agité depuis longtems sans succès. J'ai déja raconté quelques-unes des difficultés que les deux partis formoient sur ce point; mais il est nécessaire d'en donner un plus grand détail. Le Comte d'Avaux & Salvius avoient présenté un modele de sauf-conduit qu'ils vouloient qu'on suivît : c'étoit un plan de sauf-conduit ordinaire, excepté qu'on y emploïoit le terme d'*Alliés & Adhérens* des Couronnes. Ce projet avoit été approuvé par le Roi de France, à qui le Comte d'Avaux l'avoit envoïé. Seulement afin qu'on ne pût pas douter que l'Electeur de Treves n'y fût compris, le Roi vouloit qu'on y ajoutât le mot d'*Electeur*. Outre ce sauf-conduit, qui regardoit en général tous les Alliés d'Allemagne, & où on vouloit qu'on exprimât en particulier les noms

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 7 Août 1638.

des Palatins de Simmeren & de Deux-Pont, du Duc de Virtemberg, du Marquis de Bade-Dourlach, de la Ville de Strasbourg, de la Ville & Comté de Hanau, des Députés des Grisons qui étoient encore alors Alliés de la France, & quelques autres, on en demandoit encore un particulier pour Madame la Landgrave de Hesse-Cassel, tutrice du jeune Landgrave Guillaume IV, & régente de ses Etats, & un autre pour le Duc Bernard de Saxe-Veimar. On vouloit que l'Empereur y exprimât tous leurs titres & leurs qualités, & qu'il signât les sauf-conduits de sa main. Ces demandes étoient communes à la France & à la Suede; mais le Roi de France en faisoit de particuliers à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Il vouloit que Philippe donnât aux Députés des Provinces-Unies un sauf-conduit où ils fussent nommés *Ambassadeurs & Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas*, parceque les Etats étoient résolus de n'en point accepter d'autre; & il en demandoit un à l'Empereur pour la Duchesse de Savoie, où l'on exprimât sa qualité de

AN. 1639.

XXIII. Demandes du Roi de France.

Nani Hist. Venet. l. 12.

AN. 1639. *Tutrice* du jeune Duc Charles Emmanuel, & de *Régente* de ses Etats. Voilà quelles étoient les demandes des Couronnes alliées, & elles offroient de leur côté à fournir des sauf-conduits nécessaires, avec cette différence, que la Suede y donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, au lieu que la France ne le traitoit que de Roi de Hongrie. Cette matiere fut une source perpétuelle de difficultés & de querelles où le Comte d'Avaux eut besoin de toute son habileté.

XXIV. Refus des Impériaux.

L'Empereur offrit des sauf-conduits particuliers pour la Landgrave & le Duc Bernard, mais sans exprimer leurs titres, & à condition qu'ils n'envoïeroient que des Députés qui n'auroient pas le droit de traiter *par eux-mêmes*, mais seulement *par les Ambassadeurs des Couronnes*. Dans le sauf-conduit général pour tous les Alliés d'Allemagne il refusoit d'exprimer le terme d'*Alliés & d'Adhérens*, pour ne pas paroître approuver & autoriser leur alliance, & soutenant que depuis la paix de Prague ils devoient être regardés comme rebelles à l'Empire, & déchus du droit de faire aucun traité entr'eux & avec

Pufendorf l. 10 & 11.

es Puissances étrangeres. Il ajoutoit au contraire le terme de *non encore réconciliés avec nous*, prétendant exclure par-là tous ceux qui avoient embrassé la paix de Prague, comme n'aïant pas besoin de traiter de nouveau, quoiqu'il y en eût plusieurs qui, mécontens de cette paix, souhaitassent d'entrer dans le nouveau traité. Il refusa pareillement d'y insérer le mot d'*Electeurs*, & déclara qu'il vouloit exclure absolument les Princes Palatins héritiers de Frédéric V. Enfin il protesta qu'il ne prétendoit traiter en aucune maniere avec les Vassaux de l'Empire, mais seulement leur permettre d'informer ses Ambassadeurs de leurs intérêts, afin qu'on pût y avoir égard dans l'occasion : c'étoit pour cela que le sauf-conduit étoit accordé non point aux Etats mêmes de l'Empire, mais *à leurs Députés*, & qu'on s'y servoit du terme *qu'ils envoient*, & non pas *qu'ils viennent*. Par la même raison, il ne leur donnoit pas le choix de traiter de leurs intérêts par eux-mêmes, ou par les Plénipotentiaires des Couronnes, mais seulement il leur permettoit de communiquer leurs demandes à ses Am- AN. 1639.

An. 1639.

bassadeurs. Il ne crut pas même qu'il fût de sa dignité de leur donner un sauf-conduit signé de sa main, & il se contentoit de permettre à ses Plénipotentiaires de l'expédier en leur nom; ou si l'on exigeoit absolument qu'il le signât, il refusoit de le remettre entre d'autres mains que celles du Roi de Danemarck & des autres Médiateurs, afin qu'il ne pût point passer dans les archives de France ou de Suede.

Les François & les Suédois firent pour le moins autant de bruit des refus de l'Empereur, que les Impériaux en avoient fait des demandes du Roi de France & de la Reine de Suede. On se fit de part & d'autre beaucoup de reproches, on s'accusa mutuellement de chercher des prétextes frivoles pour éloigner la paix, & les Médiateurs s'appliquerent à concilier les esprits. Mais les prétentions des deux partis étoient si opposées, qu'on n'espéroit pas voir cette contestation sitôt terminée, & en effet la discussion de ce seul article dura presque autant de tems que le traité de paix.

Le Comte d'Avaux & Salvius re-

résenterent que les Vassaux de l'Empire, comme je l'ai déja fait remarquer illeurs, n'étoient pas sujets de l'Empereur, comme il le prétendoit. Que l'Electeur de Saxe, qui n'étoit pas plus ndépendant de l'Empereur que les utres Princes de l'Empire, avoit traié à Prague les armes à la main. Qu'adnettre le terme de *non réconciliés*, c'éoit approuver la paix de Prague, & ondamner par-là tous les Etats Proestans qui ne l'avoient pas reçue. Que c'étoit exclure du traité tous ceux qui l'avoient acceptée, quoiqu'il y en eût plusieurs, & entr'autres le Duc de Virtemberg qui ne l'avoient fait que par force, & dont les intérêts n'y étoient pas assez ménagés. Qu'il seroit honteux à la France & à la Suede, après avoir pris les armes pour défendre la liberté Germanique, , d'approuver un traité qui l'opprimoit. Enfin que ce n'étoit pas-là chercher des prétextes pour perpétuer la guerre, mais plutôt vouloir lever les obstacles qu'on mettoit à la paix.

AN. 1639.

XXV. Raisons alleguées par les Alliés pour justifier leurs demandes.

Après de longues contestations, Ferdinand se relâcha sur quelques points, & les partisans de la Maison d'Autri-

XXVI. L'Empereur se relâche sur quelques points.

AN. 1639. che firent beaucoup valoir cette con-descendance, comme une preuve sensible qu'elle vouloit sincerement la paix. Le Roi de France proposa de son côté des voies d'accommodement, & comme l'Empereur demandoit aussi des sauf-conduits pour le Duc de Lorraine, le Duc de Parme & l'Electeur de Maïence, où tous leurs titres fussent exprimés, le Roi y consentit, pourvu que Ferdinand voulût exprimer aussi, dans les sauf-conduits particuliers, ceux des Princes Palatins, du Duc de Veimar & de ses autres Alliés, ou s'il aimoit mieux, il offroit de donner à l'Empereur un sauf-conduit général pour tous ses Alliés, à condition qu'il en donneroit un pareil pour tous les Alliés de la France sans exception.

Pufendorf, l. 11.

XXVII. Tempérament proposé par les Impériaux.

Le terme de *non encore réconciliés* étoit de tous les points le plus débatu & le plus difficile à terminer par l'obstination des deux partis. On proposa un tempérament, qui fut que les Couronnes alliées acceptassent les sauf-conduits avec ce terme, en faisant une protestation pour mettre à couvert l'honneur & les droits des

Confédérés. Cet expédient agréa à Salvius, qui n'avoit pas de la Cour de Suede des ordres fort rigides sur cela; car, comme les Suédois souhaitoient alors assez sincerement la paix, ils se mettoient peu en peine des formalités, pourvu que leurs Alliés pussent se rendre en sûreté à Lubeck. Mais il parut dans la suite que ce Ministre se pressa un peu trop de déclarer son sentiment. Il étoit entierement opposé à celui de la Cour de France, qui étoit bien aise de profiter de l'obstination des Impériaux pour éloigner la paix, sans qu'on pût lui en faire un crime; & comme les secours de la France étoient alors plus nécessaires que jamais à la Suede, les Régens, dans la crainte d'irriter le Roi, vouloient que Salvius agît de concert avec le Comte d'Avaux, & n'acceptât rien que d'un commun consentement.

AN. 1635.

XXVIII. Il est rejetté par le Comte d'Avaux.

La France après tout, malgré l'inclination qu'elle avoit pour la guerre, étoit disposée à recevoir les sauf-conduits de l'Empereur, quelque irréguliers qu'ils fussent. Elle avoit pris son parti sur la paix, & le Cardinal de Richelieu s'étoit déterminé à la faire,

XXIX. Motifs de sa conduite.

pourvu qu'elle se fît par un traité général de concert avec tous les Alliés. Mais on avoit remarqué, écrivoit-on au Comte d'Avaux, qu'à mesure qu'on se relâchoit sur quelque point, les ennemis devenoient plus difficiles. Ce n'étoit pas encore là la véritable raison : c'est que la France ne vouloit pas accepter les sauf-conduits de l'Empereur avant que d'être assurée de ceux du Roi d'Espagne. Si elle l'avoit fait, la Maison d'Autriche, toujours attentive à profiter des occasions de détacher la Suede de la France, auroit incontinent pressé le congrès de Lubeck, & seroit peut-être venue à bout de persuader au Suédois de le commencer avant celui de Cologne. De cette maniere les deux traités ne se seroient pas faits avec cette parfaite correspondance que la France souhaitoit, & c'étoit sans doute dans cette vue que le Roi d'Espagne refusoit si opiniâtrement les sauf-conduits qu'on lui demandoit, se flattant, ou que le Suédois, las d'attendre si long-tems la décision d'une affaire qui ne les regardoit pas, se détermineroient à commencer leur traité indépendamment de

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 7 Août 1638.

de la France, ou que la France pour ne pas se séparer des Suédois, abandonneroit les Provinces-Unies. AN. 1639.

XXX. Il la fait approuver aux Suédois.

En effet, le Comte d'Avaux eut beaucoup de peine à faire gouter aux Suédois les raisons qu'il avoit de refuser les tempéramens qu'on proposoit. Il eut à combattre leurs défiances ordinaires, & les sollicitations des Médiateurs qui pressoient d'autant plus le congrès de Lubeck, qu'ils regardoient le traité de Cologne comme une affaire tout-à-fait étrangere. C'est ce que le Roi de Danemarck répondit assez séchement à la lettre qu'il lui écrivit, & à celle que le Roi de France lui écrivit ensuite pour le prier de ne pas presser les Suédois de commencer le traité de Lubeck, avant qu'on eût obtenu les sauf-conduits nécessaires pour commencer celui de Cologne.

3. Décembre 1638.

11. Décembre 1638.

Mais comme les Suédois craignoient toujours avec assez de fondement que l'Empereur ne cherchât encore qu'à les amuser par de fausses démonstrations de zele pour la paix, le Comte d'Avaux se servit habilement de cette crainte pour les faire entrer dans ses sentimens. Il leur représenta

An. 1639. que la France étoit absolument résolue de ne point traiter à Cologne, qu'elle n'eût obtenu les sauf-conduits qu'elle demandoit. Qu'elle ne pouvoit point avec bienséance accepter ceux que le Roi d'Espagne offroit. Que si les Suédois se hâtoient de commencer le traité de Lubeck avant que la France fût en état de commencer celui de Cologne, ils feroient perdre à la France, & perdroient eux-mêmes l'avantage qu'ils avoient esperé tirer du dernier traité d'alliance, en s'engageant à ne traiter que de concert. Que par une démarche si contraire au traité, ils donneroient droit à la France de leur refuser les secours qu'ils en recevoient. Que si cependant l'Empereur ne témoignoit qu'un faux zele pour la paix, ils avoient d'autant plus à craindre, étant abandonnés de la France, qu'ils n'ignoroient pas les dispositions peu favorables où le Roi de Danemarck & le Roi de Pologne étoient à leur égard. Enfin qu'ils ne risquoient rien à attendre, au lieu qu'ils s'exposoient à tout perdre par une trop grande précipitation.

Ce raisonnement étoit solide, &

les Suédois en ſentirent toute la force. Mais les menaces indirectes que le Comte d'Avaux leur faiſoit, furent plus efficaces que l'équité & la raiſon même. Les Suédois ne craignoient rien tant alors que d'être abandonnés de la France. Cette crainte les fit enfin conſentir non ſeulement à différer le congrès de Lubeck, mais à ſe joindre même aux François, pour obliger l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à accorder les ſauf-conduits qu'on leur demandoit. Les Régens de Suede, ordonnerent à Salvius de déclarer cette réſolution au Roi de Danemarck, & de rétracter par-là, la promeſſe qu'il avoit faite un peu trop legerement d'accepter les ſauf-conduits dans la forme qu'on les offroit. Mortification que cet Ambaſſadeur s'étoit attirée par la précipitation avec laquelle il agiſſoit avec les Impériaux. La Cour de France y avoit auſſi contribué par les plaintes qu'elle avoit faite de ce Miniſtre à la Reine de Suede, & on écrivoit au Comte d'Avaux que le Roi en étoit ſi mécontent, qu'il demanderoit ſon rappel en cas qu'il ne ſe moderât pas d'avantage.

AN. 1639.

Pufendorf. l. 11.

Dépêche au C. d'Avaux, le 14 *Nov.* 1638.

Il eſt certain que cette réſolution

AN. 1639. de la Suede déconcertoit le dessein que la Maison d'Autriche avoit de diviser les Alliés, & la mettoit dans la nécessité, ou d'accorder des sauf-conduits en bonne forme, ou d'avouer à la face de toute l'Europe, qu'elle ne vouloit pas sincerement la paix, sans qu'elle pût se plaindre que les Alliés fissent des demandes injustes : car le terme de *non réconciliés*, qui faisoit la plus grande difficulté, étoit un terme inoui & captieux, dont on avoit droit de demander la suppression. Surtout le reste de la France proposoit des accommodemens raisonnables, & elle s'offroit même à donner à Ferdinand le titre d'Empereur, pourvu que le Roi d'Espagne consentît à donner le titre de Plénipotentiaires aux Députés des Provinces-Unies. Ces propositions parurent si équitables, que le Roi de Pologne, la République de Venise & le Grand Duc de Toscane crurent devoir solliciter la Maison d'Autriche de les accepter. Le Légat qui s'impatientoit extrêmement à Cologne, & qui commençoit à s'appercevoir que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne lui donnoient que de fausses espérances

Dépêche au C. d'Avaux, le 7 Août 1638.

XXXI. Plusieurs Princes approuvent la conduite de la France.

Adam Adami pacificat. Westphal. c. 2.

de la paix, faisoit aussi de contiuelles instances, & si le Roi de Danemarck n'y joignit pas les siennes, ce n'est pas qu'il ne reconnût l'injustice des refus de Ferdinand & de Philippe, & qu'il ne souhaitât de voir les Provinces-Unies déclarées libres & Souveraines; mais c'est qu'il ne souhaitoit pas moins que la Maison d'Autriche même, que la paix se fît par des traités particuliers, afin qu'elle fût moins avantageuse aux Alliés, surtout aux Suédois, & qu'il craignoit d'ailleurs que les Hollandois ne crussent avoir plus d'obligation à la Suede qu'à lui du titre de Souverains, & qu'ils ne s'unissent trop étroitement avec elle.

AN. 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux, le 17 Novemb. 1638.

XXXII. La France propose un nouveau tempérament.

La France proposa encore un nouveau tempérament, qui sembloit devoir lever toutes les difficultés. Elle consentit que le Roi d'Espagne ne donnât pas lui-même les sauf-conduits aux Holladois, pourvu qu'il donnât à l'Empereur un plein pouvoir, ou comme on l'appelloit, une *toute-puissance* pour leur expédier un sauf-conduit tel qu'il jugeroit à propos, & que Philippe se contentât de promettre de

Dépêche du Roi, au Baron de Charnassé, Ambassadeur en Holl.

An. 1639.

ne contrevenir en quoi que ce fut, ni par lui, ni par ses Lieutenans, aux sauf-conduits que l'Empereur auroit donnés à tous Ambassadeurs & Députés de Princes ou de Républiques, sans en désigner aucun. Si Philippe avoit été aussi disposé à la paix qu'il affectoit de le paroître, il n'auroit certainement pas rejetté un accommodement si raisonnable, & on peut dire la même chose de Ferdinand, par rapport au terme de *non réconciliés*; mais ils espéroient lasser leurs ennemis pat la longueur des négociations. Ils vouloient attendre que le traité d'alliance conclu pour trois ans, entre la France & la Suede fût expiré, pour renouveller leurs intrigues. Ils se flattoient enfin que le succès de leurs armes les mettroit bientôt en état de donner la loi.

XXXIII. Le Pape propose de nouveau une tréve.

J'ai déja dit, que le Pape prévoïant que le traité de paix traîneroit en longueur, avoit proposé aux deux partis de faire une treve pour laisser enfin respirer l'Europe, après une guerre si funeste, & dans l'espérance qu'on pourroit pendant la tréve travailler plus efficacement à la paix. La France

qui étoit maîtresse de plusieurs Places considérables dans le païs ennemi, avoit agréé la proposition, à condition qu'elle demeureroit en possession de tout ce qu'elle occupoit. Mais cette négociation avoit échoué par des délais & des difficultés affectées par les deux partis. En 1638, le Pape en fit encore la proposition, & la France l'avoit acceptée avec la même facilité. Dans la nécessité de finir la guerre, le Cardinal de Richelieu avoit un intérêt particulier de souhaiter une longue treve préferablement à la paix. Ce Ministre, quelque digne qu'il fût de la place qu'il occupoit, avoit beaucoup d'ennemis jaloux de son élevation. Les uns l'attaquoient à force ouverte, tels que le Comte de Soissons & le Duc d'Orléans. Les autres travailloient sourdement à sa ruine par des insinuations dangereuses qui remplissoient l'esprit du Roi d'aigreurs & de soupçons. Tel étoit le jeune Cinqmars, qui, de créature du Cardinal de Richelieu, devint son plus dangereux ennemi, comme le Cardinal lui-même l'étoit devenu de la Reine Mere, dont il étoit la créature. Le grand secret

AN. 1639.

XXXIV. Politique du Cardinal de Richelieu.

Mémoires de Montresor.

An. 1639. que ce Ministre emploïoit pour se soutenir contre ces différentes attaques, étoit de se rendre nécessaire; & ce n'est pas sans raison qu'on l'accuse de ce que dans ce dessein il entretenoit la guerre, dont les embarras faisoient dans l'esprit du Prince, une diversion favorable aux intérêts du Ministre. Pressé cependant par les sollicitations du Pape, par les murmures du peuple & du Clergé, & par les besoins de l'Etat, il s'étoit déterminé à consentir à la paix, pourvu qu'elle se fît de concert avec tous les Alliés; mais une treve étoit plus de son goût, parce que la crainte de voir renouveller la guerre, auroit mis le Roi dans la nécessité de le conserver. L'intérêt de l'Etat se trouvoit même joint à son intérêt particulier. Le Roi auroit joui pendant la tréve de la Lorraine, de l'Alsace & des Places qu'il avoit conquises. Les peuples se seroient insensiblement accoutumés à la domination Françoise, & une longue possession auroit peut-être tenu lieu de titre dans un traité de paix, ce qui faisoit qu'il souhaitoit que la tréve fût longue, & durât au moins dix ou douze ans.

Nani. hist. Ven. l. 11.

Mais comme on ne pouvoit rien conclure sur ce point sans le consentement des Suédois, on les consulta. Grotius fit le premier ses proposition à M. de Chavigny, & demanda que la France continuât de païer tous les ans pendant la tréve un millions de livres à la Suede. La proposition fut rejettée. Au lieu d'un million, M. de Chavigny offrit seulement cinq cens mille livres, n'étant pas juste d'exiger pendant la tréve d'aussi grands secours que pendant la guerre. Grotius insista, & Pufendorf prétend qu'il auroit obtenu ce qu'il demandoit, si Smalz, nouvellement arrivé de Suede pour porter des ordres à Grotius, n'avoit imprudemment laissé entrevoir que les Suédois étoient disposés à se relâcher sur cet article. Mais il se trompe, & il paroît par les Mémoires que la Cour de France envoïoit au Comte d'Avaux, qu'on y étoit résolu, quoi qu'il pût arriver, de donner à la Suede beaucoup moins pendant la tréve que pendant la guerre. J'y trouve aussi que Smalz avoit voulut donner un autre tour à cette affaire, pour obtenir de meilleures conditions; c'étoit de faire

AN. 1639.

XXXV. Conditions de la tréve, exigées par Grotius, Ambassadeur de Suede à Paris.

Grotii Epist. Pufendorf. l. 10.

Lettre de M. de la Barde au C. d'Avaux, le 26 Juin 1638.

An. 1639. durer l'alliance aprés la tréve jusqu'à la paix. Il sonda le Cardinal de Richelieu, pour tâcher de découvrir s'il souhaitoit ardemment cette continuation de l'alliance, afin de s'en prévaloir pour demander une somme plus considérable. Le Cardinal s'apperçut du dessein de Smalz, & c'est ce qui lui fit dire en parlant de lui *qu'il le trouvoit finet*. Mais il se prévalut lui-même, de ce que Grotius avoit fait le premier la proposition de faire durer l'alliance après la tréve, persuadé qu'il ne l'avoit pas fait sans ordre, & que par conséquent la Suede le souhaitoit autant que la France, comme en effet la chose étoit autant de son intérêt que de celui du Roi. Ainsi le Cardinal de Richelieu n'ajouta rien aux offres qu'on avoit déja faites, & Smalz ne put s'empêcher de blâmer Grotius de n'avoir pas mieux conduit cette affaire. Cependant il remporta de son voïage à Paris beaucoup de penchant pour la France, & même pour la Religion Catholique, comme j'aurai occasion de le dire ailleurs.

On n'aimoit point à Paris à traiter avec Grotius, & on y étoit mécontent

de lui, parcequ'il n'avoit pas pour la dignité du Cardinal assez de déference, & qu'il paroissoit trop jaloux de son rang. Ce Ministre, plus connu par sa profonde érudition, que par les talens qu'il avoit pour la négociation, étoit originaire de Delft. Il avoit l'air & les manieres agréables, beaucoup de franchise, de droiture & de probité. Il savoit tout ce qu'il avoit lu, & peu de livres échappoient à sa curiosité & à ses recherches; il parloit toutes les Langues; il étoit Poète, Historien, Théologien, Jurisconsulte. Il eut le malheur d'être envelopé dans la disgrace de Barneveld, & son attachement au parti, lui couta tous ses biens & la liberté. On sait par qu'elle industrie sa femme le délivra de prison; mais devenu libre il fut obligé d'aller chercher un asyle hors de sa patrie. Le Cardinal de Richelieu lui fit donner en France une pension de trois mille livres, à la faveur de laquelle il subsista plusieurs années à Paris. Le Cardinal lui aïant enfin retranché cette pension par une épargne aussi injuste que les libéralités qu'il faisoit à de fort mauvais Poètes, Grotius alla chercher un Mecene en Al-

AN. 1639.

Mémoire pour servir à l'hist de Hollande, par Aubery du Maurier.

AN. 1639. lemagne. Il en trouva un dans le grand Gustave, & après la mort de ce Prince dans le Chancelier Oxenstiern, qui l'honora de la qualité d'Ambassadeur de Suede à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu ne vit qu'avec chagrin revenir en France, avec un titre si distingué, un homme qu'il avoit maltraité. Il regarda cette générosité de la Suede, comme un reproche qu'elle lui faisoit de son injustice, & la conduite de Grotius l'offensoit encore plus. Ce Ministre refusoit de donner la droite au Cardinal, sous prétexte que les Protestans ne reconnoissoient point cette dignité; & pour cette raison, il ne le voïoit que rarement, quoique les Ambassadeurs d'Allemagne & d'Espagne ne fissent aucune difficulté de suivre ce cérémonial, & que l'Ambassadeur d'Angleterre l'eût fait lui-même; car ce ne fut qu'à l'exemple de Grotius que le Comte de Leicester refusa dans la suite de rendre cet honneur à la Pourpre Romaine. Comme tous les Ministres de la Cour de France dépendoient absolument du Cardinal, tous s'appliquerent à chagriner l'Ambassadeur Sué-

XXXVI. La Cour de France s'applique à le chagriner.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 16 Juillet 1639.

Pufendorf, l. 11.

dois, & entr'autres M. le Chancelier Seguier, lorſqu'il alloit lui rendre viſite, affectoit de s'aſſeoir à la premiere place; ce qui obligeoit auſſitôt Grotius d'emporter lui-même ſon ſiege pour s'aller placer au-deſſus du Chancelier. La Cour de France eſpéroit que les Régens de Suede, fatigués de ces querelles, rappelleroient Grotius, & elle voulut même en écrire à la Reine. Mais le Comte d'Avaux conſeilla de ne rien précipiter, parce que cet Ambaſſadeur étoit protegé par Oxenſtiern, & celui-ci tout mécontent qu'il étoit de Grotius, qui toujours abſorbé dans l'étude & retiré de la ſociété des hommes ne lui mandoit, comme il diſoit, que *des nouvelles du Pont-neuf*, s'obſtinoit à le laiſſer à Paris pour mortifier le Cardinal dont la fierté l'avoit autrefois choqué. Le Comte d'Avaux fit cependant entrer Salvius dans les ſentimens de la Cour de France, & attendit une occaſion favorable pour faire à la Suede la propoſition du rappel de Grotius. Elle ne ſe préſenta apparemment pas; car ce Miniſtre ne fut rappellé qu'en 1645, après la mort du Cardinal de Richelieu.

AN. 1639.

Mémoire de Hollande, par Aubery du Maurier.

AN. 1639.

XXXVII. La négociation de la tréve est renvoïée à Hambourg.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 16 Juillet 1639.

La négociation de la tréve n'aïant pas réussi à Paris, fut renvoïée à Hambourg, ou le Comte d'Avaux la proposa à Salvius aux mêmes conditions. Mais Salvius ne goutoit point du tout la tréve, qu'il croïoit même préjudiciable aux intérêts de la Suede. Il differa de semaine en semaine de s'expliquer avec le Comte, & ne répondit à toutes ses raisons qu'en demandant un million par an. Le Comte d'Avaux eut ordre d'offrir jusqu'à sept cens cinquante mille livres; mais les Suédois refuserent encore ces offres, & la chose en demeura-là.

XXXVIII. La Maison d'Autriche refuse la tréve.

L'Empereur & le Roi d'Espagne ne témoignoient gueres plus d'empressement. Ils n'avoient promis de consentir à une tréve que dans l'espérance que leurs armées remporteroient bientôt de grands avantages, qui feroient perdre à la France la supériorité qu'elle avoit sur eux. Comme le succès répondoit mal à leurs espérances, ils chercherent des prétextes pour éloigner la tréve. C'est ainsi que lorsque l'Espagne se préparoit à faire le siege de Casal, elle affecta de témoigner beaucoup d'empressement pour la tré-

ve. Tandis que le ſuccès du ſiege lui parut incertain, elle ceſſa d'en parler, & le Pape aïant envoïé dans ce tems-là un courier à Philippe pour le preſſer de donner ſon conſentement, le courier fut retenu ſix ſemaines entieres à Madrid, juſqu'à ce qu'enfin le Marquis de Leganez eût répondu de la priſe de Caſal. Alors Philippe renvoïa le courier avec promeſſe de conſentir à la tréve, eſpérant la faire avec honneur, parceque la priſe de cette Place devoit balancer les avantages des François. Mais il arriva qu'au lieu de prendre Caſal, le Marquis de Leganez perdit une bataille, & fut défait dans ſes lignes par le Comte d'Harcourt, comme on verra dans la ſuite. Dès-lors il ne fut plus queſtion de la tréve, les Eſpagnols n'en parlerent que par complaiſance pour le Pape, ſans aucun deſſein de l'accepter. Le Comte-Duc ne l'offroit tout au plus que pour deux ou trois ans, & demandoit la reſtitution des Places conquiſes, au lieu que Cardinal de de Richelieu la vouloit pour dix ou douze ans, en retenant toutes les conquêtes.

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 17 Mai 1640.

AN. 1639.

XXIX. Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suédois.

Pufendorf. l. II.

Cependant les Impériaux, beaucoup moins occupés de la tréve que de leurs intrigues secretes, ne pouvoient abandonner le dessein qu'ils avoient formé de détacher la Suede de la France, & Salvius, de son côté, n'avoit que trop de penchant pour un traité particulier. Le Comte de Curtz gagna deux bourgeois de Hambourg, par l'entremise desquels le Comte & Salvius se communiquerent leurs propositions si secretement, que l'Ambassadeur de France n'en put rien découvrir. La chose ne réussit cependant pas, parceque sur ces entrefaites, le Comte de Curtz fut rappellé à Vienne. Mais à peine fut-il parti, que les Ducs de Lauvembourg renouerent la négociation.

On n'avoit encore jamais fait aux Suédois de si belles propositions, & ils s'imaginerent que ces offres étoient d'autant plus sinceres, que la guerre commençoit à devenir beaucoup moins favorable à l'Empereur, dans un tems où le Turc menaçoit l'Empire, après avoir fait la paix avec la Perse & les Venitiens. Les Suédois aimant ainsi à se tromper eux-mêmes,

An. 1639.

prirent en même tems toutes les précautions possibles pour tromper le Comte d'Avaux. Un différend que les Ducs de Lauvembourg avoient avec le Duc Auguste leur frere, leur servit de prétexte pour se rendre à Hambourg. On convint de ne se rien communiquer par écrit, & que lorsque le traité seroit conclu, on le mettroit en dépôt chez une personne de confiance, jusqu'à ce que l'Empereur en eût envoïé la ratification. Les choses étoient déja assez avancées, lorsque le Comte d'Avaux aïant eu quelque vent de ces menées secretes, fut assez habile & assez heureux pour découvrir toute l'intrigue en remontant jusqu'à la source. Il alla trouver Salvius, & l'accabla de reproches, en lui faisant tout le détail de sa découverte. Salvius embarrassé & surpris, ne put lui répondre qu'en niant le fait, & prétendit faire passer l'avis qu'on avoit donné au Comte pour un de ces faux bruits que les Impériaux répandoient pour troubler la bonne intelligence des Alliés; mais soit qu'il n'osât plus traiter après la découverte de l'intrigue, soit plutôt qu'il fût mal satisfait des Impériaux,

la négociation fut aussitôt rompue.

AN. 1639.

XL.
Banier négocie secretement avec les Impériaux, mais sans succès.

Ibid.

Une autre négociation secrete que le Général Banier avoit commencée en Boheme dans le même tems que celle de Hambourg, finit aussi en même tems. Ce Général sembla vouloir ajouter à ses exploits militaires la gloire d'avoir donné la paix à l'Empire & à sa patrie. Sa femme, gagnée par quelques Ministres Impériaux dont elle étoit alliée, le sollicitoit vivement d'entrer en négociation. L'Empereur lui offroit pour récompense deux Duchés en Silésie, avec la qualité de Prince de l'Empire, & il ne parut pas insensible à ces offres, quoiqu'apparemment on ne les lui fît que pour le mieux tromper, jusqu'à ce qu'on pût lui opposer d'assez grandes forces pour arrêter ses progrès. Beauregard, qui étoit toujours auprès de lui, & qui sous le nom de Résident, faisoit l'office d'espion, découvrit cette intrigue, dont un Médecin de Prague étoit l'entremetteur, & il en donna aussitôt avis au Comte d'Avaux. Le Comte en fut d'autant plus allarmé, qu'il étoit moins à portée de parer le coup. Mais il fut parfaitement secon-

dé par Salvius, qui regarda comme un affront qu'on voulût lui enlever la gloire d'avoir ménagé la paix : tous deux écrivirent aux Régens de Suede des lettres fort vives contre Banier. La mésintelligence entre le Ministre & le Général Suédois fut encore augmentée par des lettres qu'on écrivit de Prague à Hambourg, & de Hambourg à Prague, où on les faisoit parler l'un de l'autre en termes offensans. La division passa jusques dans le Conseil de Suede, où l'un & l'autre avoit sa brigue & ses partisans : mais les sollicitations du Comte d'Avaux & de Salvius prévalurent. On déclara à Banier, que la Suede étoit résolue d'observer le traité d'alliance avec la France, & de ne traiter que de concert avec elle, d'autant plus qu'on avoit lieu de croire que les Ministres de l'Empereur n'agissoient pas de bonne foi. Cette déclaration fit avorter l'intrigue, & Banier fut presqu'aussitôt obligé de quitter la Boheme sur la nouvelle qu'il reçut de l'approche de Picolomini, avec une armée plus forte que la sienne.

AN. 1639.

XII.
Continua-

Ces diverses négociations & ces

AN. 1639. mouvemens que les Princes se donnoient de part & d'autre pour s'unir plus étroitement, ou pour diviser leurs ennemis, marquoient beaucoup moins de disposition à la paix, que d'inclination à continuer la guerre. Elle étoit en effet toujours également vive dans toutes les parties de l'Europe.

tion de la guerre.

XLII. Les François assiegent Hesdin.

Trois armées Françoises furent cette année destinées à venger l'affront que la France avoit reçu l'année précédente devant Saint Omer. L'une sous le commandement de M. de la Meilleraye entra dans l'Artois, & après différentes marches & de longues délibérations, elle mit le siege devant Hesdin. La Ville se défendit avec beaucoup de résolution, les François & les Espagnols combattant à l'envi les uns des autres pour se signaler à la vue du Roi, qui vint lui même voir le siege. La seconde armée sous le Marquis de Feuquieres, assiegea Thionville sur la frontiere du Luxembourg. Mais l'éloignement des quartiers que ce Général négligea, ou n'eut pas le tems de rapprocher, donna à Picolomini la facilité de secourir la Place.

XLIII. Picolomini bat l'armée Françoise devant Thionville.

Les ennemis forcerent un quartier, jetterent du secours dans la Ville, & quoique toute l'armée Françoise se fût réunie, Picolomini l'attaqua avec tant de conduite & de valeur, qu'il la rompît & la mit en une entiere déroute. L'infanterie fut taillée en pieces; le canon & le bagage demeurerent au pouvoir des Espagnols avec le Général François.

AN. 1639.

XLIV. Il est obligé de lever le siege de Mouzon.

Ce succès donna envie à Picolomini de marcher au secours de Hesdin. Il étoit déja en chemin, lorsque faisant réflexion sur la difficulté de l'entreprise, il jugea que ce seroit trop exposer la gloire qu'il venoit d'acquerir. L'armée qui assiegeoit Hesdin étoit beaucoup plus forte, bien retranchée, & la présence du Roi sembloit la rendre invincible. Il prit donc le parti de faire diversion en attaquant quelque Place en France. Il s'attacha à Mouzon, petite Ville mal fortifiée sur la Meuse, & après y avoir fait breche en peu de jours, il donna deux assauts qui furent beaucoup mieux soutenus qu'il n'avoit pensé. Comme il se préparoit à en donner un troisieme, il découvrit avec une extrême

An. 1639. ſurpriſe l'avant-garde de la troiſieme armée Françoiſe, commandée par le Maréchal de Châtillon qui marchoit au ſecours de la Place. Il eut de la peine à ſe perſuader ce qu'il voïoit. Il ſavoit que les principales forces des François étoient occupées au ſiege de Heſdin. Il venoit de défaire une autre armée, & cependant il envoïoit tout-à coup reparoître une troiſieme, comme ſi la terre avoit enfanté des ſoldats. Sa confuſion fut égale à ſa ſurpriſe; car il s'étoit tellement flatté d'emporter Mouzon ſans aucun obſtacle, qu'il ne s'étoit pas même donné la peine de faire des lignes, & qu'il n'avoit placé qu'un petit corps de troupes en-deça de la riviere. Les François eurent ainſi la liberté de faire entrer dans la Place tous les ſecours qu'ils voulurent, de ſorte que, Picolomini ſe vit contraint avec ſon armée victorieuſe de lever le ſiege d'une méchante Place, avouant que la France étoit le ſeul Roïaume de l'Europe, qui eût de ſi grandes & de ſi promptes reſſources.

XLV. Diverſes pertes des Eſpagnols.

Cependant Heſdin ſe rendit au Roi. La priſe de cette Ville fut ſuivie

de celle d'Ivoix, dont on rasa les fortifications, & l'Espagne fit dans la Manche une perte beaucoup plus considérable par la défaite de cette grande flotte dont j'ai parlé ailleurs. Il seroit difficile de se représenter un spectacle plus terrible que celui de ce combat, ni une victoire plus glorieuse que celle que l'Amiral Tromp remporta dans cette fameuse action. Une partie de la flotte Espagnole se refugia dans les Ports & sur les côtes d'Angleterre, une autre s'échoua sur celles de France, & le reste fut pris, ou brûlé, ou coulé à fond. C'est ainsi que l'Espagne faisoit tous les ans quelque nouvelle perte, ses ennemis gagnant toujours du terrein, & resserant peu à-peu ses frontieres. L'année suivante fut encore plus malheureuse pour elle par la perte d'Arras. Jamais on n'a vu plus de mouvemens autour d'une Place pour l'attaquer & pour la défendre. Trois Maréchaux de France en formerent le siege. Le Roi & le Cardinal de Richelieu s'avancerent jusqu'à Amiens pour être plus à portée de donner leurs ordres. Les Espagnols attaquerent vivement les

AN. 1639.

AN. 1639. lignes, & chaque convoi qu'on vouloit amener au camp, coutoit une bataille. La valeur & la patience des troupes Françoises vainquirent l'opiniâtreté des Espagnols, & Arras cette Ville imprenable, qui ne s'imaginoit pas qu'on pût oser l'attaquer, devint enfin une frontiere de France. Le Prince de Condé prit aussi Salces dans le le Roussillon; mais les Espagnols le reprirent.

XLVI. La Duchesse de Savoie est réduite à de fâcheuses extrémités. Les Princes de Savoie se rendent maîtres de presque tout le Piémont.

Pendant ce tems-là, la Duchesse de Savoie, en bute à la persécution de ses beaux-freres, éprouvoit les plus fâcheuses disgraces de la fortune. Les peuples, mécontens du gouvernement, murmuroient avec audace, & l'esprit de révolte s'étoit répandu de la Capitale dans tout le Piémont. Le Cardinal Maurice, le Prince Thomas, le Duc de Parme, alors zelé partisan de l'Espagne, & le Marquis de Leganez s'étant joints ensemble entrerent sans obstacle dans les Etats de Savoie, & y firent bientôt de grands progrès par les intelligences qu'ils avoient dans le païs. Plusieurs Gouverneurs, qui n'attendoient que l'arrivée des Princes pour trahir la Duchesse, leur livrerent leurs

leurs Places. Chivas, Cresestntin, Verrue, toutes les Villes du Pô leur ouvrirent leurs portes; Turin ne soutint que quelques jours de siége & la terreur ébranlant ceux que la fidélité retenoit encore dans le devoir, tout le Piémont se déclara pour le parti dominant. Les Princes, profitant d'un si heureux commencement, entreprirent de se rendre maître de la Capitale, où la Duchesse étoit enfermée. Christine, prévoïant leur dessein, & craignant tout de l'infidélité des habitans, avoit heureusement fait entrer dans la Ville six mille François, & avoit éloigné du péril le jeune Duc en l'envoïant à Chambery. Les François continrent les bourgeois de Turin, & obligerent les Princes de se retirer. Ceux-ci se dédommagerent par la prise d'Ivrée, de Saluces, d'Ast, de Fossan, de Coni & de quelques autres Places; de sorte que la Duchesse comptoit les jours par ses pertes. Les François reprirent cependant quelques unes de ces Places; mais la garnison de Turin s'étant imprudemment éloignée, les Princes, qui en furent aussitôt avertis par leurs partisans, reparurent inopi-

AN. 1639.

XLVII. Les Princes de Savoie prennent Turin, & assiégent la Citadelle.

nément à la vue de la Ville, la surprirent, & donnerent à-peine le tems à la Duchesse de se jetter en désordre dans la citadelle, d'où elle se retira à Chambery auprès de son fils, tandis que les François & les Espagnols faisoient un champ de Bataille de la Ville de Turin; & de-là Christine alla à Grenoble implorer le secours du Roi son frere.

AN. 1639.

XLVIII. La Duchesse fait un nouveau traité avec la France, & en reçoit du secours.

Elle eut beaucoup à souffrir des hauteurs du Cardinal de Richelieu, qui, abusant de son pouvoir & de la foiblesse de cette Princesse, oublia quelquefois ce qu'un sujet doit toujours au sang de ses Rois. Cependant quoiqu'elle n'accordât pas au Cardinal tout ce qu'il souhaitoit, elle ne laissa pas d'obtenir tous les secours qu'elle demandoit. Le Cardinal de la Valette qui avoit alors le commandement des armées en Italie étant mort, & le Duc Longueville, autre Général étant passé en Allemagne, le Comte d'Harcourt leur succéda, & devint par son courage & sa bonne fortune le restaurateur des Etats de Savoie.

A-peine fut-il arrivé en Italie qu'il s'y signala par le ravitaillement de Ca-

ſal, la priſe de Quiers, & une glo-
ieuſe retraite qu'il fit avec neuf mille
hommes à la vue des Eſpagnols qui en
avoient vingt mille, & qui malgré leur
nombre furent toujours repouſſés &
battus. Cette action étonna les ennemis,
raſſura le parti de la Ducheſſe, &
donna un nouvel éclat à la réputation
du Comte d'Harcourt. L'année ſui-
vante il fit quelque choſe de plus. Le
Marquis de Leganez, ſe prévalant de
la foibleſſe des François, dont les re-
crues étoient encore en deçà des Al-
pes, mit le ſiége devant Caſal, Place
tant enviée à la France, & ſi ſouvent
attaquée. La Princeſſe de Mantoue fa-
voriſoit ſon deſſein, & trahiſſant les
intérêts de la France & ceux de ſon
fils, elle avoit perſuadé une pareille
trahiſon à quelques uns des habitans.
Leganez ſe flattoit d'immortaliſer ſon
nom par cette importante conquête;
il l'écrivit même à la Cour d'Eſpagne,
comme j'ai dit en parlant des propo-
ſitions que le Pape faiſoit pour une
treve; & ſi l'on en croit les nouvelles
qui coururent à Paris, il ſe vantoit
qu'*en un même jour il battroit les Fran-*
çois, prendroit Caſal, & aſſujétiroit

AN. 1639.

XLIX.
Exploits du Comte d'Harcourt en Italie.

Lettre de M. de Roiſſi au C. d'Avaux, 16 Juin 1640.

AN. 1639. *ensuite au Roi d'Espagne dix Souveraînetés en Italie.* Il falloit promettre moins ou tenir mieux sa parole.

L. Il défait les Espagnols devant Casal.

Le Comte d'Harcourt, averti du danger où étoit la Place, ramassa promptement tout ce qu'il put de troupes, & aïant fait un corps de sept à huit mille hommes, il entreprit de forcer dans ses retranchemens une armée de vingt mille Espagnols. C'étoit une témérité nécessaire pour sauver l'Italie. L'infanterie commença l'attaque commandée par le Comte du Plessis-Prâlin, & après avoir été repoussée trois fois, elle entra enfin dans les lignes des ennemis. Le Comte d'Harcourt s'y jetta des premiers : son cheval fut tué sous lui, un second qu'il prit s'embourba, & il ne se débarrassa lui-même qu'avec peine. Enfin étant monté sur un troisieme sans chapeau ni pistolets, il anima tellement les troupes par son exemple, qu'elles remporterent une victoire complette. Les ennemis étonnés d'une hardiesse si extraordinaire, & songeant moins à vaincre qu'à se défendre, se laisserent chasser de leurs retranchemens, & leur Général déconcerté perdit le ju-

gement. *Il semble que les Espagnols aient été frappés d'un coup de foudre*, écrivit-on à la Princesse de Mantoue, *& on ne s'imaginera jamais que cette action se soit passée sans un miracle.* AN. 1639.

LI. Il prend Turin, & rétablit la Duchesse de Savoie.

Si c'en fut un, ce ne fut pas le dernier que le Comte d'Harcourt fit en Italie. Il osa avec sa petite armée assiéger la Capitale du Piémont, où le Prince Thomas commandoit une garnison presqu'aussi nombreuse que les troupes Françoises, & à la vue du Marquis de Leganez, qui, depuis sa défaite, avoit rassemblé une nouvelle armée, & recevoit tous les jours des renforts du Milanez. C'étoit-là une belle occasion pour Leganez d'effacer la honte de sa défaite, en forçant à son tour les lignes du Comte d'Harcourt; il le tenta plus d'une fois sans succès. Le grand nombre des ennemis & les efforts extraordinaires qu'ils firent ne servirent qu'à relever la gloire des François. Turin fut pris & rendu à la Duchesse de Savoie. Elle y entra comme en triomphe, & par un heureux changement de fortune elle commença dès-lors à jouir d'un sort beaucoup plus doux.

AN. 1639.

LII.
Banier reçoit des secours d'argent du Comte d'Avaux.

Histoire du Maréchal de Guebriant. l. 4. c. 1.

D'un autre côté, Gallas aïant enfin abandonné la Poméranie, Banier se vit en état de faire des conquêtes. Il entreprit de passer l'Elbe, de reprendre ses anciens postes sur ce fleuve & sur la Saal, de se rendre maître de la Misnie & de la Thuringe, & de repousser les Impériaux jusques dans les Païs héréditaires d'Autriche. Mais il avoit besoin d'argent pour remonter sa cavalerie, & Salvius lui en refusoit, autant pour chagriner Banier qu'il haïssoit, que pour ne pas irriter le Roi de Danemarck, protecteur des Ducs de Lunebourg & des Etats de la basse-Saxe, que le voisinage des Suédois allarmoit. Banier, au désespoir de ce refus, se ressouvint, dit un Historien, de la générosité du Comte d'Avaux tant vantée en Allemagne. En effet le Comte d'Avaux emprunta sous son nom cent mille Richsdales à la Banque de Hambourg, & Salvius se piquant de générosité à son tour, promit d'en païer le tiers sur l'argent qu'il recevoit de France pour la Suede.

LIII.
La disette ruine l'armée Impériale.

Aidé de ce secours, le Général Suédois se mit en campagne avec une belle armée, prit plusieurs Places, &

obligea une seconde fois Gallas à repasser l'Elbe. Les Impériaux s'étoient flattés que la Ville de Hambourg leur fourniroit des vivres; mais le Comte d'Avaux, secondé de Salvius, persuada aux Magistrats de leur en refuser, & ruina par-là l'armée Impériale; car la disette y devint si grande en peu de jours, qu'il en périt près de la moitié, & que le reste fut obligé d'aller chercher des vivres jusques dans les Païs héréditaires de la Maison d'Autriche, abandonnant aux Suédois toute la campagne. Banier leva par tout de grosses contributions, qui l'aiderent pendant quelques tems à subsister dans un païs entierement ruiné; mais bientôt il se trouva encore une fois hors d'état de rien entreprendre par le défaut d'argent. Salvius s'opiniâtra à lui en refuser, & sembla vouloir donner au Comte d'Avaux la gloire de sauver encore l'armée Suédoise, & la réputation du Général. Banier s'adressa à lui, & en reçut les sommes dont il avoit besoin. Un si grand service le penetra de joie & de reconnoissance. Il écrivit aux Régens de Suede que c'étoit au Comte d'Avaux qu'on étoit

AN. 1639.

AN. 1639. redevable de la conſervation de l'armée, & lorſque ſes troupes paſſérent l'Elbe à Lombourg à ſept lieues de Hambourg, il voulut aller lui-même remercier ſon généreux bienfaiteur, malgré le danger qu'il y avoit pour lui à s'engager dans une Ville où le Roi de Danemarck étoit puiſſant.

LIV. Banier entre dans la Boheme & y fait pluſieurs conquétes.

A-peine l'armée Suédoiſe eut-elle paſſé l'Elbe, que Banier remplit toute l'Allemagne de la gloire de ſon nom & du bruit de ſes exploits. Juſqu'alors accablé par toutes les forces de l'Empire, il avoit moins ſongé à attaquer qu'à ſe défendre; mais dès que les Impériaux, épuiſés enfin, & rebutés de tant de vains efforts qu'ils avoient faits pour le chaſſer de la Poméranie, lui eurent laiſſé le champ libre, il entra plus avant en Allemagne, & réſolut de pénétrer dans les Païs héréditaires de l'Empereur. Il s'ouvrit le paſſage par la défaite d'une armée Impériale commandée par le Général Mazarin auprès de Chemnitz. Mille Impériaux reſterent ſur le champ de bataille, quinze cens demeurerent priſonniers avec quelques Officiers diſtingués. Après cette victoire il tra-

verſa toute la Boheme en conquérant, forçant toutes les Villes qui ſe trouverent ſur ſon paſſage juſqu'à Prague, & il auroit peut-être encore emporté cette Capitale, ſans la crainte qu'il eut que ſon armée, enrichie du pillage de cette grande Ville, ne ſe diſſipât. Les détachemens de ſon armée remporterent auſſi divers avantages ſur les troupes ennemies. Il étoit enfin devenu ſi redoutable, que le ſeul bruit de ſon approche mit en fuite une armée commandée par l'Electeur de Saxe & par Hatzfeldt, quoiqu'il n'eût aucun deſſein de l'attaquer.

AN. 1639.

LV. Mort du Duc Bernard de Saxe-Veimar.

Le Rhin fut cette année beaucoup moins le théatre de la guerre, que d'une négociation délicate & difficile. Le Duc Bernard de Veimar, ſatisfait de la gloire qu'il avoit acquiſe l'année précédente par la priſe de Briſack, ne ſongeoit qu'à s'aſſurer la poſſeſſion de ſa conquête. Dans ce deſſein, il s'étoit déja rendu maître de Pontarlier en Franche-Comté, du Château de Joux, & de quelques autres petites Places, lorſque la mort vint tout-à-coup l'arracher d'entre les bras de la victoire. Il mourut à Neu-

18. Juillet 1739.

bourg de la peste qui regnoit alors dans ces quartiers-là ou de poison, selon l'opinion de quelques uns. Comme sa mort parut également avantageuse à la Maison d'Autriche & à la France, on soupçonna ces deux Puissances de l'avoir avancée. Mais les preuves qu'on en apporta dans le tems ne sauroient fonder un jugement certain, d'autant plus que les indices de la peste & du poison sont assez souvent les mêmes après la mort. Il y a des gens qui cherchent toujours quelque cause secrete de la mort des Grands, comme il y en a qui veulent qu'elle soit toujours précédée de quelque présage funeste. C'est dans les uns une malignité outrée, & dans les autres une superstition ridicule.

AN. 1639.

LVI. La France veut retenir ses conquêtes & son armée.

La mort du Duc de Veimar délivra l'Empereur d'un ennemi redoutable, & assura à la France la possession de Brisack & de l'Alsace. Bernard n'avoit pour tout bien que l'honneur d'être issu de la branche aînée de la Maison de Saxe, que Charles V avoit dépouillée de ses terres & de la dignité Electorale. Aïant eu assez de courage & de bonheur pour se venger de la

Maison d'Autriche, il eut aussi assez d'ambition pour songer à se faire un établissement de ce qu'il avoit enlevé à cette Maison, & le Landgraviat d'Alsace lui parut tout propre à le dédommager de celui de Thuringe. La France le lui avoit cédé, sans cependant abandonner les vues qu'elle avoit sur cette Province, & elle espéroit que quand le Duc s'en seroit rendu maître, il écouteroit d'autant plus volontiers des propositions d'accommodement, qu'il étoit redevable à la France de toutes ses conquêtes. Mais après la prise de Brisack, Bernard laissa assez entrevoir qu'il n'étoit pas d'humeur de se désaisir. Sa mort prévint la mauvaise intelligence que cette opposition d'intérêts alloit infailliblement causer entre lui & la Cour de France. On traita avec les Officiers de ses troupes, & ceux-ci remirent entre les mains du Roi toutes les Places conquises.

AN. 1639.

Hist. du Card. de Richelieu, l. 6 c. 5 & 6.

Memorie recond. di Vittorio Siri, t. 8.

LVII.
L'Empereur & plusieurs Princes veulent s'en emparer.

Un second siége de Brisack n'auroit pas plus coûté au Comte de Guebriant que cette négociation. L'Empereur, comme le plus intéressé dans cette affaire, mit tout en œuvre pour attirer les troupes à son service, &

An. 1639. ſur-tout pour ſe faire remettre les Places conquiſes. C'étoit, ſelon lui, un moïen sûr d'accommodement avec le Prince Palatin. Il propoſa de traiter, il offrit une treve, il promit l'amniſtie à toutes les troupes, & de grandes récompenſes aux Officiers. La Suede étoit trop éloignée & trop occupée ſur l'Elbe & ſur l'Oder pour ſe charger de garder l'Alſace: mais elle auroit du moins voulu qu'on l'eût conſultée avant que d'en diſpoſer; & ſi on l'avoit fait, comme les traités d'alliance nétouffent pas les jalouſies mutuelles des nations, la France eût été mal partagée. Les Ducs de Baviere, de Lauvembourg & de Lunebourg ſe mirent du nombre des prétendans, & avoient auſſi leurs partiſans. Enfin Guillaume, Duc de Saxe, frere aîné de Bernard, avoit ſes droits en vertu du teſtament du Duc défunt, & prétendit être mis en poſſeſſion des Places pour les garder du moins juſqu'à la paix.

LVIII. Deſſeins du Prince Palatin ſur les troupes & les conquêtes du Duc de Veimar.

Mais le plus dangereux de tous les concurrens, étoit le Prince Palatin Charles Louis, que le Roi d'Angleterre, le Prince d'Orange & les Pro-

vinces - Unies recommandoient vivement, & pour qui les troupes faisoient paroître de l'inclination. Dès que ce Prince eut appris à la Haye la mort de Bernard, il passa promptement en Angleterre pour y chercher de l'argent, tandis que ses Agens entretenoient l'armée des plus belles espérances. Charles Louis promettoit de se joindre incessamment à elle avec un grand corps de troupes Angloises & de grosses sommes d'argent. S'il l'avoit fait, Brisack auroit échappé à la France; mais ce Prince se perdit par son imprudence. Il partit d'Angleterre avec 25000 livres sterling pour se rendre à l'armée; & au lieu de prendre sa route par la Hollande où il n'avoit à craindre aucun obstacle, il vint débarquer en France. Monsieur de Bellievre, Ambassadeur de France à Londres aïant su du Roi d'Angleterre le dessein que le Prince Palatin avoit de passer par la France, s'étoit opposé à ce voïage jusqu'à ce que le Roi de France lui eût fait savoir ses intentions. Le Prince, au lieu d'attendre la réponse du Roi, entreprit de traverser toute la France *incognito*; & comme

AN. 1639.

Pufendorf, l. 15.

Grotii.Epist. passim.

LIX.

Le Prince Palatin veut passer *incognito* par la France & y est arrêté.

AN. 1639. s'il avoit craint qu'on n'ignorât son secret, il le laissa publier dans le Port de Boulogne par toute l'artillerie de son vaisseau qui le salua lorsqu'il mit pied à terre. A Paris, au lieu d'aller loger chez le Comte de Leicester, comme le Roi d'Angleterre l'avoit promis à M. de Bellievre, & d'aller ensuite saluer le Roi, il affecta de se cacher. Le Cardinal de Richelieu, qui prévoïoit combien la présence de ce Prince nuiroit à ses desseins sur Brisack, profita de son imprudence pour s'assurer de sa personne jusqu'à la conclusion de cette grande affaire. Le Prince fut arrêté à Moulins, & de-là conduit à Vincennes, où il fut gardé assez étroitement.

LX. Le Prince Casimir y est aussi retenu prisonnier.

Le Prince Casimir y étoit déja depuis un an, & avoit été arrêté à-peu-près de la même maniere. Il étoit frere du Roi de Pologne, & attaché à la Maison d'Autriche dont il sortoit par sa mere. Il avoit fait des levées pour l'Empereur; il étoit nommé Viceroi de Portugal par le Roi d'Espagne, & il avoit espéré de passer *incognito* par la France pour se rendre à Lisbonne mais il avoit été reconnu à Marseille

& conduit à Vincennes. Les Etats de Pologne se récrierent contre cette violence prétendue, & écrivirent au Comte d'Avaux des lettres fort vives sur ce sujet. A ces premieres saillies succederent des réflexions plus modérées. Le Roi de Pologne mit l'affaire en négociation ; il envoïa en France Goziènski, Palatin de Smolensko, & le Prince Casimir fut remis peu de tems après en liberté, en conséquence d'un traité par lequel Ladislas promit de ne faire aucune hostilité contre la France, & de ne prendre aucune part aux guerres d'Allemagne. Il paroît, par un lettre de l'Ambassadeur Polonois au Comte d'Avaux, que le Comte contribua beaucoup au succès de cette négociation. Il est du moins certain qu'il découvrit tout le secret de l'Ambassade. Un Italien, Secrétaire de l'Ambassadeur, le quitta mécontent de lui ; comme le secret est une des premieres choses qu'un homme mécontent se croit en droit de sacrifier à son ressentiment, le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à faire parler celui-ci. Il apprit de lui tout le détail des instructions de l'Ambassadeur, & il en informa la Cour.

AN. 1639.

27 Février 1640.

Hist. Venet. di Nani. l. 10.

AN. 1639.

LXI.

Les Rois d'Angleterre & de Danemarck se plaignent de la détention du Prince Palatin.

Le Comte de Leicester fit aussi à Paris beaucoup de bruit de la détention du Prince Palatin. Le Roi de Danemarck le reclama avec beaucoup de hauteur, & fit faire à Hambourg de grandes menaces au Comte d'Avaux, si on ne lui rendoit au plutôt la liberté. Enfin tous les partisans de la Maison Palatine se déchaînerent contre la France. Le Cardinal de Richelieu allégua pour se justifier, qu'il n'étoit permis à aucun Prince étranger de passer par le Roïaume sans passeport. Que le soin que le Prince Palatin avoit pris de se cacher faisoit soupçonner qu'il méditoit quelque dessein contraire aux intérêts du Roi, & qu'on avoit été d'autant mieux fondé à l'arrêter, qu'on disoit que ce Prince ne vouloit être maître des Villes d'Alsace que pour les échanger avec les Etats du Palatinat; ce qui ne pouvoit être que très préjudiciable à la France, à qui ces conquêtes avoient tant coûté. Au reste le Cardinal de Richelieu étoit, depuis long tems, accoûtumé à ces cris. Il s'y étoit attendu, & ne s'en étonna pas. Il ne laissa pas de donner de belles paroles aux

Rois d'Angleterre & de Danemarck, & cependant il travailla efficacement à s'assurer de l'armée & des places du Duc de Veimar. L'argent fut le grand ressort de cette négociation, comme il l'est de beaucoup d'autres, & l'emporta sur la brigue. Les Officiers & les soldats vouloient vendre leurs services. La France seule étoit en état de les acheter. Ainsi le traité fut signé le 9 Octobre 1639. Le Baron d'Erlach demeura Gouverneur de Brisack pour la France, comme il l'étoit auparavant pour le Duc Bernard, & le Duc de Longueville fut reconnu Chef de l'armée. Quelques mois après le Prince Palatin fut remis en liberté, après qu'on eut exigé de lui une promesse par écrit qu'il ne feroit rien contre les intérêts de la France; promesse fort inutile de la part d'un Prince qui étoit hors d'état de nuire.

AN. 1639.

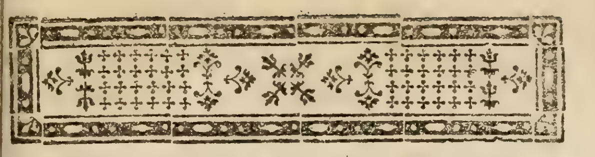
LXII. La France se met en possession des conquêtes & des troupes du Duc Bernard.

Si la guerre avoit été jusqu'alors peu favorable aux espérances du Cardinal de Richelieu, le succès de cette négociation commença à dédommager la France des dépenses énormes qu'elle faisoit depuis plusieurs années. La possession de Brisack valoit seule plusieurs

An. 1639. conquêtes. Aussi la France prit-elle dès-lors la résolution de ne jamais se désaisir d'une Place si importante. On vouloit sur-tout en conserver la possession par le traité de paix, ce qu'on ne pouvoit espérer que par le secours des Alliés. Il falloit par conséquent s'unir de plus en plus avec eux, & entrer dans leurs intérêts pour les faire entrer dans ceux de la France. Ce fut dans cette vue que, comme le dernier traité d'alliance, fait avec la Suede pour trois ans, devoit bientôt expirer, on songea de bonne heure à le faire renouveller. Le Cardinal de Richelieu eut le succès de cette négociation beaucoup plus à cœur que la paix même. On n'oublia rien pour la faire réussir, & on y verra le Comte d'Avaux emploïer tour à tour l'adresse, la patience, la hauteur même, & tout ce que la prudence humaine pouvoit imaginer de plus subtil pour conduire une affaire si délicate.

LXIII. La France songe à renouveller son traité d'alliance avec la Suede.

Fin du cinquieme Livre.



SOMMAIRE
DU
SIXIEME LIVRE.

I. *DESSEINS de la France dans le renouvellement du traité d'alliance avec la Suede.* II. *Salvius laisse entrevoir les demandes de la Suede.* III. *Le Comte d'Avaux lui ôte l'espérance de les obtenir.* IV. *Il est secondé par le Baron de Rorté.* V. *Demandes de la Suede.* VI. *Réponse du Comte d'Avaux.* VII. *Il affecte beaucoup d'indifférence pour le traité.* VIII. *Sentimens de la France sur le choix des lieux pour les conférences de la paix générale.* IX. *Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster & Osnabrug.* X. *Contestation sur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.* XI. *Proposition captieuse du Comte d'Avaux.* XII. *Contestation sur les subsides.* XIII. *Tous les autres articles demeurent indécis.* XIV. *Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.* XV. *Il suspend pareille-*

ment le paiement des subsides. XVI. *Il intimide les Suédois.* XVII. *Les Suédois moderent leurs demandes.* XVIII. *La France les rejette encore.* XIX. *Disposition de la Suede peu favorable à la France.* XX. *Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix générale.* XXI. *Diete de Ratisbonne.* XXII. *La Diete écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.* XXIII. *L'Empereur propose une amnistie.* XXIV. *La Diete renvoie à Vienne l'affaire des Princes Palatins.* XXV. *Banier forme le dessein de rompre la Diete en attaquant Ratisbonne.* XXVI. *Il se décrédite parmi les troupes.* XXVII. *Les armées Françoise & Suédoise donnent l'allarme à Ratisbonne.* XXVIII. *Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suédoise.* XXIX. *Mort du Duc Georges de Lunebourg.* XXX. *Mort de Banier.* XXXI. *Suite de la négociation du Comte d'Avaux & de Salvius.* XXXII. *Différend du Baron de Rorté avec les Régens de Suede.* XXXIII. *Nouvelle intrigue de Impériaux avec les Suédois.* XXXIV. *Artifice du Comte d'Avaux.* XXXV. *Il presse vivement les Régens de Suede.* XXXVI. *Il les détermine à rompre leurs négociations particulieres avec*



HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Westphalie.

An. 1640.

LIVRE SIXIEME.

I. Desseins de la France dans les renouvellemens d'alliance avec la Suede.

LA France ne vouloit pas faire avec la Suede un nouveau traité, pour ne lui pas donner occasion de demander de nouvelles conditions. Il ne s'agissoit pas non plus de renouveller l'alliance pour quelques années, mais de faire durer le traité de Hambourg jusqu'à la paix générale. Si le Comte d'Avaux en venoit à bout, il faisoit perdre pour jamais aux Impériaux l'espérance de diviser les Alliés : il

affermissoit la Landgrave & les autres Confédérés dans le parti, & il mettoit la France en état de prolonger à son gré les négociations de la paix sans craindre d'être abandonnée des Suédois, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu les conditions qu'elle souhaitoit. Il sembloit que la chose fût aisée, parceque l'avantage paroissoit égal pour la Suede. Les Régens devoient être convaincus par mille expériences que l'Empereur n'avoit en vue que de rompre une alliance qui lui étoit si préjudiciable. Ils avoient lieu de craindre que la foi d'un traité ne fût un foible garant pour leur assurer les avantages qu'ils pouvoient obtenir dans un accommodement particulier. Ils avoient été souvent obligés d'en convenir eux-mêmes. Mais la constance de la Maison d'Autriche à les éblouir par des offres spécieuses, son adresse à leur persuader que la France les trahissoit les replongeoit sans cesse dans de nouvelles inquiétudes, & les rendoit faciles à écouter toutes sortes de propositions : tout cela rendoit le succès de la négociation de la France fort incertain. Elle eût été sans doute

AN. 1640.

An. 1640. plus aisée à terminer, si le Comte d'Avaux avoit offert une augmentation de subsides; mais la France étoit épuisée, il falloit ménager ses finances, & c'étoit-là une derniere ressource qu'on se réservoit pour une nécessité absolue.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 23 Fév 1640 26 Avril, &c.

La premiere chose que le Comte crut devoir faire fut de dissimuler l'empressement du Roi, & d'affecter de l'indifférence pour une chose qui en effet, intéressoit la Suede autant que la France. Rien ne lui étoit plus recommandé par le Roi; mais on vouloit en même tems qu'il fît les premieres avances, & il étoit difficile d'allier ces deux points; car en matiere de négociation celui qui fait la premiere démarche perd toujours de son avantage, parcequ'il donne lieu de croire qu'il souhaite ce qu'il propose. Salvius étoit trop habile pour ne pas entrevoir les dispositions de la France, & il espéroit en profiter. Aux premieres propositions que le Comte lui insinua de renouveller le traité, il répondit que rien ne pressoit encore, que les Régens de Suede étoient occupés à une assemblée des Etats du Roïaume,

Roïaume, & que peut-être les affaires changeroient de face avant la fin du dernier traité.

AN. 1640.

Pufendorf. l. 14.

II. Salvius laisse entrevoir les demandes de la Suede.

Cependant comme il avoit reçu ces ordres des Régens de Suede, il les déclara indirectement au Comte d'Avaux, pour le préparer à une déclaration plus ouverte. Il exagéra les difficultés que Banier avoit à soutenir la guerre en Boheme: il se plaignit de ce que les François négligeoient d'arrêter Picolomini dans les Païs-Bas, & d'attaquer les Païs héréditaires de la Maison d'Autriche, comme ils l'avoient promis: il leur reprocha qu'on n'avoit fait aucune mention de la Suede dans le traité de Colmar, au sujet des conquêtes & des troupes du Duc de Veimar. Il ajouta que les dépenses de la guerre étoient considérablement augmentées, parceque la plûpart des Provinces étant ruinées, ne pouvoient plus rien fournir aux armées, & parcequ'il en coutoit beaucoup plus pour faire de nouvelles troupes. Qu'il falloit avant toutes choses remedier à ces inconvéniens, & qu'il étoit ordinaire dans les renouvellemens de traités d'y faire des chan-

An. 1640. gemens pour les accommoder aux tems.

III. Le Comte d'Avaux lui ôte l'espérance de les obtenir.

Tout cela vouloit dire que la Suede souhaitoit que la France s'engageât plus expressément à porter la guerre dans les Terres de la Maison d'Autriche, & à donner aux Suédois de plus grands secours d'argent. Le Comte d'Avaux le comprit parfaitement, & n'oublia rien pour faire perdre à Salvius l'espérance d'obtenir ce qu'il demandoit. Il excusa le Roi sur les plaintes que faisoient les Suédois, & il exagera à son tour les dépenses excessives que la France faisoit alors pour soutenir la guerre dans toute l'Europe. Il lui représenta que les Provinces étoient épuisées, que les peuples commençoient à murmurer, qu'on avoit même proposé dans le Conseil de diminuer les subsides qu'on donnoit à la Suede; que tout ce qu'on pourroit faire, ce seroit de continuer à païer les mêmes sommes; & qu'enfin il ne s'agissoit pas de faire un nouveau traité, mais de renouveller celui qui étoit déja fait.

IV. Il est secondé par le Baron de Rorté.

Tandis que le Comte d'Avaux traitoit ainsi à l'amiable avec Salvius, il

faisoit faire un personnage tout différent au Baron de Rorté, que la Cour de France avoit envoïé à Hambourg, pour aller de-là résider en Suede auprès des Régens du Roïaume, & y seconder par sa présence & ses sollicitations les négociations de Hambourg. Autant que le Comte d'Avaux affectoit de flegme & gardoit de ménagemens, autant le Baron de Rorté faisoit paroître de vivacité & d'impatience, jusqu'à déclarer nettement à Salvius, que si les Suédois faisoient tant de difficultés, ils obligeroient le Roi à pourvoir à ses intérêts sans les consulter. Que la France sauroit bien soutenir la guerre sans eux. Qu'elle trouveroit toujours dans ses propres forces des ressources que la Suede n'avoit pas, & qu'elle feroit des Alliés qui recevroient volontiers les secours que les Suédois refusoient. Il entendoit la Landgrave de Hesse, les Ducs de Lunebourg & de Brunswick, & le Prince Ragoski. Ces vivacités convenoient mieux au Baron de Rorté, qui n'étoit que subalterne dans cette négociation, & elles pouvoient servir à faire expliquer Salvius. Mais celui-ci

AN. 1640.

An. 1640. n'avoit pas encore reçu d'ordres précis, & le Baron de Rorté partit pour Stockholm, afin de presser les Régens de lui envoïer les instructions nécessaires.

V. Demandes de la Suede.

Salvius reçut en effet de nouveaux ordres, mais fort contraires aux desirs de la France. Les Suédois demandoient que la France s'obligeât à porter la guerre dans la Suabe, la Baviere & jusques dans l'Autriche; qu'elle promît de ne faire aucune treve en Allemagne, en Italie & en Flandre avec l'Empereur ni avec le Roi d'Espagne; de déclarer sous le secret les demandes qu'elle vouloit faire dans le traité de la paix générale, de satisfaire la Suede sur les conquêtes & les troupes du Duc Bernard de Veimar, & enfin d'augmenter les subsides promis par le dernier traité. Mais comme le traité de Hambourg ne devoit expirer que dans un an, on recommandoit à Salvius de traîner la négociation en longueur, afin de se réserver, pendant ce tems-là, la liberté de traiter avec l'Empereur, s'il offroit des conditions raisonnables, & dans l'espérance d'obtenir des François, en les

laissant, ce qu'on n'en obtiendroit peut-être pas en précipitant les choses.

AN. 1640.

VI.
Réponse du Comte d'Avaux.

Ibidem.

Ces demandes étoient exorbitantes, & il étoit étonnant que les Suédois ne s'engageant de leur côté à rien de plus que ce qu'ils avoient promis, prétendissent obtenir de la France, par le renouvellement du traité, beaucoup plusqu'ils n avoient exigé dans le traité même. Cependant, Salvius agissant sur ces principes, differa d'abord assez long tems de déclarer au Comte d'Avaux les ordres qu'il avoit reçus, sous prétexte que le Baron de Rorté traitoit à Stockholm avec les Régens. Enfin pressé de s'expliquer il le fit, & le Comte qui s'attendoit à quelque chose de semblable, fut beaucoup moins surpris de l'énormité des propositions, qu'il n'affecta de le paroître. Il répondit, qu'il n'avoit ordre du Roi que de proposer la continuation du traité aux mêmes conditions; qu'il écriroit à la Cour sur les nouvelles demandes de la Suede; mais qu'en attendant il lui diroit volontiers ce qu'il en pensoit. Qu'il croïoit que le Roi n'auroit pas de peine à promettre de porter la guerre dans les domaines de la Maison d'Autriche,

AN. 1640 pourvu qu'on n'exigeât pas l'exécution de cet article à la rigueur, parcequ'il se pourroit faire que la chose devînt impossible ou préjudiciable aux intérêts des deux Couronnes. Qu'il importoit peu à la Suede que le Roi fît une treve en Italie avec l'Espagne, puisque la guerre d'Italie n'avoit aucun rapport à celle d'Allemagne, ni au traité d'alliance, & qu'il étoit injuste d'exiger cette condition, à moins que les Suédois ne voulussent contribuer eux-mêmes à cette guerre. Que le Roi leur communiqueroit sans peine les propositions qu'il avoit à faire dans le traité de la paix générale : pourvu qu'ils lui communiquassent aussi les leurs, & qu'il se contenteroit d'un dédommagement égal à celui qu'ils demanderoient pour eux-mêmes. Que si on n'avoit fait aucune mention des Suédois dans le traité de Colmar, c'étoit la faute des Ministres François, qui avoient agi en cela contre les intentions du Roi & du Cardinal de Richelieu ; mais que les Suédois devoient considérer que l'acquisition que la France avoit faite des conquêtes du Duc de Veimar, étoit

AN. 1640.

également utile aux deux Couronnes, puisqu'elle serviroit à obtenir de l'Empereur d'honnêtes conditions pour l'une & pour l'autre. Que la Suede n'avoit aucun droit de demander un dédommagement pour l'armée du Duc de Veimar, parceque ce Prince, libre de s'attacher à qui il vouloit, s'étoit donné à la France pour servir avec ses troupes où l'on voudroit, comme les armées Françoises, sans autre condition que celles qui étoient exprimées dans le traité qu'il avoit fait avec le Roi. Qu'on continueroit à païer exactement à la Suede les subsides promis : mais qu'elle ne devoit pas en attendre davantage, parceque le Roi n'étoit pas en état de faire de nouvelles dépenses; & enfin qu'il craignoit que lorsqu'on apprendroit en France les propositions de la Suede, on ne les prît pour un refus.

VII. Il affecte beaucoup d'indifférence pour le traité.

Comme rien ne contribuoit plus à rendre les Suédois difficiles sur les conditions du traité, que l'opinion où ils étoient que la France ne pourroit jamais se résoudre à se séparer d'eux, le Comte d'Avaux s'appliqua sur-tout à les détromper, en leur faisant enten-

An. 1640. dre que la France aimeroit mieux porter toute ſeule le poids de la guerre, que de traiter aux conditions qu'on offroit. Qu'il avoit ordre de rompre la négociation, ſi les Suédois s'opiniâtroient à ſoutenir leurs prétentions. Qu'on l'accuſeroit avec raiſon d'avoir peu ménagé l'honneur de la France, s'il écoutoit de ſemblables propoſitions, & que ſi les Suédois n'étoient pas plus équitables, ils auroient bientôt ſujet de ſe repentir d'avoir ſi peu ménagé des Alliés à qui ils avoient tant d'obligation. *Je n'en doute pas*, repartit Salvius un peu ému, *car j'ai des lettres qui font foi, que le Roi de France traite avec les ennemis à Nuremberg, à Munich, à Pampelune & à Burgos.* L'avis étoit faux; mais il étoit bon de le laiſſer croire pour intimider les Suédois: ainſi le Comte d'Avaux, au lieu de nier le fait, ſembla même l'avouer, & il en donna toute la peur à Salvius.

VIII. Sentimens de la France, ſur le choix du lieu pour les conférences de la paix générale.

Après ces premiers éclairciſſemens, le Comte d'Avaux jugea à propos de laiſſer couler quelque tems ſans faire mention du traité, afin de perſuader aux Suédois qu'on n'avoit pas en Fran-

ce sur ce point-là autant d'impatience qu'ils croïoient ; mais cette ruse ne pouvoit pas durer, parceque la Cour de France le pressoit extrêmement de conclure, & il fallut bientôt renouer la négociation. Le Roi avoit fort à cœur un point qui lui paroissoit important pour le succès du traité de paix : c'étoit qu'on changeât le lieu des conférences. La France ne goutoit pas le projet des deux assemblées, surtout dans deux lieux aussi éloignés l'un de l'autre, que l'étoient Cologne & Lubeck. Cette double assemblée étoit toute propre à exciter de la jalousie entre les Négociateurs & encore plus entre les Médiateurs, qui se disputeroient la gloire d'avoir les premiers achevé leur traité, & par-là des conférences de paix pouvoient devenir une source de division. D'ailleurs les négociations ne pouvoient pas manquer de traîner beaucoup en longueur, à cause du tems qu'il faudroit aux Négociateurs pour se communiquer de si loin leurs pensées & leurs résolutions, suivant le projet dont on étoit convenu de n'agir que de concert. Cet embarras devoit être

AN. 1640.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, Mai 1640.

AN. 1640. d'autant plus grand, que les divers évenemens de la guerre, qui continueroit toujours pendant le traité, apporteroient de grands changemens aux résolutions des deux partis. Les Suédois au contraire souhaitoient deux assemblées, & une des principales raisons étoit qu'ils ne vouloient pas ceder le pas aux Ambassadeurs François, & à plusieurs autres qui croïoient avoir droit de le prendre sur eux. Il y avoit un moïen d'éviter cet inconvénient; c'étoit que les Plénipotentiaires, quoiqu'assemblés dans une même Ville, n'eussent entr'eux aucune conférence que par le canal des Médiateurs qui porteroient les propositions & les réponses de part & d'autre. Parlà les Médiateurs auroient été plus à portée d'agir de concert, & les choses paroissoient devoir être plutôt terminées; mais la difficulté consistoit dans le choix d'une Ville. Les Suédois ne vouloient pas de Cologne, parceque cette Ville étoit trop déclarée contr'eux,& trop éloignée de la Suede, & les François de leur côté ne vouloient ni de Lubeck ni de Hambourg; parce qu'outre que ces Villes

étoient aussi trop éloignées de la France, le Légat du Pape ne pouvoit pas accepter une Ville toute Luthérienne.

AN. 1640.

IX.
Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster & Osnabrug.

Dans l'impossibilité que la France voïoit à transporter le congrès en une même Ville, elle avoit imaginé un autre expédient conforme à ses vues. Elle vouloit du moins qu'on choisît deux Villes les moins éloignées qu'il se pourroit faire, afin que la Maison d'Autriche ne pût pas profiter de leur éloignement pour diviser les Alliés. C'est ce que le Comte d'Avaux proposa à Salvius, & les deux Villes furent pour le traité de Suede, Osnaburg, Francfort sur le Mein ou Cologne; & pour le traité de France, Munster, Maïence ou Wesel. Salvius témoigna quelque répugnance à consentir à cette proposition, parcequ'il prévoïoit que les ennemis n'y consentiroient eux-mêmes qu'avec peine; mais le Comte crut avoir lieu d'esperer que cet article ne feroit pas de difficulté, pourvu qu'on fût d'accord sur les autres: ainsi on passa aux autres points de la négociation.

X.
Contestation

Salvius, vouloit faire un nouveau

traité différent de celui de Wiſmar & de Hambourg, parcequ'il en vouloit changer tous les articles à l'avantage de la Suede. Le Comte d'Avaux au contraire conſentoit ſeulement à ajouter quelque choſe au traité de Hambourg, afin de l'accommoder à l'état préſent des affaires. Dans le traité de Hambourg, la France s'étoit obligée à porter la guerre dans les Païs héréditaires de la Maiſon d'Autriche; mais elle avoit aſſez mal obſervé cet article, parcequ'elle trouvoit mieux ſon compte à faire la guerre en Flandre, en Italie & ſur les bords du Rhin, laiſſant à la Suede le ſoins de la guerre d'Allemagne. Elle avoit encore un intérêt particulier à ne pas éloigner ſes armées, afin de s'attacher la Landgrave de Heſſe & les Ducs de Lunebourg; ce qui pouvoit en même tems ſervir à rendre les Suédois plus traitables, parceque ces nouvelles alliances rendoient celle de Suede moins néceſſaire. Salvius, voulant ôter à la France tout prétexte d'éluder cet article, demanda qu'il fût exprimé en ces termes: *que le Roi feroit entrer une bonne armée dans les Païs héréditaires de la Mai-*

AN. 1640. ſur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.

Pufendorf. l. 12.

son d'Autriche pour y établir le théatre de la guerre. Ces expressions étoient trop fortes & trop nettes pour les desseins de la France. Mais le Comte d'Avaux n'eut garde d'en paroître mécontent, pour ne pas découvrir les intentions secretes de la Cour de France. Il fit même semblant de les approuver. Mais peu de tems après, sous prétexte que ces termes pourroient faire naître des difficultés, il proposa d'en substituer d'autres, qui étoient, *que le Roi feroit une grande diversion*; & pour ôter à Salvius toute défiance, il consentit à ajouter *en Allemagne* : ce qui n'étoit pas contraire aux intentions du Roi, puisque sous le nom d'*Allemagne* on pouvoit comprendre le Brisgaw, l'Alsace & d'autres Provinces qui faisoient véritablement partie de l'Empire Germanique. Comme Salvius ne goutoit pas ces expressions, le Comte s'offrit à exprimer nommément non pas l'*Autriche*, comme le vouloit Salvius, mais *les Provinces Autrichiennes*, *Provincias Austriacias*, pourvu qu'on y ajoutât, comme dans le traité de Hambourg, la clause *quantum fieri poterit, autant que l'état de la guerre*

An. 1640.

XI. Proposition captieuse du Comte d'Avaux.

AN. 1640. *& les forces du Roïaume le permettront. Nous convenons pour le fond*, disoit-il à Salvius. *Vous demandez que le Roi fasse vivement la guerre à l'Empereur, il le promet. S'il est véritablement en état de la faire, la clause ne l'en dispensera pas. Si la situation de ses affaires ne le lui permet pas, il en sera dispensé indépendamment de toute clause. Il ne s'agit entre nous que de quelques termes.* Ce raisonnement étoit plus spécieux que solide ; car la difficulté consistoit en ce que les Suédois craignoient que la France n'abusât de ces termes pour laisser la Suede chargée de tout le poids de la guerre. Néanmoins comme le Comte d'Avaux paroissoit inflexible sur ce point, Salvius fut obligé de prendre le parti que le Comte lui avoit d'abord proposé, qui étoit de laisser cet article dans son entier tel qu'il étoit exprimé dans le traité de Hambourg. Le Comte d'Avaux refusa avec la même fermeté d'insérer dans le traité, *que le Roi ne pourroit faire de tréve en Flandre ou en Italie que du consentement de la Suede.*

Rien n'étoit plus adroit que la mé-

thode que le Comte ſuivoit dans cette négociation, pour découvrir les véritables ſentimens de Salvius, qui affectoit quelquefois beaucoup d'indifférence & de fermeté. Souvent, au lieu de réfuter ſes raiſons, il le quittoit avec un air d'indignation ſans lui faire de réponſe. Lorſqu'on le preſſoit de répondre, il s'excuſoit ſur ce qu'il n'avoit pas encore reçu ſes ordres. Il paroiſſoit quelquefois entrer dans ſes ſentimens pour l'engager à s'ouvrir à lui, & lorſque Salvius croïoit l'avoir gagné, il lui échappoit par quelque défaite qu'il avoit toujours ſoin de ſe réſerver. Cette conduite rendoit le Comte d'Avaux impénetrable ; mais ce qui embaraſſoit le plus l'Ambaſſadeur Suédois, c'étoit les lettres que le Comte d'Avaux recevoit ou feignoit de recevoir du Baron de Rorté qui réſidoit à Stockholm, par leſquelles on l'aſſuroit, diſoit-il, que les Régens de Suede conſentiroient ſans peine à continuer le traité de Hambourg ; & que ſi Salvius portoit ſi haut d'abord ſes prétentions, ce n'étoit qu'un jeu pour deſcendre enſuite comme par dégrés aux conditions des anciens trai-

AN. 1640.

AN. 1640.

tés. L'incertitude où étoit Salvius de la vérité ou de la fausseté de ses avis, le jetta souvent dans de grands embarras.

XII. Contestation sur les subsides.

Pufendorf. l. 12.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 26 Avril, 17 Mai, 12 Déc. 1640.

Lettre du Card. de Richelieu au C. d'Avaux, 4 Déc. 1640.

L'article des subsides étoit le point le plus délicat de toute la négociation. La France se plaignoit avec raison de ce que les Suédois prétendoient à chaque renouvellement de traité vendre plus cher leur alliance. Cependant comme celui-ci devoit être le dernier, & devoit durer jusqu'à la paix générale, le Roi avoit permis au Comte d'Avaux d'accorder aux Suédois jusqu'à douze cens mille livres par an, au lieu d'un million qui étoit stipulé par le traité de Hambourg. Ce n'étoit pas encore assez pour les Suédois, ils en demandoient quinze cens mille, & même jusqu'à deux millions, alléguant l'exemple du Duc Bernard & des Provinces-Unies, à qui le Roi en avoit païé autant. Mais la comparaison n'étoit pas juste ; car le Roi ne païoit pas le change pour les Hollandois, au lieu qu'il le païoit pour les Suédois. Les troupes du Duc de Veimar étoient à la solde de la France, au lieu que les Suédois faisoient la guerre en

chef & sous leurs propres enseignes.
Enfin bien loin que les secours d'argent que les autres Alliés recevoient de la France donnassent droit aux Suédois de demander une augmentation, c'étoit au contraire une raison pour eux de ne la pas demander, pour ne pas épuiser le Roïaume, qui n'avoit déja que trop de peine à fournir à des dépenses si excessives. AN. 1640.

Le Comte d'Avaux dissimulant la permission qu'il avoit de la Cour, fit extrêmement valoir toutes ses raisons à Salvius, & persista long-tems à ne lui offrir qu'un million, afin de l'amener insensiblement au point où il le vouloit. Aux raisons il ajouta l'adresse. Lorsque Salvius lui fit la proposition des quinze cens mille livres, il lui répondit que le Baron de Rorté lui mandoit que les Régens regardoient comme le point capital du traité, d'obliger le Roi à porter ses armes dans les Païs héréditaires de la Maison d'Autriche, & qu'il savoit de bonne part que Salvius avoit ordre, en cas qu'il demandât une augmentation, de se relâcher peu à peu jusqu'au million que la France offroit. Il proposa ensuite

AN. 1640. divers temperamens qui ne plûrent pas à Salvius. Enfin après beaucoup de propositions inutiles, les Suédois honteux de contester si long-tems sur un intérêt pécuniaire, trop fiers pour vouloir paroître intéressés, & trop intéressés en effet pour se relâcher sur un point si considérable, en suspendirent pour un tems la discussion.

XIII. Tous les autres articles demeurent indécis.

Il fut également impossible de convenir sur les autres articles du traité, tels qu'étoient ceux qui regardoient le changement du lieu pour le congrès; la tréve, en cas que les ennemis l'acceptassent, & la sûreté des Catholiques en Allemagne. Ce n'est pas que ces points fussent par eux-mêmes difficiles à terminer, mais c'est que les Suédois ne vouloient rien conclure qu'ils n'eussent obtenu l'augmentation des subsides qu'ils demandoient. Au reste le Comte d'Avaux agissoit alors avec d'autant plus de liberté, que la France commençoit à prendre sur les ennemis une grande superiorité, comme je le raconterai bientôt; mais le Comte avoit encore d'autres ressorts qu'il emploïoit habilement selon les occasions.

AN. 1640.

XIV.
Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.

Gustave Horn, avoit été pris par les Impériaux à la bataille de Nordlingue, & Jean de Werth, par le Duc de Veimar à la bataille de Rhinfeld. Le Maréchal Horn étoit prisonnier du Duc de Baviere, & Jean de Werth l'étoit du Roi de France, à qui le Duc de Veimar l'avoit cedé. Rien ne paroissoit plus naturel ni plus aisé que de faire l'échange des deux prisonniers. Les Suédois & le Chancelier Oxenstiern, dont le Maréchal Horn étoit gendre, sollicitoient cet échange depuis long-tems, & il se seroit fait sans le Comte d'Avaux qui s'y opposa. Il n'y avoit plus d'emploi dans l'armée de Suede pour le Maréchal, & comme il étoit soutenu du crédit de son beau-pere, son retour à l'armée auroit pu y causer une division dangereuse, dont les suites auroient été fâcheuses pour la France même. Il eut d'ailleurs été désagréable au Duc de Veimar, qui vivoit encore, de revoir si-tôt son prisonnier les armes à la main contre lui. Ces raisons avoient fait suspendre l'échange. Comme Salvius en renouvelloit la proposition dans cette négociation, & qu'il faisoit sur cela les dernieres

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mai 1638.

Pufendorf. l. 12.

An. 1640.

instances, le Comte d'Avaux y consentit enfin de la part du Roi ; mais il fit entendre adroitement à Salvius, qu'il falloit que les Suédois méritassent cette grace par un peu plus de complaisance & de générosité dans leur maniere de traiter ; & quelque peu considérable que cette affaire fût en elle-même, il n'est pas croïable combien le Comte d'Avaux sut s'en prévaloir pour rendre Salvius plus traitable.

XV. Il suspend pareillement le paiement des subsides.

Ibid.

Grotii Epist.

Le Comte savoit encore le besoin extrême que Banier avoit d'argent, & c'étoit un second moïen dont il se servoit pour vaincre l'obstination des Suédois. La France devoit à la Suede la somme de cinq cens mille livres pour le second terme de l'année courante. Grotius mandoit qu'elle avoit été déja remise aux Banquiers à Paris, & Salvius en pressoit le paiement ; mais le Comte d'Avaux voulant profiter de la nécessité où se trouvoient les Suédois, déclara à Salvius qu'il avoit défense de païer jusqu'à ce qu'il fût assuré du renouvellement du traité, de la maniere que le Roi proposoit. Cette conduite étoit fort dure pour ne pas dire injuste; car l'argent

que les Suédois demandoient étoit dû, indépendamment du renouvellement du traité ; mais on vouloit à quelque prix que ce fût les obliger à le renouveller : cependant le Comte, pour adoucir son refus, fournit sur son propre compte, dit-il, le tiers de la somme de cent mille écus, que Salvius fut obligé d'emprunter en son nom & au nom de Banier. AN. 1640.

XVI. Il intimide les Suédois. *Pufendorf. Ibid.*

Enfin pour ne rien négliger de tout ce qui pouvoit servir à intimider les Suédois, il laissoit quelquefois échapper des menaces indirectes de débaucher les troupes de Banier. Il caressoit les Officiers Suédois qui venoient à Hambourg, il les régaloit chez lui, leur faisoit des présens considérables d'argent, & les renvoïoit à l'armée, charmés de ses manieres & comblés de ses libéralités. C'étoient autant de Panegyristes gagés pour louer le service de France. La vue de l'or & de l'argent qu'ils rapportoient, éblouissoit les troupes Suédoises, & c'étoit un appas dangereux pour des gens qui souffroient une extrême pauvreté. Salvius, irrité de ce procedé, voulut rendre la pareille au Comte, & l'intimi-

AN. 1640. der à ſon tour. Il gagna le Commandant de la garniſon de Hambourg, & l'engagea à aller trouver le Comte pour lui faire en ſecret une fauſſe confidence. L'avis qu'il devoit lui donner étoit que les Impériaux offroient aux Suédois des conditions fort avantageuſes, qu'il avoit été chargé lui-même de ſolliciter ceux-ci de rompre avec la France, & que le traité étoit déja fort avancé. C'étoit-là une vieille ruſe que Salvius avoit déja emploïée dans la premiere négociation de Hambourg, & que le Comte d'Avaux n'eût pas de peine à découvrir. Il en prit occaſion de déclarer à Salvius qu'il pouvoit, s'il vouloit, traiter avec la Maiſon d'Autriche; mais qu'il ne devoit pas compter d'obtenir de la France d'autres conditions que celles qu'on lui offroit, & que le Roi, ennuïé de la longueur de la négociation, prioit enfin la Reine de Suede de déclarer ſur cela ſa derniere réſolution, afin qu'il prît ſes meſures, ſi elle refuſoit de renouveller le traité. On fit à Paris la même déclaration à Grotius, & cette hauteur de la France donna beaucoup à penſer aux Suédois. Ils n'étoient pas

AN. 1640.

ıoins choqués de ce que les François ıisoient quelquefois des Hollandois, u'ils dépendoient de la France, à ause des pensions qu'elle leur faisoit ; ar comme les Suédois étoient dans e même cas, ils ne craignoient rien ınt que d'être regardés sur le pied e Pensionnaires dépendans de la rance.

XVII. Les Suédois moderent leurs demandes.

Pendant que le Comte d'Avaux néocioit avec tant de chaleur à Hamıourg, le Baron de Rorté pressoit de on côté les Régens de Suede de ıettre fin à cette affaire. Il leur reréſentoit à-peu-près les mêmes raiıns dont le Comte se servoit avec alvius, & il en recevoit les mêmes éponses. Enfin, après une longue déıbération, les Régens déclarerent au aron de Rorté, pour derniere réponse, u'ils laissoient au Roi le choix, ou de enouveller le traité d'alliance seuleıent pour trois ans aux mêmes conitions qu'il avoit été conclu, ou s'il ouloit qu'il durât jusqu'à la paix, l'ajouter tous les ans deux cens cinıuante mille livres au million qu'il voit paié jusqu'alors. Ils demandeent encore que le Roi accordât la

AN. 1640.

liberté à Jean de Werth, afin de l'échanger avec Gustave Horn; mais il déclarerent qu'ils ne pouvoient pas consentir à changer le lieu des conférences pour la paix générale, parceque les Villes, qu'on proposoit de substituer à Lubeck ou à Hambourg, étoient trop éloignées de la Suede. Par cette réponse, les Régens de Suede paroissoient se rapprocher un peu plus des François, & l'espérance qu'on conçut de les amener au point où on les vouloit, fit qu'on n'accepta pas le premier des deux partis qu'ils offroient, qui étoit de renouveller l'alliance pour trois ans. Le Comte d'Avaux cependant n'avoit ordre d'offrir que deux cens mille livres d'augmentation, en cas que les Suédois consentissent à renouveller le traité jusqu'à la paix, & le changement du lieu des conférences étoit un article sur lequel le Roi étoit résolu de ne se pas relâcher. Mais comme il jugea que les choses étoient en train de s'accommoder, il crut qu'il étoit tems de laisser espérer à Salvius une augmentation d'argent à-peu-près telle que les Régens la demandoient, pourvu qu'ils

XVIII. La France les rejette encore.

qu'ils consentissent à changer le lieu du congrès. Salvius écrivit sur cela à Stockholm, & la négociation fut ainsi suspendue pour quelque tems.

AN. 1640.

XIX. Dispositions de la Suede peu favorables à la France.

Si les Suédois ne trahirent pas alors la France en l'abandonnant malgré la foi des traités, & les assurances continuelles qu'ils lui donnoient de vouloir continuer l'alliance, ce ne fut que l'occasion qui leur manqua. On a déja vu combien de fois ils avoient tenté de s'en séparer par des traités particuliers. Quoiqu'ils eussent souvent reconnu l'inutilité de ces négociations secretes, l'Empereur les trouvoit toujours prêts à écouter ses propositions, & il leur en faisoit faire tous les jours de nouvelles, ou plutôt il leur faisoit faire toujours les mêmes par de nouveaux Agens. Les Ducs de Lauvembourg, le Duc Ernest de Saxe, le Comte de Valdeck, & enfin Lutzau, nouveau Ministre de la Cour de Vienne à Hambourg, renouvellerent les anciennes propositions, & amuserent encore les Régens de Suede pendant quelque tems. Le Chancelier Oxenstiern n'aimoit pas la France, & haïssoit sur-tout le Cardinal de Richelieu.

Pufendorf l. 12.

AN. 1640. L'alliance, quoique nécessaire jusqu'alors, commençoit à devenir à charge aux Suédois ; ils étoient las de la guerre, & jaloux de la supériorité que les François prenoient en Allemagne. Par toutes ces raisons, ils penchoient beaucoup à faire leur paix particuliere, & à laisser à la France le soin de faire la sienne comme elle voudroit. Mais d'un autre côté, abandonner la France, c'étoit abandonner en même tems les Etats Protestans d'Allemagne dont les intérêts ne pouvoient pas être indifférens à la Suede, & ne pouvoient être reglés que dans un traité général ; & c'étoit s'ôter à eux-mêmes les seuls garants qu'ils pussent avoir de leur traité avec l'Empereur. Ces considérations, qui avoient déja fait échouer les négociations passées, rendirent encore celle-ci inutile ; on ne parla plus de part & d'autre que de la paix générale, quoiqu'on n'eût aucun dessein de la faire.

XX. Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix.

La France sur-tout fit paroître un nouveau zele. Dès l'année précédente le Roi avoit nommé Monsieur Mazarin, qui s'étoit depuis quelque tems attaché à la France, pour traiter à

Cologne en qualité de Plénipotentiaire avec le Comte d'Avaux. L'année suivante on fit quelque chose de plus. On prépara à Paris les équipages des Plénipotentiaires, on loua des Maisons pour eux à Cologne, où on publia qu'ils devoient se rendre incessamment; & ce qui devoit faire encore plus d'impression sur l'esprit des peuples, le Comte d'Avaux eut ordre d'accepter les sauf-conduits de l'Empereur, tels que ce Prince les offroit avec le terme de *non réconciliés*, en se contentant de faire une protestation pour mettre à couvert les droits des Etats de l'Empire. Mais dans le tems que la France prenoit cette résolution, l'Empereur, qui n'en savoit rien, & qui ne témoignoit pas moins d'empressement pour la paix, s'étoit déja déterminé à réformer ses sauf-conduits, & le Comte d'Avaux le laissa faire sans publier l'ordre qu'il avoit reçu.

AN. 1640.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 17 Mai 1638.

Tout sembloit ainsi se disposer à une paix prochaine; mais il s'en falloit beaucoup que le zele de la France & celui de Ferdinand fût aussi sincere qu'il le paroissoit. Il n'étoit pas de

An. 1640. l'intérêt du Cardinal de Richelieu que le Roïaume fût tranquille dans un tems où le Roi, dégoûté de ce Ministre, sembloit souhaiter d'en être défait. La paix auroit achevé sa disgrace en le rendant moins néceſſaire. On sait encore que ce Ministre portoit ses vues ambitieuses jusqu'à la Régence du Roïaume après la mort du Roi qu'on croïoit prochaine. Un tems de paix eut été peu propre à faire réussir ce grand dessein. Il est d'ailleurs certain qu'on faisoit alors en France de plus grands préparatifs que jamais pour continuer la guerre. Enfin il n'est pas difficile de deviner pourquoi la France affectoit cet empressement pour la paix. Elle vouloit sans doute persuader aux Suédois qu'en les engageant à renouveller l'alliance, elle ne prétendoit pas rendre la guerre éternelle, comme ils se l'imaginoient, & qu'ils ne risquoient rien en consentant à ce renouvellement, puisqu'on songeoit si efficacement à la paix. Elle avoit encore en vue de prévenir les fâcheuses résolutions que les Etats de l'Empire, assemblés à Ratisbonne, pouvoient prendre contr'elle en faveur

de la Maison d'Autriche.

Il s'étoit élevé dans tout l'Empire un cri unanime des Princes & des Etats qui demandoient la paix. Le mouvement fut si général, que Ferdinand crut devoir obéir en apparence au torrent; ce fut le motif qui le fit résoudre à réformer les sauf-conduits. Mais il prévoïoit assez que ce premier pas n'auroit de suites qu'autant qu'il voudroit, & qu'il seroit toujours maître d'arrêter le cours des négociations. Il espéroit même s'en prévaloir auprès des Etats de l'Empire pour en obtenir des secours extraordinaires afin de continuer la guerre. Il avoit convoqué, à la priere des Electeurs, une Diete générale à Ratisbonne, pour y délibérer sur les moïens de finir la guerre, & de rendre le calme à l'Europe. Dans cette assemblée il se proposoit de soulever tout l'Empire contre la France, de la rendre seule coupable de la continuation de la guerre, & d'armer tous les peuples contr'elle, sous prétexte de l'obliger à faire la paix. Il en seroit peut-être venu à bout, si la France & ses Alliés, avoient fait paroître de l'éloignement pour la né-

AN. 1640.

XXI.
Diete de Ratisbonne.

An. 1640. gociation. Ainsi le Roi crut devoir prévenir l'effet de cette manœuvre en témoignant de son côté beaucoup d'empressement, & la Diete se passa dans une si grande confusion, qu'elle n'eut aucune des suites que Ferdinand avoit espérées.

XXII. La Diete de Ratisbonne écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.

31 *Déc.* 1640.

28 *Janvier* 1641.

2 *Mars.*

Pufendorf, *l.* 12.

Comme il ne paroissoit pas possible de rien regler dans la Diete sans le consentement des deux partis, on proposa d'inviter les Alliés à y envoïer leurs Plénipotentiaires. Mais l'Empereur se récria contre cette résolution, sous prétexte qu'une telle démarche seroit indigne de la Majesté Impériale; mais en effet parcequ'il craignit que les Ambassadeurs des Alliés ne persuadassent à la Diete de s'unir avec eux pour faire abolir le traité de Prague, & demander le parfait rétablissement de la liberté Germanique. Les Députés prirent le parti d'écrire au Roi de France, au Roi d'Espagne, à la Reine & aux Etats de Suede, pour les exhorter à envoïer au plutôt leurs Plénipotentiaires à Cologne. Ils supposoient dans leurs lettres que tous les sauf-conduits étoient expédiés en bonne forme; mais ils étoient mal infor-

més : car il eſt vrai que l'Empereur, à la priere des Electeurs & des Princes de l'Empire, avoit enfin conſenti à retrancher le terme tant conteſté de *non réconciliés*. Mais le Roi d'Eſpagne n'avoit encore rien changé dans le ſauf-conduit des Hollandois. Comme ce Prince étoit encore moins diſpoſé à la paix que le Roi de France, & moins intéreſſé à diſſimuler avec la Diete, ces lettres n'eurent aucun effet.

AN. 1641.

XXIII. L'Empereur propoſe une amniſtie.

Pour engager tous les Membres de l'Empire à ſe réunir par une bonne paix, la Diete demandoit à l'Empereur qu'il publiât une amniſtie générale pour tous les ſujets de l'Empire, en vertu de laquelle toutes choſes fuſſent rétablies au même état où elles étoient avant les troubles, dont les uns vouloient qu'on fixât le commencement à l'année 1618, lorſque l'Electeur Palatin fut couronné Roi de Boheme, les autres à 1627 ou 1630, lorſque les Suédois entrerent en Allemagne. Ferdinand conſentit en apparence à publier l'amniſtie, afin de ſe faire honneur de ſa modération; mais il n'avoit aucun deſſein de l'accorder telle qu'on la demandoit. Il fut aiſé

Pufendorf l. 12 & 13. Gazettes de Fr. 1641.

de s'en appercevoir lorsqu'il s'agit d'en
An. 1641. regler les conditions : car il ne voulut pas consentir que l'amnistie s'étendît généralement à tous les Sujets de l'Empire. Les Princes de Lunebourg, de Hesse, de Bade, la Maison Palatine & plusieurs autres Etats d'Allemagne en étoient exclus. Il falloit que tous ceux qui s'étoient alliés avec les Puissances étrangeres commençassent par renoncer à leur alliance pour se mettre en état de jouir de l'amnistie : on en suspendoit l'effet jusqu'à ce que l'Empire fût parfaitement tranquille au-dedans ; ce qui étoit tout-à-fait déraisonnable, puisque cette tranquillité ne pouvoit être que l'effet & une suite de l'amnistie même. Enfin on y suivoit en tout le plan de la paix de Prague, avec toutes ses exceptions & ses restrictions. Cependant comme le parti de l'Empereur étoit le plus fort, par l'absence de plusieurs Membres tant Catholiques que Protestans, il eut toujours pour lui la pluralité des voix, & le parti contraire fut réduit à faire des protestations inutiles. Les Députés de Lunebourg & de Hesse furent ceux

de tous qui parlerent avec le plus de fermeté & de zele. Aussi ne manqua-t-on pas de leur donner ordre de sortir de Ratisbonne dès que leurs sauf-conduits furent expirés. On ne laissa pas de donner à cet acte le nom d'*Amnistie générale*, & l'Empereur s'en promettoit un grand effet ; mais il fut trompé dans ses espérances, & on regarda cette amnistie comme un piége semblable à ce *pardon général* publié en Flandre en 1570, & qu'on appella par dérision *attrape lourdaut.*

AN. 1641.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 2.

XXIV. La Diete renvoie l'affaire du Prince Palatin à Vienne.

L'affaire du Prince Palatin fut renvoïée à Vienne, pour y être traitée à l'amiable, disoit-on, quoique Ferdinand eût promis de la faire décider dans la Diete. Cependant pour témoigner la bonne volonté qu'il avoit pour la Maison Palatine, il remit en liberté le Prince Robert qui avoit été pris quatre ans auparavant, comme j'ai raconté. Mais la négociation de Vienne n'eut aucun effet, quelques mouvemens que se donnât l'Ambassadeur d'Angleterre, qui fut alors convaincu, & qui tâcha de persuader aussi à son Maître que la Maison d'Autriche ne consentiroit jamais à rétablir

l'Electeur Palatin, à moins qu'on ne

AN. 1641. l'y obligeât par la force des armes.

XXV.
Banier forme le dessein de rompre la Diete en attaquant Ratisbonne.

Hist. du Maréchal de Guebriant l. 4. c. 2.

Tandis que la Diete suivoit ainsi aveuglément toutes les vues de la Maison d'Autriche, & conspiroit avec elle à prolonger la guerre, au lieu de travailler à la réunion des partis; Banier, qui n'étoit pas loin de Ratisbonne, forma le dessein d'insulter la Place, & d'essaïer de la surprendre par une brusque attaque, ou du moins de dissiper la Diete par la crainte d'un siége.

Ibid.

Dès l'année précédente le Duc de Longueville & le Comte de Guebriant, qui commandoit sous lui l'armée du feu Duc de Veimar, fortifiée de quelques troupes françoises, s'étoient joints à Banier. La jonction se fit à Erfort en Thuringe, & ces trois Généraux agissant de concert, soutenus encore des troupes de Hesse, & de celles du Duc de Lunebourg, qui s'étoit enfin ouvertement déclaré pour les Couronnes alliées, présenterent la bataille à Picolomini qui étoit retranché devant Salsfeld sur la Saal, & qui la refusa. Il arriva là un de ces accidens bizarres dont la guerre four-

nit quelquefois des exemples. Picolomini détacha pendant la nuit un corps de cavalerie pour enlever le canon des Alliés, & le fit ſuivre par un autre corps de Croates qui avoit ordre de le ſoutenir. La cavalerie aïant été repouſſée par les gardes avancées, rencontra dans ſa retraite les Croates qui l'avoient ſuivie, & dans l'obſcurité les prit pour des ennemis. Ceux-ci penſerent la même choſe de leur cavalerie : les deux troupes ſe choquerent auſſitôt, & ſe battirent avec un égal acharnement dans une extrême confuſion. Comme elles ſe rapprochoient toutes deux de leur camp, dans l'eſpérance d'être ſecourues, les troupes qui gardoient le bord de la riviere ne pouvant rien diſtinguer dans les ténebres, augmenterent encore le déſordre & le carnage par une furieuſe décharge de mouſqueterie. Cette mépriſe coûta la vie à trois cens hommes. Les deux armées demeurerent long-tems en préſence. Mais après pluſieurs marches inutiles, les Généraux alliés, perdant l'eſpérance d'attirer Picolomini à une bataille, entrerent dans la Franconie, la Heſſe &

AN. 1641.

AN. 1641.

les Provinces voisines, où les deux armées se virent encore quelquefois d'assez près sans en venir aux mains.

XXVI. Banier décrédité parmi les troupes.

Hist. du Maréch. de Guebriant. l. 4. c. 2.

Dans toute la suite de cette campagne, le Comte de Guebriant, aussi habile Négociateur que grand Capitaine, rendit un important service à la France par l'adresse avec laquelle il ménagea la fierté & l'indocilité des troupes qu'on appelloit Veimariennes. Mais le Général Banier perdit beaucoup de l'estime que son armée avoit pour lui. Il avoit épousé une Dame de la Maison des Comtes d'Erpach, qui le suivoit dans toutes ses expéditions, & qui mourut pendant cette campagne. Il parut inconsolable de la perte d'une épouse qu'il aimoit infiniment, & qui méritoit en effet toute sa tendresse par les grandes qualités dont elle étoit ornée. Elle savoit sur-tout modérer les excès de débauche & de colere auxquels il étoit naturellement sujet, & il dit lui-même à Beauregard, qu'*en la perdant il avoit perdu tout son esprit*. Cependant on fut fort surpris de le voir songer à de nouvelles amours, avant qu'il eût eu le tems d'essuïer ses larmes. En con-

duisant le corps de son épouse à Erford, il vit par hasard une Princesse de Bade, & en devint si éperdument amoureux, qu'il attendit avec peine la fin des trois premiers mois de son deuil pour l'épouser. Les soins qu'il rendoit à sa belle Princesse l'occuperent tellement, qu'il manqua l'occasion de défaire au moins l'arriere-garde de cette armée que Picolomini appelloit *la Pucelle*, parcequ'elle n'avoit jamais été battue. Il laissa encore prendre Hoker sur le Weser, & exposa par-là les Etats de la Maison de Brunswick à une entiere désolation.

AN. 1641.

XXVII. Les armées Françoise & Suédoise donnent l'allarme à Ratisbonne.

Pufendorf, *l.* 13.

Dès le commencement de l'année 1641, les armées confédérées s'étant réunies une seconde fois à Erfort, s'approcherent jusqu'à deux lieues de Ratisbonne. De-là elles s'avancerent à la portée du canon de la Ville. Un parti que les Généraux avoient envoïé en campagne passa le Danube sur la glace, porta le feu bien loin au-delà du fleuve, & prit aux ennemis plus de quinze cens chevaux. L'Empereur lui-même pensa être surpris. Ce Prince devoit aller ce jour-là à la chasse. Sa litiere, ses oiseaux & tous

An. 1641. ses équipages étoient déja sortis de la Ville, & furent pris par un parti. L'Empereur eut été pris lui-même s'il fut sorti une heure plutôt. Le hasard pensa ainsi amener le moment fatal qui auroit terminé la guerre, & épargné bien du sang à l'Europe. Cependant l'approche des armées jetta la Ville dans la consternation. Les habitans se hâterent de brûler eux-mêmes leur pont. La campagne étoit couverte d'ennemis & les Villages en feu. La Ville sans défense & sans provisions étoit pleine d'étrangers, de gens suspects & mécontens. Si la glace avoit permis de la serrer de l'autre côté; il n'eut fallut que peu de jours pour l'affamer; mais le tems s'étant radouci, les Confédérés furent obligés de repasser promptement le fleuve avant qu'il fût dégelé, & les Généraux jugerent à propos de se retirer; mais ce ne fut qu'après que le Comte de Guebriant eut salué l'Empereur & la Diete, de cinq cens volées de canon qu'il fit tirer contre la Ville; affront dont Ferdinand fut si piqué, dit un Historien, qu'il parut perdre sa constance & sa fermeté ordinaires.

Hist. du Maréch. de Guebriant, ibid.

Après cette expédition, les troupes Françoises, suivant les ordres du Roi, se séparerent de l'armée Suédoise pour se rapprocher du Rhin, malgré les instances de Banier & ses intrigues secretes avec les Officiers Allemands. Ce Général vouloit se faire suivre par les troupes Veimariennes jusques en Boheme, pour en disposer à son gré lorsqu'elles seroient éloignées de France, & les incorporer même dans l'armée de Suede dont elles avoient fait partie autrefois. On ne comprend pas comment les Suédois osoient soutenir que cette prétention fût raisonnable, puisque ces troupes n'étoient plus à la Suede; & tout ce qu'ils disoient sur cela ne pouvoit être qu'un effet du chagrin que les Suédois eurent toujours de ce que la France s'étoit rendue si puissante en Allemagne par l'acquisition de l'armée du Duc de Veimar. Ce différend n'empêcha pas le Comte de Guebriant de se rejoindre encore deux fois à l'armée Suédoise, lorsqu'elle eut reçu un échec à Neubourg, après avoir échappé, par l'habileté de Banier, du plus grand danger qu'elle eût jamais couru, &

AN. 1641.

XXVIII. Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suédoise.

Ibid.

An. 1641. lorsqu'elle étoit encore menacée d'une entiere défaite à Zuikaw. Son arrivée sauva l'honneur & l'armée de Banier, & obligea Picolomini de retourner sur ses pas.

XXIX. Mort du Duc Georges de Lunebourg.

Les Confédérés firent, pendant cette campagne, une perte considérable par la mort du Duc Georges de Lunebourg. La Duchesse, veuve de ce Prince, ne laissa pas d'observer fidelement le traité d'alliance malgré les menaces de Picolomini, & on lui promit des secours. Mais cette mort fut suivie de celle du Général Banier, dont la perte fut beaucoup plus sensible aux Alliés, & pouvoit avoir des suites plus fâcheuses pour le parti. Ce grand homme avoit appris la guerre sous Gustave, & égala presque la réputation & les exploits de son Maître. Il excelloit sur-tout dans la maniere de faire la guerre en Allemagne, où tout l'art consiste à conserver son armée & à faire périr celle de l'ennemi, parceque tout le païs est ouvert à quiconque est une fois maître de la campagne. Ses troupes avoient une si haute idée de sa prudence, & une si grande confiance en son habi-

XXX. Mort de Banier.

Hist. du Maréch. de Guebriant. l. 4. c. 2.

eté, qu'elles n'appréhendoient rien dans les plus grands dangers. En effet il avoit sur-tout l'esprit fertile en expédiens pour se tirer des grands périls. Il se servit de cette estime des troupes pour prendre sur elles une autorité absolue qu'il conserva toujours. Les Officiers murmurerent quelquefois de ce qu'il ne leur communiquoit rien de ses desseins ; mais il avoit pour maxime qu'un Général ne devoit suivre que ses lumieres ; & il se rendit indépendant, non-seulement des Officiers de l'armée, à qui il ne découvroit ses desseins que dans le moment de l'exécution, mais du Conseil même de Suede, qu'il ne consultoit que pour la forme. Il eut souhaité, disoit-il, que les François en eussent fait autant. Aussi l'ont-ils fait lorsqu'ils ont eu des Capitaines aussi sages que lui ; mais une maxime si générale doit avoir d'autant plus d'exceptions que ces grands hommes sont plus rares. Il étoit aussi ménager du sang de ses soldats qu'il étoit prodigue du sien. Il aimoit les troupes & les caressoit, sans cependant se familiariser, même avec les Officiers. Mais comme il ne chercha pas à s'en-

AN. 1641.

AN. 1641. richir dans le commandement de l'armée, il ne vouloit pas non plus que les soldats s'enrichissent, parcequ'un riche butin en fait des lâches ou des déserteurs. On ajoute à ces traits qu'il étoit fort & robuste, patient, extrêmement laborieux, & toujours en action. Cette vivacité passoit dans son humeur, & le rendoit emporté & colere. Il paroît aussi par sa conduite qu'il étoit fier & impérieux jusqu'à oublier quelquefois les bienséances; ce qui n'empêchoit pas cependant qu'il ne parlât de lui-même avec une extrême modestie. Il mourut à Halberstad à l'âge de quarante ans, infiniment regretté des siens, estimé des ennemis mêmes, & aussi fameux par ses belles retraites que par ses grandes victoires.

30 Mai 1641.

Si la mort de Banier fit tort aux affaires des Suédois en Allemagne, elle fut en quelque sorte utile aux intérêts de la France. Les Suédois, toujours fiers dans leurs succès, n'étoient traitables que dans leurs malheurs. Fideles & reconnoissans par nécessité, il falloit une disgrace pour les attacher à la France. C'est ainsi que les

traités de Paris, de Compiegne & de Hambourg furent les fruits de la mort de Gustave & de la funeste bataille de Nordlingue. La mort de Banier contribua aussi au nouveau traité d'alliance dont j'ai déja commencé l'Histoire. AN. 1641.

XXXI. Suite de la négociation du Comte d'Avaux avec Salvius.

On a pu remarquer avec quelle lenteur affectée cette négociation s'avançoit. Quelque impatience qu'on eût à la Cour de France de voir cette affaire terminée, afin que le Roi, assuré que les Suédois occuperoient toujours l'Empereur au-delà du Rhin, fût en état de profiter du trouble où le soulevement de la Catalogne & du Portugal venoit de jetter la Cour d'Espagne; le Comte d'Avaux continuoit à témoigner beaucoup de froideur à Salvius, persuadé que celui des deux qui auroit le plus de fermeté & de patience régleroit les conditions du traité. Il ne négligeoit cependant rien de tout ce qui pouvoit en avancer la conclusion, & il étoit également attentif à détourner tous les obstacles.

Mémoire du Roi au Comte d'Avaux, 17 Nov. 1640.

XXXII. Différend du Baron de Rorté avec les Régens de Suede.

Il en survint un à Stockholm par une querelle que les Régens de Suede firent au Baron de Rorté. Ce Seigneur

avoit dans son Hôtel, suivant la coutume & le droit de tous les Ambassadeurs, une chapelle où tous les Catholiques étrangers venoient satisfaire leur dévotion. Les Régens ne se feroient apparemment pas avisés de lui disputer un droit si incontestable, sans un incident qu'ils regarderent comme un attentat. Ce fut l'abjuration de Smalz, qui embrassa la Religion Catholique par les soins de l'Aumônier du Baron de Rorté. Ce Smalz étoit celui que la Cour de Suede avoit envoïé trois ans auparavant en France, comme on a déja vu. La chose ne put se faire si secrétement, que les Régens n'en fussent avertis. Ils se plaignirent amerement du Résident François: Smalz fut mis en prison, sous prétexte de quelque malversation; mais il fut assez heureux pour s'évader & se réfugier en Allemagne, où il se mit au service de l'Empereur.

An. 1641.

Lettre du C. d'Avaux à M. de Rorté, 8 Mars 1641.

XXXIII. Nouvelle intrigue des Impériaux avec les Suédois.

Le Comte d'Avaux craignoit que ces brouilleries ne retardassent le traité; sachant d'ailleurs que la Diete de Ratisbonne écrivoit des lettres très pressantes aux Régens de Suede pour les exhorter à la paix. Il étoit même

nformé que la Diete pressoit l'Empereur de s'accommoder avec la Suede; que les Régens y paroissoient disposés, & que Salvius continuoit ses négociations secretes avec Lutzaw. Ce Ministre n'avoit jamais perdu l'espérance de persuader aux Suédois de faire leur paix particuliere, & Salvius n'en perdit jamais l'envie, toujours prêt à rétracter les promesses les plus solemnelles. Un Sénateur de Hambourg, seul confident des deux partis, prêtoit sa maison aux deux Négociateurs. Salvius y alloit avec sa suite ordinaire sous prétexte de rendre visite au Sénateur: Lutzaw s'y rendoit la nuit par une porte de derriere seul & déguisé. Salvius faisoit encore de fréquens voïages à la campagne sous prétexte de sa santé; c'étoient autant de rendez-vous qu'il donnoit à Lutzaw pour conférer ensemble. Tous deux s'applaudissoient de tromper ainsi la vigilance du Comte d'Avaux, & se tenoient presque sûrs du succès de la négociation. En effet Lutzaw faisoit à Salvius des propositions éblouissantes. Mais après tout la raison qui lui en avoit déja fait rejetter tant d'au-

AN. 1641.

Mémoires du C. d'Avaux, 30 Mars 1641.

AN. 1641. tres subsistoit toujours, & devoit lui faire encore rejetter celle-ci; je veux dire le peu de fond qu'il y avoit à faire sur de pareilles offres, à moins que l'exécution n'en fût assurée, non pas par un traité particulier que l'Empereur pourroit rompre sous le moindre prétexte, mais par un traité général dont toute l'Europe seroit garante. Il étoit d'ailleurs certain que l'Empereur offroit ce qu'il n'étoit pas maître de donner; car il n'avoit pas droit de disposer de la Poméranie sans le consentement des ordres de l'Empire, & en particulier de l'Electeur de Brandebourg, avec qui il n'étoit encore convenu de rien. C'étoit enfin abandonner les Etats Protestans de l'Empire à la discrétion de la Diete de Ratisbonne, c'est-à-dire de la Maison d'Autriche, & avouer ainsi à la face de toute l'Europe que la Suede n'avoit pris les armes que pour usurper un établissement en Allemagne, & non pas pour la défense de la liberté Germanique. Malgré des raisons si solides, Salvius continuoit la négociation avec chaleur, & si les Régens de Suede l'avoient cru, c'étoit fait de

l'alliance de la France.

An. 1641.

XXXIV.
Artifice du Comte d'Avaux.

Le Comte d'Avaux, averti de ces menées ſecretes, & au déſeſpoir de ſe voir ſur le point de perdre le fruit d'une ſi longue négociation, ſongea aux moïens de parer le coup. Mais ne croïant pas que des reproches ordinaires fuſſent ſuffiſans pour cela, il prit le parti de témoigner plus d'indifférence que de chagrin, & plus de réſolution que de crainte, afin d'intimider Salvius, & de le preſſer de prendre ſon parti, ſans lui donner le tems de rien arrêter avec Lutzaw, perſuadé qu'il n'oſeroit pas rompre avec la France dans l'incertitude du ſuccès de ſa négociation, & que dans une néceſſité preſſante de choiſir, il préféreroit les avantages certains que la France offroit, à une eſpérance incertaine de la paix.

Il alla trouver Salvius, & faiſant ſemblant de ſavoir depuis long-tems ce qui ſe paſſoit entre lui & Lutzaw, il lui dit que s'il ne lui en avoit pas parlé plutôt, c'étoit qu'il ne s'étoit pas imaginé que la Suede pût oublier ſes véritables intérêts juſqu'à ſe ſéparer de la France. Qu'il avoit cru que la

An. 1641.

Suede ne feroit pas plus de cas de propositions de l'Empereur, que l France n'en faisoit de celles du Ro d'Espagne, qui la sollicitoit aussi de puis long-tems de se séparer de l Suede. Que cependant il avoit appri que le traité de la Suede avec l'Em pereur étoit déja fort avancé; qu'o l'avoit caché à la France, & que pou mieux la surprendre on avoit mêm affecté de vouloir renouveller le trai té d'alliance dans le dessein de fair apparemment quelque proposition exor bitante, afin que le refus de la France servît de prétexte pour rompr avec elle. Que la Suede n'auroit pa pardonné au Roi de France une conduite si peu sincere & si peu équitable à l'égard de ses Alliés. Qu'au rest il lui déclaroit qu'il n'étoit plus tems de délibérer, & que le Roi lui avoit fait savoir ses dernieres résolutions. Qu'il offroit à la Suede douze cens mille livres tous les ans jusqu'à la paix. Qu'il accorderoit la liberté au Général Jean de Werth, pour être échangé avec le Maréchal Horn, & qu'il étoit disposé à s'accommoder sur les autres articles, pourvu que la Sue-

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux les 25 & 27 Juin 1641.

de

de consentît de son côté à changer le lieu des conférences, comme on avoit déja proposé. Mais qu'il avoit ordre de rompre la négociation, si la Reine de Suede tardoit à accepter les propositions que le Roi lui faisoit, parcequ'il vouloit aussi songer à son accommodement, & qu'on verroit dans la suite qui des deux auroit le plus perdu à la rupture. Cependant afin que Salvius ne pût pas se plaindre qu'on voulût arracher à la Suede son consentement, & pour témoigner encore plus d'indifférence, le Comte avoit déja païé ce que la France devoit de reste à la Suede.

AN. 1641.

Salvius, étoit trop fier pour n'être pas piqué des reproches du Comte d'Avaux, & il y fut d'autant plus sensible qu'ils étoient mieux fondés. Mais la déclaration qu'on lui faisoit lui causoit une cruelle inquiétude. Rompre avec la France, c'étoit se mettre à la discrétion des Impériaux, & rompre avec ceux-ci, c'étoit donner trop d'avantage à la France. Cependant il dissimula son chagrin dans l'espérance de rallentir la vivacité du Comte; & ne pouvant se persuader qu'il fût si bien

Pufendorf. l. 13.

instruit de ses négociations secretes, il lui répondit qu'il étoit vrai, qu'il avoit eu quelques conférences particulieres avec Lutzaw, mais qu'il n'avoit jamais prétendu conclure avec lui aucun traité particulier sans le consentement & à l'insçû de la France. Qu'il n'avoit voulu que sonder les dispositions de l'Empereur, pour savoir ce que la Suede avoit à espérer de ce Prince dans le traité de la paix générale. Qu'il alloit écrire en Suede sur ses nouvelles propositions, & qu'il espéroit le convaincre bientôt de la sincerité & de la franchise des Suédois.

AN. 1641.

XXXV. Le Comte d'Avaux presse vivement les Régens de Suede.

Le Comte d'Avaux s'étoit bien attendu à ces réponses générales; & comme elles ne suffisoient pas pour le rassurer, il prit ses mesures d'un autre côté. Le Baron de Rorté étoit tombé malade sur ces entrefaites, & il n'y avoit personne à Stockholm en état d'agir pour les intérêts de la France. Ce fut la premiere chose à laquelle il pourvut. Il y envoïa M. de Saint-Romain; & voulant faire un dernier effort auprès des Régens, il le chargea de plusieurs lettres qu'il écrivit à

tout ce qu'il avoit d'amis dans le Sénat, surtout au Chancelier Oxenstiern, & au Connétable de la Garde. Il leur représenta le tort qu'ils feroient à leur réputation, & aux intérêts de la cause commune par leur séparation. Le peu de fond qu'ils devoient faire sur un traité particulier. Que la Maison d'Autriche ne se piquoit gueres de fidelité, quand il s'agissoit d'un intérêt aussi grand que celui qu'elle avoit de ne pas souffrir qu'aucun Prince puissant s'établît en Allemagne. Qu'ils obtiendroient encore plus aisément, dans un traité général, les avantages qu'ils vouloient obtenir par un traité particulier, parceque la France s'offroit à ne faire la paix qu'à cette condition; & qu'ainsi loin de perdre quelque chose à attendre encore quelque tems, ils gagneroient beaucoup, parcequ'ils s'assureroient, par la garantie de toute l'Europe, la possession de tout ce qu'ils auroient obtenu.

AN. 1641.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 27 Juin 1641.

Dépêche au C. d'Avaux, le 12 Décembre 1641.

Le Comte auroit pu ajouter que le Roi, outre les offres qu'il avoit déja faites, consentoit en cas de tréve avec le Roi d'Espagne en Italie ou en Flan-

AN. 1641.

Dépêche au C. d'Avaux, le 7 Juillet 1641.

Lettre du Card. de Richelieu au C. d'Avaux, 4 Déc. 1641.

dre, d'augmenter son armée d'Allemagne d'un corps de six mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, & qu'indépendamment de la tréve, il promettoit aux Suédois jusqu'à six mille hommes qui seroient entretenus aux dépens de la France, & commandés par les Généraux de l'armée Suédoise. Des offres si avantageuses montrent assez combien la France souhaitoit le renouvellement de l'alliance; mais le Comte d'Avaux ne crut pas les choses assez désesperées pour emploïer ces dernieres ressources. Avant que de tenter l'avarice des Suédois, il voulut éprouver ce qu'il pourroit obtenir de leur équité, & il espéra que son adresse & sa patience épargneroient à la France des dépenses si considérables.

XXXVI

Il détermine les Régens de Suede à rompre leurs négociations particulieres avec l'Empereur, pour traiter avec la France.

Pufendorf. l. 13.

En effet, les Régens de Suede n'étoient pas à beaucoup près aussi disposés que Salvius à un traité particulier. Ils sentoient toute la force des raisons qu'on leur apportoit pour les en détourner, & la situation présente de leurs affaires les frappoit encore plus. Car ils étoient moins en état que jamais de se passer d'un secours étranger. Ils n'osoient compter sur la dis-

poſition où l'Empereur paroiſſoit être de les ſatisfaire, après tant de négociations inutiles avec les Miniſtres de ce Prince. S'ils renonçoient à l'alliance de la France dans l'eſpérance d'une paix ſi peu aſſurée, ils quittoient le certain pour l'incertain. Depuis la mort de Banier, l'armée Suédoiſe en perdant ſon Général, ſembloit avoir perdu l'eſprit de ſubordination. Les Officiers & les ſoldats également mécontens de la Suede, ſongeoient à changer de parti, & le déſordre étoit ſi général, qu'ils ne ſe mettoient pas même en peine de cacher leur deſſein. Rien n'étoit plus aiſé à la France que de débaucher toute l'armée, & elle n'eut pas manqué de le faire, comme le Comte d'Avaux le fit comprendre à Salvius, ſi les Suédois avoient refuſé de renouveller l'alliance. De l'argent diſtribué aux troupes auroit appaiſé les mutins; mais la Suede n'en avoit pas, & elle n'en pouvoit eſperer que par le renouvellement du traité. Que ſeroient devenus les Suédois, s'ils s'étoient vus tout-à-coup ſans armée en Allemagne? La Landgrave de Heſſe & les Duc de Lunebourg n'étoient pas

AN. 1641.

AN. 1641. en état de relever leur parti & on ne comptoit plus même sur la fidelité de ces derniers depuis la mort du Duc George.

XXXVII. Nouvelle difficulté formée par Salvius.

Mémoire du C. d'Avaux, 30 Avril 1641.

Ces considérations l'emporterent enfin sur toutes les autres, & déterminerent les Régens de Suede à consentir au renouvellement du traité; ils envoïerent leurs ordres à Salvius pour consommer cette affaire, & la négociation recommença. Mais il sembloit que ce Ministre ne pût se résoudre à mettre la derniere main à cet ouvrage, & il forma une nouvelle difficulté à laquelle on ne s'attendoit pas. Quoique le Comte d'Avaux eût promis de la part du Roi, que Jean de Werth seroit mis en liberté pour être échangé avec le Maréchal de Horn, Salvius, ne croïant pas qu'une telle promesse suffît, exigea qu'elle fût exprimée dans le traité par un article particulier. C'étoit-là marquer beaucoup de défiance de la sincerité du Roi, & en vouloir donner un témoignage public à toute l'Europe. Le Comte d'Avaux ne put s'empêcher d'en marquer du ressentiment, d'autant plus qu'il soupçonna, que Salvius formoit

cette difficulté de son chef, sans ordre des Régens. La querelle s'échauffa, & il y eut plusieurs lettres assez vives écrites de part & d'autre, jusqu'à ce que les Régens de Suede craignant des suites plus fâcheuses de ce petit différend, défendirent à Salvius de répondre, & lui ordonnerent de se désister de sa demande. Alors les deux Ambassadeurs, sacrifiant leur ressentiment à l'utilité publique, commencerent à régler les articles du traité. AN. 1648.

XXXVIII. Les deux Ambassadeurs reglent les articles du traité.

Comme on étoit déja convenu sur plusieurs articles, la négociation en étoit devenue moins difficile. On ne fit pas un nouveau traité, comme l'avoit d'abord prétendu Salvius, mais on renouvella seulement celui de Hambourg jusqu'à la paix, excepté quelques articles auxquels on fit quelque changement. Au lieu d'un million que la France avoit promis à la Suede par le dernier traité, on lui promettoit douze cens mille livres à païer en deux termes.

XXXIX. Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.

Le Comte auroit souhaité d'inserer dans le traité un article particulier en faveur des Catholiques, & d'obtenir pour eux quelque chose de plus que

An. 1641. ce qui étoit déja reglé dans le traité de Hambourg. Il étoit l'unique protecteur qu'ils eussent en Allemagne contre les violences des troupes Lutheriennes, & ils reclamoient son crédit de toutes les Provinces. Le zele qu'il avoit pour la conservation de leurs biens & de leur liberté lui attiroit beaucoup de reproches de la part des Alliés Protestans, en même tems qu'il recevoit de grands éloges des Légats du Pape, & des témoignages de reconnoissance de la part des Catholiques. Il conserva entr'autres par ses soins & ses recommandations les Chapitres d'Halberstad, d'Osnabrug & de Minden, plusieurs Abbaïes & beaucoup de Monasteres, dont les biens sont ordinairement les plus exposés à devenir la proie du soldat, sur-tout lorsque la différence de Religion semble autoriser ses brigandages. Mais quelques instances qu'il pût faire, Salvius refusa constamment d'accorder aucune distinction aux Catholiques, & ne voulut pas qu'ils fussent plus épargnés que les Protestans. Le Comte d'Avaux y consentit, & c'étoit encore beaucoup.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Ginetti, 4 Octob. 1639.

Pufendorf. l. 13.

On ne parloit plus de la treve, & il n'y avoit pas d'apparence que la Maison d'Autriche y consentît, après les grandes pertes qu'elle avoit faites encore récemment; cependant, comme il étoit important d'en regler les conditions, on convint qu'en cas de tréve, le traité dureroit toujours jusqu'à la conclusion de la paix; mais que la France ne paieroit à la Suede que sept cens cinquante mille livres par an pour entretenir ses garnisons & ses troupes d'Allemagne, & qu'on feroit aussi comprendre dans le traité Madame la Landgrave de Hesse, les Ducs de Brunswick & les autres Alliés des Couronnes. *Ibid.*

L'article sur lequel on contesta le plus fut celui qui regardoit le changement des Villes où se tiendroient les Assemblées pour la paix générale. Le Comte d'Avaux ne proposoit qu'Osnabrug pour la Suede; mais il eut été bien aise qu'on eût laissé à la France le choix de deux Villes voisines d'Osnabrug, telles que Munster & Cologne, ou Francfort & Maïence. Il étoit juste, disoit-il, que la Suede cédât à son tour à la France un avan- *Ibid.*

AN. 1641. tage que la France lui avoit cedé la premiere, lorsqu'elle s'obligea à traiter à Cologne, tandis qu'elle laissoit à la Suede la liberté de choisir Hambourg ou Lubeck. La véritable raison de cette demande étoit, que les Ordres de l'Empire n'agréoient pas Osnabrug & Munster, & proposoient, au lieu de ces deux Villes, Spire & Vorms, ou bien Francfort & Maïence. Cependant le Comte d'Avaux aïant eu avis que les Députés des Etats d'Allemagne acceptoient Munster & Osnabrug, il n'insista plus sur ce point, & il fut reglé que la France enverroit ses Plénipotentiaires à Munster, & que la Suede enverroit les siens à Osnabrug, avec les précautions & les conditions dont on étoit convenu dans le traité de Hambourg, & que l'on feroit sortir de part & d'autre les garnisons des Villes où l'on traiteroit.

XI. Conclusion du traité.

Cette négociation parut aux Suédois une occasion favorable pour faire à la France une proposition qu'ils auroient bien voulu faire agréer; c'étoit qu'on ne mît aucune différence entre leurs Ambassadeurs & ceux de tous les autres Roïaumes. Les mau-

vais traitemens qu'on faisoit à Grotius à la Cour de France, leur avoient fait naître cette pensée ; mais après avoir bien examiné la chose, ils crurent qu'il valoit mieux n'en point parler pour ne pas paroître douter eux-mêmes de leur droit, & ne pas l'exposer à être en quelque sorte affoibli par un refus. C'étoit le meilleur parti qu'ils pussent prendre. Voici les articles du traité. AN. 1641.

Serenissimi ac Potentissimi Principis ac Domini Domini Ludovici hujus nominis decimi-tertii, Galliæ & Navarræ Regis Christianissimi Consiliarius Statûs, utriusque Ordinis Commendator, ac per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Mesmes Eques, Comes d'Avaux, constare volumus universis & singulis quorum interest, quod emenso fœderis spatio inter suam sacram Regiam Majestatem & Serenissimam ac Potentissimam Principem ac Dominam Dominam Christinam Suecorum, Gothorum, Wandalorumque designatam Reginam ac Principem hæreditariam, Magnam Principem Finlandiæ, Ducem Esthoniæ & Careliæ, Ingriæque Domi-

AN. 1641. *nam, & Regnum Sueciæ ante triennium initi, cum etiamnum hostes pacem impediant sejungendis qui in belli societatem venerunt frustrandisque unicè intenti: ne & vanâ in posterum spe quieti publicæ illudant, ubi Regnorum amicitia & conjunctio nullis temporum intervallis distincta nullum subinde separationi locum reliquerit: utrique Majestati visum est pactis armisque insistere, donec tuta & honesta pax utrique Regno Fœderatisque omnibus parta & conjunctim stabilita fuerit. Facta igitur nobis potestate cum illustrissimo & excellentissimo Domino Johanne Salvio hæreditario in Adesburg, Offwerby & Tulinge, Serenissimæ Reginæ Sueciæ Consiliario secretiori, Aulæ Cancellario, & in Germaniam Legato de re totâ transigendi, ac si quas prædicti fœderis leges moveri, mutarive conduceret, statuendi & concludendi, id sequentibus articulis mutuo consensu consilioque expressimus.*

I. Tractatus fœderis ad diem sextam mensis Martii anno supra millesimum sexcentesimo trigesimo octavo inter Christianissimum Regem Regnumque Galliæ & Serenissimam Reginam Regnumque

Sueciæ Hamburgi conclusus servetur utrinque in omnibus & singulis suis clausulis ad pacem usque universalem : nisi quatenus hic ab illo discedat. An. 1641.

II. Catholici per Germaniam imprimis Ecclesiastici suæ Religionis exercitio suisque bonis ac reditibus ex constanti priorum fœderum tenore absque impedimento aut perturbatione fruantur : quod idem quoque de Protestantibus dictum esto.

III. Auxiliares pecuniæ in posterum ad millenas libras duodecies centies à Christianissimo Rege quotannis durante bello Reginæ Sueciæ representententur, sed in monetâ Imperiali, solvendo pro dictâ summâ quadringenta & octoginta millia Imperialum Thalerorum, idque Hamburgi in Banco, ducenta nempe & quadraginta millia Thalerorum Imperialium ad diem ultimam Junii pro tribus exactis mensibus & tribus sequuturis, totidemque ad diem ultimam Decembris cujuslibet anni, anticipatâ semper trium mensium solutione.

IV. Si de universalibus plurium annorum induciis cum hoste transigi poterit, æquis & commodis conditionibus transigatur. Iis durantibus fœdus hoc

AN. 1641. *quidem valeat vigeatque; ceſſet tamen promiſſum ad levanda belli onera ſubſidium. At ſuſtentandis præſidiis copiiſque quas Regina Sueciæ interim retinuerit, Rex ei ſuum gratificandi animum nullis non temporibus teſtaturus: trecenta Thalerorum Imperialium millia quotannis Amſtelodami in Banco numerari curabit. Hujus vero induciarii ſubſidii ſolutio ſicut bellici bipartita eſto, iiſdemque terminis ac diebus ultimâ ſcilicet Junii atque ultimâ Decembris fiat.*

V. Quod ſi dictæ induciæ vel ab adverſâ parte ſub quocumque prætextu ita violentur ut compellata nollit damnum injuriamve ſarcire, vel præter vota Fœderatorum infectâ pace exeant, tum utroque caſu ſumptis denuò armis ſua vis huic fœderi omni ex parte & authoritas conſtet, ac ſi nullæ interceſſiſſent induciæ, donec per tractatum pacis univerſalis tranquillitati publicæ rite proſpectum ſit.

VI. In pactione induciarum utrinque collaboretur ut illuſtriſſimi Duces Brunſwico-Luneburgici, illuſtriſſima Landgravii Haſſiæ vidua, & quicunque porro Principes aut Status Imperii ad fœ-

lus accesserint, commodas sibi quoque conditiones obtineant. AN. 1641.

VII. Cùm per hostes demum licuerit pacem vel inducias conjunctim tractare, ne tam optandæ rei moram afferat longior locorum distantia, talia eligantur quæ paucis ab invicem milliaribus dissita, commoditatem præbeant sine mora, periculo aut difficultate communicandi, qualia sunt Monasterium & Osnabruga, aut ejusdem ferè intercapedinis alia.

VIII. Pro expeditiori tanti negotii exitu utriusque partis præsidia, durante congressu, ex omnibus tractatuum locis amoveatur; iis tamen rursus, ni pax successerit, statim inducenda.

IX. Pacta hæc pro creditâ nobis authoritate conclusimus recipimusque fore ut ad quem modum se habent & eodem planè firmata à Regibus nostris & ratihabita intra menses duos utrinque commutemus.

In quorum omnium fidem præsentes manibus & sigillis propriis munivimus Hamburgi ultimâ die mensis Junii anno millesimo sexcentesimo quadragesimo primo.

Au lieu de traduire ce traité, je

AN. 1641. le donne ici en François, comme il eſt rapporté dans les Recueils des Traités de Paix.

TRAITÉ DE CONFÉDÉRATION & d'Alliance entre Louis XIII, Roi de France & de Navarre, & Christine, Reine de Suede, tel qu'il fut ratifié par le Roi.

Le Sereniſſime très Chrétien & très Puiſſant Prince Louis XIII, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, continuant ſon affection envers les Princes & les Etats d'Allemagne, & les ſoins accoutumés pour leur conſervation, ſpécialement de ceux qui ſont unis avec lui & la Couronne de Suede, pour le maintien de leurs priviléges & liberté du Saint Empire, & pour acquérir une bonne paix générale à la Chrétienté : aïant ſû que la très Illuſtre & très Puiſſante Princeſſe Chriſtine Reine de Suede, fille du feu Roi de Suede Guſtave-Adolphe de très glorieuſe mémoire, ſe ſouvenant de la protection & des alliances que les Princes d'Allemagne ont eu de tout tems avec la Couronne de France, & des traités

qui ont été ci-devant faits sur ce sujet par ledit feu Roi de Suede son pere, étoit en résolution de suivre ses bonnes intentions, & de continuer de rechercher le bien public, & d'assurer d'autant plus ses Etats par l'union de ses intérêts & de ses armées avec celles de France & des autres Alliés d'Allemagne, a commandé au sieur Raoul son Conseiller, étant pour son service en Hollande, de venir vers ladite Dame pour l'assurer de son affection & des assistances que Sa Majesté étoit prête de lui donner pour favoriser ses bons desseins, avec pouvoir de passer & conclure un traité avec elle; à cet effet, ladite Dame reconnoissant l'obligation qu'elle a à Sa Majesté, & se voïant avec lesdites assistances en état d'emploïer utilement ses armes pour l'avantage de la cause commune, & l'avancement d'une bonne, sûre & générale paix, a desiré de renouveller un traité d'alliance avec Sadite Majesté, dont elle est convenue avec ledit sieur Raoul, selon les articles suivans. AN. 1641.

I. Est convenu & arrêté, que le traité de confédération fait l'an 1638, sera entretenu en tous ses points & articles,

ſauf en ce qui y eſt dérogé par le préſent
AN. 1641. *traité.*

II. Item. Eſt convenu que les Catholiques & Proteſtans ſeront conſervés en libre exercice de leur Religion & en la jouiſſance de leurs biens.

III. Item. Le Roi pour donner moïen à ladite Reine de Suede de ſupporter plus facilement les frais qu'elle ſera obligée de faire pour faire des entrepriſes conſidérables, pour affoiblir les ennemis communs, & les mettre en état d'accepter les raiſonnables conditions de paix, Sa Majeſté lui fera païer tous les ans la ſomme de douze cens mille livres tant que la guerre durera.

IV. Item. Qu'il ſera permis à chacun d'eux de traiter de tréve avec l'ennemi, ſi faire ſe peut, & que durant icelle le Roi fera païer tous les ans à ladite Reine de Suede, la ſomme de trois cens mille Richſdales.

V. Item. Au cas que la tréve ne ſoit entretenue par la partie adverſe, ou que la tréve finiſſe ſans parvenir à une paix, le traité ſera renouvellé & obſervé comme auparavant.

VI. Item. Qu'en traitant de tréve, le Roi & la Reine de Suede tiendront la

ain à ce que les Alliés obtiennent des nditions qui leurs soient commodes, & AN. 1641.
ommément les Ducs de Brunswik & de unebourg , & la Landgrave de Hesse.

VII. Item. Que les Députés du Roi de la Reine de Suede traiteront con-intement de paix ou de tréve en des eux qui ne soient trop éloignez les uns es autres.

VIII. Item. Que durant les confé-nces pour la paix, les garnisons seront tées des lieux où ladite conférence se era.

IX. Item. Que cè traité sera ratifié , pprouvé & confirmé d'hui en deux mois ar le Roi & la Reine de Suede. En foi e quoi nous Commissaires susdits, avons n vertu de nos pouvoirs respectifs , signé es présentes de notre seing ordinaire , & icelles fait apposer le cachet de nos ar-es. A Hambourg , l'an 1641 le trentie-e jour de Juin.

Lequel traité ci-dessus transcrit , nous iant été représenté par notredit Com-issaire , & aïant le tout vu & exami-é de mot à mot en notre Conseil , nous vons icelui agréé , approuvé & ratifié , gréons , approuvons & ratifions par ces résentes signées de notre main , & pro-

AN. 1641. *mettons en foi & parole de Roi garder & observer le tout, sans y contrevenir directement ni indirectement, ni souffrir que de notre part il y soit contrevenu en aucune sorte & maniere que ce soit. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.*

Donné à Saint Germain en Laye, le 21 jour d'Août l'an de grace 1641.

Signé, LOUIS

Et plus bas, par le Roi, BOUTHILLIER

XLI. Le Comte d'Avaux reste à Hambourg.

Tels furent les articles de ce fameux traité si long-tems attendu, si habilement conduit, & si heureusement conclu pour l'intérêt des deux Couronnes. Le Comte d'Avaux reçut de la Cour & du Roi les éloges que meritoit un service si important ; mais quelque impatience qu'il témoignât de retourner en France, le Roi lui ordonna de rester encore à Hambourg, où sa présence étoit nécessaire pour consommer l'ouvrage qu'il avoit si bien conduit jusques-là. On étoit convenu que le nouveau traité d'alliance seroit ratifié de part & d'autre dans

ɛſpace de deux mois. Ce n'étoit qu'une AN. 1641.
ɔrmalité que rien ne ſembloit de-
ɔir arrêter. Mais on avoit affaire à
ɛs eſprits ſoupçonneux qui prenoient
mbrage de tout, & on ne pouvoit
ɔmpter ſur rien juſqu'au moment de
ı ratification. Elle vint cependant de
art & d'autre dans le tems marqué.
Déja la Reine de Suede, pour remplir
ɛs conditions du traité, quoiqu'il ne
ût pas encore alors achevé, avoit ré-
ondu aux lettres de la Diete de Ra-
ſbonne, conformément aux inten-
ons de la France, & lui avoit décla-
é que le lieu des conférences pour
ı paix générale ſeroit déſormais Munſ-
ɛr & Oſnabrug, priant les Ordres de
e l'Empire d'y conſentir comme à une
hoſe qui devoit leur être indifféren-
ɛ. Ils le firent ſans peine, & l'Empe-
ɛur y conſentit auſſi à leur priere. Le
oi de France de ſon côté donna la
berté à Jean de Werth, & le fit con-
uire à Briſack pour y être échangé
vec le Maréchal Horn. Ainſi l'union
ntre les deux Couronnes parut plus
arfaite que jamais.

Il ne reſtoit plus qu'à conclure le
raité préliminaire de la paix générale.

AN. 1641. Tous les obstacles paroissoient levé du côté de la France & de la Suede & comme la Maison d'Autriche continuoit à faire des démarches sur cela, on s'attendoit à voir cette affaire bientôt terminée, comme elle le fut en effet. Mais avant que de commencer le détail de cette négociation, il est nécessaire de faire connoître les autres mouvemens qui se firent en Europe pendant que la France négocioit le traité que je viens de rapporter.

XLII. Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliés.

Pufendorf. l. 13.

George-Guillaume Electeur de Brandebourg étoit mort au mois de Novembre de l'année précédente 1640. Le jeune Electeur son fils se voïant désormais en liberté d'agir selon ses vues, rappella auprès de sa personne tous les Ministres que le feu Electeur avoit éloignés par les avis du Comte de Schwartzemberg, entierement dévoué à la maison d'Autriche. Il envoïa Winterfeld à Hambourg, pour y faire à Salvius la proposition d'une tréve. Il envoïa un autre Ministre à Stockholm, & il écrivit en même tems au Comte d'Avaux, pour le prier d'emploïer son crédit & ses soins pour le succès du traité, afin que cet-

e tréve fût suivie d'une bonne paix. La négociation commença à Stockholm, & fut continuée l'année suivante 1641 à Stetin. Il est vrai semblable que l'intérêt avoit plus de part à toutes ces démarches que l'inclination. Par un article du traité de tréve, entre la Suede & la Pologne, le Fort de Puilau devoit demeurer à l'Electeur de Brandebourg. Le Roi de Pologne, cependant sans égard au traité, refusoit à l'Electeur l'investiture de la Prusse, à moins qu'il ne restituât le Fort. C'étoit pour s'en conserver la possession que ce jeune Prince avoit alors recours à l'autorité du Roi de France qui avoit été Médiateur dans le traité de Stumsdorf, & qui par cette raison devoit s'intéresser à l'exécution de cet article. Le Comte d'Avaux lui promit en effet les bons offices du Roi auprès de Ladislas, d'autant plus qu'il étoit aussi de l'intérêt des Suédois, que les Polonois ne fussent pas maîtres de tous les Ports de Prusse; mais il lui fit entendre qu'il falloit qu'il méritât la protection du Roi par quelque démarche utile au parti des Alliés, & c'est ce que l'Electeur ne fit pas

AN. 1641.

Mémoires du C. d'Avaux, le 16. Mars 1641.

dans la suite, quelque favorables dis-
AN. 1641. position qu'il fit alors paroître. Ce Prince avoit encore une autre raison de ménager les Suédois, qui étoit de les engager à laisser à la Reine Mere Douairiere de Suede sa tante, réfugiée en Danemarck, la jouissance du douaire qu'elle avoit en Suede.

XLIII. Fuite de la Reine Mere de Suede.

Pufendorf attribue la fuite de cette Princesse à sa mauvaise humeur & au dégout qu'elle avoit de la nation Suédoise : mais le Comte d'Avaux semble donner à entendre qu'une passion plus forte en fut le ressort secret, & il lui donne tout l'air d'une Histoire galante. On sera peut-être bien aise de voir ce qu'il en écrivit lui-même à la Duchesse de Savoie.

Pufendorf. ibid.

Lettre du C. d'Avaux à la Duchesse de Savoie, 12 Août 1640.

Un Roi & une Reine du Septentrion, séparés par un bras de Mer qui sert de frontiere à leurs Roïaumes, ont souhaité se rapprocher davantage. Leur bonne intelligence a commencé par de secretes Ambassades qui ont été commises à la dexterité d'une femme d'esprit, qui en sait assurément plus que tous nous autres Ambassadeurs. Un Gentilhomme qui réside en l'une des deux Cours a eu aussi quelque part à ce petit traité, dont l'exécution

l'exécution ne laissa pas de manquer il y a quinze mois par la jalousie des deux nations. Mais qui peut résister à deux volontés si bien unies & soutenues de la puissance Souveraine ? Un beau matin avant le jour la belle Princesse, suivie seulement d'une Dame & d'un Cavalier, monte à cheval, & par des bois & des rochers inconnus se rend au bord de la mer, & passe le détroit dans une méchante chaloupe plus courageusement que ne fit Léandre. Mais au milieu de sa course elle est rencontrée par un Amiral qui la reçoit dans son bord au bruit de toute son artillerie ; faisant ainsi retentir de tous côtés un mystere qu'on avoit jusqu'alors caché avec tant de soin. AN. 1641.

L'Historien de Suede ajoute à ce récit que les Vaisseaux de l'Amiral Danois, destinés à recevoir la Reine, étoient magnifiquement ornés & chargés des mets les plus exquis. On y avoit fait même monter des musiciens afin que rien ne manquât à une fête si galante. *Dans cet appareil*, continue le Comte d'Avaux, *la Reine veuve de Gustave a été conduite dans une Isle du Danemarck, où Christian IV, qui se peut dire à présent heureusement regnant, est allé*

la recevoir. Le Roi de Dànemarck voulut faire passer tout ce qu'il avoit fait pour une civilité dont il n'avoit pu se dispenser à l'égard d'une Reine qui avoit voulu se retirer dans ses Etats. Mais les Suédois reçurent assez mal ses excuses, & refuserent de paier à cette Princesse les revenus de son douaire, à moins qu'elle ne retournât en Suede, ou qu'elle ne consentît à passer dant les Etats de Brandebourg.

An. 1641.

XLIV. L'Electeur de Brandebourg aspire à la Couronne de Suede, par le mariage de Christine.

Les intérêts de cette Princesse servoient de prétexte aux négociations de l'Electeur de Brandebourg avec les Suédois ; mais un autre intérêt, qui le touchoit beaucoup plus, en étoit le ressort secret ; c'étoit le desir qu'il avoit de monter, s'il étoit possible, sur le Trône même de Suede, en épousant la jeune Reine qui avoit alors quinze ans. Cette Princesse avoit de quoi plaire par toutes les graces de son sexe ; elle se faisoit sur-tout admirer par les plus brillantes qualités de l'esprit ; l'éclat d'une Couronne, qu'elle devoit partager avec son époux, étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits, & l'Electeur jeune &

ambitieux s'entretenoit de douces efpérances. On en parloit diverfement dans les Cours de l'Europe. L'Electeur feroit devenu par-là un voifin redoutable aux Rois de Danemarck & de Pologne. Les Rois de Suede auroient eu dorénavant un grand Etat en Allemagne, & y auroient balancé la puiffance de la Maifon d'Autriche. La France même & l'Italie n'auroient pas vu avec plaifir un fi grand accroiffement de puiffance dans un Prince Proteftant. L'Angleterre feule & la Hollande applaudiffoient à ce projet, apparemment par un motif de zele pour leur religion, ou par l'oppofition d'intérêts que ces Etats avoient avec la Maifon d'Autriche. L'armée Suédoife, toute compofée de Proteftans, faifoit fur-tout éclater la joie que lui donnoit l'efpérance de ce mariage, & déja les foldats buvoient à la fanté des nouveaux époux. Mais de fi belles efpérances s'évanouirent. Le Roi Guftave avoit de fon vivant fouhaité ce mariage dans la vue d'unir au Roïaume de Suede la Poméranie & la Pruffe. Mais fa mort avoit changé la face des affaires, & les Régens étoient obligés

AN. 1641.

An. 1641. de ſuivre d'autres vues. Pendant que l'Envoïé de Brandebourg étoit à Stockholm, on affecta de faire faire un voïage à la jeune Reine, ſous prétexte de lui faire voir les Provinces, & de la faire voir elle-même à ſes ſujets, mais en effet afin que l'Envoïé ne pût pas lui parler. Celui-ci n'oſant faire publiquement la propoſition du mariage, n'avoit la liberté que de ſonder ſecrétement les diſpoſitions des Seigneurs Suédois Il retourna peu de tems après faire à ſon Maître une réponſe peu favorable, & l'Electeur eut grand ſoin de cacher ſon dépit, & d'affecter beaucoup de ſatisfaction. Cependant ces négociations, toutes inutiles qu'elles furent aux deſirs de ce Prince, furent avantageuſes aux Confédérés, parceque, dans l'incertitude du ſuccès, l'Electeur ne ſeconda que foiblement les efforts du parti contraire.

XLV. Les Ducs de Lunebourg ſongent à quitter le parti des Alliés.

Les ſentimens des Ducs de Lunebourg, à l'égard des Alliés, devenoient auſſi plus équivoques de jour en jour. Ces Princes demandoient à la France des ſecours d'argent, comme elle en donnoit à Madame la Landgrave, & ils vouloient que les Suédois leur reſ-

tituassent quelques Places qu'ils occupoient depuis plusieurs années. Ne pouvant rien obtenir de ce côté-là, ils tenterent de se raccommoder avec l'Empereur qui les sollicitoit depuis long-tems de se réunir avec lui; mais les Ducs exigeoient que l'Empereur commençât par les remettre en possession de Wolfenbutel où il tenoit garnison depuis l'an 1626. L'affaire fut négociée à Goslar, & la négociation continua long-tems sans effet. Ainsi les Ducs, également mécontens des deux partis, demeurerent quelque tems dans un état d'incertitude dont ils ne purent sortir, & dont les Alliés profiterent beaucoup plus que les Impériaux; car les Ducs de Lunebourg traiterent toujours ceux-ci en ennemis, au lieu qu'ils étoient obligés de ménager les autres.

AN. 1641.

Mémoire de M. d'Avaux, 30 Avril 1641.

Pufendorf, l. 13.

Relation manuscrite des négociations de Goslar.

XLVI.
L'Empereur tente de mettre les Suisses dans son parti.

Il Mercurio di Vittorio Siri, l. 2.

L'Empereur ne réussit gueres mieux auprès des treizes Cantons Suisses auxquels la Diete de Ratisbonne écrivit pour les engager à rappeller les troupes de leur nation qui étoient au service de France, & à refuser aux François le passage par leurs terres pour entrer en Allemagne; car ni les let-

tres de la Diete, ni les promesses que les cinq Cantons Catholiques firent à Ferdinand n'eurent aucun effet. C'étoit-là de foibles ressources pour la Maison d'Autriche qui faisoit chaque jour des pertes irréparables. On peut compter dans ce nombre la mort du Comte de Soissons, l'accommodement du Duc de Lorraine & celui du Duc de Bouillon. Le premier, à la tête d'une armée qu'il commandoit avec le Duc de Bouillon, donnoit beaucoup d'embarras à la Cour de France, & beaucoup plus d'inquiétude au Cardinal de Richelieu, que le Comte de Soissons attaquoit personnellement. Mais le bonheur de ce Ministre ne fut jamais si sensible que dans ces momens critiques où il paroissoit le plus près de sa chute. Un accident imprévu déconcerta en un instant toute la conjuration. Le Comte de Soissons, secondé du Duc de Bouillon & de Lamboy, Général des troupes de l'Empereur, battit l'armée du Maréchal de Châtillon près de Sedan, & remporta une glorieuse victoire; mais il fut malheureusement tué, sans qu'on sache comment, & ce fut le Cardinal

AN. 1641.

XLVII. Mort du Comte de Soissons.

Dupleix, Hist. de Louis XIII.

Hist. du Card. de Richelieu.

Mémoires de Montresor, &c.

qui triompha. Cette mort funeste dissipa tout le parti & consterna le Duc de Bouillon, qui n'eut d'autre ressource que de renoncer aux intelligences qu'il avoit avec la Maison d'Autriche pour obtenir son pardon du Roi de France.

AN. 1641.

XLVIII. Accommodement du Duc de Lorraine.

Cet accommodement avoit été précédé de celui du Duc de Lorraine, Prince inquiet, brave & presque toujours battu, habile & toujours malheureux, dont toute la vie fut une suite perpétuelle de disgraces causées par ses infidélités. Ce Prince avoit épousé Nicole, sa cousine, fille aînée & héritiere de Henri II, Duc de Lorraine, afin de s'assurer, par ce mariage, un droit incontestable à la succession de Henri, son oncle. Mais comme l'intérêt seul avoit formé cette union, une autre passion en rompit bientôt les nœuds, & du vivant de Nicole, le Duc osa épouser sans dispense la Princesse de Cantecroix. Ce fut cette Dame qui, à ce qu'on prétend, l'engagea à se soumettre au Roi de France, dans l'espérance que le Roi, pour reconnoître ce service, solliciteroit le Pape d'approuver son ma-

Il Mercurio di Vittorio Siri, l. 2.

riage. Quoi qu'il en soit, ce Prince trouvoit, dans le désordre de ses affaires, un assez puissant motif de souhaiter la paix. Les François l'avoient dépouillé de presque tous ses Etats, & il étoit menacé de perdre bientôt le peu qui lui restoit. La Maison d'Autriche n'étoit pas en état de le secourir, & sembloit l'abandonner à sa mauvaise fortune, comme il s'en plaignoit inutilement aux Envoïés du Cardinal Infant. Le seul parti qui lui restoit à prendre, étoit d'implorer la clémence du Roi, & il s'y détermina enfin après un an d'irrésolution. Il alla lui-même à Paris traiter en personne avec les Ministres; mais il n'en obtint pas de meilleures conditions. Les principales furent qu'il renonceroit à toutes les intelligences qu'il avoit avec la Maison d'Autriche & les autres ennemis de l'Etat; qu'il seroit rétabli dans la possession des Duchés de Lorraine & de Bar, relevant de la Couronne de France; que le Roi retiendroit le Comté de Clermont, la Prévôté & Terre de Stenay & de Jametz, avec la Ville de Dun; que Nancy demeureroit jusqu'à la fin de la guerre entre

AN. 1641.

Recueil des traités de paix.

les mains du Roi, qui pourroit en faire raser les fortifications en le rendant au Duc; & si ce Prince manquoit à observer fidelement le traité, il consentoit que tous ses Etats fussent unis inséparablement à la Couronne de France. Quelque désavantageux que puisse paroître ce traité, le Duc ne pouvoit pas en espérer un plus favorable dans le mauvais état où étoient alors ses affaires, & dans un tems où la détention du Palatinat par Ferdinand auroit pu autoriser le Roi de France à retenir pareillement la Lorraine. Peut-être même que le Roi n'eût pas lâché une si belle proie, si sa générosité n'avoit pas été excitée par un intérêt présent: car on craignoit que le Duc ne joignît ses troupes à celles du Comte de Soissons, & il étoit de la derniere importance de prévenir ce coup.

AN. 1641.

XLIX. Soulevement de la Catalogne.

Mais de tous les évenemens de cette guerre, celui qui déconcerta le plus la Maison d'Autriche fut le soulevement de la Catalogne, qui fut bientôt suivi d'une plus grande révolution dans le Portugal. L'animosité particuliere du Comte-Duc d'Oliva-

Dupleix, Hist. de Louis XIII.

AN. 1641.

Gazettes de France.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 1.

rez contre les Catalans, peuple fier & indépendant, qui refusoit de plier, comme tout le reste de l'Espagne, sous son autorité absolue, fut la premiere origine des troubles. Ce Ministre croïoit qu'il étoit de la bonne politique d'assujétir entierement une Province dont l'indocilité étoit un obstacle perpétuel aux desseins que l'on formoit pour le bien de l'Etat, & agissant sur ce principe, il n'omettoit aucune occasion d'enfreindre ouvertement les priviléges de la nation. Un des principaux priviléges de la Province est de n'être point obligée de recevoir ni de loger des gens de guerre. Cependant, soit que ce fût une nécessité de laisser l'armée Espagnole en quartier dans la Catalogne, afin d'être en état d'agir de ce côté-là, soit que ce fût un prétexte pour mortifier les Catalans qui avoient assez mal servi dans la derniere campagne, Olivarez fit prendre des quartiers à toute l'armée dans la Catalogne & dans le Roussillon. Les habitans auroient peut-être dissimulé si on s'en étoit tenu là. Mais il sembla qu'on eût entrepris de pousser leur patience à bout en or-

Hist. du Card. de Richelieu. c. 6. c. 50 & suiv.

donnant une levée de six mille Catalans pour aller servir en Italie ; & ce qui acheva de soulever toute la Province, ce furent les désordres incroïables, les meurtres, les violences, les sacriléges que les troupes commirent par-tout avec une licence effrenée, qui fit croire à quelques-uns qu'on avoit assuré les soldats de l'impunité. L'Evêque de Gironne, indigné de tant de profanations scandaleuses, excommunia publiquement ces impies ; ce fut comme le signal d'une révolte générale. Plusieurs païsans, attroupés autour de Barcelonne, massacrerent quelques soldats qu'ils rencontrerent. Ils entrerent dans la Ville, &, secondés par la populace, ils alloient mettre le feu au Palais du Comte de Sainte-Colome, Viceroi de la Province, si les Magistrats n'étoient accourus pour l'empêcher. Ce Seigneur fut cependant obligé de s'enfuir de la Ville, & fut tué en chemin, ou se tua lui-même dans la fraïeur où il étoit en tombant sur des rochers. Toute la Province suivit l'exemple de la Capitale, & les païsans, joints aux milices, assommerent tout ce qu'ils

AN. 1641.

rencontrerent de soldats Castillans. AN. 1641. Le reste de l'armée Espagnole se retira à l'extrêmité du Roussillon pour y attendre des secours ou des ordres de la Cour de Madrid. Le Comte-Duc, étonné d'un si grand mouvement, fit envain tous ses efforts pour appaiser la sédition. Les révoltés devinrent d'autant plus fiers qu'ils se virent soutenus des troupes de France qui étoient dans le voisinagne de la Province, & après avoir repoussé l'armée Espagnole devant Barcelonne, les Catalans se donnerent au Roi de France par un acte qu'ils signerent le 23 Janvier 1641. Ils firent ensuite hommage à leur nouveau Souverain, & envoïerent à Paris trois Députés avec le titre d'Ambassadeurs, qui présenterent au Roi l'acte de donation. Cet acte fut accepté par le Roi de France, & signé le 18 Septembre de la même année. Le Maréchal de Brezé fut nommé Viceroi de Catalogne, & le Roi promit d'aller lui-même à Barcelone jurer l'observation des priviléges de la Province.

L. Révolution de Portugal. La Cour de Madrid étoit encore étourdie d'un coup si funeste à la Mo-

narchie d'Eſpagne, lorſqu'elle reçut une nouvelle beaucoup plus accablante, qui acheva de décourager également les Peuples & les Miniſtres. Le Portugal s'étoit ſoulevé à l'exemple de la Catalogne, & s'étoit donné un nouveau Maître, avec cette différence que la Catalogne étoit une Province révoltée qui imploroit le ſecours d'un Prince étranger, au lieu que le Portugal étoit un Roïaume qui ſecouoit le joug d'une domination étrangere pour ſe remettre ſous l'obéiſſance de ſon légitime Souverain, & c'eſt ce qui rendoit cette ſeconde perte beaucoup plus irréparable que la premiere.

AN. 1641.

Gazettes de France.

Hiſt. du Card. de Richelieu.

Il Mercurio di Vit. Siri.

Révolution de Portugal par Vertot.

Dupleix, hiſt. de Louis XIII, &c.

Il y avoit ſoixante ans que le Portugal, uſurpé par Philippe ſecond ſur la Maiſon de Bragance, étoit devenu une Province du Roïaume de Caſtille. Tandis que les Caſtillans gouvernerent leurs nouveaux ſujets avec douceur, les Portugais porterent leur joug avec patience; mais les ſucceſſeurs de Philippe II trouverent que les priviléges de la nation gênoient leur autorité, & pour les violer plus impunément ils entreprirent d'affoiblir inſenſiblement & d'épuiſer le

AN. 1641. Roiaume d'hommes & d'argent. Ce projet étoit fort du goût d'Olivarez, comme on peut juger par la conduite qu'il tint à l'égard des Catalans. Mais il se pressa trop de l'exécuter. Une longue servitude qui croît insensiblement, efface peu à peu dans un peuple les sentimens de liberté; mais une tyrannie, portée tout d'un coup à l'excès, l'irrite & le révolte. Le Comte-Duc crut qu'en accordant tout aux uns & en refusant tout aux autres, il feroit naître des jalousies & des divisions entre les Grands, & que les familles, ainsi divisées par des intérêts particuliers, ne se réuniroient pas pour un intérêt commun. Suivant ce principe il combla de bienfaits les Portugais qui s'attachoient à la Maison d'Autriche; tous les autres furent exclus des charges & des emplois. Il entreprit encore de ruiner les principales forces du Roïaume, en obligeant les Milices & les Gentilshommes d'aller servir en des Provinces éloignées; & comme il étoit sur-tout avide d'argent pour soutenir la guerre, il établit des impôts extraordinaires. Il étoit parfaitement secondé dans ses

vues secretes par un homme qui étoit aussi fier, aussi impérieux & plus dur que lui, c'étoit Michel Vasconcellos, qui avoit toute l'autorité dans l'Etat, sous l'administration de la Vicereine Marguerite de Savoie, Duchesse Douairiere de Mantoue. les Portugais se souvenoient encore de la douceur du gouvernement sous leurs Rois, & ne purent souffrir que les impôts & la servitude fussent le prix de leur soumission. Il y eut de grandes émotions à Lisbonne & à Evora; & tout le Roïaume parut disposé à une révolte générale; mais ce ne sont pas ordinairement ces saillies subites d'un peuple irrité qui causent les grandes révolutions. Le projet fut long-tems médité, la conjuration fut formée avec réflexion, & conduite avec habileté. Le tems, la maniere, le lieu de l'exécution, tout fut concerté avec un secret admirable, & le Duc de Bragance étoit déja Roi de Portugal avant que les Castillans, qui étoient à Lisbonne, en eussent le moindre soupçon. L'acquisition d'un si beau Roïaume ne coûta, dit un Castillan, que quelques feux de joie.

AN. 1641.

Je n'ajouterai à ce récit succint

AN. 1641. qu'une particularité que je trouve dans une lettre du Comte d'Avaux à M. de Chavigny, datée du 18 Mai 1638. Voici les termes de la lettre. *Un Cordelier François travesti, qui dit avoir été en Angleterre pour passer en Portugal, & depuis renvoïé par Saint Malo, est arrivé avanthier au Port de cette Ville* (Hambourg) *d'où il cherche commodité pour retourner en France. Il vient de Lisbonne où il a tout vu & su, s'étant même introduit dans la Maison de la Duchesse de Mantoue qui en est Gouvernante; mais il dit n'avoir trouvé aucune disposition pour son dessein, comme il vous rapportera particulierement de bouche.* Cette particularité, jointe aux autres circonstances qu'on trouve dans les Mémoires de ce temslà, ne laisse aucun lieu de douter que le Cardinal de Richelieu n'ait été un des premiers auteurs de cette révolution. Quoi qu'il en soit, une des premieres raisons du nouveau Roi fut de se lier étroitement avec les ennemis de la Maison d'Autriche pour se mettre par leur secours en état de résister aux efforts que le Roi de Castille ne pouvoit pas manquer de faire pour ren-

LI. Intelligences du Cardinal de Richelieu à Lisbonne.

Hist. du Card. de Richelieu, l. 6. c. 64.

verser un Trône encore chancelant. Il envoïa des Ambassadeurs en France, en Angleterre, en Hollande & dans les Roïaumes du Nord. La plûpart de ses Etats avoient trop d'intérêt à l'abaissement de la Maison d'Autriche pour refuser leurs secours à un Prince qui en devenoit l'ennemi irréconciliable. Le Roi de France signa à Paris le premier Juin 1641 un traité de Ligue, par lequel il promit de joindre vingt vaisseaux à la flotte de Portugal, s'engageant encore, par un article secret, à ménager tellement les choses dans la conclusion du traité de paix, qu'il se réserveroit la liberté de continuer à assister le Roi de Portugal, pourvu que les Alliés de la France consentissent à se charger de la même obligation. Les Ambassadeurs Portugais ne furent pas moins bien reçus à Londres, malgré les intrigues du Ministre d'Espagne, & on leur y fit tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs des Têtes couronnées. Les Provinces-Unies firent avec le nouveau Roi un traité de treve pour dix ans, en attendant qu'on eût reglé les prétentions qu'on avoit de part &

AN. 1641.

LII. Traité du Roi de Portugal avec la France.

An. 1641. d'autre sur les Isles & les Terres conquises en Afrique, dans les Indes Orientales & au Bresil. François de Soza Coutigno, Envoïé en Danemarck & en Suede, après avoir été assez mal reçu à Copenhague, eut à Stockholm un accueil beaucoup plus favorable. Il y négocia un traité de commerce entre la Suede & le Portugal; mais les Régens ne jugerent pas à propos de s'engager à faire comprendre les Portugais dans le traité de la paix générale, comme demandoit Coutigno, ni à obtenir la liberté du Prince Edouard, frere du nouveau Roi, qui servoit dans l'armée de l'Empereur lorsque la révolte de Portugal éclata, & que Ferdinand avoit fait arrêter à l'instigation des Ministres Espagnols. Les secours que Dom Jean IV reçut de tant de puissans Alliés, avec les efforts extraordinaires que firent les Portugais, le maintinrent en possession, & firent perdre aux Castillans l'espérance de recouvrer sitôt un si beau Roïaume.

Pufendorf rer. Suecic. l. 15.

LIII. Suite de la guerre d'Allemagne.

S'il étoit vrai que le Cardinal de Richelieu n'eût pas contribué à cet heureux succès par ses négociations secretes, on ne pourroit pas du moins

douter que les Portugais n'en aient été redevables aux armes de la France qui occupoient alors toutes les forces de l'Espagne en Flandre, en Italie & en Catalogne, & celle de l'Empereur en Allemagne. J'ai déja raconté les avantages que le Comte de Guebriant avoit remportés sur les Impériaux avec le Général Banier. Depuis la mort de ce Général, ce Comte se signala encore à la défense des lignes de Wolfenbutel, & si les autres Chefs des armées confédérées l'avoient secondé, il auroit eu la gloire de tailler en pieces toute l'armée Impériale commandée par l'Archiduc Leopold & Picolomini, qui ne laisserent pas d'y perdre quatre mille hommes.

AN. 1641.

Hist. du Mar. de Guebriant.

Cette action fut cette année l'exploit le plus mémorable des armes Françoises. Cependant le Maréchal de la Meilleraie prit Aire en Flandre après une des plus belles défenses qu'une Place assiégée puisse faire; mais les Espagnols plus habiles la reprirent presque aussitôt à beaucoup moins de frais. Le Comte d'Harcourt, augmentant chaque jour le nombre de ses conquêtes en Italie, prit encore Coni,

An. 1641. Place forte qui se vantoit de n'avoir jamais été prise par force. L'Archevêque de Bourdeaux jetta l'épouvante dans la Ville de Naples, bravade inutile qui eut en France plus d'applaudissemens qu'elle ne méritoit. Il ne fut pas plus heureux à empêcher le secours que les Espagnols vouloient faire entrer dans Tarragone assiégée par le Comte de la Motte Houdancourt que le Roi avoit envoïé au secours des Catalans. Les Espagnols, après avoir été repoussés une premiere fois, forcerent le passage dans une seconde tentative, après un combat où l'avantage fut égal des deux côtés. La Ville aïant été secourue, le Comte de la Motte fut obligé de lever le siége. Il se vengea par la prise de Tamarith, portant ainsi la guerre jusques dans l'Arragon; & en rentrant en Catalogne, il défit encore une partie de la garnison de Tarragone qui avoit entrepris dans son absence d'enlever un de ses quartiers.

LIV. On renoue la négociation du traité préliminaire.

Ce fut dans ces circonstances que le traité des préliminaires pour la paix générale, dont la difficulté arrêtoit depuis si longtems les Plénipotentiaires

e toutes les Couronnes, fut enfin onclu avec l'applaudiſſement de toue l'Europe par la médiation du Roi le Danemarck. Il y avoit dans la conluite de ce Prince des contradictions pparentes que les plus habiles politiques avoient de la peine à concilier. l paroiſſoit travailler avec un véritable zele à ménager la paix entre les Suédois & l'Empereur. Il s'étoit offert ui-même pour Médiateur, & il étoit extrêmement jaloux de cet honneur, uſqu'à trouver mauvais qu'on fît quelques propoſitions ſans le conſulter, & uſqu'à en venir aux menaces lorſqu'on paroiſſoit négliger ſa médiation. D'un autre côté il étoit ennemi des Suédois, & quoi qu'il prît ſoin de cacher ſes ſentimens, il laiſſoit échapper de tems en tems des marques de haine qui le rendoient juſtement ſuſpect. Tantôt on le voïoit entretenir avec les Impériaux des intelligences ſecretes. Ses Officiers tâchoient de débaucher les troupes Suédoiſes. Il envoïoit des Ambaſſadeurs en Eſpagne, en Angleterre, en Moſcovie, & alors les Suédois s'imaginoient qu'il vouloit leur déclarer la guerre. Tantôt il né-

AN. 1641.

LV. Conduite irréguliere du Roi de Danemarck.

Pufendorf, rer. Suecic. l. 13 & præced.

AN. 1641. gocioit ſecrétement avec la Pologne, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & les Ducs de Lunebourg; & alors les Miniſtres & les Généraux de l'Empereur ſe tenoient en garde contre lui. Son Ambaſſadeur à la Diete de Ratiſbonne diſoit qu'il en vouloit à la Ville de Hambourg, & ſon Réſident en Suede publioit qu'il en vouloit à l'Empereur.

Mais les plus éclairés croïoient pénétrer ſes véritables diſpoſitions au travers de tant d'artifices, & jugeoient que ce Prince vouloit ſe faire craindre des uns & des autres, afin que les deux partis, n'oſant l'irriter, continuaſſent à lui déférer le titre de Médiateur, ou même de Juge abſolu de leurs différends: car il eſt vrai qu'il ſouhaitoit de voir l'Allemagne pacifiée, afin d'éloigner une guerre dont le voiſinage incommodoit ſes Etats; mais il ſouhaitoit encore plus de voir la Suede humiliée, & ce n'étoit que pour l'empêcher de tirer aucun avantage du traité de paix, qu'il vouloit en être le Médiateur. Les Suédois, qui entrevoïoient depuis ſi long-tems ſa mauvaiſe diſpoſition à leur égard, l'auroient

olontiers dispensé des peines qu'il
renoit pour leur procurer la paix, & AN. 1641.
ls auroient presque préféré une guer-
e ouverte à une médiation si suspecte.
L'Empereur de son côté ne pouvoit
gueres se fier à un Prince qui avoit fait
a guerre en Allemagne pour les mê-
nes intérêts que les Suédois. Tant de
ustes défiances ne contribuerent pas
peu à retarder le succès des négocia-
ions. Cependant à force d'agir & de
olliciter, obtenant toujours quelque
chose tantôt des uns, tantôt des au-
tres, le Roi de Danemarck, par son
mportunité autant que par son adres-
se, vint à bout de faire conclure le
raité des préliminaires de la maniere
que je vais raconter.

Fin du sixieme Livre.



SOMMAIRE
DU
SEPTIEME LIVRE.

I. *OBSTACLES qui retardoient le traité préliminaire.* II. *Difficultés sur les sauf-conduits.* III. *Contestation sur le jour du congrès.* IV. *Tempérament proposé par Lutzau & rejetté par le Comte d'Avaux.* V. *Proposition spécieuse éludée par le Comte d'Avaux.* VI. *Embarras de Lutzau & du Roi de Danemarck.* VII. *La France demande un sauf conduit particulier pour la Duchesse de Savoie.* VIII. *Salvius & le Résident de Hesse se plaignent de la France.* IX. *Embarras du Comte d'Avaux.* X. *Il agit sans attendre les ordres de la Cour.* XI. *Succès de sa démarche.* XII. *Les Plénipotentiaires reglent les articles du traité.* XIII. *Sauf-conduits pour la Duchesse de Savoie.* XIV. *Autres réglemens.* XV. *Précautions pour la sûreté des Plénipotentiaires.* XVI. *Difficultés sur le titre d'Empereur.* XVII. *Contestation sur la*

la prééminence des Couronnes. XVIII. *Tempérament accepté de part & d'autre.* XIX. *Conclusion du traité.* XX. *Sentimens des deux Couronnes sur ce traité.* XXI. *Lutzau est disgracié.* XXII. *Le Comte d'Aversberg vient prendre sa place & se plaint du traité.* XXIII. *Réponse du Comte d'Avaux & de Salvius.* XXIV. *Le Comte d'Aversberg présente une ratification informe.* XXV. *Salvius consent à l'accepter. Le Comte d'Avaux la refuse.* XXVI. *Raison de son refus.* XXVII. *Nouveaux artifices des Impériaux pour gagner les Suédois.* XXVIII. *Salvius refuse d'écouter les propositions des Impériaux.* XXIX. *Le Comte d'Avaux se dispose à partir de Hambourg.* XXX. *Le Roi de Danemarck veut renouer la négociation.* XXXI. *Réponse des Plénipotentiaires de France & de Suede.* XXXII. *Le Comte d'Avaux part de Hambourg & se rend à Paris.* XXXIII. *Torstenson succede à Banier. Suite de la guerre d'Allemagne.* XXXIV. *Exploits du nouveau Général.* XXXV. *Bataille de Leipsick.* XXXVI. *Avantages remportés par le Comte de Guebriant* XXXVII. *Bataille de Kempen.* XXXVIII. *Suite de la guerre de Flandre & de la Catalogne.* XXXIX. *Suite de la guerre*

d'Italie. Accommodement des Princes de Savoie. XL. *Les ennemis se flattent de l'espérance d'une révolution en France.* XLI. *Mort du Card. de Richelieu.* XLII. *Son Caractere.* XLIII. *Le Card. Mazarin lui succede.* XLIV. *La Maison d'Autriche néglige les négociations.* XLV. *Le Cardinal Mazarin suit le plan de son prédecesseur.* XLVI. *Les Impériaux présentent une ratification défectueuse.* XLVII. *Ils sollicitent les Suédois d'abandonner la France.* XLVIII. *L'Empereur envoie enfin une ratification en bonne forme.* XLIX. *Ratification de l'Empereur.* L. *Ratification du Roi de France.* LI. *Contestation sur la ratification & les sauf-conduits du Roi d'Espagne.* LII. *Le Roi de Danemarck précipite la conclusion du traité.* LIII. *Echange des sauf-conduits & des ratifications.* LIV. *Conclusion du traité préliminaire.* LV. *Mort de Louis XIII.* LVI. *Le Cardinal Mazarin premier Ministre sous la Reine Régente.* LVII. *Salvius veut commencer la négociation de la paix.* LVIII. *Les Régens de Suede l'en empêchent.* LIX. *Bataille de Rocroy.* LX. *Soupçons des Suédois dissipés.* LXI. *Choix des Plénipotentiaires François pour le traité de paix.*





HISTOIRE DES GUERRES ET DES NÉGOCIATIONS qui précéderent le Traité de Westphalie.

LIVRE SEPTIEME.

AN. 1641.

I. Obstacles qui retardoient le traité préliminaire.

LEs obstacles qui retardoient la conclusion du traité préliminaire se réduisoient à trois articles, qui étoient les sauf-conduits, le lieu des conférences, & le jour où elles devoient commencer. L'Empereur avoit consenti de changer le lieu des conférences, comme la France le souhaitoit; c'est-à-dire, qu'il avoit approuvé le choix de Munster & d'Osnabrug. Il s'offroit aussi à faire dans les sauf-con-

duits les changemens qu'on avoit demandés, & il promettoit ceux du Roi d'Espagne. Ainsi il sembloit qu'il ne restât plus qu'à fixer un jour pour commencer le traité. Mais en matiere de négociation, rien n'est plus ordinaire que de voir naître de nouveaux obstacles, lorsqu'on croit que tout est terminé; & ceux qui se rencontrerent dans cette négociation furent d'autant plus difficiles à lever, qu'ils étoient formés avec une égale affectation par les deux partis. AN. 1641.

La Cour de France, enflée de la prosperité de ses armes, & comptant encore beaucoup sur le succès des campagnes prochaines, regardoit la paix comme une barriere fatale qui devoit arrêter le cours de ses conquêtes. Le Cardinal de Richelieu, voïant la santé du Roi s'affoiblir de plus en plus, s'imaginoit que la continuation de la guerre pouvoit seule lui fraïer le chemin à la Régence du Roïaume. Il songeoit ainsi beaucoup plus aux moïens d'éloigner la paix qu'à l'avancer; & dans la nécessité de commencer le traité préliminaire pour satisfaire aux vœux des peuples, il don-

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 4 Mars. 1642.

noit des ordres secrets au Comte d'Avaux, pour en retarder la conclusion. La Maison d'Autriche étoit dans de semblables dispositions. Elle se flattoit que la mort du Roi de France, qui ne paroissoit pas éloignée, causeroit dans le Roïaume quelque grande révolution dont elle espéroit profiter. L'Empereur avoit fait avec la Porte Ottomane une tréve de dix ans. Les gallions des Indes entretenoient les coffres d'Espagne, tandis que la Suede & la France même s'épuisoient. Enfin, Ferdinand se voïoit sur le point de gagner les Ducs de Lunebourg, & ne désespéroit pas d'engager le Roi de Danemarck lui même à se déclarer contre les Suédois. Le Roi d'Espagne vouloit avant que d'entrer en négociation, reconquerir du moins une partie des domaines qu'il avoit perdus. Ainsi l'habileté des Négociateurs dans ce traité devoit consister, non pas à conclure un traité avantageux, mais à en éloigner adroitement la conclusion, en faisant tomber sur leurs adversaires tout l'odieux des retardemens. Il falloit trouver des raisons pour rejetter toutes les propositions,

An. 1641.

& imaginer des offres ſpécieuſes qui ne puſſent pas être acceptées; faire paroître beaucoup d'empreſſement de conclure en retardant en effet la concluſion, & rendre ſes adverſaires ſeuls coupables d'une faute qu'il falloit partager avec eux. Maniere de traiter aſſez ſinguliere, qui produiſit pourtant un effet tout contraire à celui qu'on en devoit naturellement attendre.

AN 1641.

II. Difficultés ſur les ſauf-conduits.

Pufendorf. l. 13.

Il fut aiſé de s'appercevoir des diſpoſitions de la Maiſon d'Autriche, dès les premieres propoſitions des Négociateurs. Les Miniſtres de l'Empereur renouvellerent les anciennes chicanes, & ne pouvant ſouffrir que les François & les Suédois agiſſent toujours de concert, ils offrirent de donner à Hambourg les ſauf-conduits que la Suede demandoit; mais ils prétendirent qu'il falloit envoïer à Cologne ceux de la France & de ſes Alliés, ſous prétexte qu'ils n'avoient rien à démêler à Hambourg avec la France, & que le Roi de Danemarck n'étoit Médiateur que pour la Suede. Lutzau alla encore plus loin; car il refuſa, ſous le même prétexte, de traiter avec

le Comte d'Avaux. Des raisonnemens
AN. 1641. si frivoles ne viennent pas même en pensée à des gens qui traitent de bonne foi. Le Comte d'Avaux répeta ce qu'il avoit déja dit quelques années auparavant, que la Suede s'étant engagée à ne point traiter sans la France, le Médiateur des Suédois étoit également obligé de s'intéresser pour eux & pour les François : qu'il devoit être indifférent à l'Empereur, que les préliminaires fussent reglés à Hambourg ou ailleurs, & qu'il n'y avoit à Cologne aucun Ministre de France pour recevoir les sauf conduits. Salvius représenta à son tour, que de refuser de traiter avec le Comte d'Avaux, c'étoit refuser de traiter avec lui-même ; puisque les Couronnes de France & de Suede étoient convenues de n'agir que de concert, & que la Reine de Suede avoit fait part de cette résolution à la Diete de Ratisbonne, qui ne l'avoit pas désaprouvée. Cependant Lutzau, s'opiniâtrant dans son refus, consentit seulement que Salvius fît, pour ainsi dire, l'office de Médiateur entre lui & le Comte d'Avaux, portant les propositions & rapportant les

réponses de part & d'autre. Cette maniere de traiter avoit trop d'inconvéniens pour être acceptée. Salvius en proposa une autre plus honnête & plus aisée ; ce fut que le Comte d'Avaux surviendroit aux conférences comme par hazard & sans être attendu en apparence. Mais Lutzau refusa encore ce tempérament, & il fallut que le Roi de Danemarck agît auprès de l'Empereur pour lever un obstacle qui arrêtoit toute la négociation. Il écrivit à Ferdinand, & il le fit enfin consentir à agréer sa médiation, pour regler à Hambourg les préliminaires pour les François comme pour les Suédois.

AN. 1641.

III. Contestation sur le jour du congrès.

Cet obstacle levé, il en restoit un autre qui ne fit pas moins de peine aux Négociateurs. Lutzau, suivant l'exemple du Comte de Curtz son prédecesseur à Hambourg, vouloit qu'avant toutes choses on assignât un jour pour commencer la négociation du traité de paix, afin, disoit-il, de gagner du tems en attendant qu'on lui eût envoïé de Vienne les sauf-conduits & la ratification du Roi d'Espagne, qui ne pouvoit arriver que de

An. 1641. long-tems, tant à cauſe de l'éloignement de Madrid, qu'à cauſe des lenteurs ordinaires de cette Cour. Le Comte d'Avaux au contraire, qui étoit bien aiſe de profiter de ces retardemens pour éloigner d'autant la concluſion du traité, ſoutenoit qu'il étoit inutile de fixer un jour pour commencer les conférences avant qu'on fût aſſuré que les ſauf-conduits ſeroient expédiés en bonne forme, & que le Roi d'Eſpagne ratifieroit les réſolutions qu'on prendroit pour le tems & le lieu du traité. Ainſi il demanda qu'on commençât par cet article qui étoit le plus important & le plus épineux.

IV. Tempérament propoſé par Lutzau & rejetté par le Comte d'Avaux.

Pour ſortir d'embarras, Lutzau propoſa un expédient. Ce fut qu'il donneroit ſa parole que les ſauf-conduits ſeroient expédiés en la forme qu'on ſouhaitoit, & que le Roi d'Eſpagne ratifieroit tout ce qui ſeroit fait à Hambourg; en conſéquence dequoi il demandoit que le Comte d'Avaux convînt d'un terme pour commencer les conférences. Il eſt hors de doute que Lutzau n'eut pas tant affecté de vouloir gagner du tems, s'il n'avoit

prévû que le Comte d'Avaux rejetteroit les moïens qu'il proposoit, comme il avoit fait lorsque le Comte de Curtz les avoit proposés ; & il esperoit par-là faire valoir son zele pour la paix, aux dépens de la France. Le Comte d'Avaux appercevoit son dessein ; & comme il savoit d'ailleurs que la Maison d'Autriche étoit aussi peu disposée à la paix que la France même, il auroit étrangement embarrassé Lutzau, en acceptant son offre ; mais il craignit d'un autre côté de le pousser à bout, & que ce Ministre n'osant se désavouer lui-même, ne soutînt, comme on dit, la gageure, & que ce traité ne fût ainsi conclu beaucoup plutôt, que ni l'un ni l'autre ne vouloit. Ainsi il prit le parti de rejetter simplement la proposition de Lutzau, par la raison que sa parole qu'il offroit étoit une caution trop peu sûre, que le Roi d'Espagne seroit en droit de désavouer quand il voudroit. AN. 1644.

V. Proposition spécieuse éludée par le C. d'Avaux.

Lutzau ne pouvoit pas disconvenir que ce refus ne fût juste, d'autant plus que la maniere de traiter qu'il proposoit, étoit tout-à-fait inouie. Il

An. 1641. falloit faire au Comte d'Avaux des propositions plus spécieuses pour faire paroître ses refus plus injustes, & il en imagina une; ce fut de lui offrir non plus sa parole, mais celle de l'Empereur même. L'offre étoit raisonnable : on pouvoit l'accepter avec sûreté, & il étoit difficile de la refuser sans s'attirer les reproches de toute l'Europe attentive au succès de ces premieres négociations. Les Alliés se plaignoient extrêmement des longueurs, & il ne falloit pas les rebuter. Il étoit même à craindre que la lenteur des négociations n'achevât de soulever l'armée Suédoise qui n'avoit déja que trop de disposition à la révolte, & où les émissaires de l'Empereur & du Roi de Danemarck fomentoient toujours des cabales. On craignoit encore plus que les Ducs de Lunebourg, qui continuoient leurs négociations à Goslar avec les Députés de l'Archiduc Leopold, ne prissent ce prétexte pour se déterminer à s'accommoder avec la Maison d'Autriche. Mais le Comte d'Avaux avoit ses ordres, & quoiqu'il prévît le mécontentement des Alliés, il refusa encore la caution de l'Empereur mê-

Ibidem.

me, sous prétexte qu'il étoit ennemi de la France, & qu'il n'étoit pas sûr de se fier à la parole d'un ennemi. Cette raison n'auroit pas sauvé l'honneur de la France, si Lutzau avoit insisté pour profiter de l'avantage qu'il pouvoit tirer de ce refus; mais il prit le change que le Comte lui donna habilement par un autre expédient qu'il proposa, & qui paroissoit facile; ce fut que le Roi de Danemarck se fît lui-même caution pour les sauf-conduits de l'Empereur & la ratification du Roi d'Espagne. AN. 1641.

VI. Embarras de Lutzau & du Roi de Danemarck.

Le Comte d'Avaux fit cette proposition de son chef & sans ordre de la Cour; mais comme il en prévoïoit la difficulté, il se persuada que le Roi de Danemarck ne l'accepteroit point, & qu'il mettroit cependant par-là la France à couvert des reproches que les ennemis pouvoient lui faire. En effet, cette proposition embarrassa également le Roi de Danemarck & Lutzau. Celui-ci auroit voulu que le Comte d'Avaux se fût contenté de la caution de l'Empereur, parceque Ferdinand auroit toujours trouvé assez de prétexte pour retirer sa parole, ou pour

Ibid.

AN. 1641. en retarder l'exécution, au lieu que le Roi de Danemarck se faisant lui même caution, l'Empereur ne pouvoit pas honnêtement & sans choquer ce Prince, manquer à dégager sa parole. Le Roi de Danemarck de son côté, ne voïoit ni dans l'Empereur, ni dans le Roi d'Espagne, assez de disposition à la paix, pour oser garantir l'exécution de leur promesse. C'est ce que le Comte d'Avaux avoit prévu; & pour rendre la chose encore plus difficile à ce Prince, il exigeoit qu'il donnât sa parole purement & simplement, non pas de tâcher, mais d'obtenir en effet les sauf-conduits & la ratification que la France exigeoit. Le Roi de Danemarck écrivit à Vienne, pour s'informer plus exactement des intentions de l'Empereur, avant que d'engager sa parole. L'affaire demeura ainsi quelque tems en suspens : ce qui faisoit un plaisir secret au Comte d'Avaux, qui voïoit la conclusion du traité reculée, sans qu'on en pût faire un crime à la France.

VII. La France demande un sauf-conduit

On tomba insensiblement sur un article des sauf-conduits, qui faisoit encore beaucoup de difficulté. Le Roi

de France vouloit qu'on donnât à la Ducheſſe de Savoie un ſauf-conduit particulier, avec le titre de *Régente* & de *Tutrice* du jeune Duc ſon fils. Elle étoit en poſſeſſion de ce titre par le teſtament du feu Duc ſon époux. Elle ne pouvoit avoir part au traité qu'en cette qualité, & il paroiſſoit plus raiſonnable que l'Empereur la laiſſât jouir de ce titre, que de l'obliger à le céder, d'autant plus qu'il ne s'agiſſoit encore que du traité préliminaire, & que l'Empereur pouvoit déclarer qu'il le feroit ſans préjudice des droits des deux Princes de Savoie, beaux freres de la Ducheſſe. Mais Lutzau ſoutenoit au contraire, que l'Empereur ne pouvoit donner à Chriſtine, le titre de *Régente*, ſans déroger à ſes droits & à ceux de l'Empire : Que la Ducheſſe de Savoie n'étoit pas plus privilégiée que la Landgrave de Heſſe, qui ne prenoit le titre de *Régente* & de *Tutrice* que dans ſes Etats, en traitant avec ſes Sujets & non ailleurs, & qui ne demandoit point que l'Empereur exprimât ces qualités dans le ſauf-conduit qu'il lui donnoit.

AN. 1641.

particulier pour la Ducheſſe de Savoie.

Pufendorf. ibid.

Ces conteſtations chagrinoient ex-

VIII. Salvius & le

trêmement Salvius & le Résident de

AN. 1641.

Résident de Hesse se plaignent de la France.

Hesse, qui se plaignoient de ce qu'on faisoit ainsi dépendre la paix de l'Allemagne, d'un leger intérêt d'une Princesse d'Italie, ajoutant que c'étoit commencer de bonne heure à les envelopper dans des querelles étrangeres qui ne finiroient jamais.

Mémoire du C. d'Avaux, 13 Décembre 1641.

Ils conjurerent le Comte d'Avaux, de terminer ce différend à l'amiable, & lui proposerent deux expédiens qui étoient, ou d'accepter le sauf conduit, sans les titres de *Régente* & de *Tutrice*, en protestant que cela ne préjudicieroit en rien aux droits du Duc & de la Duchesse de Savoie, ou de se contenter que le sauf-conduit fût donné au Duc & non pas à la Duchesse. Ce second expédient étoit le plus court & le plus facile. Le

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 24 Juillet 1641.

Comte d'Avaux avoit même pouvoir de l'accepter, quoiqu'il le dissimulât, & on ne sait pourquoi Lutzau ne l'agréa pas, si ce n'est qu'il vouloit traîner la négociation en longueur. Le premier expédient ne plaisoit pas non plus au Comte d'Avaux; de sorte qu'on ne pouvoit pas encore juger quelle seroit l'issue de cette contesta-

tion, lorsqu'enfin le Roi de Danemarck consentit à donner sa parole purement & simplement, comme le demandoit le Comte, qu'il obtiendroit de l'Empereur & du Roi d'Espagne, tous les sauf-conduits tels qu'on les souhaitoit, & la ratification de tout ce qui auroit été reglé à Hambourg, pourvu que le Comte voulût de son côté consentir à fixer un jour pour commencer les conférences.

AN. 1641.

IX. Embarras du Comte d'Avaux.

Cette déclaration du Roi de Danemarck surprit le Comte & l'embarrassa extrêmement. Ce n'étoit point par ordre de la Cour qu'il avoit demandé que le Roi de Danemarck se fît garant des promesses de Lutzau. C'étoit, comme j'ai dit, un expédient qu'il avoit imaginé pour se mettre à couvert du reproche d'avoir retardé la paix, dans l'espérance qu'il ne seroit point accepté. Il avoit apparemment consulté la Cour sur ce point; mais il n'en avoit point encore eu de réponse, & cependant on le pressoit de s'expliquer. Refuser l'offre du Roi de Danemarck, c'étoit trahir le secret de la Cour de France, & l'exposer aux invectives des ennemis, aux re-

AN. 1641.

proches des Alliés, & aux plaintes du Pape & des Médiateurs. Il n'avoit cependant pas d'ordre de l'accepter : il paroissoit même qu'il fùt contre ses ordres de le faire. Mais il y a dans les négociations, comme dans la guerre, des momens décisifs, où on n'est pas maître d'attendre les avis de ses supérieurs. Alors la nécessité ou un intérêt présent tient lieu d'ordre à un esprit ferme & éclairé qui sait prendre son parti & secouer le joug d'une timide exactitude. Le Comte d'Avaux ne crut pas devoir balancer. Il écrivit au Roi de Danemarck, cette lettre qui commence par ces mots : *In verbo vestro laxavi rete* ; & lui déclara qu'aïant une pleine confiance en sa parole Roïale, il consentoit à fixer un jour pour l'ouverture des Assemblées : qu'il passoit même en cela ses ordres, & qu'il vouloit bien agir contre les regles ordinaires pour gagner du tems, comme on disoit, & faire voir à toute l'Europe qu'il ne tenoit pas à la France que les peuples ne commençassent bientôt à gouter les fruits d'une heureuse paix.

X. Il agit sans attendre les ordres de la Cour.

Lettre imprimée du Comte d'Avaux au Roi de Danemarck, 1 Janvier 1642.

XI. Succès de sa démarche.

Cette démarche étoit nécessaire

AN. 1641.

pour ſauver l'honneur de la France, & elle eut tout le ſuccès que le Comte avoit eſperé. Il étoit bien informé que la Maiſon d'Autriche ne vouloit point la paix, & il lui avoit été aiſé de s'en appercevoir dans toute la ſuite de la négociation. Ainſi il prévoïoit que quoiqu'il acceptât l'offre du Roi de Danemarck, le traité de paix n'en ſeroit pas moins retardé, comme la France le ſouhaitoit, avec cette différence que comme les impériaux ſeroient obligés à leur tour de chercher de nouvelles défaites, ils paroîtroient ſeuls coupables du retardement de la paix. La choſe arriva comme il l'avoit prévu ; mais ce ne fut cependant pas ſi-tôt qu'il l'avoit eſperé. Car Lutzau, n'aïant plus de prétexte pour ſe defendre de traiter, commença à le faire de bonne foi, & obligea par-là le Comte d'Avaux d'en faire autant pour ne pas démentir ſa derniere démarche. Ainſi après avoir commencé la négociation ſans deſſein de l'achever, & ſeulement pour trouver l'occaſion de s'accuſer les uns les autres du retardement, chacun des deux partis ſe vit obligé de la continuer pour

An. 1641. ne pas paroître reculer le premier, & donner par-là l'avantage à son adversaire. Les Négociateurs se flattant toujours de se pousser à bout les uns les autres, le traité se trouva enfin achevé malgré eux-mêmes & contre leur intention. Ce fut après le traité déja conclu, que l'Empereur & le Roi d'Espagne découvrirent le peu de zele qu'ils avoient pour la paix, & ils le firent aux dépens même de Lutzau qui fut disgracié, comme je dirai bientôt, après que j'aurai raconté ce qui fut reglé entre les deux partis touchant les articles du traité.

XII. Les Plénipotentiaires reglent les articles du traité.

On convint qu'on échangeroit les sauf-conduits de part & d'autre, deux mois après la signature du traité, & qu'un mois après l'échange, on feroit l'ouverture des conférences. Ainsi comme le traité fut signé le 25 Décembre 1641, l'échange devoit se faire par conséquent, au plus tard, le 25 de Fevrier de l'année suivante 1642, & les conférences devoient s'ouvrir le 25 de Mars de la même année. Ce terme paroissoit trop court à Salvius, qui agissoit de bonne foi, & qui prévoïoit que cet article seroit mal ob-

Pufendorf, l. 13.

servé. Mais il ne laissa pas d'y consentir, dans l'espérance que cet empressement romproit peut-être les négociations des Ducs de Lunebourg à Goslar.

AN. 1641.

Ecrits imprimés dans les négociations du C. d'Avaux.

Cependant afin que l'échange des sauf-conduits se fît sans confusion & sans délai, il fut résolu qu'ils seroient tous échangés à Hambourg. Que l'Empereur & le Roi d'Espagne donneroient à la France des sauf-conduits.

1. *Pour les Plénipotentiaires du Roi très Chrétien.*

2. *Pour le Résident de Suede à Munster.*

3. *Pour les Plénipotentiaires de la Sérenissime Duchesse de Savoie.*

4. *Pour les Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies.*

5. *Pour les Députés de l'Electeur de Tréves.*

6. *Pour le Prince Charles-Louis, Comte Palatin du Rhin, & ses freres, ou leurs Députés.*

7. *Pour les Ducs de Brunswick & de Lunebourg, ou leurs Députés.*

8. *Pour les Députés de l'illustrissime Princesse Amelie-Elisabeth, veuve du Landgrave de Hesse.*

AN. 1641.

9. Pour tous les Ordres de l'Empire en général, Alliés & Adhérens à la France, ou leurs Députés.

Que le Roi très Chrétien donneroit de son côté à l'Empereur & au Roi d'Espagne des sauf-conduits,

1. Pour les Plénipotentiaires de l'Empereur.

2. Pour les Plénipotentiaires du Roi d'Espagne.

3. Pour les Alliés & Adhérens de l'un & de l'autre en Général, ou leurs Députés.

4. Pour les Députés de l'Electeur de Cologne.

5. Pour les Députés de l'Electeur de Baviere.

XIII. Sauf-conduit pour la Duchesse de Savoie.

Que les sauf-conduits de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour les Plénipotentiaires de la Duchesse de Savoie, seroient conçus en la forme exprimée dans l'exemplaire qu'on avoit déposé entre les mains du Roi de Danemarck, en y ajoutant seulement le titre de *Tutrice* du Duc de Savoie son fils, & de *Régente* de ses Etats. Et pour faciliter encore plus l'échange, & éviter les retardemens que la mort du Cardinal Infant, arrivée depuis peu, pouvoit y

pporter, le Comte d'Avaux consen- oit à accepter les sauf-conduits qui voient été déja expédiés au nom de e Prince avant sa mort, pourvu que Roi d'Espagne les ratifiât. AN. 1641.

Quant à la Suede, l'Empereur de- oit lui donner des sauf-conduits.

1. *Pour les Plénipotentiaires de la eine & du Roïaume de Suede.*

2. *Pour le Résident de France à Os- abrug.*

3. *Pour les Princes de la Maison alatine.*

4. *Pour la Maison de Brunswick & Lunebourg.*

5. *Pour la Maison de H[illegible]sse-Cassel.*

6. *Pour tous les Etats de l'Empire, lliés & Adhérens à la Suede en gé- éral.*

La Suede de son côté en devoit onner.

1. *Pour les Plénipotentiaires de Empereur.*

2. *Pour les Députés de l'Electeur de aïence.*

3. *Pour les Députés de l'Electeur de randebourg.*

XIV. Autres reglemens.

Voilà tout ce qui fut reglé par rap- ort aux sauf-conduits. On convint

AN. 1641. ensuite que la France traiteroit à Munster, & la Suede à Osnabrug, & que chacune des deux Couronnes auroit un Résident dans la Ville ou l'autre auroit ses Plénipotentiaires, afin de se communiquer mutuellement leurs résolutions; que les deux traités ne seroient regardés que comme un seul; que l'un ne seroit censé terminé que conjointement avec l'autre, & que l'une des deux Couronnes, ne se tiendroit satisfaite, que lorsque l'autre auroit reçu une égale satisfaction. Salvius refusa pendant quelque tems d'accepter cette derniere clause pour ne pas obliger la Suede à attendre que les sauf-conduits pour la Duchesse de Savoie & pour les Provinces-Unies fussent expédiés, & que le Roi d'Espagne eût envoïé sa ratification; mais le Comte d'Avaux lui représenta que cette clause n'obligeroit la Suede à rien de plus que ce qu'elle avoit promis par le traité de renouvellement d'alliance. Salvius voulut faire plaisir au Comte, & ôter aux ennemis l'espérance de diviser les Alliés. Ainsi il l'accepta, en déclarant cependant qu'il ne promettoit par cette

e clause rien au-de-là de ce qui étoit compris dans le traité d'alliance.

AN. 1641.

XV. Précautions pour la sûreté des Plénipotentiaires.

On régla enfin que pour une plus grande sûreté de la personne des Plénipotentiaires, de leurs domestiques, de leurs effets & de leur commerce entr'eux, on feroit sortir des Villes, où l'on devoit traiter, les troupes que l'un ou l'autre parti y tenoit en garnison. Que les habitans des deux Villes seroient déclarés absous du serment de fidélité qu'ils avoient fait à l'un ou à l'autre parti, & s'obligeroient à garder une parfaite neutralité. Que pendant tout le tems du congrès ils garderoient eux-mêmes leur Ville, ou y entretiendroient des troupes à leur solde. Qu'on n'y changeroit rien par rapport à la Religion ou aux coutumes. Que les Magistrats promettroient par écrit de veiller à la sûreté des Plénipotentiaires, de leur suite & de leurs effets, & de faire ce qui, d'un commun consentement, seroit jugé nécessaire pour le succès des Assemblées. Qu'il y auroit un libre commerce de l'une à l'autre Ville, tant pour l'envoi des lettres, que pour le transport des vivres, meubles & autres choses néces-

faires, ensorte que toutes les Places, qui sont situées entre les Villes de Munster & d'Osnabrug, seroient également obligées d'observer la même neutralité. Que si les négociations ne réussissoient point, il seroit libre à l'un & à l'autre parti de rentrer en possession des Places dont il étoit auparavant le maître, mais seulement au bout de six semaines après la rupture, pendant lesquelles les Villes seroient encore obligées à la neutralité. Qu'enfin ce traité préliminaire seroit ratifié de part & d'autre le même jour que devoit se faire l'échange des sauf-conduits.

AN. 1641.

XVI. Difficulté sur le titre d'Empereur.

Pufendorf, *l.* 13.

Il ne restoit plus qu'à rédiger tous ces articles par écrit, & ce point n'est pas ordinairement le plus difficile dans les traités : mais il le fut beaucoup dans celui-ci. La France s'étoit toujours obstinée jusqu'alors à refuser à Ferdinand le titre d'Empereur. Le Comte d'Avaux avoit cependant promis que le Roi se relâcheroit sur ce point dans les sauf-conduits qu'il donneroit à Ferdinand, pourvu que Ferdinand donnât de son côté ceux qu'on lui demandoit; mais le Comte

n'avoit pas d'ordre pour le traité préliminaire, & il prévoïoit que si l'Empereur refusoit de ratifier le traité, il ne lui seroit plus libre de lui refuser un titre qu'il lui auroit une fois donné. Sur ce principe il ne donnoit à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie; & il prétendit même qu'en cette qualité il ne devoit être nommé dans le traité qu'après le Roi d'Espagne. Cette difficulté auroit rompu toute la négociation, si on n'avoit trouvé un tempérament qui servit en même tems à terminer une autre contestation plus raisonnable que le Comte d'Avaux avoit avec Salvius.

AN. 1641.

XVII. Contestation sur la prééminence des Couronnes. *Ibid.*

Elle consistoit en ce que le Comte, qui avoit jusqu'alors ménagé la délicatesse des Suédois en n'exigeant pas qu'ils avouassent par des actes publics la prééminence du Roi de France, paroissoit vouloir qu'ils le fissent dans le traité préliminaire, en consentant que le Roi de France y fût nommé avant la Reine de Suede. Mais Salvius n'étoit pas traitable sur ce point, & il ne vouloit pas même souffrir que Lutzau prît le moindre avantage sur lui, comme si l'obstination de la Sue-

de sur cela pouvoit contrebalancer le
An. 1641. jugement de toute l'Europe. Comme Lutzau crut devoir dissimuler & accepter des tempéramens, le Comte d'Avaux crut aussi devoir le faire à son exemple; on prit donc une voie d'accommodement qui remédia à cet inconvénient & au premier dont j'ai parlé. On proposa, ou de ne faire aucun écrit public ou commun, en sorte que chacun des Ambassadeurs écrivît simplement une lettre particuliere au Roi de Danemarck, pour l'assurer qu'il convenoit du tems & du lieu qu'on avoit fixé pour traiter, sans faire mention ni des demandes ni du traité des autres : ou que chacun écrivît à part la formule du traité, & se donnât la liberté d'y donner à son Prince le premier rang, comme cela se pratique sans conséquence, & qu'on l'échangeroit ensuite mutuellement. Le Comte d'Avaux rejetta le premier expédient, sous prétexte qu'un pareil engagement n'étoit pas assez authentique; mais en effet parcequ'il craignit que la Suede ne se crût par-là déchargée de l'engagement qu'elle avoit pris de s'intéresser pour les sauf-

XVIII. Tempérament accepté de part & d'autre.

conduits que la France demandoit à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Le second expédient ne faisoit aucune difficulté entre Lutzau & Salvius, qui donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, & tous deux l'emploïerent ; mais le Comte d'Avaux ne pouvoit pas l'accepter, parceque Lutzau n'auroit jamais voulu recevoir du Comte une formule où on n'eût donné à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie. Il fut donc reglé que Lutzau donneroit au Comte d'Avaux le traité signé de lui seul, où Munster seroit nommé avant Osnabrug, & le Roi de France avant la Reine de Suede, comme dans l'exemplaire donné à Salvius, Osnabrug & la Reine de Suede étoient nommés avant Munster & le Roi de France ; mais que le Comte se contenteroit d'envoïer au Roi de Danemarck un écrit par lequel il l'assureroit qu'il consentoit à tous les articles exprimés dans le traité fait entre lui, Lutzau & Salvius, & dont Sa Majesté Danoise avoit copie, promettant que le Roi de France ratifieroit le même traité, & donneroit au tems marqué les sauf-conduits dont

AN. 1641.

on étoit convenu. La chose fut exécutée suivant ce dernier projet. Ainsi parut finir le traité qui fut enfin signé le 25 du mois de Décembre de l'année 1641, après cinq ou six ans de négociations & de longueurs affectées. Car, au lieu que les Ministres emploient ordinairement leur habileté à écarter les difficultés qui retardent la conclusion des traités, ils se servirent ici de toute leur adresse pour en faire naître sans cesse de nouvelles. Je dis que le traité parut finir; car il étoit en effet encore éloigné de sa fin, comme le Comte d'Avaux l'avoit prévu: Voici l'exemplaire que Lutzau en donna au Comte d'Avaux.

AN. 1641.

XIX. Conclusion du traité.

Sacræ Cæsareæ Majestatis & Imperii Aulico Consiliarius ad Circulum inferioris Saxoniæ, & ad pacis præliminaria cum potestate Deputatus Legatus, Conradus a Lutzaw, &c. Universis & singulis quorum interest, constare volumus, postquam multis retrò annis agitari cœperunt rationes instituendæ de pace universali tractationis, atque aliæ ex aliis difficultates in præliminaribus emerserunt; tandem, Deo adspirante,

& Serenissimi Regis Daniæ, tanquam Mediatoris interpositâ autoritate factum esse, ut inter nos, pro sua dicta Cæsarea Majestate, & Rege Hispaniarum ex una; & illustrissimum & excellentissimum Legatum Dominum Claudium de Mesmes Comitem d'Avaux pro Rege Christianissimo, ex altera parte; dicta præliminaria conclusa sint sequentem in modum. AN. 1641.

Loca universalis tractatûs sint Monasterium & Osnabruga in Westphalia: ex quorum utroque statim post commutatos ut infra dicetur, salvos conductus, educantur militaria partium præsidia, & durantibus congressibus dictæ civitates sacramento erga utramque partem solutæ ad neutralitatem obligentur.

Magistratui interim proprio cum milite & civibus sua cujusque urbis custodia relinquatur. Ipse vicissim dato reversali obstringatur ad fidelitatem & securitatem toti conventui præstandam, & tractantium res ac personas, comitatumque sanctè habendum & custodiendum: & si quid ab eo pro communi tractatûs bono requisitum fuerit, præstet se quidem obsequentem; neutrius tamen partis jussa exequatur, nisi ab utroque

Legatorum corpore collegiatim insinuata.

AN. 1641.

Uterque congressus pro uno habeatur: atque ideo non solum itinera inter Monasterium & Osnabrugum, omnibus quorum interest ultrò citròque liberè securèque commeari posse, tuta sunto: sed & quicumque interjectus locus particulari tractantium conventui pro mutua communicatione commodus visus fuerit, eadem quâ dicta urbs securitate fruantur.

Si verò, quod Deus avertat, tractatus universalis, re infectâ, dissolvetur; recipiant Monasterium & Osnabruga statum & præsidia quæ nunc habent omni ex parte. At sanctè religiosèque servetur neutralitas ad sex hebdomadas post abruptum tractatum.

Salvi conductus ad Monasteriensem congressum infra enumerati commutentur utrinque omnes intra menses duos, a die hujus conventionis. Et ne diversis dissitisque procul locis facienda commutatio implicet negotium ac novas adferat moras, fiat illa Hamburgi per Regios Daniæ Ministros.

Et quidem ex una parte tam Imperator quam Rex Hispaniæ tradant sequentes salvos conductus quisque suos.

AN. 1641.

1. *Pro Plenipotentiariis Regis Christianissimi.*

2. *Pro residente Suecico.*

3. *Pro Plenipotentiariis Serenissimæ Ducissæ Sabaudiæ.*

4. *Pro Plenipotentiariis Ordinum Generalium Fœderati Belgii.*

5. *Pro Deputatis Electoris Trevirensis.*

6. *Pro Principe Carolo Ludovico Comite Palatino Rheni ejusque fratribus, aut eorum Deputatis.*

7. *Pro Ducibus Brunswicensibus & Luneburgensibus, aut eorum Deputatis.*

8. *Pro universis Imperii Ordinibus Galliæ Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

Ex altera parte, per Dictos Daniæ Ministros dictoque loco & tempore tradantur ad eundem congressum Monasteriensem Christianissimi Regis salvi conductus.

1. *Pro Plenipotentiariis Imperatoris.*

2. *Pro Plenipotentiariis Regis Hispaniæ.*

3. *Pro utriusque Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

4. *Pro Deputatis Electoris Coloniensis.*

AN. 1641. *5. Pro Deputatis Electoris Bavariæ. Salvi conductus Cæsarei & Hispanici pro Plenipotentiariis Ducissæ Sabaudiæ, sub ea forma concepti tradantur, quæ in exemplari apud Serenissimum Daniæ Regem deposito expressa est, addito tantum titulo* Tutricis *filii sui Sabaudiæ Ducis & ejus Statuum* Regentis.

Cæteri verò omnes & singuli tam ex parte Imperatoris & Hispaniæ quam ex parte Galliæ, sub eadem formula quæ novissimè per Mediatorum Legatos communicata partibus, & ab illis probata fuit, concepti extradantur.

Quò faciliùs ex parte Hispaniæ salvorum conductuum commutatio procedat, valeant qui antehac a vivente Serenissimo Cardinali Infante in forma supradicta expediti fuerunt, si a Rege Catholico confirmentur & ratihabeantur.

Singulis salvis conductibus dicta tractatûs universalis loca, diesque ex præscripto sequentis articuli inserantur, & præsentis tractatûs autographum, datâ singulis Legatis copiâ authenticâ, apud Serenissimum Daniæ Regem deponatur.

Dies autem auspicando utrique congressui Monasteriensi nimirum & Osna-

brugensi dicta constitutaque esto vigesima-quinta mensis Martii proximè venturi. AN. 1641.
Quod felix faustumque orbi Christiano det esse Deus.

Præsens tractatus cum altero super iisdem pacis universalis præliminaribus hodierna quoque die concluso inter nos Conradum à Lutzaw pro Serenissimo Imperatore ex unâ, & illustrissimum Legatum Dominum Johannem Salvium pro Serenissima Regina Sueciæ ex alterâ parte; unus idemque sit tractatus, nec nisi adimpletis utriusque conditionibus, alteruter pro impleto habeatur.

In quorum omnium fidem præsentes manibus nostris signatas, sigillis quoque mutuis firmavimus; earumdem ratihabitionem a principalibus utrinque nostris factam unà cum dictis salvis conductibus, statuto tempore ac loco insinuandam promittentes. Actum Hamburgi die $\frac{15}{25}$ Decembris, anno 1641.

Conradus a Lutzaw.

Locus sigilli.

Conrad Lutzaw, &c. Conseiller de Sa Sacrée Majesté Impériale & du Conseil Aulique de l'Empire, & Ambassa-

deur-Député avec plein pouvoir vers le
AN. 1641. *Cercle de la basse-Saxe, & pour les préliminaires de la paix. Nous faisons savoir à tous & à chacun de ceux à qui il appartient, qu'après qu'on eut déja depuis plusieurs années commencé à rechercher les moïens d'établir une forme de traiter de la paix générale, & que plusieurs difficultés se sont successivement rencontrées dans les préliminaires, enfin, par la faveur Divine & l'autorité & intervention du Sérénissime Roi de Danemarck comme Médiateur, il est arrivé que lesdits préliminaires ont été réglés de la maniere suivante entre nous pour Sadite Majesté Impériale & le Roi d'Espagne d'une part, & l'Illustrissime Seigneur Ambassadeur Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, pour le Roi très Chrétien, de l'autre.*

Que les lieux du traité de la paix générale soient Munster & Osnabrug en Westphalie, de chacun desquels aussitôt après l'échange des sauf-conduits, comme il sera dit ensuite, on fera sortir les garnisons de gens de guerre des partis; & durant le congrès lesdites Villes, dégagées de leur serment envers l'un & l'autre parti, seront obligées à la neutralité.

AN. 1641.

La garde de chacune des deux Villes ;ra laiſſée, pendant ce tems-là, au Ma-iſtrat & aux Bourgeois avec leurs pro-res ſoldats. Que le Magiſtrat, de ſon ôté, donnant un Reverſal, ſoit obligé à arder la fidélité & à procurer la sû-té à toute l'aſſemblée, & à garder re-gieuſement & conſerver les effets, les erſonnes & la ſuite des Négociateurs ; · s'il eſt requis de quelque choſe pour bien commun du traité, qu'il le faſſe vec témoignage de bonne volonté, ſans ;pendant exécuter les ordres d'aucun des artis, à moins qu'ils ne lui ſoient ſigni-és conjointement par les deux corps 'Ambaſſadeurs.

Les deux congrès ne ſeront regardés ue comme un. Et ainſi que non ſeule-ent les chemins entre Munſter & Oſ-abrug ſoient sûrs pour tous ceux qui it intérêt qu'on puiſſe aller & venir brement & sûrement de l'une à l'autre 'ille ; mais que quelque lieu que ce ſoit, ;ué entre les deux Villes, qui ſera jugé opre par les Négociateurs pour commu-'quer enſemble, jouiſſe des mêmes sû-tés que les Villes ſuſdites.

Et ſi (ce que Dieu ne permette pas) négociation de la paix générale vient

à se rompre sans être achevée, que Munster & Osnabrug reprennent en toutes façons l'état & les garnisons qu'ils ont présentement; mais pourtant que la neutralité soit encore gardée six semaines après la rupture de la négociation.

An. 1641.

Que tous les sauf conduits, ci-dessous rapportés pour le congrès de Munster, soient échangés de part & d'autre dans l'espace de deux mois, à compter depuis le jour de cet accord: & pour ne point rendre la chose difficile & en retarder l'exécution en faisant cet échange en des lieux différens & éloignés, qu'il se fasse à Hambourg par l'entremise des Ministres du Roi de Danemarck.

Savoir: *Que l'Empereur & le Roi d'Espagne d'une part, donnent chacun pour soi les sauf-conduits suivans.*

1. *Pour les Plénipotentiaires du Roi très Chrétien.*

2. *Pour le Résident de Suede.*

3. *Pour les Plénipotentiaires de la Sérénissime Duchesse de Savoie.*

4. *Pour les Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies.*

5. *Pour les Députés de l'Electeur de Treves.*

6. *Pour le Prince Charles Louis, Com*

le Palatin du Rhin, & ses freres, ou leurs Députés. AN. 1641.

7. Pour les Ducs de Brunswick & de Lunebourg, ou leurs Députés.

8. Pour tous les Etats de l'Empire Alliés & Adhérans de la France en général, ou leurs Députés.

De l'autre part, que lesdits Ministres du Roi de Danemarck donnent au susdit tems & lieu pour le même congrès, les sauf-conduits du Roi très Chrétien.

1. Pour les Plénipotentiaires de l'Empereur.

2. Pour les Plénipotentiaires du Roi d'Espagne.

3. Pour les Alliés & Adhérans de l'un & de l'autre en général, ou leurs Députés.

4. Pour les Députés de l'Electeur de Cologne.

5. Pour les Députés de l'Electeur de Baviere.

Que les sauf conduits de l'Empereur & du Roi d'Espagne, pour les Plénipotentiaires de la Duchesse de Savoie, soient délivrés dans la forme exprimée dans l'exemplaire qui est déposé entre les mains du Sérénissime Roi de Danemarck, en y ajoutant seulement le titre de Tutrice de son

fils le Duc de Savoie & de Régente
AN. 1641. de ses Etats.

Que tous les autres sauf-conduits, tant de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne, que de la part de la France, soient donnés selon la forme qui a été récemment communiquée aux Parties par les Ambassadeurs des Médiateurs, & approuvée par elles.

Afin de faciliter l'échange des sauf-conduits du Roi d'Espagne, qu'on tienne pour bons ceux qui ont été ci-devant expédiés dans la forme susdite par le Sérénissime Cardinal Infant lorsqu'il vivoit, pourvu que le Roi Catholique les confirme & les ratifie.

Que dans chacun des sauf-conduits soient insérés, conformément à l'article suivant, lesdits jour & lieu assignés pour le traité de la paix générale, & que l'original du présent traité soit déposé entre les mains du Sérénissime Roi de Danemarck, après qu'on en aura donné une copie authentique à chacun des Ambassadeurs.

Que le jour assigné pour commencer l'un & l'autre traité, savoir celui de Munster & celui d'Osnabrug, soit le 25 du mois de Mars prochain, ce que

Dieu veuille bénir pour le bien de la Chrétienté. AN. 1641.

Que le présent traité soit regardé comme étant le même que celui qui a été pareillement conclu aujourd'hui sur les mêmes préliminaires de la paix générale entre nous Conrad de Lutzau pour le Sérénissime Empereur d'une part, & l'Illustrissime Seigneur Ambassadeur Jean Salvius, pour la Sérénissime Reine de Suede de l'autre ; & que l'un des deux traités ne soit censé accompli, à moins que les conditions de tous les deux ne soient accomplies.

En foi de tout ceci nous avons signé ces présentes de notre seing & scellé de nos sceaux, promettant l'un & l'autre de représenter au tems & au lieu marqués la ratification de nos Princes avec lesdits sauf-conduits. Fait à Hambourg le $\frac{15}{25}$ *Décembre* 1641.

Christianissimi Regis per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Mesmes, Comes d'Avaux, universis quorum interest notum testatumque volumus, nos de tractatu super pacis universalis præliminaribus qui inter nos & illustrissimos ac excellentissimos Legatos Dominum Conradum à Lut-

zaw, & Dominum Johannem Salvium
An. 1641. *hodiernâ die respectivè conclusus, & ab illis subscriptus, atque in manus Serenissimi Daniæ Regis uti Mediatoris, datâ nobis authenticâ copiâ, depositus est; convenisse in omnibus ac singulis ad rei substantiam pertinentibus, videlicet loca & diem congressuum, mutuamque salvorum conductuum, qui in illo recensentur, & sub formulis quæ ibidem declarantur, traditionem; prout per præsentes convenimus parem vim habituras, ac si dicto tractatui nos quoque suscripsissemus, ejusque conditiones omnes hîc insertæ & repetitæ fuissent. In quorum fidem hasce manu & sigillo nostro munitas apud præmemoratum Daniæ Serenissimum Regem vicissim deposuimus, earumdem ratihabitionem à sua Christianissima Majestate unà cum dictis salvis conductibus statuto tempore ac loco promittentes. Actum Hamburgis die $\frac{15}{25}$ Decembris anno 1641.*

Claudius de Mesmes.

Locus sigilli.

L'écrit que le Comte d'Avaux en-

oïa au Roi de Danemarck, pour ser-
ir d'acceptation au traité précédent, AN. 1641.
toit conçu en ces termes.

Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi rès Chrétien en Allemagne, Nous faiòns savoir à tous ceux à qui il appar-ient, que sur le traité pour les prélimi-aires de la paix générale, qui a été conclu ujourd'hui respectivement entre nous & es illustrissimes & excellentissimes Sei-neurs Ambassadeurs Conrad de Lutzau & Jean Salvius, & signé par eux, & dé-osé entre les mains du Sérénissime Roi le Danemarck comme Médiateur, après u'il nous en a été donné une copie authen-ique, nous sommes convenus pour la subs-ance des choses en tous & chacun des rticles, savoir pour les lieux & les ours des congrès & l'échange mutuel les sauf conduits qui y sont énoncés, lans la forme qui y est pareillement ex-rimée, ainsi que nous en convenons en-ore par ces présentes, qui auront la même force que si nous en avions aussi signé le susdit traité, & que nous en eussions ici répeté & inséré toutes les conditions. En foi de quoi nous avons pareillement

déposé entre les mains du susdit Sérénissime Roi de Danemarck ces présentes signées de notre seing & scellées de notre sceau, promettant d'en représenter la ratification de Sa Majesté très Chrétienne avec lesdits sauf-conduits aux tems & lieu marqués. Fait à Hambourg le 15/25 de Décembre l'an 1641.

AN. 1641.

XX. Sentimens des deux Couronnes sur ce traité.

Comme les Suédois avoient seuls agi de bonne foi dans cette négociation, ils furent aussi les seuls qui s'applaudirent sincerement du succès. Ils s'ennuïoient de plus en plus de la guerre, & le mauvais état de leur armée, depuis la mort de Banier, leur faisoit souhaiter la paix. Quoique le Comte d'Avaux vît les choses portées un peu plus loin qu'il n'avoit prétendu d'abord, il n'eut pas sujet de se repentir de ce qu'il avoit fait. La Cour de France approuva & loua même beaucoup sa conduite. La droiture & la vivacité avec laquelle il avoit paru agir, persuada à toute l'Europe que la France vouloit sincerement la paix. Elle dissipa les ombrages des Alliés, & elle fit cesser les reproches & les invectives dont la Maison d'Autriche accabloit le Roi & ses Ministres.

AN. 1641.

XXI.
Lutzau disgracié.

Pufendorf. l. 13 & 14.

Epistola ad amicum.

Legati Gallici epist. ad Regem Daniæ.

Lettre du C. d'Avaux au Maréchal de Guebriant, 23 Fév. 1642.

Mais il n'en fut pas de même de ıtzau. L'Empereur, bien loin d'approuver la démarche qu'il avoit faite, âma hautement sa conduite, & lorsıe tout le monde attendoit à Hamburg la ratification que ce Ministre voit promise, on fut surpris de le oir rappellé sous prétexte de le puir de quelques termes peu mesurés, ont il s'étoit servi avec le Roi de anemarck; mais en effet parceque Empereur étoit irrité de ce qu'il s'éoit si fort pressé de conclure le traité réliminaire, & *de ce qu'il avoit été ſſez simple*, dit le Comte d'Avaux, *our croire que la Maison d'Autriche oulût sincerement la paix.* Le Comte 'Aversberg vint prendre sa place à lambourg, & la conduite qu'il y tint, ar rapport au traité, fit encore mieux onnoître les dispositions de la Cour e Vienne.

XXII.
Le Comte d'Aversberg vient prendre sa place & se plaint du traité.

Il se plaignit du traité comme d'un uvrage informe & irrégulier qui ne ouvoit pas faire loi; & comme on e pressa de marquer en détail les défauts qu'il y trouvoit, il dit que le omte d'Avaux avoit lui-même avoué u'il avoit excédé ses pouvoirs; que

AN. 1641. Lutzau avoit traité avec les Plénipotentiaires de France & de Suede comme avec des égaux, sans prendre sur eux la supériorité qu'il devoit. Que, ni dans le traité de France, ni dans celui de Suede, il n'avoit pas eu soin de nommer l'Empereur le premier. Qu'il avoit consenti que les Villes de Munster & d'Osnabrug demeurassent neutres & libres du serment de fidélité qu'elles avoient fait; ce qui étoit injurieux à l'Empereur, dont les sauf-conduits devoient suffire, & préjudiciable à l'Empire dont ces deux Villes relevoient. Que d'accorder que les traités de France & de Suede ne seroient regardés que comme un seul, c'étoit vouloir que l'Empereur approuvât l'alliance de ces deux Couronnes. Que l'Empereur ne pouvoit pas ratifier un ouvrage si défectueux, & où son honneur étoit si peu ménagé. Qu'il s'offroit à faire un nouveau traité, & que la négociation ne seroit pas longue, parcequ'il ne s'agissoit que de faire quelques changemens au premier. Que quoique Ferdinand ne fût pas obligé de ratifier aucun des articles accordés par Lutzau, il vou-

Pufendorf, l. 14.

AN. 1641.

oit bien cependant approuver tout ce
ui avoit été réglé touchant le lieu
es conférences, & la sûreté du com-
nerce entre les Plénipotentiaires; &
u'il avoit en main tous les sauf-con-
uits, & même celui qu'on deman-
oit pour la Duchesse de Savoie avec
e titre de *Tutrice* & de *Régente*, sans
réjudice pourtant des droits du Car-
inal Maurice & du Prince Thomas.

XXIII. Réponse du C. d'Avaux & de Salvius.

Lettres imprimées du C. d'Avaux & de Salvius.

On voit assez le peu de solidité de
es raisonnemens, & les Plénipoten-
iaires de France & de Suede ne man-
uerent pas de les réfuter par des
crits publics, où ils exposerent tout
e qui s'étoit passé dans la suite de la
régociation, afin qu'on pût juger au-
quel des deux partis on devoit attri-
buer le retardement de la paix. Ils y
prouvoient invinciblement que Lut-
zau avoit eu tout le pouvoir nécessai-
e pour traiter avec eux, & que par
conséquent il n'étoit plus libre à l'Em-
pereur de refuser la ratification d'un
traité, où d'ailleurs ses intérêts étoient
autant ménagés qu'il pouvoit le de-
sirer. Qu'il étoit vrai que le Comte
d'Avaux avoit fait plus que ses pou-
voirs ne portoient en assignant un

AN. 1641. jour pour commencer les conférences avant que les Impériaux & les Espagnols eussent représenté les sauf-conduits & la ratification qu'on leur demandoit; mais qu'il étoit surprenant que des gens qui avoient jusqu'alors tant vanté leur zele pour la paix, lui fissent un crime de l'avoir avancée par cette démarche. Que ce reproche étoit frivole désormais, puisque le Roi de France avoit approuvé la conduite de son Ambassadeur, & avoit déja envoïé la ratification du traité. Qu'ils n'avoient prétendu donner aucune atteinte aux prérogatives de la dignité Impériale; mais que leurs Maîtres n'étoient pas moins jaloux de leurs droits; & qu'enfin de quelque maniere que la chose eût été faite, c'étoit une affaire finie sur laquelle il n'étoit plus permis de revenir sans se deshonorer aux yeux de toute l'Europe. Qu'ils n'étoient plus les maîtres de faire un nouveau traité, & que quand ils le feroient, ils ne pourroient pas plus compter sur le nouveau que sur le précédent. Que le Comte d'Aversberg n'avoit pas plus de pouvoir que n'en avoit eu Lutzau, & que l'Empereur se

ſe croiroit en droit de déſavouer l'un comme l'autre.

AN. 1641.

XXIV. Le Comte d'Aversberg préſente une ratification informe.

Les Impériaux répondirent de leur côté à ces écrits; mais leur conduire démentoit leurs diſcours : & ſi on avoit été auparavant perſuadé que la France ne vouloit pas la paix, on ne le fut pas moins que la Maiſon d'Autriche en étoit encore plus éloignée. Cependant le jour marqué pour échanger les ſauf-conduits & les ratifications de part & d'autre étoit écoulé, & le Comte d'Averſberg, au lieu de préſenter la ratification qu'on attendoit, s'étoit contenté d'envoïer au Roi de Danemarck une lettre de l'Empereur, dans laquelle ce Prince expoſoit les défauts qu'il trouvoit dans le traité préliminaire, & marquoit les articles qu'il approuvoit, prétendant que cette lettre ſervît de ratification au traité. Le Roi de Danemarck communiqua la lettre aux Ambaſſadeurs pour ſavoir leurs ſentimens, & il auroit ſouhaité qu'ils ſe fuſſent contentés de cette eſpece de ratification. Salvius étoit aſſez porté à le faire, afin de lever toutes les difficultés, d'autant plus que l'Empereur y paroiſ-

Ibid.

XXV. Salvius conſent à l'accepter.

AN. 1641. soit accorder aux Couronnes les principaux points du traité. Mais le Comte d'Avaux avoit un autre plan de conduite à suivre. Content d'avoir fait connoître à toute l'Europe l'éloignement que la Maison d'Autriche avoit pour la paix, & de l'avoir, pour ainsi dire, forcée à faire elle-même cet aveu, il ne songeoit plus qu'à se maintenir dans cet avantage, sans avancer la paix plus que la Cour de France ne vouloit. La facilité qu'il avoit affectée dans la négociation, lui donnoit en quelque sorte le droit d'être désormais plus difficile, & le peu de sincérité de la Maison d'Autriche l'autorisoit à exiger d'elle dans la suite les assurances les plus inviolables. Ainsi il refusa d'accepter la ratification prétendue que l'Empereur offroit; & pour faire entrer Salvius dans son sentiment, il le prit par l'endroit sensible, en lui représentant qu'il étoit de l'honneur des deux Couronnes de refuser une ratification si irréguliere, & qui n'étoit qu'indirecte, pour ne pas céder à l'Empereur une supériorité qui ne lui convenoit pas.

XXVI. Le Comte d'Avaux la refuse.

Pufendorf, l. 14.

XXVII. Raisons de son refus.

Tous deux, de concert, firent con

noître au Roi de Danemarck leur résolution. Ils lui firent même remarquer que la lettre de l'Empereur étoit pleine de propositions captieuses & frivoles. Que l'espece de ratification, qu'il offroit, auroit peut-être pû suffire si on n'avoit point écrit les articles du traité; mais que les deux Couronnes s'étant engagées par un traité solemnel, il étoit juste que l'Empereur s'obligeât aussi par une ratification solemnelle. Que cette demande étoit d'autant plus juste, qu'ils avoient plus de sujet de douter de la sincérité de l'Empereur. Que dans la lettre qu'il prétendoit devoir servir de ratification, il promettoit de défendre à ses Généraux d'attaquer Osnabrug, sans faire mention de Munster, comme si les Ambassadeurs François ne devoient pas exiger les mêmes sûretés que ceux de Suede. Qu'il étoit vrai que Munster appartenoit à l'Electeur de Cologne, au lieu qu'Osnabrug avoit été pris par les Suédois; mais qu'après que les Suédois auroient retiré leur garnison d'Osnabrug, comme on en étoit convenu, les deux Villes se trouveroient dans le même cas; Osnabrug

An. 1641

Lettres Latines imprimées des Plénipotentiaires des Alliés.

Pufendorf, l. 14.

devenant sujet de son Evêque, &
An. 1641. que par conséquent l'Empereur devoit promettre la même sûreté pour les deux Villes. Que ces termes de la lettre, *après que nos Plénipotentiaires & ceux des autres Rois & Princes seront entrés dans Osnabrug*, étoient suspects, parce qu'il sembloit que l'Empereur ne promît de sûreté aux Plénipotentiaires, qu'après que ses Ambassadeurs seroient entrés dans Osnabrug, & non avant. Qu'en consentant que la garnison Suédoise rentrât dans Osnabrug, en cas que les conférences ne réussissent point, l'Empereur ajoutoit que la même chose se feroit par rapport à Munster; que cette comparaison étoit captieuse, parce qu'aucune garnison ne devant entrer dans Munster, qui avoit sa garnison particuliere, on pourroit en prendre un prétexte de refuser à la garnison Suédoise l'entrée d'Osnabrug. Que quoique l'Empereur promît les sauf-conduits qu'on lui demandoit, il le faisoit d'une maniere si vague, qu'on ne pouvoit pas compter sur sa promesse, & qu'il sembloit même qu'il cherchât un prétexte de les refuser, en demandant un nou-

veau ſauf-conduit pour le Duc de Lorraine. Qu'au lieu de déterminer un jour fixe pour commencer les conférences, il ſe contentoit de répéter cette phraſe uſée, que le plutôt lui ſeroit le plus agréable; & enfin qu'après avoir autrefois donné pouvoir à Lutzau de traiter en ſon nom & au nom du Roi d'Eſpagne, il ſe contentoit à préſent de promettre qu'il écriroit à ce Prince pour l'engager à rectifier les ſauf-conduits expédiés au nom du Cardinal Infant. AN. 1642.

Telles furent les raiſons que les deux Ambaſſadeurs alleguerent au Roi de Danemarck, & leur conduite lui parut ſi raiſonnable, qu'il ne put pas la déſaprouver, quoiqu'il prévît bien qu'elle éloigneroit de plus en plus la paix. Il agît même pour engager l'Empereur à ſatisfaire les Alliés; mais ce Prince ne pouvoit ſe réſoudre à traiter de bonne foi avec les deux Couronnes, & ſongeoit encore à les diviſer. Pendant que le Comte d'Averſberg conteſtoit en public ſur les articles du traité préliminaire, il faiſoit dire ſecretement à Salvius qu'il ſeroit beaucoup plus de l'intérêt de la Suede

AN. 1642.

XXVIII. Nouveaux artifices des Impériaux pour gagner les Suédois.

Pufendorf, *l.* 14.

de faire un traité particulier, que de perdre le tems à ménager un traité commun que les François traverseroient toujours. On écrivoit de Lubeck la même chose à Salvius, & avant l'arrivée du Comte d'Aversberg, on avoit eu soin de dire à Salvius, que ce Ministre venoit pour faire avec lui un traité secret. Il est même vrai-semblable que l'Empereur ne s'obstinoit avec si peu de raison à refuser de satisfaire les Alliés, que dans l'espérance que les Suédois, dégoutés de la longueur des négociations communes, se détermineroient enfin à faire un traité particulier. Lutzau, lui-même, tout disgracié qu'il étoit, voulut aussi, avant que de partir de Hambourg, faire un dernier effort pour les gagner. Il alla voir Salvius, sous prétexte de lui dire adieu; il lui demanda une entrevûe secrete, & l'aïant obtenue, il commença par le remercier du sauf-conduit qu'il lui avoit donné pour retourner à Vienne. Il ajouta qu'il étoit bien malheureux d'avoir encouru la disgrace de son Maître en croïant le servir: qu'il avoit sans doute mal entendu ses ordres, & qu'il n'avoit pas

AN. 1642.

bien compris les pensées de la Cour; mais qu'il étoit homme, & sujet à l'erreur. Que Salvius & le Comte d'Avaux étoient beaucoup plus habiles que lui dans l'art de négocier, & qu'il n'étoit pas surprenant qu'ils eussent eu l'avantage. Qu'il avoit ordre de retourner à Vienne; mais que rien ne pouvoit ralentir le zele qu'il avoit pour procurer la paix à sa patrie & à la Suede. Que s'il vouloit le seconder, il y travailleroit avec plus d'ardeur que jamais. Que les Suédois avoient tort de croire que l'Empereur fût éloigné de la paix. Qu'il n'en paroissoit éloigné que parcequ'il prévoïoit qu'il seroit impossible de la faire par un traité général. Que la France n'avoit en vue que de perpétuer la guerre, & que dans ce dessein elle affectoit de jetter les Négociateurs dans une confusion d'intérêts qu'on ne pourroit jamais débrouiller. Que si la Suede vouloit la paix, elle devoit traiter de ses intérêts particuliers sans se charger de ceux des autres. Après ce grand préambule, Lutzau fit à Salvius un détail de propositions, & Salvius cependant dissimuloit ses sentimens pour

XXIX.
Salvius refuse d'écouter les propositions des Impériaux.

An. 1642. l'engager à s'expliquer plus ouvertement ; mais enfin après l'avoir longtems écouté, il rompit l'entretien par cette réponse : Qu'il étoit véritablement fâché de son départ, parcequ'il connoissoit son zele pour l'avancement de la paix, & qu'il étoit bien persuadé qu'il ne tenoit pas à lui que l'Empereur ne ratifiât le traité préliminaire ; mais que ce Prince suivoit trop aveuglément les conseils de la Cour de Madrid. Qu'on avoit jusqu'alors accusé la France d'éloigner la paix, & que ce reproche n'étoit pas mal fondé ; mais que le Comte d'Avaux venoit de convaincre le monde entier du contraire, en signant le traité préliminaire, & en offrant la ratification de son Prince. Que les reproches tomboient désormais sur la seule Maison d'Autriche. Que c'étoit à l'Empereur à se justifier, en ratifiant solemnellement un traité qui avoit été conclu dans les formes ordinaires, approuvé par le Roi de Danemarck, & où l'honneur & les intérêts de Sa Majesté Impériale étoient ménagés. Que le refus que l'Empereur faisoit de ratifier un traité si solemnel ne faisoit pas

espérer un plus heureux succès des négociations qu'il proposoit. Que si les François refusoient, dans le traité général, des conditions raisonnables, ils seroient enfin forcés par tous leurs Alliés de les accepter. Que s'ils s'obstinoient à les rejetter, la Suede songeroit alors à s'en séparer ; mais qu'elle ne pouvoit pas le faire avec justice dans les circonstances présentes, & que les deux Couronnes étoient résolues de se garder l'une à l'autre la fidélité qu'elles s'étoient promise. AN. 1642.

Après ces tentatives inutiles du Comte d'Aversberg, il emploïa encore d'autres Négociateurs pour gagner les Suédois, & entr'autres le Duc de Mekelbourg Adolfe-Frideric. Mais cette intrigue n'eut pas plus de succès que les précédentes, & les Impériaux, qui jusqu'alors avoient compté pour rien les reproches qu'on leur faisoit de retarder la paix, dans l'espérance de diviser les Alliés, se virent obligés d'essuïer toute la honte d'une telle conduite, sans en retirer le fruit qu'ils en avoient esperé.

Cependant le Comte d'Avaux, qui avoit obtenu du Roi permission de XXX. Le Comte d'Avaux se

An. 1642.

dispose à partir de Hambourg.

retourner à Paris, n'ayant plus rien qui l'arrêtât à Hambourg, se prépara à partir. Il chargea M. de Saint Romain du reste de la négociation, qui consistoit à échanger les sauf-conduits, & à recevoir la ratification de l'Empereur & du Roi d'Espagne, supposé qu'ils se déterminassent enfin à la donner; & il pria le Roi de Danemarck de lui prêter un vaisseau pour son retour. Mais quoique ce Prince ne pût pas douter de l'éloignement que la Maison d'Autriche avoit pour la paix, il ne désesperoit pas encore du succès de la négociation. Il écrivit à Salvius que le Comte d'Aversberg avoit enfin reçû de Vienne tout ce qu'on avoit demandé, & qu'il devoit aussi recevoir dans peu de jours la ratification du Roi d'Espagne. Qu'ainsi il le prioit de trouver bon qu'il fixât le 29 d'Août * pour l'échange, & le premier de Décembre pour l'ouverture du congrès. Il répondit la même chose au Comte d'Avaux, & le pria de différer son départ.

Lettre du Roi de Danemarck au C. d'Avaux, 13 Août 1642.

* *Vieux style.*

XXXI. Le Roi de Danemarck veut renouer

Cette démarche du Roi de Danemarck fit quelque peine au Comte & à Salvius. Ils trouverent mauvais qu'il

eût assigné les termes de l'échange & du congrès sans les consulter, & sans leur avoir envoïé une copie des sauf-conduits & de la ratification de l'Empereur pour les examiner. Ils crurent même que c'étoit un artifice de l'Empereur, qui n'offroit sa ratification sans offrir en même tems celle du Roi d'Espagne, qu'afin que s'ils refusoient de recevoir l'une sans l'autre, comme il prévoïoit bien qu'ils feroient, il eût occasion de les accuser à son tour de retarder la paix. On verra dans la suite combien cette défiance des deux Ambassadeurs étoit bien fondée. Cependant ils répondirent au Roi de Danemarck qu'ils avoient fait de leur côté tout ce qui dépendoit d'eux pour avancer la paix; & qu'ils ne pouvoient plus compter sur la parole des Ministres de l'Empereur, après avoir été trompés comme ils l'avoient été, dans un traité aussi solemnel que celui qui avoit été conclu avec Lutzau. Que les deux Couronnes se trouvoient à la fin offensées de ces variations perpétuelles de la Maison d'Autriche, & qu'ils ne vouloient plus s'exposer à devenir le jouet des Ministres Impériaux. Le

AN. 1642. la négociation.

Reponse du C. d'Avaux au Roi de Danemarck, 18 Août 1642.

AN. 1642.

Comte d'Avaux, sur-tout protesta qu'il avoit ordre d'exiger & de ne recevoir qu'en même tems la ratification pure & simple de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & cependant il differa son voïage de quelques jours en considération du Roi de Danemarck.

Lettre du Roi de Danemarck, 23. Août.

XXXII. Réponse des Plénipotentiaires de France & de Suede.

Réponse au C. d'Avaux & de Salvius, 30 Août.

Ce Prince écrivit encore aux deux Ambassadeurs pour justifier sa conduite, & excuser en quelque façon celle des Impériaux. Comme les Ambassadeurs s'étoient plaints que le terme proposé pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications étoit trop court, il leur proposa de le prolonger, & les pria de lui déclarer positivement s'ils ne consentoient point à l'échange en cas que toutes les pieces fussent en bonne forme. Les Ambassadeurs répondirent, comme ils avoient déja fait, qu'il ne tiendroit pas à eux que l'échange ne se fît au plutôt, pourvu que toutes les pieces fussent en bonne forme; mais qu'il falloit que les Impériaux commençassent par les communiquer, afin qu'on les examinât, & qu'après cela rien n'arrêteroit l'entiere conclusion de cette affaire.

An. 1642.

XXXIII. Le Comte d'Avaux part de Hambourg & se rend à Paris.

Lettre de Madame la Landgrave au C. d'Avaux, 24 Août 1642.

Après cette réponse, le Comte d'Avaux n'espérant aucun succès de ces nouvelles négociations, partit enfin de Hambourg au mois d'Août. Quelque tems auparavant le Roi en lui permettant de retourner en France, lui avoit donné ordre de passer par Cassel pour affermir dans le parti Madame la Landgrave de Hesse, dont la constance paroissoit ébranlée par l'exemple des Ducs de Lunebourg, qui avoient enfin achevé leur traité à Goslar avec l'Empereur. Cette Princesse souhaitoit elle-même de voir & d'entretenir le Comte d'Avaux. Mais comme elle donna alors au Roi de nouvelles assurances de sa fidélité, le Comte ne crut pas devoir retarder son retour. Il envoïa M. de Beauregard résider de la part du Roi à la Cour de la Landgrave; ensuite il s'embarqua sur un vaisseau du Roi de Danemarck; & après avoir essuïé une rude tempête, il débarqua en France, & se rendit à Paris pour rendre compte au Roi des affaires d'Allemagne. Si la Cour lui parut applaudir à ses négociations, il ne la trouva pas moins satisfaite des succès de la guerre. L'or-

dre des tems m'oblige d'en repren-
An. 1642. dre ici la suite avant que de raconter la fin du traité préliminaire, d'autant plus que ce fut sur-tout aux victoires des Alliés qu'on fut redevable de la conclusion de cette grande affaire.

XXXIV. Suite de la guerre d'Allemagne. Torstenson succede à Banier.

Hist. du Maréch. de Guebriant, l. 8. c. 13.

Pufendorf, l. 14.

Lotychius rer. Germ. paro. 2 l. 48.

La Suede, toujours feconde en Héros, après avoir perdu le Grand Gustave, Horn & Banier, avoit encore trouvé un Général digne de succéder à ces grands hommes. C'étoit Torstenson qui après s'être fait long tems attendre à l'armée Suédoise, y arriva enfin avec un renfort de huit mille hommes à la fin de l'année 1641. La premiere démarche qu'il fit, fut de sonder les dispositions du Comte de Guebriant, pour l'engager, suivant l'ancien projet de Banier, à le suivre en Boheme avec les troupes que ce Comte commandoit seul dans l'absence du Duc de Longueville. Mais outre les raisons qui avoient autrefois obligé Guebriant de s'opposer à un pareil dessein, il en avoit encore une plus pressante que toutes les autres, qui étoit que les deux armées ainsi jointes ensemble ne pouvoient pas subsister dans un païs entierement ruiné.

AN. 1642.

Elles portoient la famine par-tout, obligées de décamper chaque jour comme une horde de Tartares pour chercher de quoi vivre; & les soldats, sans esperance de butin, auroient mieux aimé courir le hasard d'une bataille, que de se voir ainsi toujours obligés de lutter contre la misere & la faim. Le Comte n'avoit continué la jonction jusqu'alors que pour sauver l'armée Suédoise, qui depuis la mort de Banier lui fut redevable de sa conservation. Mais les Suédois étant alors en état d'agir par eux-mêmes depuis l'arrivée d'un grand renfort & d'un Chef capable de les commander, les deux Généraux consentirent à se séparer pour tenter la fortune chacun de son côté. Torstenson entra dans la Boheme, & le Comte de Guebriant dans la Westphalie.

XXXV. Exploits du nouveau Général.

Le premier ne tarda pas à se signaler par la prise de plusieurs Places dans la Silésie. Le Duc François Albert de Lawembourg, qui avoit autrefois servi sous le Roi Gustave, & qui commandoit alors les troupes Impériales dans cette Province, entreprit de s'opposer aux progrès de Torsten-

AN. 1642.

son; mais il fut défait & pris, après avoir perdu trois mille hommes, & il mourut peu de tems après de ses blessures. Olmutz en Moravie ouvrit ses portes au vainqueur, & Vienne elle-même prit l'allarme. L'Archiduc Leopold, Guillaume frere de l'Empereur, & Picolomini ramasserent promptement tout ce qu'ils purent de troupes pour s'opposer aux conquêtes des Suédois. Ils reprirent Olmutz, & obligerent Torstenson de lever le siege de Brieg; mais ce Général, aïant rétabli son armée diminuée & affoiblie par ses victoires mêmes, reprit bientôt la supériorité.

Ne pouvant pénétrer en Boheme dont les Impériaux lui fermoient l'entrée, il résolut d'entrer dans la Misnie, & il assiegea Leipsick. Le danger de cette Ville attira bientôt de ce côté-là toute l'armée Impériale, commandée par l'Archiduc Leopold & par Picolomini. Comme les Généraux de part & d'autre vouloient donner bataille, ils en trouverent aisément l'occasion. L'action se passa auprès de Leipsick dans une campagne que Gustave-Adolphe avoit déja abreuvée

XXXVI. Bataille de Leipsick.

AN. 1642.

2 Novembre.

du ſang des Impériaux, & que Torſtenſon ne rendit pas moins célebre par ſa victoire. Mais elle penſa couter cher aux Suédois, ou même leur échaper par un accident funeſte. Car la bataille aïant commencé par l'artillerie, eſpece de combat qui ne reſpecte ni rang, ni dignité, & où la valeur & la force même ſont ſans défenſe, un ſeul boulet de canon tiré du côté des Impériaux emporta par le milieu du corps un des premiers Officiers de l'armée Suédoiſe, fracaſſa la cuiſſe d'un autre, tua le cheval de Torſtenſon même ſous lui, emporta la tête de celui de Charles-Guſtave, Comte Palatin, qui monta depuis ſur le Trone de Suede, & enfin renverſa un Capitaine de cavalerie. Les troupes ſe mêlerent enſuite avec beaucoup de furie. Les Chefs firent des prodiges de valeur, & le ſuccès fut quelquetems douteux. Mais enfin la victoire demeura aux Suédois, malgré les efforts que l'Archiduc fit pour rallier & ranimer ſes troupes. Les Impériaux perdirent dans cette bataille plus de dix mille hommes tués ou pris avec pluſieurs Officiers de marque. L'Ar-

An. 1642. chiduc lui-même y courut un grand risque de sa vie & de sa liberté, & les Suédois firent de leur côté une si grande perte, que leur armée ne fut pas en état de poursuivre sa victoire. Torstenson jugea plus à propos de retourner au siege de Leipsick, espérant trouver dans cette Ville de quoi refaire ses troupes. Mais tout victorieux qu'il étoit, il se vit en danger de recevoir un affront devant cette Place, & il auroit probablement été obligé d'en lever le siege sans le secours que le Comte de Guebriant lui amena fort à propos. La Ville se rendit ; & Torstenson, plus sincere que l'Historien de Suede, ne dissimula pas l'obligation qu'il avoit au Comte.

Hist. du Maréch. de Guebriant, ibid.

XXXVII. Avantages remportés par le Comte de Guebriant.

Hist. du Maréch. de Guebriant, l. 7. c. 1. & suiv.

Celui-ci soutenoit toujours de son côté sa réputation & la gloire des armes Françoises avec un égal succès. La qualité de Lieutenant Général dont le Roi l'honora dans ce tems-là, lui donna dans l'armée une nouvelle autorité à laquelle tous les Officiers se soumirent sans peine, par considération pour sa personne & pour son mérite. Leur déférence alla jusqu'à consentir à la suppression du nom de Veima-

An. 1642.

tiens qu'on donnoit toujours à ces troupes depuis la mort du Duc de Weimar, & changer celui de Directeurs, qui déplaisoit beaucoup à la France en d'autres noms qui étoient ordinaires dans les armées. La France de son côté ménageoit également ces troupes; & c'étoit dans la crainte de les choquer, qu'elle ne donnoit au Comte de Guebriant, que le titre de Lieutenant Général, au lieu de celui de Général en chef, qu'elle laissoit toujours au Duc de Longueville, quoique ce Prince ne fût pas à l'armée.

XXXVIII. Bataille de Kenpen.

Dès que le Comte se fut séparé de Torstenson, comme j'ai raconté plus haut, il marcha vers la Westphalie, & après avoir passé le Rhin à Wesel, fortifié des troupes de Hesse que commandoit le Comte d'Eberstein, il trouva bientôt l'occasion d'augmenter la grande réputation qu'il s'étoit déja faite en Allemagne. Le Général Lamboy étoit campé près de Kempen dans l'Electorat de Cologne. Son armée étoit supérieure de trois ou quatre mille hommes, & il sembloit qu'il fût téméraire d'entreprendre de la forcer dans ses retranchemens. Mais

AN. 1642. il étoit également dangereux de prendre tout autre parti, parceque Hasfeld étoit en marche pour joindre Lamboy avec un grand corps de troupes; si cette jonction se faisoit une fois, c'étoit fait de l'armée Françoise en Allemagne : elle auroit été obligée de se retirer devant un ennemi désormais trop puissant, & de lui abandonner tout le Païs. Dans cette extrêmité, le Comte se résolut à l'attaque, & ses troupes se promirent la victoire sous un Général accoutumé à vaincre. L'infanterie Françoise s'approcha des retranchemens des ennemis avec une intrépidité qui les étonna. Elle arracha de ses mains les palissades qui couvroient leur camp. Elle emporta du même effort une digue de douze pieds de haut; elle se rendit ensuite maîtresse du canon des Impériaux, & elle le pointa aussi-tôt contr'eux avec un grand effet. La cavalerie étant en même tems entrée dans le camp ennemi, la victoire acheva de se déclarer pour le Comte de Guebriant par la défaite entiere de la cavalerie Impériale, qui ne put ni secourir son infanterie, ni résister elle-même à tant

17 Janvier 1642.

de bravoure. Deux mille des ennemis resterent sur le champ de bataille. Il en périt presque autant dans la fuite, & cinq mille demeurerent prisonniers avec tous les Officiers Généraux, qui étoient le Général Lamboy, le Général Major Mercy, & le Comte de Laudron, beau-frere de Gallas. Une victoire si complete reçut en France de grands applaudissemens, & fut récompensée du Bâton de Maréchal de France, dont le Comte de Guebriant fut honoré. Elle fut suivie de la conquête de plusieurs Places importantes, & ce fut après ces exploits que le Comte alla secourir Torstenson à Leipsick, comme j'ai déja dit. AN. 1642.

XXXIX. Suite de la guerre de Flandre & de Catalogne.

La joie de tant d'heureux succès fit qu'on ne songea presque pas en France à la défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour, par Dom Francisco de Mello. Il est vrai que le Général Espagnol ne sut pas profiter de sa victoire, & que cette perte fut encore bientôt réparée par les avantages que les armées Françoises remporterent en Espagne & en Italie. Le Roi fit en personne, pendant quelque, tems le siege de Perpignan qui se rendit peu

de tems après le départ de ce Prin
An. 1642. ce. La prise de Salces acheva de sou
7 Octobre. mettre tout le Roussillon ; & une ba
taille peu sanglante, mais dont tou
l'honneur resta au Maréchal de l
Motte-Houdancourt, rassura la Cata
logne contre l'armée d'Espagne com
mandée par le Marquis de Leganez
Le Maréchal fut récompensé par l
Viceroïauté de cette Province ; mai
le Marquis de Leganez, aussi malheu
reux ou aussi mal habile en Espagn
qu'en Italie, fut puni par la prison.

XL. Suite de la guerre d'Italie.

Les Princes de Savoie, sollicités de
puis long-tems de se réunir à la Fran
ce, & ennuïés d'une guerre qui dé
soloit leur patrie sans leur procure
aucun avantage solide, songerent en
fin à quitter le parti de la Maison
d'Autriche. Il fut permis à Mauric
d'épouser sa niece, fille aînée de Vic
Accommodement des Princes de Savoie. tor Amedée, afin de s'assurer à lui o
aux enfans qu'il auroit de ce mariage
la succession au Duché de Savoie, en
14 Juin. cas que le jeune Duc Charles vînt
mourir sans enfans. On promit au
Prince Thomas de l'aider à conquéri
une Principauté dans le Milanez, &
la foiblesse de la Monarchie d'Espa

gne, dans ce tems-là, sembloit rendre la chose aisée. Pendant qu'ils négocioient ainsi secretement avec la France, ils eurent l'adresse de se défaire de la garnison Espagnole qui étoit dans Nice & dans Ivrée. Leur traité avec le Roi de France fut signé le premier Juillet 1642, & on vit presque aussitôt le Prince Thomas à la tête des troupes Françoises, avec le Duc de Longueville, porter la guerre dans le Milanez, prendre Tortone & faire des conquêtes sur les Espagnols.

AN. 1642.

XLI. Les ennemis se flattent d'une révolution en France.

Tant de pertes considérables devoient allarmer la Maison d'Autriche & lui faire souhaiter la paix. Les Plénipotentiaires des Couronnes alliées étoient persuadés que c'étoit le seul moïen qui pût faire réussir leurs négociations; en effet les Ministres Impériaux paroissoient se rendre plus faciles à proportion que les armes de la Maison d'Autriche étoient plus malheureuses; ce qui avoit fait dire au Comte d'Avaux dans une Lettre qu'il avoit écrite au Comte de Guebriant, que ce Général, par sa belle victoire de Kempen, avoit plus avancé la paix que lui & Salvius par toutes leurs né- 25 Fév. 1642.

An. 1642.

gociations. Mais, comme je l'ai déja remarqué, l'espérance dont la Maison d'Autriche se flattoit, de quelque grande révolution en France, étoit toujours un obstacle à la paix, & la mort du Cardinal de Richelieu, qui survint sur ces entrefaites, la confirma dans cette espérance.

XLII. Mort du Cardinal de Richelieu.

Ce Ministre mourut le 4 de Décembre 1642, après avoir fait tant de bruit dans le monde pendant dix-huit ans qu'il gouverna sous Louis XIII. Il seroit difficile de se former une juste idée du caractere de ce grand homme sur les portraits qu'on en trouve dans les Mémoires & les Histoires de son tems. Il y a peu de Ministres qui réunissent de leur vivant tous les suffrages. Comme les biens & les maux sortent également de leurs mains, les heureux paient leurs bienfaits d'éloges flatteurs, & les malheureux se vengent par des satyres outrées. C'est à la postérité qu'il appartient de mettre le sceau à la réputation des hommes célebres. Désinteressée dans son jugement, & ne suivant pour regle que les faits avérés, elle prononce un arrêt irrévocable qui immortalise leurs vices

ces ou leurs vertus. C'eſt ainſi que malgré les portraits odieux que des Auteurs contemporains ont fait du Cardinal de Richelieu, on admire aujourd'hui dans lui toutes les qualités qui concourent à former un grand Miniſtre, un génie vaſte & ſupérieur qui ne concevoit que de grands deſſeins, des vues profondes qu'on ne pénétroit qu'après l'évenement, un grand diſcernement dans le choix des moïens, une fermeté inébranlable dans l'exécution, une habileté extrême à écarter ou à ſurmonter les obſtacles. Tandis qu'il paroiſſoit appliqué à une ſeule affaire, il donnoit une égale attention à toutes les autres, agiſſant tout à la fois avec la même vivacité dans les diverſes parties de l'Europe. Jamais on ne vit dans toutes les Cours tant de négociations, tant de traités & de mouvemens, & c'étoit lui ſeul qui en étoit l'ame & le premier mobile. Il ſembloit occupé tout entier hors du Royaume, & on le retrouvoit tout entier au-dedans. Ceux qui avoient ſous lui le plus de part aux affaires, n'étoient que les exécuteurs de ſes ordres. Tout s'ad-

AN. 1642.

XLIII. Son caractere.

AN. 1642. miniſtroit par ſes avis abſolus comme s'il ſe fût multiplié lui-même pour faire les fonctions de tous les emplois ; & ce qui peut faire connoître l'étendue de ſon génie, tandis qu'il paroiſſoit devoir ſuccomber ſous le poids de tant d'affaires, on le voïoit occupé à lier des intrigues de Cour, & placer ſes créatures, à établir ſa maiſon, à élever des bâtimens : on le voïoit dans les Académies s'entretenir avec les Savans, & ſe prêter à des ſpectacles & à des divertiſſemens publics, comme s'il avoit été libre de toute autre occupation.

Mais rien ne prouve mieux en même tems cette fermeté inébranlable, qui étoit à l'épreuve de tous les obſtacles, que la guerre inteſtine qu'il eut à ſoutenir, lorſque les guerres du dehors étoient le plus allumées. Comme ſes vaſtes entrepriſes demandoient des ſecours extraordinaires, il fut obligé de faire de grandes exactions, qui ne ſe font jamais ſans de grands murmures. Ce fut lui qui en donna le premier l'exemple, ſans s'étonner du danger qu'il y avoit de le faire. Les Eccléſiaſtiques ſur-tout ſe plaignoient

avec aigreur, sous prétexte de zele pour la Religion que les guerres d'Allemagne mettoient en danger. Les Grands du Roïaume étoient encore plus mécontens, jaloux de cette autorité absolue qu'il ne communiquoit à personne, & que le Roi même avoit la foiblesse de respecter. La Cour & les Provinces étoient remplies de cabales que la Maison d'Autriche fomentoit secretement. Les peuples prirent quelquefois les armes. Un Prince du Sang parut en campagne à la tête d'une armée de rebelles. Le frere, l'épouse & le favori du Roi intriguoient dans le Louvre, le Roi luimême étoit sujet à des alternatives de froideur & d'amitié qui devoient faire trembler un Ministre. Tant d'obstacles n'ébranlerent cependant jamais sa constance. Son bonheur renversa les uns, son habileté écarta les autres, il triompha de tous ses ennemis au-dedans du Roïaume, tandis qu'il faisoit triompher la France au-dehors.

AN. 1642.

Un homme si élevé, par ses grandes qualités au-dessus des autres hommes, sembloit devoir être exempt des foiblesses humaines; il ne le fut ce-

AN. 1642. pendant pas. Il semble même qu'il y ait, je ne sai quelle liaison, entre les grands vices & les grandes qualités. Les hommes médiocres ne sont ordinairement que médiocrement vicieux, au lieu que dans les grandes ames le vice même n'est presque jamais médiocre. Le Cardinal de Richelieu n'eut qu'une passion; mais elle fut extrême : ce fut une ambition démesurée qui ne put être satisfaite que par toute l'autorité souveraine, & qui n'eut d'autres bornes que le nom & le titre de Roi. L'attachement à la personne de Louis XIII n'étoit pas la voie la plus sûre pour faire fortune; on réussissoit beaucoup mieux en se dévouant à toutes les volontés du Cardinal. On l'accuse d'avoir sacrifié à cette ambition le repos de l'Etat, en perpétuant la guerre pour perpétuer son autorité; la vie de ses ennemis dont aucun n'échappa, dit-on, à sa vengeance, & les devoirs les plus justes de la reconnoissance, en persécutant une Reine exilée, autrefois sa bienfaitrice. Mais il faut avouer pour sa justification que l'intérêt de l'Etat se trouva presque toujours heureuse-

ment enchaîné à celui de sa fortune & de ses passions. Car la guerre qu'il entretint si long-tems par ambition, fut la premiere source de cette grandeur où la Monarchie Françoise est parvenue sous le dernier Regne. L'intérêt du bien public justifia son ingratitude, quelquefois même sa vengeance : & si, dans ces occasions, la passion fut le seul motif de sa conduite, on peut dire qu'il servit souvent l'Etat par ses vices mêmes comme par ses vertus. Ajoutons encore quelques traits pour achever son portrait. Son ambition s'attacha aux plus petits objets comme aux plus grands. Magnifique dans sa dépense & ses largesses, il vécut dans une splendeur qui effaça quelquefois la magnificence roïale. Il prodigua les récompenses à de lâches courtisans & à de vils adulateurs ; & dans une si grande supériorité de vrai mérite, il fut susceptible de petites jalousies & de vanité pour les talens les plus médiocres. On le vit faire montre de son adresse à manier un cheval, se faire le rival des Poëtes & des Ecrivains de son tems, disputer avec eux du bel es- AN. 1642.

AN. 1642

prit, décrier leurs ouvrages, & se faire honneur de ceux d'autrui. Foiblesses après tout pardonnables à l'humanité, & que je ne rapporte que parcequ'elles achevent le portrait de ce grand homme sans le défigurer, puisqu'elles sont éclipsées par l'éclat des qualités les plus sublimes.

XLIV. Le Cardinal Mazarin lui succede.

Ce fameux Ministre eut le sort de tous les grands hommes, qui est d'être beaucoup regretté après avoir été peu aimé. Comme il avoit réuni dans sa personne les plus grandes Charges du Roïaume, sa dépouille devint l'objet de l'ambition de tous les Grands. Plusieurs aspirerent à remplir sa place dans le ministere. Mais il sembla regner encore après sa mort. Il avoit disposé en mourant des principales Charges & des plus importantes Places du Roïaume. Il avoit sur-tout désigné le Cardinal Mazarin pour lui succeder dans le ministere, & le Roi, qui n'avoit jamais eu la force de s'opposer aux volontés du Cardinal de son vivant, le suivit encore après sa mort. Il ne se fit presqu'aucun changement à la Cour, excepté que l'on consentit au retour de quelques exi-

lés, & il ne s'en fit aucun au-dehors du Roïaume.

AN. 1642.

XLV. La Maison d'Autriche néglige les négociations.

La Maison d'Autriche attendoit cependant quelque grande révolution. Elle haïssoit extrêmement le Cardinal de Richelieu, parcequ'elle le regardoit avec raison comme l'unique auteur de la guerre, & elle reçut la nouvelle de sa mort avec toute la joie que peut causer la chûte d'un ennemi aussi redouté que haï. Elle ne douta pas même que la France ne demandât bientôt la paix; & dans cette espérance, qui étoit encore augmentée par la mauvaise santé du Roi, l'Empereur parut négliger les négociations de Hambourg, & cessa aussi pendant quelque tems de solliciter les Suédois à se séparer de la France. L'occasion devoit cependant lui paroître plus favorable que jamais, & un dernier effort auroit peut-être réussi dans l'incertitude où étoient les Suédois du parti que la France prendroit après la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi même qu'on croïoit devoir suivre bientôt son Ministre au tombeau; mais tel fut l'entêtement de la Maison d'Autriche dans cette né-

AN. 1642.

gociation, de négliger les occasions présentes pour en attendre toujours de meilleures.

Cependant, comme on craignoit à la Cour de France que la mort du Cardinal n'allarmât les Suédois, le Roi donna ordre au Comte d'Avaux d'écrire à la Reine & aux Régens de Suede, pour les assurer que la France continueroit toujours à observer fidelement les traités, soit pour la guerre soit pour la paix. Les lettres du Comte eurent tout l'effet qu'on en avoit espéré. La Reine & les Régens promirent au Roi une fidélité réciproque.

LXVI. Le Cardinal Mazarin suit le plan de son prédécesseur.

Le Cardinal Mazarin, nouveau Ministre de France, trouva en entrant dans le Ministere un plan tout dressé par son prédécesseur, qu'il se proposa de suivre, & dont nous le verrons exécuter assez heureusement une grande partie. Comme les négociations de Hambourg, pour le traité préliminaire, étoient une des plus importantes affaires que la France eût alors, ce fut aussi une de celles auxquelles il donna ses premiers soins. Il affecta, comme le Cardinal de Richelieu, beaucoup

d'empreſſement pour la paix, quoiqu'il ſouhaitât encore plus que lui la continuation de la guerre.

AN. 1642.

XLVII. Les Impériaux préſentent une ratification défectueuſe.

Pufendorf, l. 14.

Dès la fin du mois de Septembre 1642, Langeman, qui négocioit à Hambourg pour le Roi de Danemarck, avoit enfin préſenté un nouveau modele de ratification. Mais il s'y trouva encore beaucoup de défauts. L'Empereur y approuvoit ſeulement *la forme de la convention*, comme s'il n'en approuvoit pas la matiere. Il y aſſignoit pour l'échange & pour commencer le congrès un terme déja paſſé depuis long-tems. Il n'y donnoit pas à Lutzau le titre d'Ambaſſadeur, pour avoir droit de déſavouer ce que ce Miniſtre avoit fait. Il ne le donnoit pas même à Salvius; ce qui ne pouvoit être regardé que comme une marque de mépris, ou une négligence inexcuſable. On fit avertir le Comte d'Averſberg qu'il eût ſoin de faire corriger ces fautes; mais au lieu de le faire, il commença de nouveau à ſolliciter les Suédois. Il leur repréſenta par lui-même & par ſes émiſſaires le peu de sûreté qu'il y avoit déſormais pour eux à demeurer

XLVIII. Ils ſollicitent les Suédois d'abandonner la France.

unis avec la France. Que le Cardinal
An. 1642. de Richelieu, qui avoit été l'auteur de la guerre, étant mort, la France alloit faire sa paix. Que le Cardinal Mazarin étoit étranger, né sujet du Roi d'Espagne & dévoué au Pape. Que déja les François négocioient à Francfort avec les Princes Catholiques d'Allemagne, tandis qu'ils traitoient ailleurs avec le Duc de Baviere. Il leur offrit non-seulement d'honnêtes conditions de paix, mais encore de faire une ligue avec le Roi d'Espagne & la Suede. En même tems, pour fortifier les soupçons qu'on vouloit donner aux Suédois de la fidélité des François, les Impériaux affecterent d'envoïer en France faire aux Ministres diver-
Ibid. l. 15. ses propositions. Un Religieux Dominiquain, envoïé par le Comte de Trautmansdorf, le plus accrédité des Ministres de l'Empereur, présenta au Cardinal Mazarin un écrit qui contenoit en substance qu'il ne tenoit pas à l'Empereur que la paix ne se fît au plutôt. Mais comme, à la fin de son écrit, il jettoit quelques mots d'un traité particulier, on ne manqua pas d'en avertir les Suédois, afin de leur donner

un exemple & une leçon de fidélité. Cette attention étoit inutile. La prospérité des armes des deux Couronnes faisoit entr'elles le nœud de la plus parfaite union. Elles sentoient que c'étoit à cette union qu'elles étoient redevables de tant d'heureux succès, & les Suédois, dont les victoires enfloient les espérances, commençoient à goûter la maxime des François, qui étoit de ne faire la paix que lorsqu'ils seroient en état d'en regler les conditions. C'est ce qui les rendit alors inaccessibles à toutes les propositions des Impériaux, voulant, à l'exemple des François, profiter de leur bonne fortune.

AN. 1642.

XLIX. L'Empereur envoie enfin une ratification en bonne forme.

Cette fermeté faisant perdre à Ferdinand toute espérance de diviser les Alliés, ce Prince se résolut, ou du moins parut se résoudre à donner enfin aux Couronnes toute la satisfaction qu'elles demandoient. Il envoïa au Comte d'Aversberg une nouvelle ratification corrigée, par laquelle il approuvoit non-seulement *la forme* du traité, mais le traité même; il donnoit à Salvius le titre de Plénipotentiaire: & comme le jour marqué par le Roi de

AN. 1642. Danemarck, pour échanger les ratifications & commencer le traité de paix, étoit déja passé depuis long-tems, il permettoit au Comte d'Aversberg, par une déclaration expresse ajoutée à la ratification, d'en assigner un autre de concert avec les Plénipotentiaires des Alliés. Les Négociateurs, de part & d'autre, se communiquerent des copies des ratifications & des sauf-conduits qui devoient être échangés, afin de les examiner. M. de Saint Romain ne trouvant rien à redire ni à la ratification ni aux sauf-conduits de l'Empereur, témoigna qu'il les agréoit. Mais Salvius disputa sur quelques termes de la ratification, qui pouvoient, disoit-il, fournir à Ferdinand un prétexte d'éluder ses promesses. Ces termes étoient que l'Empereur ratifioit le traité *autant que la nature des choses lui avoit permis & lui permettoit.* Il trouva encore mauvais que l'Empereur eût fait quelques changemens à la forme des sauf-conduits, sans consulter les Suédois. Cependant, comme ces changemens étoient sans conséquence, il acquiesça pour le bien de la paix, & pour ne pas paroître s'opposer seul à la conclusion de cette affaire.

COPIE DE RATIFICATION de l'Empereur pour le Traité préliminaire avec la France.

AN. 1642.

I. Ratification de l'Empereur.

Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis : quod cum inter Consiliarium nostrum Imperialem Aulicum Conradum a Lutzaw speciali mandato instructum pro nobis & Serenissimo Hispaniarum Rege Catholico consobrino, affine & fratre nostro charissimo ex una, ac Serenissimi Galliæ Regis Christianissimi Legatum Claudium de Mesmes Comitem d'Avaux ex altera partibus ; conventio quo ad præliminaria tractatûs pacis universalis Hamburgi 25 Decembris anni proximè elapsi 1641, in eum qui sequitur modum, conclusa fuerit. (ici étoit inséré tout le traité préliminaire tel que je l'ai déja rapporté.) *Nos proinde nihil in nobis desiderari cupientes, quod ad tam salutare pacis negotium pertinere ullo modo possit, præ insertam conventionem per omnia confirmavimus, ratihabuimus & approbavimus, prout vigore præsentium confirmamus, ratihabemus & approbamus : non contra facturi nos ipsi, neque*

An. 1642. *ut ab aliis quidquam contra fiat, permissuri. In cujus rei fidem hasce manu nostra subscriptas sigilli nostri Cæsarei impressione muniri jussimus. Quæ dabantur in civitate nostra Viennæ die 22 Julii anno 1642.*

Nous reconnoissons & nous faisons savoir à tous que la convention pour les préliminaires du traité de la paix générale entre notre Conseiller Impérial Aulique Conrard de Lutzau, muni d'un commandement exprès pour Nous & le Sérénissime Roi Catholique d'Espagne notre très cher Cousin, allié & frere, d'une part, & Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Ambassadeur du Sérénissime Roi très Chrétien, de l'autre, aïant été conclue à Hambourg le 25 Décembre de l'année derniere 1641, en la forme qui suit (ici étoit inséré le traité préliminaire.) *Nous, ne voulant rien laisser à desirer de notre part pour tout ce qui peut regarder en quelque façon que ce soit la négociation salutaire de la paix, Nous avons la convention ci-dessus insérée, en tout confirmé, ratifié & approuvé, & pareillement en vertu des présentes la confirmons, ratifions & ap-*

prouvons, promettant de n'y contrevenir en quoi que ce soit de notre part, & de ne point permettre qu'il y soit contrevenu par d'autres. En foi de quoi nous avons ordonné ces présentes, signées de notre seing, être scellées de notre sceau Impérial. Donné dans notre Ville de Vienne le vingt-deuxieme jour de Juillet l'an 1642.

AN. 1642.

L'Empereur devoit donner aux Suédois une ratification toute semblable, & voici la copie de celle que M. de Saint Romain devoit donner pour le Roi de France.

LI. Ratification du Roi de France.

Louis par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut: Aïant vu en notre Conseil la Déclaration faite par notre amé & féal Conseiller en nos Conseils, Commandeur de nos Ordres, & notre Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne le sieur Comte d'Avaux, le 25 Décembre 1641, sur le traité conclu le même jour, touchant les préparatoires à la paix par l'entremise de notre très cher & très amé bon frere, Cousin, Allié & Confédéré le Roi de Da-

AN. 1642. *nemarck, entre ledit sieur Comte d'Avaux & les autres Ambassadeurs y dénommés, de laquelle Déclaration la teneur s'ensuit:* (teneur de la Déclaration.) *Savoir faisons que pour le desir que nous avons de voir une bonne paix & tranquillité publique établie dans la Chrétienté, nous avons agréé, approuvé & ratifié, agréons & ratifions par les présentes signées de notre main, ladite déclaration faite par notre Ambassadeur Extraordinaire, voulons observer & exécuter tout ce à quoi il s'est obligé en notre nom par icelle. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Valence le 26 de Février 1640, & de notre Regne le trente-deux.*

LOUIS.

Par le Roi, BOUTHILLIER.

LII. Contestation sur la ratification & les sauf-conduits du Roi d'Espagne.

Pufendorf, *l.* 15.

Tout fut ainsi reglé du côté de l'Empereur. Mais il n'en fut pas de même du Roi d'Espagne. Ce Prince avoit expédié les sauf-conduits en son nom & signés de sa main. Il les avoit envoïés à l'Empereur qui les

avoit donnés au Comte d'Aversberg, & il ne s'agissoit plus, pour terminer l'affaire, que de les remettre à M. de Saint Romain. Mais les Ministres Impériaux, accoutumés à chicaner sur tout, au lieu de ces sauf-conduits, en offrirent d'autres signés par Dom Francisco de Mello, Gouverneur des Païs-bas depuis la mort du Cardinal Infant, tandis que dans le traité préliminaire il n'étoit fait mention que du Cardinal Infant, & non pas de Dom Francisco de Mello. Peut-être que M. de Saint Romain auroit pardonné cette irrégularité, s'il avoit ignoré que le Comte d'Aversberg avoit entre les mains des sauf-conduits expédiés au nom du Roi d'Espagne même; mais comme il en étoit bien informé, il fut indigné qu'on refusât de les lui donner, & il s'obstina si bien à les demander, qu'il fallut enfin lui donner cette satisfaction. AN. 1642.

Cette résolution ne leva pas encore toutes les difficultés. Parmi les sauf-conduits du Roi d'Espagne, il ne s'en trouva aucun pour le Résident de Suede qui devoit demeurer à Munster. Quoiqu'on fût déja convenu de la

An. 1642. forme dans laquelle tous les sauf-conduits devoient être conçus, on avoit affecté de leur en donner une nouvelle. On n'y promettoit de sûreté que pour aller & venir aux lieux du congrès sans le promettre également pour le séjour. On ne s'étoit pas donné la peine de les écrire sur du parchemin, selon l'usage, mais sur du simple papier, & on n'y avoit pas même laissé dans le texte assez d'espace en blanc pour y insérer les dates & les noms des Plénipotentiaires. La ratification du traité préliminaire étoit encore plus irréguliere. Elle étoit conçue tout différemment de celle de l'Empereur & du Roi de France, en très peu de mots, sans aucune mention, ni du tems où le traité avoit été conclu, ni des Plénipotentiaires qui l'avoient négocié ; & il sembloit qu'on y regardât ce traité comme une affaire étrangere & de nulle conséquence. Un Médiateur, moins partial que le Roi de Danemarck, se seroit offensé d'une négligence si inexcusable ; c'étoit abuser de sa patience & manquer de considération pour sa personne. Mais ce Prince étoit déterminé à trou-

ver bon tout ce qui venoit de la Maison d'Autriche, aussi chagrin qu'elle-même des succès des Suédois & de leur alliance avec la France. AN. 1642.

Cependant M. de Saint Romain se plaignit, comme il devoit, du procédé du Roi d'Espagne, & c'étoit une belle occasion de traîner la négociation en longueur, suivant l'ancien projet de la Cour de France, si cette Cour avoit toujours été dans les mêmes dispositions; mais il paroît que, depuis la mort du Cardinal de Richelieu, elle chancela pendant quelque tems dans ses premieres résolutions. Le Roi perdoit, avec ses forces & sa santé, l'ardeur que ce Ministre lui avoit inspirée pour continuer la guerre, & il sembla commencer à souhaiter la paix plus que le Cardinal Mazarin n'auroit voulu. Du moins il donna ordre à M. de Saint Romain de ne pas s'obstiner sur de simples formalités, pourvu que le Roi d'Espagne accordât les points essentiels. C'est ce qui abrégea la négociation.

Le Comte d'Aversberg promettoit de représenter une ratification en bonne forme de la part du Roi d'Espagne

AN. 1642. & un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster, ne demandant pour cela que le tems qu'il falloit pour avoir réponse de Madrid : ou du moins il s'engageoit à fournir l'un & l'autre au commencement du congrès.

LIII. Le Roi de Danemarck précipite la conclusion du traité.

Aussitôt le Roi de Danemarck, toujours impatient dans sa maniere d'agir, & sollicité sans doute par le Comte d'Aversberg, assigna, sans consulter les Alliés, le 28 d'Avril pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications, & le 15 de Mai pour l'ouverture des conférences. Cette précipitation parut étrange dans des gens qui avoient jusques-là formé tant d'obstacles au succès de la négociation. Nouveau sujet de dispute. On se récria contre des termes si courts, qui jettoient les Alliés dans un embarras extrême, & ce fut encore une longue source de contestations & de reproches odieux qu'on se fit de part & d'autre. La chose étoit pardonnable au Comte d'Aversberg, c'étoit un ennemi; mais elle parut inexcusable dans le Roi de Danemarck; qui, comme Médiateur, ne devoit prêter son ministere à la passion d'aucun des par-

tis. Salvius ne put s'empêcher de reprocher en face à Langerman la partialité & la mauvaise conduite de son Maître. Peut-être même les Alliés auroient porté plus loin leur ressentiment, s'ils n'avoient mieux aimé dissimuler pour le bien de la paix. Les Etats de Hollande avoient enfin accepté les sauf-conduits du Roi d'Espagne, & M. de Saint Romain, se conformant aux ordres de la Cour de France, borna toutes ses demandes aux deux points que le Comte d'Aversberg avoit déja promis : premierement, que le Roi d'Espagne donnât sa ratification dans la même forme que l'Empereur & les Couronnes alliées, avec le traité préliminaire à la tête, exprimé tout entier : secondement, qu'il donnât aussi un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster ; & comme il auroit fallu attendre long-tems les réponses de Madrid, Salvius persuada à M. de Saint Romain de se contenter de la promesse solemnelle que le Comte d'Aversberg lui fit de représenter ces deux pieces au commencement des conférences. Les sauf-conduits furent aussitôt échangés de part & d'autre,

AN. 1642.

LIV. Echange des sauf-conduis & des ratifications.

An. 1643. & Salvius voulut même avoir celui qui étoit destiné aux Ducs de Lunebourg, quoiqu'il fût devenu inutile par le traité que ces Princes avoient fait à Goslar avec l'Empereur. Les ratifications furent échangées de la même maniere, & en attendant celle du Roi d'Espagne que le Comte d'Aversberg promettoit, M. de Saint Romain reçut celle que l'Empereur avoit envoïée au nom de ce Prince, en conséquence du plein pouvoir qu'il en avoit reçu. L'échange étant ainsi faite, l'ouverture des conférences pour la paix générale fut fixée au mois de Juillet de la même année 1643, c'est-à-dire, trois mois après l'échange. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés de la part du Comte d'Aversberg, qui vouloit encore abréger ce terme pour embarrasser les Alliés, & troubler, s'il étoit possible, le concert avec lequel ils agissoient dans toute la suite de ces négociations. Mais Salvius & M. de Saint Romain ne voulurent jamais se relâcher sur ce point, & il ne falloit pas en effet un moindre espace de tems pour avertir tous les Intéressés de se rendre aux lieux du

congrès, & pour faire les préparatifs du voïage.

AN. 1643.

LV. Conclusion du traité préliminaire.

Ainsi finit cette pénible & ennuïeuse négociation des préliminaires, d'autant plus désagréable aux Négociateurs, que toutes les contestations n'y furent souvent que des chicanes puériles, & ne roulerent que sur des termes & des formalités, avec peu de gloire pour les uns & les autres, parceque la gloire des Négociateurs se mesure ordinairement par les avantages solides qu'ils procurent à leurs Princes. Le Comte d'Aversberg affecta de faire paroître beaucoup de joie & de satisfaction de la conclusion du traité : l'Empereur le fit publier dans ses armées au son des timbales & des trompettes. Mais les Alliés eurent plus de sujet de s'en applaudir, puisque leur supériorité leur donnoit droit d'espérer de grands avantages dans le traité de paix. Ils voulurent du moins en témoigner autant de joie que leurs ennemis; ils firent comme eux publier le traité dans leurs armées avec le même éclat, & cette publication fit un extrême plaisir à tous les peuples, qui crurent enfin toucher au moment

heureux qui devoit mettre fin à la cruelle guerre qui désoloit toute l'Europe depuis tant d'années.

An. 1643.

LVI. Mort de Louis XIII.

Cette joie fut altérée en France par la perte qu'on y fit presqu'aussitôt après dans la personne de Louis XIII, qui mourut le 14 Mai 1643 : Prince à qui son équité & son amour pour la justice a fait donner le glorieux surnom de *Juste*. Il donna des marques encore plus éclatantes de sa piété & de sa religion, sur-tout à la mort, dont il soutint les approches avec une fermeté héroïque & une confiance vraiment chrétienne. Ce Prince eut aussi beaucoup de courage & de valeur, & sa bonté naturelle rendit sa personne chere à ses sujets. Ce fut pourtant à son Ministre qu'il dut presque toute la gloire de son regne, & il l'acheta au prix de toute son autorité, quoi qu'il en fût d'ailleurs extrêmement jaloux. Mais puisque l'on attribue communément au Ministre presque toute la gloire du regne de Louis XIII, s'il se trouve dans ce regne, quelques taches qui en ternissent l'éclat, c'est aussi au Ministre qu'il faut les attribuer. Trop complaisant pour

cet

cet homme impérieux qu'il estimoit beaucoup plus qu'il ne l'aimoit, ce Prince fit plusieurs actions qu'il ne se seroit jamais permises, s'il avoit eu un Ministre moins passionné. On vit un Prince bon & compatissant accabler ses sujets d'impôts, & exercer sur les coupables toute la rigueur des loix les plus séveres : un fils né tendre & sensible étouffer dans son cœur tous les sentimens que la nature inspire envers une mere. La mort du Cardinal de Richelieu rendit le Prince à lui-même, & lui rendit en même tems toute sa vertu. Mais il n'eut pas le tems d'en faire usage, il mourut dans la quarante-deuxieme année de son âge, & la trente-troisieme, ou, si je l'ose dire, la premiere de son regne. Quelque soin qu'il eût pris de régler la forme du Gouvernement pendant la minorité de Louis XIV, qu'il laissoit sur le Trône à l'âge de quatre ans, la Reine, devenue Régente, ne crut pas devoir suivre exactement les dernieres dispositions du Roi son époux. Elle s'attribua toute l'autorité Roïale, & après avoir donné par nécessité au Cardinal Mazarin toute l'autorité de

An. 1643.

premier Ministre, elle la lui conserva par estime.

An. 1643.

LVII. Le Cardinal Mazarin, premier Ministre sous la Reine Régence.

Ainsi l'on vit encore en France un premier Ministre, successeur du Cardinal de Richelieu, décider comme lui de la paix & de la guerre, disposer des charges du Roiaume, regler tous les intérêts de l'Etat & gouverner en Roi, avec le nom de Sujet. Plusieurs Ecrivains ont fait le parallele de ces deux Ministres, & le Cardinal Mazarin y a toujours perdu. Ce que l'autre exécutoit par les ressorts d'une profonde politique, celui-ci le faisoit par la dissimulation, l'artifice & les intelligences secretes. Comme il se défioit de tout le monde, personne ne se fioit à lui, & comme il n'aimoit personne il n'eut aucun ami. Moins vindicatif que son prédécesseur, mais moins bienfaisant, presque également insensible aux injures & aux services. Avare jusques dans ses libéralités. Timide & tremblant aux approches d'une disgrace, mais ferme & patient dans la disgrace même, encore plus habile à s'en relever, cedant à propos pour reprendre plus d'avantage. Comme il avoit passé toute sa vie dans les

négociations, il sçavoit, pour ainsi dire, toutes les finesses de l'art. Les dépêches qu'il envoïa aux Plénipotentiaires de France à Munster sont toujours nettes, spécieuses & bien raisonnées. On y sent par tout ce caractere flatteur, adroit & insinuant qui gagnoit tous ceux qui ne le connoissoient pas. On y admire une habileté extraordinaire, soutenue d'un travail infatigable à ménager le succès des affaires. Il fit paroître dans tout le reste de sa conduite beaucoup d'adresse, beaucoup de pénétration & d'étendue de génie. Il a enfin rendu des services considérables à l'Etat & au plus grand de nos Rois. Un peu plus de noblesse dans ses sentimens & de droiture dans sa conduite en auroient fait un second Richelieu.

AN. 1643.

LVIII. Salvius veut commencer la négociation de la paix.

Pufendorf, l. 14.

Ce changement de gouvernement en France causa quelque inquiétude aux Suédois. Salvius, toujours susceptible de ces sortes d'allarmes, fut même sur le point de tout perdre par une précaution mal entendue. Il s'imagina qu'il rendroit un grand service à la Suede dans des conjonctures si douteuses, s'il abregeoit les négocia-

An. 1643. tions pour la paix ; & dans ce dessein il proposa de régler par avance à Hambourg, avec le Comte d'Aversberg, les principaux poins du traité de Suede : en quoi il trouvoit encore un avantage, qui étoit d'éviter la médiation odieuse du Roi de Danemarck. Si les Régens de Suede l'avoient cru, les deux traités de France & de Suede se seroient ainsi faits indépendamment l'un de l'autre, avec autant de préjudice pour la Suede même que pour la France, & on auroit vu entre les Ministres des deux Couronnes cette mésintelligence que leurs ennemis communs tâchoient depuis long-tems de faire naître. Mais les Régens de Suede, loin d'approuver la pensée de Salvius, lui défendirent expressément d'entamer aucun point de la négociation avant que les François fussent en état de négocier de leur côté. Malgré les changemens arrivés à la Cour de France, ils comptoient encore plus sur la constance & la fidélité des François, que sur les promesses spécieuses des Impériaux, & ils ne pouvoient pas se persuader que la France voulût se détacher de la Suede dans un tems

LIX. Les Régens de Suede l'en empêchent.

où cette union étoit plus avantageuse & plus nécessaire que jamais. Ils savoient que le Cardinal Mazarin entroit absolument dans les vues de son prédecesseur, & les Ministres de France à Paris donnoient sur cela à Grotius des assurances capables de dissiper leurs inquiétudes. AN. 1643. *Grotii. Epist. Joan. Salvio, 30 Maii 1643.*

LX. Bataille de Rocroy. *19 Mai.*

Les nouveaux succès des armes Françoises contribuerent sur-tout à rassurer les Suédois, & à affermir les Alliés de la France dans son parti. Dom Francisco de Mello assiégeoit Rocroy, & ne prétendoit rien moins, après cette importante conquête, que de pénétrer dans le cœur du Roïaume, & de mettre une seconde fois Paris en danger. Mais l'entreprise devint funeste à la Monarchie d'Espagne par la perte de la célebre bataille de Rocroy, qui ruina ces vieilles bandes Espagnoles jusqu'alors invincibles, sans qu'elles aient jamais pu se rétablir. La France fut redevable de cette grande victoire au courage & à la valeur du Duc d'Enguyen, si connu depuis sous le nom de Prince de Condé, & à qui la Reine Régente avoit confié le commandement des troupes

AN. 1643. en Flandre dans un âge où les autres sont à peine en état d'exécuter les ordres d'un Général. Avec le nom de ce Prince on voit naître dans l'Histoire comme un nouveau jour. Il est par-tout suivi d'un torrent de prospérités dont il semble que tous les succès du regne précédent n'avoient été que l'ombre & le prélude. Ce fut aussi par une si belle victoire que la France vit commencer le regne de Louis le Grand, qui fut ainsi couronné presque dès le berceau, & victorieux aussitôt que couronné. Elle fut regardée comme un heureux augure qui assuroit au jeune Monarque une longue suite de triomphes, & l'évenement a justifié qu'il falloit en effet une époque aussi glorieuse pour marquer le commencement d'un regne qui devoit être un enchaînement de merveilles, & sous lequel la gloire du nom François a été portée jusqu'aux extrêmités du monde. Ce premier exploit du Duc d'Enguyen fut, peu de tems après, suivi de la prise de Thionville : conquête également glorieuse & importante, qui fut le premier fruit de la victoire de Rocroy, & qui fut

bientôt ſuivie de pluſieurs autres.

Malgré tant d'avantages, une choſe auroit pu rendre la conſtance des François ſuſpecte aux Suédois, s'ils n'avoient pas été auſſi déterminés qu'ils l'etoient alors à rejetter de ſemblables ſoupçons. La Reine Régente, aïant écrit à la Reine de Suede pour l'informer de la mort de Louis XIII, ſon époux, ne faiſoit dans ſa lettre aucune mention du traité d'alliance entre les deux Couronnes. On étoit pourtant réſolu en France d'obſerver religieuſement le traité; mais on auroit été bien aiſe que la mort du Roi eût pu ſervir de prétexte pour ſe décharger, ſelon les conjonctures, des obligations onéreuſes qu'on s'étoit impoſées par le traité, comme ſi ces obligations avoient en effet ceſſé par la mort du Roi avec qui le traité avoit été fait. Une déclaration ouverte ſur cela eut été infiniment dangereuſe; & on vouloit ſeulement laiſſer entrevoir cette diſpoſition aux Suédois. Grotius, qui étoit toujours à la Cour de France, & qui avoit les yeux ouverts ſur la conduite des nouveaux Miniſtres, s'apperçut de ce manége,

AN. 1643.

LXI. Soupçons des Suédois diſſipés.

Pufendorf, l. 14.

AN. 1643.

& donna auſſitôt l'allarme aux Régens de Suede. Ceux-ci demanderent à la Reine Régente un éclairciſſement, & on ne put pas ſe diſpenſer de les ſatisfaire, pour ne pas perdre dans eux les plus fideles Alliés que la France eût alors. Le dernier traité d'alliance fut confirmé authentiquement de part & d'autre par un nouvel acte, qui fut expédié de la part du Roi de France le 20 Juin, & de la part de la Reine de Suede le 28 Juillet 1643.

LXII. Choix des Plénipotentiaires François pour le traité de Munſter.

Tout ſembloit ainſi ſe diſpoſer à commencer bientôt le grand ouvrage du traité de paix; & dans toutes les parties de l'Europe on voïoit déja les Plénipotentiaires des Princes & des Républiques s'avancer vers le lieu du congrès, ou ſe préparer à ſe mettre bientôt en chemin. Du vivant de Louis XIII & du Cardinal de Richelieu, le Cardinal Mazarin avoit été nommé Plénipotentiaire de France avec le Comte d'Avaux; mais comme ſa qualité de premier Miniſtre, après la mort du Cardinal de Richelieu, ne lui permettoit plus de quitter la Cour, M. de Chavigny fut deſtiné à remplir

sa place. Celui-ci avoit une parfaite connoissance des affaires étrangeres, beaucoup d'expérience & de capacité. Il ne lui manqua que le suffrage de la Reine Régente, qui n'avoit pas pour lui les mêmes sentimens d'estime & de confiance que le feu Roi; ou plutôt le Cardinal Mazarin ne voulut pas confier le secret de l'Etat à un homme qu'il songeoit à éloigner du ministere, & qu'il éloigna en effet quelque tems après, quoiqu'il lui fût redevable de sa haute fortune. Quelques-uns parurent aussi douter si le Comte d'Avaux seroit emploïé dans cette négociation; & il est vrai-semblable qu'il ne l'auroit pas été, si le Cardinal Mazarin n'avoit appréhendé de donner mauvaise opinion de lui dans le commencement de son ministere, en écartant un homme d'un mérite si reconnu. Lorsque le feu Roi les eut nommés tous deux Plénipotentiaires, le Cardinal en avoit témoigné beaucoup de joie, & peut-être étoit-elle alors sincere. Il avoit même chargé une personne attachée au Comte d'Avaux de lui écrire pour l'inviter à *lier avec lui une société de*

AN. 1643.

LXIII. Sentiment du Cardinal Mazarin pour le C. d'Avaux.

Epist. Grotii Salvio 10 Junii 1643 & preced.

Lettre de Sillon au Comte d'Avaux, 10 Mai, 1643.

AN. 1643. *frere, & à vivre ensemble dans une parfaite union.* Mais il avoit changé de sentimens depuis son élevation à la dignité de premier Ministre. Tout lui fit alors ombrage. Tous les gens de mérite lui devinrent suspects, & il ne les envisagea plus que comme autant de rivaux par qui il craignoit d'être supplanté. Cependant la grande réputation que le Comte s'étoit acquise dans les négociations de Hambourg, & la connoissance qu'il avoit des intérêts de l'Empire & des Roïaumes du Nord, le rendoient désormais nécessaire pour le traité d'Allemagne; la

LXIV. Le C. d'Avaux est fait Surintendant des Finances.

Gazettes de France, 1643 *12 Juin.*

Reine Mere avoit une estime particuliere pour lui; elle lui en donna même alors une marque éclatante: car, pour récompenser les services qu'il avoit rendus à l'Etat, & relever, par un nouveau titre, l'emploi de Plénipotentiaire qu'il devoit exercer à Munster, elle l'honora d'une des premieres Charges du Roïaume, en le faisant Surintendant des Finances conjointement avec le Président de Bailleul.

LXIV. M le Comte de Servien est nommé second Plénipotentiaire pour le traité de Munster.

Mais, comme un seul Plénipotentiaire ne suffisoit pas pour la multitude d'affaires qui devoient se traiter à

Munster, on donna au Comte d'Avaux un second, capable de soutenir avec lui le poids de cette importante négociation. Ce fut Abel Servien, Comte de la Roche-des-Aubiers, qui, de Procureur Général au Parlement de Grenoble, avoit été fait Conseiller & Sécretaire d'Etat sous le Cardinal de Richelieu. Il avoit appris, sous cet habile Ministre, à manier les plus grandes affaires. Il avoit déja négocié avec succès en Italie, où il avoit été Plénipotentiaire pour le traité de Querasque. Il avoit l'esprit vif & pénétrant; il étoit prompt dans ses résolutions, & ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Il écrivoit avec beaucoup de feu & de justesse en François; il n'avoit peut-être pas l'esprit aussi orné que le Comte d'Avaux; mais il avoit le style plus serré & plus fort. Il étoit d'ailleurs naturellement fier & impatient, brusque & rude dans ses manieres. Lorsqu'il alla à la Haye en 1647, faire le traité de garantie, il négocia si durement avec les Etats Généraux, qu'ils lui témoignerent leur mécontentement, en lui refusant le présent ordinaire. Il étoit aussi naturellement

AN. 1643.

Vittorio Siri to. 5. parte 2.

Ambassadeur de Wiquefort sect. 17.

Basnage, annales des Provinces-Unies. 1645. XXIV.

An. 1643. jaloux des moindres avantages qu'on prenoit sur lui, & son chagrin éclata quelquefois à Munster de la maniere la plus fâcheuse.

C'étoit sur ces deux habiles Ministres que la Cour de France comptoit pour le succès de la négociation. Cependant la Reine, soit pour éloigner de la Cour un Prince dont elle appréhendoit l'esprit inquiet, soit pour donner plus d'autorité à l'Ambassade, nomma, pour en être Chef, le Duc de Longueville, & l'obligea, malgré ses répugnances à accepter cet emploi.

LXVI. Préparatifs à Munster & à Osnabrug.

Les autres Cours de l'Europe, intéressées au traité, avoient aussi nommé leurs Plénipotentiaires. La garnison Suédoise, qui étoit dans Osnabrug, étoit enfin sortie de la Ville après beaucoup de difficultés, & en avoit remis les clefs aux Magistrats. Henri Crane, un des Plénipotentiaires de l'Empereur pour le congrès d'Osnabrug, avoit aussi solemnellement dispensé la Ville de Munster du serment de fidélité qu'elle avoit fait à l'Empereur & à l'Electeur de Cologne, & avoit remis cette Ville dans l'état d'une parfaite neutralité. On avoit retenu, dans

'une & l'autre Villes, les plus belles naisons pour loger les Plénipotentiaies avec toute leur suite. On y faisoit le grands préparatifs. Un grand nombre d'étrangers s'y rendoient de toutes parts, attirés par la curiosité ou par l'intérêt, & on s'y attendoit à voir bientôt un spectacle également magnifique c intéressant. AN. 1643.

LXVII. Les Plénipotentiaires de l'Empereur se rendent à Munster & à Osnabrug.

L'ouverture des conférences étoit xée par le traité au mois de Juillet; nais cet article est ordinairement un es plus mal observés. Soit intérêts achés, soit obstacles non prévus, uelques-uns des Plénipotentiaires ouvent toujours des prétextes pour e rendre plus tard qu'ils n'ont prois, & leur lenteur arrête tous les utres, parceque chacun craint, ou de aroître trop desirer la paix, ou de exposer à l'espece de honte qu'il y a attendre long-tems ceux avec qui on doit traiter. Un mois après le erme écoulé, les Plénipotentiaires de Empereur se rendirent les premiers e tous aux lieux marqués, voulant, ar cette démarche, donner une preue de leur disposition à la paix, & faie valoir leur zele auprès des Etats de

AN. 1643.

l'Empire. Mais les autres se presserent d'autant moins de suivre l'exemple des Impériaux, qu'on savoit que ceux-ci n'avoient pas encore reçu de Vienne leurs instructions, & qu'on doutoit même si l'Empereur n'en enverroit pas d'autres à leur place, ou s'il ne leur donneroit pas des Adjoints. Comme c'étoit sur-tout aux Médiateurs à se rendre les premiers, ceux que le Roi de Danemarck avoit nommés pour cet emploi se rendirent de bonne heure à Osnabrug, long-tems avant que l'Ambassadeur de Venise & le Nonce du Pape parussent à Munster.

LXVIII. Ils sont suivis des Plénipotentiaires d'Espagne.

Les Plénipotentiaires d'Espagne affecterent aussi beaucoup de diligence par le même principe que les Impériaux. Mais il parut bien dans la suite que le Roi d'Espagne ne les avoit fait partir sitôt que pour imposer aux peuples, & faire croire qu'il souhaitoit la paix. Car ces prétendus Plénipotentiaires n'avoient ni pouvoirs ni instructions. Leur suite étoit si mal en ordre, & composée de si peu de gens qu'elle faisoit assez juger qu'ils n'avoient que le nom d'Ambassadeurs sans en avoir le caractere.

Les Espagnols avoient sans doute encore une autre vue, qui étoit de donner aux Suédois & aux Alliés de la France de nouvelles défiances des François. Ils faisoient courir le bruit que les articles du traité entre la France & l'Espagne étoient déja arrêtés, & que le congrès de Munster n'étoit qu'une formalité pour rendre l'accord plus solemnel. C'étoit pour confirmer ces bruits qu'ils s'étoient hâtés de se mettre en chemin, & que Dom Diego de Saavedra affecta, en passant par Paris, de demander une conférence aux Ministres. Mais la Reine, qui se défioit du dessein des Espagnols, ne lui donna le tems que d'entendre la Messe aux Chartreux, & l'obligea de partir aussitôt. Les Suédois évitoient, avec le même soin, tout ce qui pouvoit donner à la France le moindre soupçon; car, quelque impatience qu'ils eussent de commencer le traité, & quoique les Impériaux les pressassent de se rendre à Osnabrug, ils ne voulurent pas le faire, pour ne pas donner occasion aux François de croire qu'ils voulussent traiter indépendamment d'eux. Cependant, comme ils

AN. 1643.

AN. 1643. craignoient également les reproches des Impériaux, ils jugerent à propos de s'approcher d'Osnabrug, afin d'être tout prêts d'y entrer dès qu'il en seroit tems, & ils s'avancerent jusqu'à Minden, d'où ils envoïerent Rosenhan à Osnabrug, pour excuser leur conduite auprès du Comte d'Aversberg & des Médiateurs Danois. Leurs raisons ne furent goûtées ni des uns ni des autres; & les Danois sur-tout s'impatientoient jusqu'à menacer de s'en retourner, si tous les Députés n'étoient arrivés dans quinze jours. Cette vivacité sied toujours mal à des Médiateurs. Les Suédois, qui ne souffroient qu'avec peine la médiation des Danois, les railloient sur leur impatience, & leur objectoient l'exemple du Comte d'Avaux, qui, dans le traité de Stumdorf, avoit travaillé six mois entiers à obtenir la premiere entrevue des parties intéressées. Si les Danois s'étoient retirés, les Polonois auroient volontiers pris leur place. Le Roi de Pologne avoit offert sa médiation, & elle auroit pu suppléer à celle du Roi de Danemarck. Mais les Danois prirent enfin le parti d'attendre, & la

LXIX. Impatience des Danois.

Pufendorf, l. 15.

LXX. Médiation de Pologne rejettée.

médiation du Roi de Pologne, devenant par-là inutile, & étant pour le moins aussi suspecte aux Suédois que celle de Danemarck, fut rejettée. AN. 1643.

LXXI. Salvius se rend à Osnabrug.

Cependant les Régens de Suede, jugeant qu'il étoit à propos de donner de plus grandes démonstrations de zele pour la paix, ordonnerent à Salvius de se rendre à Osnabrug, & d'y attendre l'arrivée des autres Plénipotentiaires. Par cette démarche ils se mirent à couvert des reproches des Impériaux, sans exposer l'honneur de la nation, parceque le Baron Oxenstiern, fils du Chancelier, nommé premier Plénipotentiaire de Suede ne devoit se rendre au lieu du congrès qu'avec les Plénipotentiaires des autres Princes. Suivant cet ordre, Salvius arriva à Osnabrug au mois de Novembre, & il obéit d'autant plus volontiers, qu'il avoit reçu nouvelle que les Plénipotentiaires de France étoient enfin partis de Paris. Cet avis lui fut encore confirmé par le Baron de Rorté, qui arriva à Osnabrug peu de jours après lui pour y résider de

LXXII. Les François different de se rendre à Munster.

AN. 1643. la part de la France, & qui l'assura que les Ambassadeurs François arriveroient à Munster le premier Janvier de l'année suivante 1644, mais ils ne tinrent pas parole, & je vais en rapporter les raisons.

Fin du septieme Livre.



SOMMAIRE
DU
HUITIEME LIVRE.

I. *DESSEIN de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.* II. *Les Plénipotentiaires François se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.* III. *Ils sont arrêtés dans leur route.* IV. *Ils sont mal reçus dans les Etats de la République.* V. *Cérémonial avec le Prince d'Orange.* VI. *Dispositions des Provinces-Unies.* VII. *Politique du Prince d'Orange.* VIII. *Commencement de la négociation.* IX. *Oppositions de sentimens entre la France & la République.* X. *Raisonnement des Etats réfuté.* XI. *Politique du Prince d'Orange.* XII. *Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.* XIII. *L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.* XIV. *Mort du Maréchal de Guebriant.* XV. *Inquiétude de la Cour de France.* XVI. *Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Dane-*

marck. XVII. *Cette guerre allarme la Cour de France.* XVIII. *Le Comte d'Avaux rassure la Cour.* XIX. *Prétentions des Etats.* XX. *Ils présentent aux Plénipotentiaires un Mémoire sur le Cérémonial.* XXI. *Le Comte d'Avaux élude leur demande.* XXII. *Les Etats veulent engager la France à ne faire qu'une treve.* XXIII. *Politique du Cardinal Mazarin.* XXIV. *Réponse des Plénipotentiaires aux Etats.* XXV. *Obstination des Commissaires.* XXVI. *Injustice de leur procédé.* XXVII. *Embarras des Commissaires.* XXVIII. *Lenteurs inévitables dans les délibérations des Républiques.* XXIX. *Contestations sur les conditions de la durée de l'alliance après la treve.* XXX. *Expédient proposé par le Prince d'Orange.* XXXI. *Rejetté par les Plénipotentiaires.* XXXII. *Autre expédient proposé par les Plénipotentiaires.* XXXIII. *Injustice du procédé des Etats.* XXXIV. *La République refuse de déclarer la guerre à l'Empereur.* XXXV. *La République veut rapporter tout à ses intérêts.* XXXVI. *Contestation sur le Cérémonial.* XXXVII. *Les Etats doutent s'ils enverront leurs Députés à Munster.* XXXVIII. *Raisonnement du Prince d'O-*

tion entre la Suede & le Danemarck. LIX. *Succès de Torstenson dans la guerre de Danemarck.* LX. *Le Prince Ragoski prend les armes contre l'Empereur.* LXI. *Il traite avec les Alliés.* LXII. *Il entre dans la Hongrie.* LXIII. *La France lui promet des secours.* LXIV. *Le Comte d'Avaux arrive à Munster.* LXV. *Entrée du Nonce du Pape à Munster.* LXVI. *Civilités mutuelles & cérémonial entre les divers Plénipotentiaires.* LXVII. *Contestation sur le cérémonial entre le Comte d'Avaux & l'Ambassadeur de Venise.* LXVIII. *La Cour de France se relâche en faveur de la République de Venise.* LXIX. *Un des Plénipotentiaires Espagnols meurt à Munster.* LXX. *Prieres publiques ordonnées par le Nonce pour l'ouverture des conférences.* LXXI. *Contestations sur le cérémonial, terminées à l'avantage des Ambassadeurs François.* LXXII. *Ouverture des conférences.*





HISTOIRE DES GUERRES ET DES NÉGOCIATIONS qui précéderent le Traité de Westphalie.

LIVRE HUITIEME.

ON peut regarder le tems d'une négociation de paix comme le moment décisif qui regle le sort des vainqueurs & celui des vaincus. Jusques-là les conquêtes des uns & les pertes des autres sont indécises. C'est le traité de paix qui les fixe, qui y met le sceau, qui assure aux Princes le fruit de leurs victoires, ou qui les en dépouille pour toujours. Plus la France avoit fait de conquêtes, plus il lui

AN. 1643.

I.
Dessein de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.

AN. 1643. étoit difficile de les conserver. Un ennemi ne consent qu'avec peine à signer sa ruine, fut-il encore plus abbatu que ne l'étoit alors la Maison d'Autriche? Le Cardinal de Richelieu, songeant dès le commencement de la guerre à faire une paix avantageuse, avoit imaginé, pour y réussir, un moïen qui lui paroissoit infaillible. C'étoit d'engager tous les peuples & les Princes, ennemis de la Maison d'Autriche, à seconder, de tous leurs efforts, les demandes de la France dans le traité de paix, comme la France elle-même consentoit à soutenir aussi leurs prétentions. C'étoit-là le ressort qu'il se proposoit d'emploïer dans la négociation, & c'étoit pour ce dessein que la France avoit tant ménagé la Suede, la Hollande & les autres Etats dont elle achetoit si cher l'alliance. Comme le tems étoit venu de faire agir ce grand ressort, elle songea à ramasser toutes ses forces pour ne pas manquer son coup, & à s'unir plus étroitement que jamais avec ses Alliés. Elle étoit déja sûre de Madame la Landgrave de Hesse & des Suédois par les traités passés, confirmés tout récemment

nent depuis la minorité de Louis XIV, & plus que tout le reste, par l'ambition même de la Suede, qui avoit de grandes vues sur la Poméranie, & qui avoit, pour exécuter ces vues, autant de besoin des François, que ceux-ci en avoient des Suédois, pour exécuter les desseins qu'ils avoient sur l'Alsace.

AN. 1643.

II. Les Plénipotentiaires de France se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.

Si la Cour de France comptoit sur les Suédois, elle devoit raisonnablement compter encore plus sur les Etats des Provinces-Unies. Cette nouvelle République étoit redevable à la France de son origine, de ses progrès & de sa conservation. La France n'avoit, pour ainsi dire, qu'à retirer son bras, & les Païs-Bas seroient retombés sous la domination de leurs anciens Maîtres. Le traité d'alliance, renouvellé en 1635, entre Louis XIII, & les Etats, étoit encore un gage de leur fidelité. Cependant, soit qu'on eût quelque sujet de se défier de leur constance, soit qu'on voulût ranimer leur attachement & leur reconnoissance par de nouvelles liaisons, la Reine Régente crut qu'il étoit à propos de renouveller les anciens traités, & les

AN. 1643. Plénipotentiaires nommés pour Munster, eurent ordre de passer par la Haye, & de s'y joindre à M. de la Thuillerie pour y négocier avec la République un renouvellement d'alliance. Un obstacle imprévu les arrêta plusieurs jours à Mézieres.

III. Ils sont arrêtés dans leur route.

Lettre du Roi de Portugal au Comte d'Avaux, 22 Avril 1643.

Le Roi de Portugal, persuadé que le Roi d'Espagne n'accorderoit point de sauf-conduit à ses Plénipotentiaires, avoit pris le parti d'envoïer en France un simple Envoïé, avec ordre de suivre les Ambassadeurs François à Munster, à la faveur de leur sauf-conduit. Cet Envoïé devoit veiller aux intérêts de Portugal, & faire l'office d'Ambassadeur sans en porter le nom ni le caractere. C'étoit Dom Louis Pereira de Castro. Les Catalans, qui vouloient aussi avoir leurs Députés au traité, avoient suivi l'exemple du Roi de Portugal. Mais les Espagnols en aïant été avertis, prétendirent s'opposer au passage des Portugais & des Catalans, & pour cela voulurent obliger le Comte d'Avaux à déclarer les noms & les fonctions de tous ceux qui étoient à sa suite. Douze jours se passerent en contestations entre le

Comte & les Espagnols; après quoi ceux-ci répareront en quelque sorte leur faute par les honneurs qu'ils firent rendre aux François sur toutes les autres terres de leur dépendance.

AN. 1643.

IV. Ils sont mal reçus dans les Etats de la République.

Les Plénipotentiaires ne furent pas si bien reçus dans quelques Villes des Provinces-Unies, & ce fut peut-être l'effet des déclamations des Prédicans, qui publioient que la paix feroit naître des divisions intestines dans l'Etat. On s'en plaignit au Prince d'Orange & aux Etats, qui donnerent dans la suite de meilleurs ordres.

V. Cérémonial avec le Prince d'Orange.

Les deux Ambassadeurs souhaitoient sur-tout avec passion que le Prince d'Orange Frideric Henri consentît à rendre à leur caractere ce qui lui étoit dû. Ce Prince avoit reçu de Louis XIII le titre d'*Altesse*, & tous les peuples de l'Europe le lui donnerent ensuite à l'exemple des François. Cette distinction qui ne le rendit gueres plus reconnoissant envers la France, l'avoit rendu plus réservé à l'égard de ses Ambassadeurs. Il ne leur donnoit l'*Excellence* qu'avec peine : titre qui tout nouveau qu'il étoit, étoit devenu le titre distinctif des Ambas-

ſadeurs des Têtes couronnées. Il ſe croïoit auſſi diſpenſé d'aller comme autrefois au-devant d'eux. La conjoncture étoit délicate pour les Plénipotentiaires, qui étoient tout à la fois obligés de ſoutenir leur dignité, & de ménager un Prince, dont l'amitié leur étoit néceſſaire. Pour éviter les ſuites fâcheuſes qu'auroient pu avoir des démarches trop précipitées, on mit l'affaire en négociation avant que d'arriver à la Haye. Il fut reglé, de concert avec les Etats & le Prince d'Orange lui-même, que ce Prince iroit au-devant des Ambaſſadeurs, & leur rendroit le lendemain la premiere viſite, ſi ſa ſanté le lui permettoit; ſinon qu'il enverroit le Prince Guillaume ſon fils, les recevoir & les viſiter. Le Prince Frederic-Henri ſe trouva effectivement attaqué de la goutte lorſque les Ambaſſadeurs arriverent à la Haye. Ce fut le Prince Guillaume qui alla les recevoir à demie-lieue de la Ville avec cinquante carroſſes & toute la nobleſſe du Païs. Il excuſa ſon pere ſur ſon indiſpoſition, & ſes excuſes furent reçues comme un aveu de l'obligation où le Prince ſon pere

AN. 1643.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 23 Novembre 1643.

Lettre de M. de Servien à M. de Lyonne, 26 Janv. 1644.

reconnoissoit être à leur égard.

AN. 1643.

Les femmes, plus jalouses de leurs droits, ne purent s'accommoder entr'elles. Après la démarche que le Prince d'Orange venoit de faire, il étoit naturel que la Princesse son épouse fît aussi la premiere visite à Madame de Servien, qui suivoit son mari dans son Ambassade ; mais rien ne put y faire résoudre la Princesse ; l'Ambassadrice se croïant de son côté en droit d'exiger les mêmes honneurs que son mari, comme en effet l'usage l'a voulu de tous tems, refusa constamment de rendre la premiere visite ; de sorte qu'elles ne se virent point pendant tout le tems que Madame de Servien demeura à la Haye.

Ces premieres difficultés, que les Plénipotentiaires trouverent à leur arrivée en Hollande, n'étoient rien au prix de celles qu'ils devoient rencontrer dans leur négociation avèc les Etats. Il est à propos, pour faire comprendre toute la suite de cette affaire, d'exposer en peu de mots les dispositions où se trouvoit alors la République.

VI. Dispositions de la Répu-

Il y avoit plus de soixante ans que les Provinces-Unies s'étoient soustrai-

tes à la domination Espagnole, & dé-
AN. 1643. puis ce tems-là, les peuples avoient toujours eu les armes à la main pour repousser les efforts continuels que les Rois d'Espagne faisoient pour rentrer en possession d'un si bel appanage. A-peine les Provinces eurent-elles gouté les douceurs de la paix & de la liberté pendant une tréve de douze ans, qui fut conclue en 1609, que la guerre recommença avec la même fureur. Elle auroit enfin épuisé la République naissante, sans les puissantes diversions que les Suédois firent en Allemagne, & les assistances continuelles que les Etats reçurent de la France. La République, aidée de ces secours, fut en état, non seulement de se maintenir contre toutes les forces de l'Espagne, mais encore de faire des conquêtes jusques dans le Nouveau Monde. Ces avantages & la crainte des divisions intestines faisoient souhaiter à quelques-uns la continuation de la guerre. Mais comme l'Etat étoit extrêmement accablé, & sur-tout la Province de Hollande, qui avoit contracté des dettes immenses, la plûpart demandoient la fin de la guerre, d'au-

blique des Provinces-Unies. 1579.

tant plus que les conquêtes des François dans les Païs Bas, commençoient à donner de la jalousie à la République. Les sentimens étoient cependant partagés sur la maniere dont il falloit terminer la guerre. Les uns vouloient qu'on s'assurât par un traité de paix solemnel, dont toute l'Europe fût garante, la souveraineté des sept Provinces, & les conquêtes que la République avoit faites sur les Espagnols. Les autres n'espérant pas que le Roi d'Espagne pût jamais se résoudre à abandonner ses droits sur de si belles Provinces, proposoient de faire une tréve semblable à celle qui avoit été faite en 1609, pendant laquelle les Provinces-Unies retiendroient toutes leurs conquêtes, & reprendroient de nouvelles forces pour recommencer la guerre, en cas que le Roi d'Espagne refusât de faire une bonne paix à la fin de la tréve.

AN. 1643.

VII. Politique du Prince d'Orange.

Tel étoit sur-tout le sentiment du Prince d'Orange. Les Princes de cette Maison étoient redevables à la guerre de la grande autorité qu'ils avoient acquise dans les Païs-Bas, & ne pouvoient espérer de la conserver qu'à la

An. 1643. faveur de la guerre. Leur valeur & leur habileté les avoient rendus néceſſaires, en même tems que leurs victoires les rendoient chers à la République. Mais quelque bien affermie que parût leur puiſſance dans un Etat qui leur étoit redevable de ſa conſervation, ils n'ignoroient pas qu'une République ſe fait un devoir de ſacrifier tous les autres devoirs à l'amour de la liberté & de l'indépendance, & ils craignoient avec raiſon que leurs talens pour la guerre devenant déſormais inutiles aux Provinces, les défiances & les ſoupçons ſi ordinaires aux peuples Républicains, ne l'emportaſſent ſur tout le mérite de leurs ſervices paſſés. Cette conſidération donnoit au Prince Frederic-Henri, de l'éloignement pour la paix; comme il voïoit les Etats déterminés à mettre fin à une guerre qui duroit depuis ſi long-tems, & qu'il étoit obligé d'avoir beaucoup de condeſcendance pour eux, comme ils avoient auſſi pour lui beaucoup de déference, il prenoit un milieu pour ajuſter ſes intérêts à ceux de la République. C'étoit de faire une tréve, pendant laquelle il

espéroit que la crainte de voir recommencer la guerre lui feroit conserver tous ses avantages. AN. 1643.

Il étoit assez indifférent à la Cour de France que les Etats fissent la paix ou une tréve, pourvu qu'ils ne traitassent que de concert avec elle, suivant l'ancien projet de ses Ministres; & comme elle n'ignoroit pas que le sentiment du Prince d'Orange prévaloit dans les Etats, il n'étoit question entre la France & la Hollande, que de regler la maniere dont chacun des deux Etats alliés procéderoit dans son traité, la nature & l'étendue des demandes qu'on devoit faire dans la négociation de Munster, la garantie mutuelle des traités, & les conditions auxquelles on feroit durer l'alliance après la guerre. Tous ces points étoient d'une extrême conséquence pour la France. C'étoit le sujet du voïage des Plénipotentiaires à la Haye, & la suite fera voir que rien n'étoit plus nécessaire que cette précaution.

VIII. Commencement de la négociation.

Dans la premiere audience que les Plénipotentiaires eurent des Etats, le Comte d'Avaux, qui portoit la parole, dit en substance, que le Roi voulant

AN. 1643.

donner à la République une nouvelle marque de sa bienveillance, leur avoit ordonné de passer par la Haye avant que de se rendre à Munster; qu'ils étoient chargés de s'ouvrir aux Etats de tout ce qui regardoit le traité de paix, & qu'ils avoient lieu d'esperer une confiance réciproque. A ce discours, le Président qui étoit de semaine répondit en termes généraux & respectueux, que quand les intérêts de la République ne seroient pas aussi inséparables qu'ils l'étoient de ceux de la France, la seule reconnoissance obligeroit les Etats à demeurer éternellement unis avec une Couronne dont ils avoient reçu tant de bienfaits; & comme le Comte avoit demandé que les Etats nommassent des Commissaires pour regler en détail tout ce qu'on jugeroit nécessaire pour le bien commun, le Président ajouta qu'on procéderoit incessamment à l'élection.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 7 Décembre 1643.

IX. Opposition de sentimens entre la France & la République.

Quelque impatience que les Ambassadeurs témoignassent de terminer au plutôt la négociation pour faire cesser les murmures des Plénipotentiaires étrangers qui les attendoient à

Munster, l'élection des Commissaires se fit plus tard qu'on ne l'avoit promis. Ce ne fut qu'après plusieurs jours de délai qu'ils furent enfin nommés au nombre de sept, & ils rendirent aussitôt une visite de cérémonie aux Plénipotentiaires, qui jugerent par cette premiere entrevue, que la négociation seroit beaucoup plus épineuse, que la Cour de France ne s'étoit imaginé : car aïant laissé entrevoir aux Commissaires la nature de leurs propositions, ceux-ci leur firent comprendre que les Etats ne consentiroient jamais à un des articles que la France avoit le plus à cœur, qui étoit, que la République s'obligeât en général à appuïer & à soutenir, dans la négociation de Munster, toutes les propositions de la France, sans les specifier en détail : que les Etats n'approuvoient nullement la résolution où le Roi paroissoit être, de faire à leur exemple une paix *à la Hollandoise*, c'est-à-dire, sans rien restituer.

AN. 1643.

Lettre des mêmes, au même, 14 Déc. 1643.

X.

Raisonnement des Etats réfuté.

Ils faisoient sur cela un raisonnement que l'intérêt seul pouvoit leur faire trouver bon. Leur pauvreté, selon eux, les autorisoit à retenir tou-

An. 1643. tes les conquêtes qu'ils avoient faites dans les Païs-Bas; d'autant plus, ajoutoient ils, que c'étoit-là une réunion, & non pas une nouvelle acquisition: au lieu que la France pouvoit aisément se passer de deux ou trois Villes, ou même restituer des Provinces entieres sans s'affoiblir. Il est bien vrai que la France étoit beaucoup plus puissante que la République; mais on ne croira jamais qu'à proportion qu'un Prince est puissant, il lui soit moins permis d'user de ses droits. La France, disoient les Plénipotentiaires, ne pouvoit-elle pas avec justice se dédommager des dépenses énormes qu'elle avoit faites dans la guerre, & étoit-il juste que ses alliés, en faveur desquels elle les avoit faites, refusassent de contribuer à lui procurer ce dédommagement qu'elle ne cherchoit qu'aux dépens de l'ennemi? Le Roi n'étoit-il pas d'ailleurs en droit de retenir ses conquêtes à titre de réunion, beaucoup plus que les Hollandois, qui certainement, pour ne dire rien de plus, ne pouvoient avoir hors de leurs sept Provinces que des droits chimériques? Ces raisons toutes solides qu'elles de-

voient paroître, faisoient peu d'impression sur les Commissaires, & ils ne répondoient à tout ce que leur disoient les Ambassadeurs que par des gestes négatifs. Leur conduite avoit pour principe une raison plus secrete qu'ils n'avoient garde de découvrir; c'est que les Etats ne vouloient point que le Roi poussât ses conquêtes en Flandre, parcequ'ils redoutoient le voisinage d'un Prince si puissant encore plus que celui des Espagnols.

An. 1643.

XI. Politique du Prince d'Orange.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 7 Déc. 1643.

Cependant, tandis que les Commissaires raisonnoient ainsi avec les Ambassadeurs, le Prince d'Orange, qui avoit d'autres vues, tenoit en particulier un langage tout différent, & disoit aux Ambassadeurs qu'il conseilloit au Roi de ne rien restituer. Il étoit persuadé que c'étoit le moïen de faire échouer les négociations de la paix, & c'est ce qu'il prétendoit; ou du moins en engageant la France à faire des propositions de paix qu'on n'accepteroit jamais, il vouloit l'obliger à ne faire qu'une tréve comme la République; soit pour lier plus étroitement les deux Etats, soit parcequ'il craignoit, que si la France faisoit sa

Au même, le 4 Janvier 1644.

AN. 1643. paix, ſon exemple n'engageât la République à faire auſſi la ſienne.

XII. Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.

Plus les Hollandois s'éloignoient des vues de la France, plus il falloit affecter avec eux de fermeté & de résolution pour les obliger à ſe rapprocher du moins ſur les articles eſſentiels de la négociation. C'eſt ce que firent les Ambaſſadeurs dans les conférences reglées qu'ils eurent avec les Commiſſaires. La premiere propoſition qu'ils leur firent, fut que les Etats s'obligeaſſent de nouveau à l'obſervation des traités précedens. C'eſt une choſe ordinaire dans les renouvellemens d'alliance, & qui ne ſouffre aucune difficulté. Cependant les Commiſſaires refuſerent de l'accepter, ſans ſe mettre même en peine d'adoucir leur refus, en propoſant quelque tempérament, ou du moins en alleguant quelques raiſons. Ils refuſerent de la même maniere de s'obliger à ne pas avancer leur traité avec les Eſpagnols plus que celui de la France, & offrirent de conſentir ſeulement à ne pas conclure ſans elle. Les Plénipotentiaires, chagrins de voir leur négociation arrêtée dans les points les plus aiſés, & perſua-

Ibidem.

dés que les Hollandois ne se montroient si difficiles que parcequ'ils croïoient, ce qui étoit vrai, que la Cour de France appréhendoit d'en être abandonnée dans la négociation de Munster, crurent devoir parler avec plus de hauteur, & témoigner à leur tour beaucoup d'indifférence. Ils écrivirent à la Reine & aux Ministres qu'ils ne voïoient que ce seul moïen de réduire la République, & qu'il falloit l'emploïer d'autant plus librement, qu'il étoit impossible que les Hollandois s'accordassent avec l'Espagne, vu la constitution de leur Etat, & la haine mutuelle des deux nations. La suite fit voir que cette pensée n'étoit pas vraie, toute vrai-semblable qu'elle étoit. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Hollandois paroissoient enorgueillis des avances que la France faisoit pour se les attacher. C'est le vice ordinaire de ceux que la fortune éleve. Il étoit même échappé à quelques indiscrets d'entr'eux, de dire qu'il étoit juste que la France prît la loi des Etats, puisque sans eux les armées ennemies seroient tous les ans aux portes de Paris.

AN. 1643.

AN. 1643.

XIII. L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.

Histoire du Maréchal de Guebriant, l. 10. c. 1. & 2.

Deux accidens qui arriverent dès le commencement de la négociation, presqu'à la suite l'un de l'autre, ne contribuerent pas peu à augmenter la fierté des Hollandois à proportion de l'inquiétude qu'ils donnerent à la France. Le premier fut un échec considérable que l'armée Françoise reçut en Allemagne. Depuis la bataille de Kempen, le Maréchal de Guebriant, quoique son armée fût beaucoup moins forte que l'armée de Baviere & de Lorraine qu'il avoit en tête, continuoit à faire assez heureusement la guerre en Allemagne. Il avoit contribué à la prise de Thionville, en se rapprochant du Duc d'Enguyen pour soutenir le siege. Il avoit offert la bataille aux ennemis qui l'avoient refusée. Il termina enfin ses exploits par le siege & la prise de Rotweil. Mais cette entreprise fut funeste à la France par la perte de trois régimens que le Général Major Roze laissa enlever auprès de la Place, & encore plus par la mort du Maréchal de Guebriant, qui en visitant les travaux fut blessé d'un boulet au bras droit, & mourut peu de jours après de sa blessure. Ce grand

XIV. Mort du Maréchal de Guebriant.

24 *Novembre 1643.*

homme avoit eu toute sa vie une grande passion pour la gloire, & n'y avoit jamais aspiré que par le mérite & la vertu. Son habileté, sa valeur & son activité l'éleverent au comble des honneurs militaires; & sa bonté, son désinteressement, sa droiture & sa piété le firent aimer dans un si haut rang. Il sembla que la fortune des armes Françoises en Allemagne, fût attachée à celle de ce grand Général. A-peine fut-il mort, que les Bavarois surprirent son armée à Dutlingen, & la mirent en une entiere déroute. Les François y perdirent plus de six mille hommes, & le reste des troupes fut tellement dissipé, que tout le Païs demeura ouvert aux ennemis, qui reprirent Rotweil.

AN. 1643.

XV. Inquiétude de la Cour de France.

Quelque considérable que fût cette perte, elle étoit moins irréparable que n'eut été la désertion de la Landgrave de Hesse. On craignoit cependant à la Cour que cette Princesse, allarmée du voisinage des ennemis, & incapable de résister seule à toutes leurs forces, ne leur proposât un accommodement qu'ils auroient accepté avec joie. On n'oublia rien pour parer ce coup,

& pour rassurer les autres Alliés de la

An. 1643.

France. Le Comte d'Avaux dépêcha, par ordre du Roi, M. de Saint-Romain à Cassel, pour assurer Madame la Landgrave d'un prompt secours. Les Ministres affecterent de diminuer la perte faite à Dutlingen, & la dissimulerent même aux Plénipotentiaires à la Haye, comme il paroît par les Relations qu'ils leur en envoïerent, tandis qu'ils travailloient avec ardeur à la réparer. Mais comme il n'étoit pas possible de remettre si-tôt une nouvelle armée sur pied, les Plénipotentiaires eurent ordre de demander aux Etats quelques secours pour Madame la Landgrave. Il n'étoit certainement pas de l'intérêt des Provinces-Unies de laisser accabler cette Princesse; mais il suffisoit que la France parût avoir besoin des Etats pour les rendre difficiles; rien n'étoit plus déraisonnable que leur conduite à l'égard de la France : car lorsqu'elle triomphoit, ils alléguoient leur foiblesse pour en obtenir de nouveaux secours; & lorsque la fortune lui devenoit contraire, ils se prévaloient du besoin qu'on avoit d'eux pour exiger de nouveaux avantages.

Lettre de la propre main de la Reine au C. d'Avaux, 5 Février 1644.

AN. 1643.

XVI.
Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Danemarck.

Pufendorf, l. 15.

Le second incident dont je dois faire ici mention, inquiéta extrêmement la France par rapport à la Suede, & contribua à lui rendre l'alliance des Hollandois plus nécessaire. Ce fut la déclaration de guerre que les Suédois firent au Roi de Danemarck, lorsque ce Prince s'y attendoit le moins, par l'irruption subite que Torstenson fit dans le Holstein. Il y avoit déja longtems que les Suédois étoient irrités contre le Roi de Danemarck, qu'ils accusoient de cacher sous le nom de Médiateur tous les sentimens d'un ennemi. Ce Prince, qui les voïoit occupés à la guerre d'Allemagne, craignoit peu leur ressentiment, & sembloit affecter de les moins ménager de jour en jour, jusques-là qu'il fit arrêter plusieurs vaisseaux Suédois qui commerçoient dans le Sund, troublant ainsi le commerce de la Suede, sans se mettre en peine de la satisfaire sur les plaintes qu'elle en fit. Ces hostilités secretes lui attirerent enfin une guerre ouverte. La résolution en fut prise dans une Assemblée générale des Etats de Suede, & tenue fort secrete jusqu'au moment que Torsten-

ſon fondit ſur le Holſtein avec une armée fort délabrée qui s'y refit en peu de tems aux dépens de la Province. Ce fut un des fruits que les Suédois retirerent de cette guerre.

An. 1643.

XVII. Cette guerre allarme la Cour de France.

Un changement ſi peu attendu déconcertoit la politique de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui craignirent avec raiſon, que les Suédois ne pouvant réſiſter à deux puiſſans ennemis à la fois, ne négligeaſſent la guerre d'Allemagne, ou ne s'accommodaſſent tout-à-fait avec l'Empereur, pour ſatisfaire leur reſſentiment contre le Roi de Danemarck. Dès la premiere nouvelle que le Comte d'Avaux en avoit reçue à la Haye, il avoit écrit à Salvius, pour s'informer des cauſes de cette nouvelle guerre & des diſpoſitions de la Suede. Mais Salvius, ne voulant pas apparemment faire croire que cette déclaration fût l'effet d'une réſolution préméditée, affecta d'en ignorer les cauſes, & ſe contenta d'aſſurer le Comte que cette nouvelle guerre n'auroit aucune ſuite fâcheuſe pour la cauſe commune. La Reine & les Miniſtres de Suede donnerent les mêmes aſſurances à la Cour de Fran-

ce. Cependant, comme cette rupture entre les deux Roïaumes, excluoit désormais la médiation du Roi de Danemarck, les ennemis en prenoient occasion d'accuser les Alliés de ne vouloir pas la paix. D'ailleurs quelque partial que le Roi de Danemarck eût paru dans sa médiation, il donnoit toujours quelque jalousie à l'Empereur, par l'intérêt qu'il prenoit au rétablissement de l'Electeur Palatin ; au lieu qu'on l'obligeoit désormais à se jetter entre les bras de l'Empereur même, & à joindre ses forces à celles de la Maison d'Autriche.

AN. 1643.

Heureusement pour les Alliés, le Roi de Danemarck ne trouva pas dans ses Sujets autant d'ardeur qu'il en avoit pour la guerre. A-peine les Suédois eurent-ils tourné leurs armes contre le Danemarck, que les Etats du Roïaume entrerent en négociation avec ceux de Suede. Plusieurs Princes offrirent leur médiation, & entr'autres la Reine-Régente de France, qui fut même sur le point d'en donner la commission au Comte d'Avaux, pour qui on savoit que le Roi de Danemarck avoit beaucoup de déférence.

An. 1643.

XVIII. Le C. d'Avaux rassure la Cour.

Le Comte s'offrit à faire encore une fois le voïage du Nord ; mais il ne laissa pas, sur la connoissance qu'il avoit des deux Roïaumes, d'assurer le Cardinal Mazarin, que la guerre ne seroit pas longue, & qu'elle tourneroit même au profit de la cause commune, parceque les Suédois n'auroient plus, dans le Roi de Danemarck, un fâcheux Médiateur, & que leur armée, rétablie aux dépens de l'ennemi, seroit plus en état d'agir l'Eté suivant en Allemagne. L'évenement justifia ces conjectures, & la Cour de France jugea que la présence du Comte d'Avaux seroit plus utile à la Haye, pour conduire la négociation commencée avec les Etats.

XIX. Prétentions des Etats.

Si l'inquiétude & les embarras de la Cour de France rendoient les Hollandois plus fiers à son égard, leur fierté n'étoit cependant pas le seul motif des difficultés qu'ils faisoient aux Plénipotentiaires. Ceux-ci en découvrirent un autre plus secret & plus intéressant : c'est que la République ne vouloit rien terminer sur les points les plus aisés de la négociation, avant que d'avoir reglé deux articles aux-

uels elle étoit beaucoup plus attahée qu'à tout le reste. Le premier toit que les Etats prévoïant le peu le fonds qu'ils pourroient faire dans a suite sur l'alliance de la France, si ette Couronne faisoit absolument sa aix avec la Maison d'Autriche, vouoient l'engager à ne faire qu'une tréve comme eux. Le second article, qu'ils paroissoient avoir encore plus à cœur que le premier, étoit un nouveau cérémonial pour leurs Députés, c'est-à-dire, qu'ils vouloient que la France leur accordât les mêmes distinctions qu'elle accordoit aux Ambassadeurs des Têtes couronnées, & entreautres à ceux de Venise, qu'ils citoient incessamment pour exemple, & avec lesquels ils prétendoient que les leurs devoient aller de pair.

AN. 1643.

Mémoire du sieur Godefroy au Cardinal Mazarin, Novembre 1643.

En 1609, après le traité de tréve où le Roi d'Espagne Philippe III traita avec les Provinces-Unies comme avec des Etats libres & souverains, Henri IV, voulant les animer à mettre la derniere main à leur ouvrage, leur accorda de nouveaux honneurs. Lorsque leurs Députés entrerent au Louvre, il voulut que ses Gardes se

AN. 1643. missent en armes à leur passage, & que ses Ambassadeurs chez eux leur donnassent la main. La chose fut exécutée de la sorte; mais on n'avoit pas prétendu à la Cour de France, que cet exemple servît de regle pour l'avenir, & en effet les choses changerent sous le regne de Louis XIII, sans que les Etats crussent devoir s'en offenser. Depuis ce tems-là ils n'avoient acquis aucun nouveau titre qui leur donnât droit d'exiger de nouveaux honneurs. Mais ils souffroient impatiemment ces restes de leur ancienne servitude, & la conjoncture favorable où ils se trouvoient, par le besoin que la France avoit d'eux, sembloit leur devoir tenir lieu de titre. Leur importunité sur ce point fatigua extrêmement la Cour, qui étoit véritablement embarassée de leur demande, parcequ'elle n'osoit les refuser. Dès le commencement de la négociation ils présenterent aux Plénipotentiaires un Mémoire qui contenoit les raisons sur lesquelles ils fondoient leurs prétentions. Mais le Comte d'Avaux eut l'adresse de leur faire agréer qu'il n'y fît pas de réponse, parcequ'il n'avoit aucun

XX. Ils présentent aux Plénipotentiaires un Mémoire sur le cérémonial.

Mémoires des Commissaires des Etats, 27 Déc. 1643.

ıucun ordre ſur cela, & leur perſua-
la de s'adreſſer directement à la Rei-
ıe, à laquelle il conſeilloit en même
ems de ne rien accorder de nouveau
ux Etats, à cauſe des conſéquences
ue cet exemple auroit pour pluſieurs
rinces de l'Europe. Le Comte ne
aiſſa pas de faire ſentir aux Commiſ-
aires qu'ils étoient mal fondés dans
eur demande, puiſqu'étant Ambaſſa-
leur à Veniſe, il avoit refuſé le titre
l'*Excellence* à celui de cette Républi-
ue, quoiqu'il lui eût accordé la place
l'honneur dans les viſites qu'il en
ıvoit reçues. Il ajoutoit que la Reine-
Régente étoit obligée de tranſmettre
ı ſon fils les droits de la Couronne
lans leur entier, comme un dépôt ſa-
ré qu'elle avoit reçu en entrant dans
a Régence, & qu'elle ne pouvoit par
onſéquent faire aucun changement à
ancien uſage, puiſque les droits ho-
ıorifiques perdent de leur prix à pro-
ortion qu'ils deviennent plus com-
nuns. Mais comme cette conteſtation
toit délicate, le Comte aima mieux,
our s'en décharger, laiſſer eſpérer aux
Etats d'obtenir plus aiſément de la
Cour de France ce qu'ils deman-

AN. 1643.

XXI.
Le Comte d'Avaux élude leur demande.

Baſnage, annales des Provinces-Unies, 1645. XXXV.

doient. La Reine loua l'adresse des Plénipotentiaires, & prit aussi le parti de traîner l'affaire en longueur.

AN. 1643.

XXII. Les Etats veulent engager la France à ne faire qu'une tréve.

La contestation n'étoit gueres moins échauffée sur le premier article dont j'ai fait mention, c'est-à-dire, sur le sujet de la paix ou de la tréve. La République, persuadée que les Espagnols ne lui accorderoient jamais une paix assez avantageuse, & qu'elle n'étoit pas d'ailleurs du bien des Etats, parce qu'une trop grande tranquillité au-dehors y causeroit infailliblement des divisions intestines, étoit toujours déterminée à la tréve, & vouloit y déterminer aussi la France, afin d'obliger ainsi cette Couronne à demeurer attachée à la République, par la crainte ou la nécessité de rentrer en guerre après la tréve.

XXIII. Politique du Cardinal Mazarin.

La France tendoit précisément au même but que les Etats, c'est-à-dire, à la tréve; mais plus artificieuse dans sa politique, elle prenoit pour parvenir à ce terme, un chemin directement opposé à celui des Hollandois. Ceux-ci, agissant avec cette franchise qui leur est naturelle, vouloient demander la tréve pour l'obtenir en

effet : les François, au contraire, vouloient demander la paix pour obtenir une tréve. C'est ici qu'on commence à découvrir le génie artificieux & dissimulé du Cardinal Mazarin. Il vouloit conserver à la France toutes ses conquêtes. Il prévoïoit que les Espagnols ne consentiroient jamais à les lui céder par un traité de paix. Il vouloit donc tâcher d'en conserver la possession, du moins par un traité de tréve; espérant, sur-tout si la tréve étoit un peu longue, que l'Espagne, insensiblement accoutumée à la perte des domaines qu'on vouloit lui enlever, aimeroit mieux y renoncer à la fin de la tréve, que de recommencer la guerre, d'autant plus que la France auroit eu le tems de se fortifier dans ses nouvelles acquisitions. Mais il prévoïoit deux grands inconvéniens à proposer lui-même la tréve. Le premier étoit, que la Maison d'Autriche se prévaudroit infailliblement de cette proposition pour se déchaîner contre la France, & soulever contr'elle, non seulement toute l'Allemagne, mais s'il étoit possible, l'Europe entiere, sous prétexte que la France auroit paru ne

AN. 1643.

vouloir point de paix. Le second, qui faisoit plus d'impression sur le Cardinal, étoit, que si la France demandoit la premiere une tréve, les Espagnols affecteroient de s'obstiner à la refuser, pour obliger la France à se relâcher sur les conditions. Il crut donc que, pour amener les Espagnols au point qu'il desiroit, il falloit paroître vouloir toute autre chose qu'il ne vouloit en effet : demander constamment la paix pour obtenir une tréve, demander la paix avec la possession de toutes les conquêtes, pour obtenir cette possession du moins par une tréve ; car il se flattoit que les Espagnols n'aïant point d'autre moïen de finir une guerre qui les ruinoit, & voïant la France obstinée à demander la paix avec toutes ses conquêtes, feroient les premiers la proposition d'une tréve avec cette condition, & se mettroient ainsi d'eux-mêmes au terme où le Cardinal vouloit les amener. Cette politique qui se développera encore mieux dans l'histoire du traité de Munster, fut dans toutes les négociations comme un principe invariable & le ressort secret de toutes les démarches des Plé-

An. 1643.

nipotentiaires François avec les Espagnols. La Cour de France étoit résolue de n'en jamais démordre, & ce point, disoit M. de Brienne, étoit *in deliberatis.* AN. 1643. *Lettre de M. de Brienne aux Plénipotentiaires, 19 Janv. 1644.*

Mais comme tout l'effet de ce ressort caché dépendoit d'une profonde dissimulation, le Cardinal n'en voulut pas même faire la confidence aux Etats ni à aucun de ses Alliés ; ce qui donna occasion à de longues & épineuses contestations entre les Plénipotentiaires de France & les Etats, parceque ceux-ci voulant demander directement une tréve, vouloient obliger la France à la demander aussi avec eux. Les mêmes raisonnemens qui faisoient souhaiter au Cardinal une tréve préférablement à la paix, servoient d'armes aux Etats contre les Plénipotentiaires François. La France, disoient-ils, ne pouvoit pas espérer que le Roi d'Espagne consentît jamais à lui abandonner par un traité de paix toutes les conquêtes qu'elle avoit faites sur lui & sur les Alliés : une partie de l'Artois, des Places importantes dans le Luxembourg, dans le Comté de Bourgogne & dans le Hainaut, *Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.*

An. 1643. enfin des Provinces entieres comme le Roussillon, la Catalogne & la Lorraine. Les affaires d'Espagne ne paroissoient pas encore assez désesperées pour cela. Il valoit donc mieux, si on vouloit terminer la guerre, traiter d'une tréve générale pour dix, douze ou quinze ans, pendant laquelle chacun retiendroit toutes ses conquêtes, ou du moins la meilleure partie, sauf à recommencer la guerre après la fin de la tréve. Quelque vrai que fût ce raisonnement, les Plénipotentiaires ne manquerent pas de raisons apparentes pour le réfuter sans trahir le secret.

XXIV. Réponse des Plénipotentiaires aux Etats.

Ils répondirent que les intérêts de la France ne lui permettoient pas de faire une tréve dans un tems où la fortune des armes lui étoit si favorable. Que ce seroit interrompre le cours de ses victoires pour donner à l'ennemi le tems de respirer, & de nous séparer de nos Alliés, pour recommencer la guerre avec de nouvelles forces: que les Suédois & tous les Princes d'Allemagne vouloient la paix: que toute l'Europe l'attendoit: que le traité préliminaire n'avoit été fait que dans cette vue, & que les sauf-con

duits le portoient expressément. Ils ajouterent, qu'ils ne doutoient cependant pas, vû l'inclination que la Reine avoit à terminer la guerre, qu'elle ne consentît sans peine à une prompte suspension d'armes, s'il étoit nécessaira de commencer par-là avant que de traiter de la paix. AN. 1643

XXV. Obstination des Commissaires.

Cependant les Commissaires qui vouloient un traité de tréve en forme, & non pas une simple suspension d'armes de quelques mois, insistoient toujours sur leur premiere demande. La dispute recommençoit à chaque nouvelle conférence. On s'aigrissoit de part & d'autre, & tous les autres points du traité demeurerent indécis; ce qui chagrinoit la Cour de France, parceque le séjour des Plénipotentiaires à la Haye, donnoit occasion aux ennemis d'animer contr'elle tous les Etats d'Allemagne, comme si elle n'avoit en vue que d'éloigner les conférences pour le traité de la paix. Cette considération touchoit peu les Etats. *Les peuples de deça*, disoient les Plénipotentiaires à la Reine, *ont l'humeur approchante de celle des Suisses, qui se laisse rarement persuader aux raisons*

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 19 Janv. 1644.

d'autrui, quand elles combattent leurs
AN. 1643. *intérêts ou leurs prétentions.*

XXVI. Injustice de leur procédé.

En effet on ne peut pas nier que la République, qui ignoroit les vues secretes de la France, n'eût tort dans la maniere dont elle agissoit avec elle. Car enfin, les Assemblées de Westphalie n'avoient été indiquées que pour y faire la paix, & comme les Etats se croioient en droit de choisir la tréve préférablement à la paix, parceque la tréve convenoit mieux à leurs intérêts, ils devoient aussi laisser à la France la liberté de choisir la paix, si elle jugeoit qu'elle lui fût plus avantageuse que la tréve. Ils nous objectoient qu'il n'étoit pas juste que la France fît la paix sans eux; mais c'étoit de leur choix qu'ils refusoient de la faire, & leur prétention étoit d'autant moins raisonnable, qu'on ne pouvoit les satisfaire sur cela sans offenser les autres Alliés qui vouloient la paix & non pas une tréve. Ils prétendoient que si la France faisoit la paix, tandis qu'ils ne feroient qu'une tréve, leur condition deviendroit dans la suite plus fâcheuse qu'elle n'étoit alors, parceque la France soutenoit avec eux

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.

AN. 1643.

le poids de la guerre, au lieu qu'après la fin de leur tréve, ils en demeureroient ſeuls chargés. Si cela étoit vrai, repliquoient les Plénipotentiaires, ils ne devoient l'imputer qu'à eux ſeuls, puiſque ce ne ſeroit qu'un effet de leur choix. Pouvoient-ils raiſonnablement exiger que la France ſacrifiât ſes intérêts à ceux de la République? D'ailleurs la condition des Etats ne devoit pas être plus mauvaiſe après la fin de leur tréve, qu'elle ne l'avoit été avant que la France eût pris les armes, puiſque la France, quoiqu'en paix, pourroit comme autrefois leur donner des aſſiſtances d'argent proportionnées à leurs beſoins.

XXVII. Embarras des Commiſſaires. *Ibid.*

Les Commiſſaires n'aïant rien à repliquer à cette réponſe qu'ils n'attendoient point, ſe regarderent quelque tems les uns les autres comme des gens étonnés. Ils conférerent enſemble à diverſes repriſes, & enfin M. Paw, l'un d'entr'eux, prenant la parole pour les autres, demanda aux Plénipotentiaires quelle aſſiſtance la France promettoit à la République pour continuer la guerre après la tréve expirée. Le Comte d'Avaux répondit ſans

An. 1643. hésiter que la France leur offroit douze cens mille livres & toute autre sorte de secours qu'elle pourroit leur donner sans contrevenir à son traité de paix. Cette offre ne parut pas les satisfaire. *Seroit-il juste*, reprit le Comte, *que la France refusât une paix avantageuse si les ennemis la lui offroient?* Ils avouoient que non. *Seroit-il juste*, ajoutoit-il, *que la paix de la France ne durât pas plus long-tems que votre tréve, afin que nous rentrassions en guerre en même tems?* Ils avouoient encore que non, & cependant ne convenoient de rien, de sorte que tout le succès de cette conférence, qui fut une des plus vives, fut que les Commissaires demanderent du tems pour faire leur rapport à l'Assemblée des Etats, afin de recevoir leurs ordres sur une matiere si importante.

XXVIII. Lenteur inévitable dans les délibérations des Républiques.

Ces sortes de formalités qui sont inévitables dans les Républiques, emportoient un tems considérable & faisoient languir la négociation. Les Plénipotentiaires se consoloient par l'espérance du succès, & en effet leur fermeté fit comprendre aux Etats qu'il ne leur seroit gueres possible de faire

changer de résolution à la France, comme ils s'en étoient d'abord flattés un peu trop legerement. Mais ce point-là gagné par les Plénipotentiaires, il en restoit un autre dont ils prévoyoient que la discussion ne seroit gueres moins épineuse. C'étoit de regler les conditions auxquelles les deux Etats continueroient leur alliance après le traité de Munster. La maniere dont les Commissaires avoient reçû l'offre de douze cens mille livres dans la derniere conférence, faisoit craindre beaucoup de difficultés sur cet article, & il fut en effet si longtems débatu, qu'on fut quelquefois sur le point de rompre la négociation.

AN. 1645.

XXIX. Contestation sur les conditions de la durée de l'alliance après la tréve.

On convenoit assez de part & d'autre de ce qu'on seroit obligé de faire si les deux Etats faisoient la tréve, ou si tous deux faisoient la paix. Mais il s'agissoit d'un troisieme cas sur lequel rouloit toute la contestation. Il falloit régler les obligations réciproques des deux Etats; en cas que la France fît la paix, comme elle disoit, & que la République ne fît qu'une tréve. Outre les sommes d'argent que les Etats

AN. 1644. demandoient à la France pour soutenir la guerre après la fin de la tréve, ils exigeoient encore que si le Roi d'Espagne refusoit de continuer la tréve avec les Etats, la France s'obligeât à rompre le traité de paix qu'elle auroit fait avec lui, & à reprendre les armes contre l'Espagne. Les Plénipotentiaires rejetterent, comme ils devoient, une telle proposition qui faisoit dépendre le repos & la tranquillité du Roïaume du caprice ou des intérêts de la République, & qui auroit rendu le traité de paix avec l'Espagne absolument inutile, ou même pernicieux à la France, puisque pour obtenir la paix elle auroit sans doute plus cedé de ses prétentions que pour obtenir une simple tréve.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 12 Janvier 1643.

XXX. Expédient proposé par le Prince d'Orange.

Les mêmes, au même, 4 Janv. 1644.

Le Prince d'Orange sentant toute l'injustice de cette proposition voulut la modifier, & proposa que si le Roi Catholique offroit de continuer la tréve & que les Etats la refusassent, la France demeureroit dégagée de ses obligations envers la République, mais que si c'étoit le Roi d'Espagne seul qui refusât de continuer la tréve, la France seroit obligée de reprendre

es armes pour l'y contraindre, & pour partager avec la République les frais de la guerre. Comme cet expédient étoit de l'invention du Prince d'Orange, il insista beaucoup pour le faire accepter. Mais les Plénipotentiaires le refuserent constamment, parce qu'un tel engagement asservissoit encore la France à la République, au lieu que la France vouloit se mettre en pleine liberté. Ce ne fut pourtant pas là la raison qu'ils apporterent de leur refus; car elle auroit donné de l'ombrage aux Etats. Ils se contenterent de répondre, qu'on accuseroit la France de mauvaise foi, si après avoir solemnellement juré la paix avec l'Espagne, on la voïoit rentrer en guerre sans aucun intérêt personnel, & par le seul motif d'assister la République. Le Prince d'Orange avoit prévû cette difficulté, & répartit que la France pouvoit éviter aisément cet inconvénient, en déclarant par avance aux Espagnols l'engagement qu'elle auroit pris avec les Etats. Expédient frivole; car par-là le traité avec l'Espagne n'auroit eu que le nom de paix, puisque les François se seroient obligés à

AN. 1644.

XXXI. Rejetté par les Plénipotentiaires.

le rompre au gré des Hollandois ; a
An. 1644. lieu que la tréve des Etats auroit ét
effectivement un traité de paix, puiſ
que les François ſe ſeroient engagés
en procurer la continuation. Comm
il eſt d'ailleurs impoſſible d'obteni
dans un traité de paix, qui eſt cenſ
devoir durer toujours, tout ce qu'o
obtient dans un traité de tréve qui n
dure que quelques années, la Franc
auroit perdu à ſon traité, tandis qu
les Etats ſeuls auroient gagné au leu
En un mot, c'étoit vouloir que la Fran
ce fît un traité de paix où elle eût tou
les déſavantages de la paix & de l
tréve, tandis qu'ils vouloient faire u
traité de tréve où ils euſſent tous le
avantages de la tréve & de la paix.

XXXII. Autre expédient propoſé par les Plénipotentiaires.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 26 Janvier 1644.

Ces raiſons étoient ſi preſſantes
que les Commiſſaires n'eurent rien
repliquer. Mais comme les Plénipo
tentiaires prévoïoient que les Etats n
conſentiroient jamais à laiſſer la Fran
ce ſe décharger ainſi des engagemen
qu'elle avoit pris avec eux, ils propo
ſerent de ne faire dans le traité aucu
ne mention de cet article, & d'e
renvoïer la diſcuſſion au tems où l
cas arriveroit. Cette propoſition étoi

d'autant plus raisonnable, que rien n'étoit en effet plus incertain ni plus contraire aux desseins de la France que le cas sur lequel on contestoit; car ni la France, ni la République, ne pouvoient se répondre du succès de la négociation de Munster, & il n'étoit pas impossible que la situation des affaires obligeât dans la suite ces deux Puissances à faire tout le contraire de ce qu'elles prétendoient alors. Cependant la proposition de passer cet article sous silence, bien loin d'être acceptée des Etats, leur donna de l'ombrage, comme si l'on n'avoit cherché qu'à éluder l'obligation de continuer l'alliance. Ils insisterent pour le faire regler, quoique les Plénipotentiaires leur déclarassent qu'ils n'avoient aucun pouvoir pour cela; & ce ne fut qu'après bien des contestations qu'ils consentirent dans la suite à l'omettre dans le traité. AN. 1644.

XXXIII. Injustice du procédé des Etats.

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.

Les Hollandois sentoient parfaitement le prix de l'obligation que la France avoit contractée de ne faire ni paix ni tréve que de leur consentement, & en cas qu'ils se déterminassent à rendre sa liberté à la France,

il étoient résolus de la lui vendre bien

AN. 1644. cher. L'offre de douze cens mille livres pour continuer la guerre après la tréve expirée ne les satisfaisoit point. Le Prince d'Orange prétendoit que cette somme seroit en effet peu proportionnée aux besoins de la République lorsqu'elle soutiendroit seule tout le poids de la guerre, puisque la France, dans un tems où elle en partageoit avec elle tous les frais, ne laissoit pas de lui païer la même somme. C'étoit-là tourner contre la France ses propres bienfaits, & lui faire une obligation de ce qui étoit un pur effet de sa libéralité; d'autant plus que par les traités de 1634 & 1635, les Etats s'étoient engagés, en cas de rupture entre la France & l'Espagne, à ne point exiger le paiement des deux millions de livres qui leur étoient promis par le traité de 1634. Le Comte d'Avaux se relâcha dans la suite, jusqu'à demander à la Reine la permission d'offrir deux millions tous les ans, pendant tout le tems que dureroit la guerre, après la fin de la tréve, & la Reine le lui permit; mais comme cet article étoit une suite de

Lettre du C. d'Avaux au Cardinal Mazarin sans date.

:e troisieme cas dont j'ai parlé, & lont on étoit convenu de ne faire ıucune mention dans le traité, on :onvint aussi de passer celui-ci sous si-.ence.

XXXIV.
La République refuse de déclarer la guerre à l'Empereur.

Cependant les Plénipotentiaires ɔaïoient exactement à la République, les subsides qu'on lui devoit par les traités passés, & leur laissoient le choix des entreprises de la guerre pour la campagne suivante, afin de gagner les Etats par cette complaisance, & de les rendre plus faciles sur les autres points de la négociation où il y avoit encore bien des difficultés à surmonter. On avoit prétendu dans le traité de 1635, obliger les Etats à rompre avec l'Empereur, lorsque la France romproit elle-même avec ce Prince. L'obligation étoit clairement exprimée. Néanmoins les Etats en avoient si peu compris la force, ou avoient tellement affecté de l'ignorer, qu'en 1636, lorsque Gallas entra en Bourgogne à la tête d'une armée Impériale, les Provinces-Unies refuserent de déclarer la guerre à l'Empereur. La Cour de France souhaitoit cependant d'y engager la République, moins sans

AN. 1644.

doute dans l'espérance d'en être effec tivement secourue dans les expédi tions de cette guerre, que par le desi d'en être secondée dans la négocia tion de la paix. Mais autant qu'o souhaitoit en France l'exécution d cet article, autant la République e étoit éloignée. Sa vivacité sur ce poin étoit telle que les Plénipotentiaire crurent qu'il seroit dangereux d'e faire ouvertement la proposition au Etats. Les Commissaires eux-même en paroissoient effarouchés. Il étoi d'ailleurs probable, que quand la Ré publique se fut engagée à l'observa tion de cet article, elle ne l'eut pas mieux exécutée dans la suite qu'elle n'avoit déja fait. Ainsi on prit le parti de se contenter d'une obligation générale, par laquelle les Etats promet troient d'exécuter les articles VI, IX & X du traité de 1635. Encore les Commissaires ne voulurent-ils pas consentir que ces articles fussent exprimés tout au long dans le traité, comme s'ils avoient craint que cet répétition n'augmentât l'obligation plus qu'ils ne vouloient. Les Etats consentoient d'ailleurs à s'engager à

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 12 Janvier 1644.

Lettre des mêmes au même, 2 Janvier 1644.

Lettre des mêmes à la Reine, 19 Janv. 1644.

AN. 1644.

l'obſervation entiere des traités précédens; & s'ils avoient agi de bonne foi, c'étoit, ce ſemble, une obligation ſuffiſante pour l'exécution de l'article conteſté; mais il leur plaiſoit d'interpréter ces obligations en un ſens tout contraire; & en ſe diſpenſant de les exécuter, ils ſe croïoient quittes pour dire que ce n'étoit pas l'intention de leurs Provinces.

XXXV.
La République veut rapporter tout à ſes intérêts.

Les Hollandois prétendoient ainſi réduire tous leurs démêlés & tous leurs intérêts aux ſeuls Païs-Bas. Par cette même raiſon, quoiqu'ils ſe fuſſent déja engagés à reprendre les armes pour défendre toutes nos conquêtes, ſi l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, ou quelqu'autre Prince que ce fût, renouvelloit la guerre après la paix; ils ſoutenoient que cette obligation ne regardoit que les conquêtes que la France avoit faites en Flandre, ſans aucun rapport aux autres, telles qu'étoient Briſack, Perpignan, Pignerol, & généralement tout ce qui étoit hors des Païs-Bas. Envain les Plénipotentiaires leur objectoient que l'obligation étoit générale, & s'étendoit par conſéquent à tous les autres lieux. Ils

AN. 1644. répondoient que la France étoit donc pareillement obligée de défendre les terres de la République dans les Indes : fausse conséquence, puisque les traités avoient été faits nommément pour l'Europe seulement.

XXXVI. Contestation sur le cérémonial.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 9 Février 1644.

Il y eut encore plusieurs conférences sur les articles dont je viens de parler, & sur la correspondance mutuelle avec laquelle les deux Etats devoient traiter à Munster. Enfin après beaucoup d'autres contestations qu'il seroit inutile de rapporter, les Plénipotentiaires dresserent un projet de traité à-peu-près conforme aux paroles qu'on s'étoit données de part & d'autre, & le remirent entre les mains des Comissaires pour en faire leur rapport aux Etats. Les Comtes d'Avaux & de Servien, les voïant revenir peu de jours après *les mains pleines de papiers*, & s'imaginant qu'ils rapportoient les articles du traité, furent fort surpris de ne leur voir entre les mains que des Lettres de divers Ambassadeurs à Constantinople, qui donnoient à celui de la République le titre d'*Excellence*. Ce fut l'occasion d'une nouvelle dispute sur le cérémo-

nial. Les Commiſſaires s'emporterent jusqu'à menacer de ne point aller à Munſter, & de traiter à Bois-le-Duc ou à la Haye, comme ils jugeroient à propos. Les Plénipotentiaires répondirent ſur le même ton, & leur fermeté qui étoit augmentée par leur chagrin, étonna les Commiſſaires. On ſe radoucit, mais inutilement; & ſi on ſe quitta ſans aigreur, ce fut auſſi ſans avoir rien conclu.

AN. 1644.

XXXVII. Les Etats doutent s'ils enverront leurs Députés à Munſter.

Pufendorf, l. 15.

Cette matiere étoit une ſource perpétuelle de conteſtations dangereuſes qui traverſoient la négociation, quelque ſoin que priſſent les Plénipotentiaires de les écarter. Les Hollandois devenoient de jour en jour plus vifs ſur ce ſujet, à meſure que le terme du congrès de Munſter approchoit, ne voulant pas que leurs Députés y paruſſent autrement que comme des Ambaſſadeurs d'une République ſouveraine, égaux à ceux des autres Souverains. Les offres que les Eſpagnols leur faiſoient de traiter à la Haye, contribuoient encore à les dégouter de l'Aſſemblée de Munſter. Ils s'imaginoient qu'il ſeroit extrêmement glorieux à leur République de traiter ainſi

An. 1644.

XXXVII. Raisonnement du prince d'Orange.

Ibid.

dans ses propres Etats, & qu'elle y pourroit plus aisément donner la loi à ses ennemis. Le Prince d'Orange prétendoit même que c'étoit l'intérêt de la France, & conseilloit aux Plénipotentiaires d'y consentir. Sa raison étoit, que les sept Députés des Provinces étant à Munster, éloignés de leurs Supérieurs, se laisseroient infailliblement corrompre par les caresses & l'argent des Espagnols; & consentiroient sans peine à abandonner la France: au lieu que la négociation seroit beaucoup plus difficile à la Haye, où la diversité de Religion & l'antipathie des deux nations rendoient les Espagnols odieux. L'évenement ne vérifia que trop le raisonnement de cet habile Prince; mais la France, qui ne prévoïoit pas ce qui devoit arriver, se persuada que le conseil de Frederic étoit dicté par l'intérêt qu'il avoit à faire durer la guerre, & s'imagina que cette proposition ruinoit le fondement de sa politique. C'étoit en partie pour s'opposer à l'exécution de ce dessein qu'elle avoit envoïé ses Plénipotentiaires en Hollande. Rien en effet ne paroissoit plus propre à divi-

r les Alliés que de diviſer leurs né-
ociations. Il étoit difficile de conſer- AN. 1644.
er dans des lieux éloignés cette par-
ite correſpondance que la France
egardoit comme le grand mobile de
a négociation; & il étoit naturel de
roire que les Députés des Etats trai-
eroient avec plus de concert lorſqu'ils
e feroient ſous les yeux mêmes des
'lénipotentiaires de France. Si ce rai-
onnement n'étoit pas vrai, il étoit
u moins vrai-ſemblable, & il faut
'autant moins le condamner, qu'il
ſt aſſez probable que les Eſpagnols
uroient également gagné les Etats à
a Haye, comme ils gagnerent les
)éputés à Munſter. Quoi qu'il en ſoit,
es Plénipotentiaires ne voulurent ja-
nais conſentir que la République trai-
ât à la Haye, & les Etats, qui n'é-
oient pas d'ailleurs bien aſſurés de la
liſpoſition des Eſpagnols, leur accor-
lerent cet article.

XXXIX. Ils propoſent divers expédiens.

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 19 Janv. 1644.

Cependant la crainte de recevoir
ın affront dans la perſonne de leurs
)éputés, leur fit chercher des expé-
liens pour éviter les diſputes. Ils
ropoſerent de traiter à Munſter par
ın ſimple Secretaire qui recevroit

continuellement ses ordres des Etats, ou d'envoïer des Députés en lieu tiers, au lieu de les envoïer à Munster. Le premier expédient déplut extrêmement à la Cour de France & aux Plénipotentiaires, parce qu'une telle maniere de traiter devoit être incommode, longue & toujours incertaine. Le second ne paroissoit pas impraticable, & les Plénipotentiaires se seroient résolus à l'accepter, pourvu que la République eût envoïé ses Députés dans quelque Ville de Frise, ou quelqu'autre Ville peu éloignée de Munster, comme Vesel, afin de faciliter la correspondance des Députés avec les Plénipotentiaires François. Mais sur ce second expédient même, les Etats faisoient encore une difficulté qui le rendoit inutile; car ils refusoient de donner plein-pouvoir à leurs Députés, sous prétexte que cela étoit contraire à la forme de leur gouvernement, & ils promettoient seulement de l'envoïer pour les occasions importantes. Toutes ces disputes aboutirent enfin à ce que les Etats consentirent à envoïer leurs Députés à Munster pour y traiter avec plein-pouvoir,

AN. 1644.

XL. Ils consentent à envoïer leurs Députés à Munster.

oir, pourvu que ce fût en maison ierce; & les Plenipotentiaires accep- erent aussi ce parti, pourvu que les Députés leur rendissent la premiere isite, & n'exigeassent pas l'*Excel- ence.* AN. 1644. *Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 8 Mars 1644.*

XLI. Traité pour la campagne.

Outre le traité du renouvellement 'alliance, que les Plénipotentiaires égocioient à la Haye, ils étoient en- ore chargés d'en faire un autre pour egler les opérations de la campagne. C'étoit encore une autre source de émêlés avec les Etats, qui vouloient, n conséquence de ce traité, une aug- nentation de subsides, & que le trai- é fût pour plusieurs années. La Fran- e refusa l'un & l'autre. Le premier, arceque l'état de ses affaires ne le ui permettoit pas, & le second, par- equ'il ne convenoit pas de traiter our plusieurs années de guerre, lorsq- u'on étoit sur le point de faire la aix. *Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 1 Mars 1644.*

XLII. Les Négociateurs s'aigrissent de part & d'autre.

Ce refus n'empêcha pas les Etats de aire encore de nouvelles demandes, ui furent pareillement rejettées. Les sprits s'aigrirent plus que jamais. Les ommissaires se retirerent mal satis- aits, & les Plenipotentiaires, qui

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires au Card. Mazarin, le 23 Février 1644.

Lettre des mêmes au même, le 1 Mars 1644.

malgré les ordres réiterés qu'ils recevoient de partir incessamment pour Munster, avoient pris patience jusques-là, dans l'espérance de terminer bientôt leur négociation, se résolurent enfin à demander leur audience de congé. C'étoit un dernier ressort qu'ils voulurent emploïer pour hâter la résolution des Etats, & qui eut tout l'effet qu'ils espéroient. Leur fermeté arracha aux Etats leur consentement au traité tel qu'on en étoit convenu, & sans doute la crainte que les Députés eurent que les Espagnols ne tirassent avantage de la mésintelligence de la République avec la France, fut le plus puissant motif qui les détermina à satisfaire enfin cette Couronne. L'article du cérémonial fut renvoïé à la Cour, & le reste fut dressé d'un commun consentement; mais ce ne fut pas sans beaucop de chicanes de part & d'autre,

XLIII. Contestations sur la forme du traité.

Dès la préface, les Plénipotentiaire refuserent de donner aux Etats le titre de *Seigneurs*, quoiqu'on le leur eû déja donné dans plusieurs traités précédens, où le Roi parlant lui-même le qualifioit de *hauts & puissans Se*

gneurs. Ce refus, qui dans le fond étoit autant hors de saison qu'il étoit périlleux, auroit eu de fâcheuses suites si les Plénipotentiaires ne s'en fussent presqu'aussi-tôt désistés, en consentant à emploïer le titre de *Seigneur* du moins deux fois dans la suite du traité. Ils gagnerent d'un autre côté ce qu'ils perdirent de celui-là ; car ils obligerent les Commissaires à emploïer le terme de *respect* envers le Roi, & de remerciment *de l'honneur qu'il avoit fait aux Etats*, en faisant passer ses Plénipotentiaires par la Haye. Ils obtinrent encore, quoiqu'avec peine, que M. Knuyt, un des Commissaires, ne mettroit point parmi ses qualités *Conseiller de son Altesse le Prince d'Orange*, mais simplement *Conseiller de M. le Prince d'Orange.* Les Commissaires exigerent de leur côté qu'on ne fit mention dans le second article que des traités *avec les Espagnols*, ne voulant pas être compris dans la négociation qui se devoit faire avec l'Empereur, parcequ'ils n'avoient, disoient-ils, rien à démêler avec ce Prince. On leur accorda ce point d'autant plus volontiers, que par-là ils laissoient à

AN. 1644.

Remarques des Plénipotentiaires sur le traité de la Haye, 1644.

AN. 1644. la France la liberté de traiter avec le[s] Impériaux comme elle jugeroit à pro[-]pos, sans consulter la République. En[-]fin, pour faire connoître leur indépen[-]dance, ils voulurent encore ajoute[r] au même article ces paroles, *de leu[r] propre chef*, & le terme d'*immédiate[-]ment*, pour exclure toute médiation même celle de Venise, qui leur étoi[t] suspecte, parcequ'il y avoit, disoient ils, un proverbe à Venise, qui disoi[t] que la guerre de Flandre assuroit l[a] paix d'Italie.

XLIV. Conclusion d[u] traité.

Après tant de contestations, les deu[x] traités, celui du renouvellement d'al[-]liance, & celui de la campagne furen[t] enfin dressés de la maniere suivante & on y ajouta un troisieme pour u[n] secours extraordinaire de douze cen[t] mille livres.

TRAITÉ ENTRE LE RO[I] Louis XIV & les Etats des Pro[-]vinces-Unies. A la Haye le premie[r] Mars. 1644.

Le Roi très Chrétien, par l'avis de l[a] Reine-Régente sa Mere, voulant conti[-]nuer à l'Etat des Provinces-Unies d

Païs-Bas la même affection & bienveillance que les défunts Rois Henri le Grand & Louis XIII de glorieuse mémoire leur ont témoigné, & aïant considéré combien il est nécessaire pour le bien public que la même union & bonne intelligence, qui a été jusqu'ici entre la France & lesdites Provinces-Unies, tandis que la guerre a duré, soit maintenue à l'avenir, & encore plus affermie à l'occasion du traité qui se doit faire à Munster pour l'avancement & sûreté dudit traité, & afin que l'ennemi commun perdant l'espérance de pouvoir jamais séparer les intérêts de la France d'avec ceux dudit Etat des Provinces-Unies, se porte plutôt à consentir à un accommodement sûr & raisonnable qui puisse établir un durable repos dans la Chrétienté, & particulierement dans la France & dans lesdites Provinces-Unies, Sa Majesté a voulu que ses Ambassadeurs extraordinaires, nommés pour le traité de paix générale, avant que de se rendre à la Ville de Munster, passassent par ces Païs pour y traiter & résoudre les moyens les plus propres d'exécuter conjointement cette bonne intention; & les Seigneurs Etats Généraux

AN. 1644.

des Provinces-Unies reconnoissant avec
AN. 1644. *toute sorte de respect & gratitude les bienfaits, faveurs & assistance, qui de tems en tems leur ont été départies de la France, & remerciant Sa Majesté de l'honneur d'une Ambassade si importante, ont député quelques personnages de qualité, lesquels se seroient assemblés diverses fois avec lesdits sieurs Plénipotentiaires de France & du sieur Ambassadeur de Sa Majesté près lesdits sieurs Etats; en sorte que l'affaire aïant été murement déliberée & concertée entre Messire Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Commandeur des Ordres du Roi, Surintendant de ses Finances & l'un de ses Ministres d'Etat; Messire Abel Servien, Comte de la Roche, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Ambassadeurs extraordinaires de Sa Majesté pour le susdit traité général, & Messire Gaspard Coignet de la Thuillerie, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courson, la Churelle, Villepont & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Ambassadeur près lesdits sieurs Etats, comme aïant tous charge & pouvoir spécial de Sa Majesté par Lettres Patentes duement*

ſignées & ſcellées, dont copie ſera ci-après inſerée, d'une part : & les ſieurs Députés, Barthol de Gent, ſieur de Lœmen & Meinderſwick, Sénechal de Bommel, Thieler & Bommelerwerden; Jean de Mateneſſe, ſieur de Mateneſſe, Riviere, Opmeer, Soutveen; Adrian, Paw, Chevalier, ſieur de Heemſtede, Hogerſmilde, de Rietwick & Nieverderck, Conſeiller & Maître des Comptes de Hollande & Weſtphriſe; Jean de Knuyt, Chevalier, ſieur dans le vieux & nouveau Voſmar, Premier & repréſentant la Nobleſſe aux Etats de la Comté de Zelande, & Conſeiller ordinaire de Monſieur le Prince d'Orange; Gyſbrcht Vander Hoolk, vieux Bourguemaître de la Ville d'Utrecht; François de Donia, à Hiennema en Hielſum; Guillaume de Riperda, ſieur de Vesbergen, Boculo & Hengelo, & Adrian Clandt, ſieur de Stedum, comme aïant charge & pouvoir ſuffiſant deſdits ſieurs Etats Généraux par Lettres Patentes ſous leur grand ſcel, paraphe & ſignature du Greffier, dont la copie ſera auſſi ci-après inſerée, d'autre part, il a été arrêté & accordé ce qui s'enſuit. AN. 1644.

I. Les traités ci-devant faits entre

AN. 1644. la France & les Provinces-Unies des Païs-Bas, demeureront en leur forme & vertu, pour être ci-après effectués de part & d'autre, excepté en ce qui aura été dérogé ausdits traités par le présent.

II. Dans la négociation de paix ou de tréve, qui se doit faire conjointement & d'un commun consentement avec les Espagnols, lesdits Seigneurs Etats démêleront & défendront leurs intérêts de leur propre chef & immédiatement, & les Plénipotentiaires du Roi, & ceux desdits sieurs Etats s'entr'aideront respectivement, & soutiendront également & avec même vigueur les intérêts de la France & des Provinces-Unies.

III. L'on ne pourra conclure aucun traité que conjointement & d'un commun consentement, & la France ni aussi l'Etat des Provinces-Unies ne pourront avancer leur négociation avec les Espagnols l'un plus que l'autre.

IV. Et afin que les ennemis perdent l'espérance de séparer les intérêts de la France d'avec ceux des Provinces-Unies, en facilitant le traité des uns & reculant ceux des autres, lesdits Plénipotentiaires seront respectivement obligés toutes les fois qu'ils en seront requis, de déclarer aux

Ministres d'Espagne qu'il y a obligation mutuelle de ne conclure que conjointement & d'un commun consentement, & même de n'avancer pas plus un traité que l'autre. AN. 1644.

V. Et afin d'ôter aux ennemis l'envie d'exciter de nouveaux troubles dans la Chrétienté avec le succès qu'ils l'ont fait jusqu'à présent, & avec l'impunité qu'ils s'en promettroient à l'avenir, si après s'être accrus des dépouilles de plusieurs Princes dans les précédentes guerres, ils venoient à recouvrer par des traités ce qui a été repris sur eux en celle-ci, le Roi & lesdits sieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté nécessaire pour conserver les avantages que Dieu leur a donnés en cette guerre, & leurs Plénipotentiaires s'entr'aideront à ce qu'il ne soit rien restitué de toutes les conquêtes, soutenant également pour ce regard les intérêts de la France & ceux desdits sieurs Etats.

VI. Le Roi & lesdits sieurs Etats venant à conclure une paix ou une tréve, comme il a été dit ci dessus, si Sa Majesté ou lesdits sieurs Etats sont puis après attaqués directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit,

AN. 1644. *par le Roi d'Espagne, par l'Empereur ou par quelqu'autre Prince de la Maison d'Autriche, l'on exécutera ponctuellement de part & d'autre les articles* VI, XI & X *du traité de l'an* 1635, *bien entendu qu'il n'est rien dérogé au surplus du contenu esdits traités.*

VII. En cas que le Roi & lesdits sieurs Etats ne fassent qu'une tréve, Sa Majesté & lesdits sieurs Etats seront obligés de recommencer la guerre conjointement lorsque ladite tréve sera expirée, si elle n'est continuée d'un commun consentement, sans que par après on puisse faire aucun nouveau traité de paix ou de tréve, ni même une suspension d'armes, que conjointement & d'un commun consentement, à condition que s'il vient encore à être violé, Sa Majesté, & lesdits sieurs Etats rentreront conjointement en guerre ouverte contre ceux qui en seront infracteurs.

VIII. Outre ce que dessus, il est encore arrêté & conclu que le Roi & lesdits sieurs Etats donneront respectivement ordre à leurs Plénipotentiaires de contribuer à tout ce qui pourra servir à la sûreté du traité qui interviendra à Munster, & d'aviser ensemble aux moïens

d'assurer la tranquillité publique.

AN. 1644.

TRAITÉ POUR LA CAMPAGNE, ou Déclaration sur le troisieme article du Traité précédent.

Pour plus grand éclaircissement du troisieme article du traité passé cejourd'hui, il a été convenu que le Roi & les sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas mettront en campagne chacun une armée composée de dix-huit à vingt mille hommes de pied, & de quatre mille cinq cens à cinq mille chevaux. Que lesdites armées entreront dans les Païs-Bas pour tout la mi-Mai prochain, si ce n'est que celui qui commandera les armées du Roi d'Espagne mît plutôt en campagne, auquel cas le Roi & lesdits sieurs Etats seront obligés d'y mettre en mêms tems, de quelque côté qu'ils puissent tourner : que celle desdits sieurs Etats attaquera une Place de telle considération, que les ennemis en recevront un notable préjudice, & que celle de Sa Majesté en attaquera aussi une considérable de son côté, ou fera telle diversion en s'avançant dans le Païs des ennemis, qu'étant obligés

de tenir une bonne partie de leurs trou-
An. 1644 *pes pour s'opposer aux desseins de Sa Majesté, M. le Prince d'Orange ait plus de facilité d'avoir un succès heureux de l'entreprise qu'il fera : bien entendu qu'en cas que l'armée de Sa Majesté ne fasse qu'une simple diversion, elle se mettra en campagne quatorze jours avant celle desdits sieurs les Etats; & au cas qu'il soit résolu que toutes les deux armées entreprennent des attaques de Places, elle se mettront en campagne en même jour précisément sans y faillir, sur peine de manquement de foi de part & d'autre.*

Lesdits sieurs Etats s'obligent de faire passer dans le huitieme du mois d'Avril trente vaisseaux de guerre bien équippés de deux, trois, quatre & cinq cens tonneaux, à leurs dépens, au travers de Calais, pour empêcher aux ennemis l'entrée de Flandre par mer : & au cas que les armées du Roi attaquent quelque Place sur la côte de Flandre, lesdits trente vaisseaux demeureront toujours en ladite côte tant que l'entreprise durera, & investiront par mer de telle sorte la Place assiégée par l'armée du Roi, qu'elle ne puisse être secourue par

AN. 1644.

ner soit par les forces du Roi d'Espagne, soit par quelqu'autre Puissance que ce puisse être qui voulût les assister sous quelque prétexte que ce soit. Audit cas, lesdits sieurs Etats s'obligent de faire escorter tous les vivres qui viendront de la côte de France, au lieu où sera l'armée de Sa Majesté, ou de lui en fournir à prix raisonnable, si les vents ne permettent pas d'en apporter de France suffisamment, & qu'ils soient bons pour les transporter des Païs desdits sieurs Etats des Provinces Unies audit lieu & où sera l'armée du Roi pour parachever son dessein, auquel Sa Majesté n'engageroit jamais ses armes, sans la confiance qu'elle prend que le contenu au présent article sera fidélement & ponctuellement exécuté par lesdits sieurs Etats, qui le promettent & s'y obligent sur peine de manquement de foi & d'infraction des traités faits par eux avec Sa Majesté.

Lesdits sieurs Etats promettent sincerement aux armées de Sa Majesté passage & repassage sur le Rhin à Wesel, & aussi passage & repassage sur la Meuse à Mastricht, quand ils en seront requis par Sa Majesté, pourvu que ce ne

soit point pour préjudicier à leur Etat.

AN. 1644. *Lesdits sieurs Etats s'obligent de tenir leur armée en campagne tant & si long-tems que le bien de la cause commune requerra & la raison pourra permettre.*

En foi de quoi, nous Ambassadeurs & Députés, en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons signé ces présentes de nos seings ordinaires, & à icelles fait poser le cachet de nos armes. A la Haye en Hollande ce 29 Février 1644.

TRAITÉ POUR UN SECOURS extraordinaire de douze cens mille livres, accordé par le Roi aux Etats, le 29 Février 1644.

Le Roi, par l'avis de la Reine-Régente sa mere, & considérant le peu d'inclination que les ennemis communs ont toujours eue à la paix, & qu'encore que pour la négociation d'icelle ils aient enfin envoïé partie de leurs Plénipotentiaires à Munster, ils pourroient se contenter de cette apparence, & tirer les affaires en longueur, s'ils ne sont forcés par les armes d'en-

endre à un accommodement raisonnable ; pour parvenir à une si bonne in, Sa Majesté s'est résolue, conjoinement avec les sieurs Etats Généraux les Provinces-Unies des Païs-Bas, le les attaquer le plus puissamment u'il se pourra cette campagne, & pour lonner moïen ausdits sieurs Etats de upporter plus aisément les dépenses u'ils seront obligés de faire pour une grande entreprise, Sadite Majesté a bien voulu leur accorder pour la présente année 1644, un secours d'argent xtraordinaire, conformément aux condiions qui s'ensuivent. AN. 1644.

I. Sa Majesté assistera, durant la présente année 1644, lesdits sieurs Etats Généraux, de la somme de douze cens mille livres, laquelle lesdits sieurs Etats emploieront effectivement à l'entretien des gens de guerre extraordinaires qui sont déja & pourront être levés, en sorte que ladite somme de douze cens mille livres ne pourra être divertie à aucun autre usage, ce que lesdits sieurs Etats promettront de bonne foi & maintiendront religieusement, afin d'attaquer plus aisément les ennemis par toutes voies

& moïens à eux possibles.

AN. 1644. II. Sa Majesté fera bailler pour ledit argent des assignations qui seront bonnes, & au contentement de celui que lesdits sieurs Etats autoriseront en France sur ce sujet, pour être effectivement acquittées dans Paris dans le cours de la présente année, dont le paiement s'en fera à trois termes, savoir quatre cens mille livres lors de la ratification respective du présent traité; quatre cens mille livres dans le mois de Juillet prochain, & les autres quatre cens mille livres dans le mois d'Octobre ensuivant.

III. Moïennant quoi lesdits sieurs Etats s'obligent à mettre leur armée bonne & forte en campagne, pour faire une entreprise considérable, Sa Majesté promettant de son côté de se mettre une bonne & forte armée en campagne, pour faire aussi une entreprise considérable dans les Païs-Bas, ou incommoder les ennemis le plus qu'il lui sera possible.

IV. Lesdits sieurs Etats consentent que sur ladite somme de douze cens mille livres seront prises & réservées les pensions des Officiers Fran-

ois, pour être païées & distribuées sur e pied & de la même façon qu'il a été onvenu par le traité du 17 Juin 1630, & celui du 14 d'Avril 1634, & que elui que lesdits sieurs Etats commettront Paris pour recevoir lesdits douze cens nille livres, sera obligé d'y païer & fournir la somme à quoi se montent lesdites ensions sur le dernier terme du paiement.

AN. 1644.

V. Sa Majesté & lesdits sieurs Etats ratifieront respectivement les remiers articles dans le terme de six emaines ou deux mois, si faire se eut.

VI. Le présent traité ne dérogera oint au précédent, fait entre Sa Majesté & lesdits sieurs Etats, tous lesuels demeureront en leur force & igueur, pour être fidélement & relieusement effectués de part & d'aure.

XLV. Contestation sur l'ordre de la signature du traité.

Remarque des Plénipot. sur le traité.

Il ne s'agissoit plus que de signer, & ce fut encore un nouvel écueil où oute la négociation pensa échouer. Les Commissaires prétendirent que les rois Plénipotentiaires François devoient signer d'un côté sur une même colonne, & eux de l'autre côté sur

An. 1644. une semblable colonne, parallele à la premiere, en sorte que le nom du premier d'entr'eux fût plus honorablement placé que celui du second & du troisieme Plénipotentiaire François. Ils alléguerent quelques exemples pour justifier leur prétention; mais quoiqu'ils pussent dire, les Plénipotentiaires protesterent qu'ils ne se relâcheroient jamais sur ce point, & les Commissaires furent en effet obligés de signer sur la même ligne, tout de suite après les trois Plénipotentiaires François.

XLVI. Les Commissaires présentent aux Plénipotentiaires un écrit captieux.

Ce ne fut pas encore-là la derniere contestation. On peut voir dans le traité que j'ai rapporté, qu'on n'y fait aucune mention du troisieme cas dont il avoit été tant parlé, parceque la décision en avoit été renvoïée à un autre tems. Les Commissaires voulant cependant obliger les Plénipotentiaires à régler au plutôt ce qu'on seroit tenu de faire de part & d'autre dans ce troisieme cas, leur presenterent un écrit qui contenoit en substance les demandes de la République dans le cas dont il s'agissoit, avec un article ajouté, par lequel le Roi

evoit s'obliger à ne conclure la paix u'après que la République auroit été atisfaite sur ce point. Si les Plénipo- entiaires avoient reçu cet écrit, les ̇tats auroient fait valoir cette dé- narche comme un aveu de l'obliga- ion où la France reconnoissoit être le régler au plutôt ce troisieme cas, x ils n'auroient pas manqué de dire, quand ils l'auroient jugé à propos, qu'ils n'avoient signé ce traité que lans l'espérance que ce cas seroit re- glé avant que le traité fût ratifié de part & d'autre. Le piége étoit assez fin, & pour y faire tomber les Plénipo- entiaires, ils les presserent extrême- nent de recevoir l'écrit; mais ceux-ci, qui avoient été informés d'ailleurs de ce qui y étoit contenu, représente- ent aux Commissaires qu'il ne con- venoit pas de mêler un tel acte, qui étoit une espece de protestation, avec un traité de renouvellement d'allian- ce, & refuserent absolument de le recevoir. Les Commissaires ne se re- buterent point. N'espérant pas per- suader les Plénipotentiaires, ils réso- urent de les tromper, & laisserent un jour cet écrit sur la table du Comte

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 8 Mars 1644.

d'Avaux, caché parmi d'autres papiers.
AN. 1644. Le Comte s'en étant apperçu, le renvoïa sur le-champ au Président des Commissaires; & comme il refusa de le reprendre, le porteur le laissa chez lui. Les Commissaires le rapporterent encore le lendemain, & firent de nouveaux efforts pour le faire recevoir. Alors un des Plénipotentiaires, qui n'est pas nommé, pour finir une contestation si importune, prit l'écrit, & en présence des Commissaires le jetta au feu, disant qu'il n'étoit pas juste qu'*un morceau de papier* arrêtât davantage la conclusion des grandes affaires qu'ils avoient à regler, & que ces sortes d'actes tenoient plus du procès que de la négociation. Ce dénouement fut plus heureux qu'on n'auroit dû esperer, & l'on ne parla plus de l'écrit.

XLVII. Avantages de cette négociation.

Toute la suite de la négociation que je viens de raconter, prouve assez combien il étoit nécessaire que les Plénipotentiaires passassent par la Haye avant que de se rendre à Munster. Jusques-là, Saavedra s'étoit vanté qu'il *pouvoit en une après soupée commencer & conclure le traité d'Espagne*

avec les Hollandois. Ce traité ruina ses espérances : Contarini avoua que c'étoit un *coup de maître* : & la France avoit en effet tout sujet de s'en applaudir, ne pouvant pas prévoir que la République dût être si peu constante dans ses résolutions, ou si peu sincere dans ses promesses; mais une République, & sur-tout une nouvelle République, est toujours sujette à de grandes variations, & se croit tout permis pour se fortifier & s'établir.

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 22 Avril 1644.

XLV
Zele du C. d'Avaux pour la Religion.

Plus le sejour des Plénipotentiaires à la Haye avoit été long, plus ils se hâterent d'en partir. Les ordres réitérés de la Cour ne leur permettoient sur cela aucun délai, & les cris de toute l'Europe les appelloient à Munster. Le Comte d'Avaux, qui aimoit à laisser par-tout des marques de sa magnificence, avoit déja donné chez lui une fête superbe au Prince d'Orange, au Prince Guillaume son fils & aux Princesses leurs épouses. Il ne lui restoit plus qu'à donner aussi en Hollande des marques de son zele pour la Religion, comme il en avoit donné en Allemagne. Il le fit en pleine Assemblée des Etats dans la harangue

qu'il y prononça à son audience de congé. Je la rapporte ici telle que je l'ai trouvée dans ses papiers, à quelque termes près que j'ai pris la liberté de changer, parce qu'ils ne seroient pas du goût d'aujourd'hui.

An. 1644.

XLIX. Harangue du Comte d'Avaux aux Etats.

» Messieurs, il est tems de mettre » la derniere main aux affaires que » nous avons été chargés de traiter » avec vous. Comme c'est ici que » nous avons commencé notre négo- » ciation, c'est ici que nous voulons » aussi la terminer, & y mettre le » sceau par votre consentement. Oui, » Messieurs, en présence de cette » Assemblée qui représente la Majesté » de l'Etat des Provinces-Unies, en » présence de ces Augustes Portraits » des Fondateurs de la République, » qui semblent présider encore à vos » délibérations, nous confirmons tous » les traités par lesquels cet Etat a été » soutenu pendant la guerre, & nom- » mément celui que nous venons de » faire, par lequel nous esperons qu'el- » le prendra enfin une consistance » tranquille & assurée. Quoique tous » les traités précédens aient été diri- » gés à la même fin, on pourroit s'i-

» maginer qu'ils ont été faits beaucoup moins pour parvenir au repos qu'à la victoire, & que le nom agréable de la paix qui en ornoit toutes les préfaces, & dont on donnoit des espérances aux peuples dans les délibérations mêmes de la guerre, n'étoit qu'un voile spécieux qui servoit à couvrir des résolutions entierement contraires que la nécessité des tems nous obligeoit de suivre. Nous ne la regardons plus en idée, Messieurs, cette paix tant desirée, nous touchons au moment qui doit la donner au peuples, nous allons faire ouvrir son temple. Le traité que nous venons de conclure nous en fraie déja le chemin. Tous les peuples louent le zele avec lequel vous conspirez à ce grand ouvrage; & nous espérons que Dieu favorisant vos travaux & les nôtres, vous jouirez bien-tôt d'un repos aussi utile à la République, que ses armes ont été glorieuses jusqu'à présent, au grand étonnement de toute l'Europe. C'est sans doute, Messieurs, un effet bien étonnant du soin de la Providence, que

AN. 1644.

» ce petit coin de terre ait pu résister à
An. 1644. » toutes les forces d'un Prince dont
» la puissance accabloit toute l'Euro-
» pe, & qui ne voïoit rien au dessus
» de sa grandeur que sa seule ambi-
» tion. N'est-ce pas une espece de
» prodige qu'après soixante-dix ans
» de guerre, après tant de vaines en-
» treprises & d'efforts impuissans, ce
» Prince soit enfin réduit à recher-
» cher la paix & votre amitié ? Mais
» vous n'ignorez pas, Messieurs, que
» nos Rois ont beaucoup contribué à
» votre établissement, & qu'ils ont
» favorisé vos progrès. Encore au-
» jourd'hui qu'avec les marques de la
» Souveraineté vous en avez la puis-
» sance, & que vous trouvez dans vos
» propres forces dequoi repousser tous
» les efforts de l'Espagne, le Roi &
» la Reine-Régente n'en ont pas
» moins de zele pour l'affermissement
» de votre Etat. La France, comme
» une mere tendre, après avoir con-
» duit, pour ainsi dire, par la main &
» soutenu l'enfance de la République,
» la voit avec plaisir parvenue à une
» forte jeunesse, & en état de lutter
» avec cet ennemi redoutable qui pa-
roissoit

roissoit invincible. Mais quelles que soient aujourd'hui vos forces, nous ne doutons pas que vous ne regardiez toujours comme un grand avantage que la même main qui vous a conduits au point de grandeur où vous êtes, continue à vous y maintenir, & nous espérons que rien ne sera capable de vous faire oublier vos promesses & ce que vous devez à un Prince dont l'alliance vous est si honorable, & sera toujours la principale sûreté de vos Provinces. Nous espérons aussi, Messieurs, que la considération de cette alliance, que celle que vous avez pour le Roi & la Reine-Régente, & enfin la bonté naturelle de ceux qui composent cette Assemblée, les porteront à recevoir favorablement les instances que nous sommes chargés de leur faire en faveur des Catholiques. Agréez, Messieurs, que le Roi imitant la piété de ses peres, comme il les imite dans l'affection qu'ils ont eue pour votre Etat, vous exhorte par notre ministere à modérer vos Edits contre des gens qui professent la même Religion que lui,

AN. 1644.

AN. 1644. » qui sont nés parmi vous, & qui sont » de votre sang. Le Roi s'intéresse » trop à votre conservation pour vous » faire une demande qui pût préjudi- » cier à l'Etat. Il souhaite que vous » permettiez aux Catholiques, ou du » moins que vous ne les empêchiez » pas de s'assembler dans leurs mai- » sons pour satisfaire leur piété ; & » pourquoi leur refuseriez-vous cette » grace ? Ils sont, dites-vous, enne- » mis du gouvernement. Je veux bien » le supposer avec vous ; mais exami- » nez d'où procede leur méconten- » tement. Ils ont contribué par leurs » biens, par leurs armes & aux dé- » pens de leur sang à la liberté publi- » que, & ils n'en jouissent pas. Ils » vous ont aidés à secouer le joug de » l'inquisition, qui leur étoit aussi » odieux qu'à vous, & vous la réta- » blissez contr'eux-mêmes. En un » mot, la rigueur avec laquelle vous » les traitez, la défense que vous leur » faites de recevoir dans leurs Cha- » pelles ceux qui n'ont pas le moïen » d'entretenir un Prêtre, le mépris » que quelques-uns de vos Commis- » saires ont fait des choses que nous

estimons les plus saintes, a sans doute aliéné leurs esprits. Voulez-vous les ramener au devoir ? Voulez-vous de ces hommes mal intentionnés en faire de bons citoïens ? Relâchez un peu de la séverité de vos Edits. Vous les obligerez à une éternelle reconnoissance & vous les empêcherez de tourner ailleurs les yeux pour chercher une consolation qu'ils recevront de vous. Vous savez que les recherches que vous faites, ne diminuent ni leur nombre, ni leurs assemblées. Vous leur devez encore la justice d'avouer qu'ils n'ont jamais rien entrepris contre l'Etat. Pourquoi donc les traiter en ennemis ? Sont-ce deux qualités incompatibles d'être bon Catholique & bon Hollandois ? Ne peut-on être ennemi du Roi d'Espagne sans être Protestant ? Demandez-le, Messieurs, aux Catalans & aux Portugais. Mais ne cherchons pas des exemples si loin. Les Catholiques de vos Provinces ont déclaré les Espagnols ennemis de leur patrie ; ils ont les premiers de tous signé cette heureuse confédération qui a donné

AN. 1644.

An. 1644. „ commencement à votre ſouveraine-
„ té. Aſſurez-vous, Meſſieurs, & je
„ vous le promets de leur part, que
„ ſi vous leur êtes plus favorables,
„ cette portion qui ſemble ſe déta-
„ cher du corps de la République s'y
„ rejoindra avec ardeur pour conſpi-
„ rer avec vous à la conſervation de
„ la liberté commune. C'eſt le ſenti-
„ ment du Roi & de la Reine-Ré-
„ gente. C'a été celui du feu Roi, pere
„ de notre jeune Monarque, & celui
„ de ſon biſaïeul. Puiſque vous ſui-
„ vez leurs conſeils dans tout le reſte,
„ ne les rejettez pas dans ce ſeul point.
„ Si vous vous ſouvenez avec recon-
„ noiſſance de la faveur que vous fit
„ Henri le Grand, lorſqu'il reconnut
„ votre indépendance, & qu'il l'orna
„ de toutes les prérogatives qui diſ-
„ tinguent les Souverains; rappellez-
„ vous auſſi, Meſſieurs, le conſeil
„ qu'il vous donna par ſon Miniſtre,
„ pour l'utilité même de votre Etat,
„ de tolerer l'exercice de la Religion
„ Catholique. Ainſi puiſſiez-vous
„ tranſmettre à votre poſterité la Ré-
„ publique, non pas telle que vous l'a-
„ vez reçue de vos ancêtres, mais

telle que vous l'avez rendue par votre sagesse & votre vertu, riche, florissante & redoutable à ses ennemis.

AN. 1644.

L. Succès de la harangue en faveur des Catholiques.

Avant que de prononcer ce discours, le Comte d'Avaux avoit fondé les dispositions des Etats qui ne lui avoient point fait espérer de réponse favorable. Il est vrai que le Prince d'Orange lui avoit avoué qu'il n'étoit pas juste de vexer les Catholiques dans un païs où la tolérance est une des maximes fondamentales de l'Etat; mais ce Prince, qui n'étoit déja que trop suspect par sa nouvelle alliance avec l'Angleterre & par d'autres endroits, n'avoit garde d'appuïer une pareille demande. Les Commissaires avoient aussi conseillé au Comte de ne faire aucune mention des Catholiques, parce que tout ce qu'il diroit seroit infailliblement mal reçu. M. de Servien prétendit qu'il lui avoit conseillé la même chose, quoique le Comte d'Avaux soutint qu'il y avoit consenti. Quoi qu'il en soit, le zele l'emporta sur toutes les considérations humaines, & n'eut pourtant pas le succès que le Comte avoit espéré. Les Etats regarderent la demande de l'Am-

AN. 1644. baſſadeur François comme un effet des cabales ſecretes des Catholiques, pour leur extorquer par autorité la liberté qu'on leur refuſoit. Sur ce principe, loin d'avoir égard à la demande du Comte, ils réſolurent de porter contre les Catholiques des ordres encore plus ſéveres, pour leur ôter l'envie de recourir jamais aux Puiſſances étrangeres.

Comme la demande avoit irrité les eſprits des Hollandois, elle déplut auſſi à la Cour de France, où l'on en jugea par le ſuccès. Le Comte d'Avaux, qui dans toutes ſes autres négociations *n'avoit jamais fait de faute*, au jugement du Cardinal de Richelieu, ſe vit accuſé d'indiſcrétion. La Cour avoit changé : ſous un gouvernement foible & un Miniſtre timide, on prenoit l'allarme ſur-tout. La Religion n'entroit plus que pour peu de choſe dans les délibérations, & l'on ſe contentoit d'en emploier ſouvent le nom pour ſatisfaire la piété de la Reine. La Cour ne laiſſa cependant pas, ſur les vives inſtances des Plénipotentiaires, d'écrire aux Etats pour ſe plaindre de leur conduite envers les

Catholiques, & elle obtint du moins qu'on laissât les choses au même état qu'auparavant.

AN. 1644.

LI.
Le Comte d'Avaux part pour se rendre à Munster.

Les Plénipotentiaires n'aïant plus rien à faire à la Haye, se disposerent enfin à obéir aux ordres pressans de la Reine. Une maladie y aïant encore retenu M. de Servien, le Comte d'Avaux se mit seul en chemin pour se rendre à Munster, & faire cesser par son arrivée les plaintes affectées des partisans de la Maison d'Autriche. Leurs invectives étoient d'autant plus injustes que les Cours de Vienne & de Madrid étoient moins disposées que jamais à la paix. La guerre de Danemarck & la déroute de l'armée Françoise à Dutlingen avoient extrêmement relevé les espérances de la Maison d'Autriche. L'Empereur & le Roi d'Espagne se flattoient de voir bientôt tout le Danemarck armé contre la Suede, & toute la France soulevée contre la Reine & son Ministre. Les ennemis en étoient si persuadés, que le Comte d'Aversberg, Plénipotentiaire de l'Empereur à Osnabrug, conseilla à Ferdinand de profiter du prétexte que lui donnoit le séjour des

Mémoire des Plénipotentiaires à la Reine, 16 Juillet 1644.

AN. 1644.

Plénipotentiaires François à la Haye pour rompre la négociation.

LII. Le Duc de Neubourg entreprend de former une ligue qui est suspecte à la France.

Dépêches du Roi aux Plénipotentiaires, 31 Oct. 1644.

Quoique la France n'appréhendât pas à beaucoup près tous les malheurs dont ses ennemis la croïoient menacée, elle ne négligea rien pour les détourner, en fortifiant ses armées & en empéchant autant qu'il étoit possible, tout ce qui pouvoit faire obstacle à ses armes & à celles de ses Alliés. Telle étoit une ligue que le Duc de Neubourg & l'Archevêque de Cologne avoient imaginé de former dans le Cercle de Westphalie pour se défendre, disoient-ils, également contre les deux partis, & se maintenir dans la neutralité. L'affaire étoit d'autant plus importante, que le Cercle de Franconie paroissoit vouloir suivre l'exemple de celui de Westphalie. Le Comte d'Avaux écrivit au Duc de Neubourg pour lui représenter que cette ligue étoit tout-à-fait contraire aux véritables intérêts de l'Allemagne, parce qu'en obligeant les troupes étrangeres de sortir de l'Empire, elle donneroit à l'Empereur la facilité d'opprimer les Provinces : Mais le Duc se contenta de donner au Comte de

belles paroles sans abandonner son dessein. Le seul défaut d'argent le fit échouer dans la suite.

AN. 1644.

LIII. L'Electeur de Brandebourg renouvelle ses propositions d'alliance avec la France.

L'Electeur de Brandebourg crut l'occasion favorable pour prendre avec la France des Liaisons qu'il souhaitoit d'avoir depuis long-tems, ou plutôt pour faire valoir ses droits sur la succession de Juliers contre le Duc de Neubourg. Un Gentilhomme, envoïé de sa part, fit à la Cour de France des propositions qu'elle écouta favorablement; mais elle ne se pressa pas de prendre avec lui aucun engagement avant que d'être mieux informée de ses dispositions; car on ne pouvoit pas encore pénetrer le motif qui le faisoit agir. Il est vrai qu'il demandoit que la France appuïât ses prétentions dans le traité de Munster; mais on soupçonnoit que sa principale vue étoit que le Roi favorisât son mariage avec la Reine de Suede; car il avoit toujours ce grand dessein en tête. On confirmoit même de jour en jour le bruit de ce mariage, & quelques Princes en vouloient faire appréhender les suites aux François, auxquels on représentoit qu'il étoit dan-

Lettre de M. de Brienne aux Plénipotentiaires, 5. Mars 1644.

AN. 1644. gereux de laisser former dans le Nord une puissante Monarchie Protestante. La France, loin de le craindre, croïoit plutôt devoir le souhaiter, parce qu'une telle Monarchie auroit servi d'un grand contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche. Elle souhaitoit néanmoins, en cas que ce mariage dût se faire, que les propositions en demeurassent secretes, & qu'il fût differé jusqu'après la guerre de la Suede avec le Danemarck, pour ne pas faire un nouvel ennemi du Roi de Pologne. Roncalli, qui résidoit à Paris de la part de ce Prince, laissoit échapper de secretes menaces que son Maître romproit avec la Suede, si ce mariage se faisoit. Mais on n'osoit donner sur cela aucun conseil aux Suédois, parce que, comme remarquoit M. d'Avaux, ils prenoient ombrage des services mêmes qu'on vouloit leur rendre, s'imaginant que la France étoit jalouse de leur accroissement. Peut-être aussi Roncalli, qui étoit alors fort suspect aux Ministres de France, ne parloit-il ainsi que pour détourner ce mariage que la Maison d'Autriche craignoit extrêmement.

AN. 1644.

LIV. Heureux commencemens de la Régence de France.

Cependant les espérances que les Espagnols avoient conçues de voir la France agitée de troubles domestiques sous la minorité d'un jeune Roi, & le ministere d'un étranger, s'évanouissoient de jour en jour. Les armes Françoises étoient toujours supérieures en Espagne, en Italie & dans les Païs-Bas. Elles devoient l'être bientôt en Allemagne par le soin qu'on prenoit d'y fortifier l'armée. Tout étoit calme au dedans du Roïaume, où la Reine, & le Ministre commençoient à affermir leur autorité. Il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui trouvoit une entiere opposition à ses desseins dans la Diete qui se tenoit depuis plus d'un an à Francfort sur le Mein.

Puffendorf. l. 15.

LV. La Diete de Francfort refuse à l'Empereur toutes ses demandes.

Cette Diete avoit été convoquée sous le prétexte de réformer les abus qui se commettoient dans l'administration de la justice, mais c'étoit en effet pour en obtenir des secours pour continuer la guerre. Dès l'ouverture de l'Assemblée les Ministres de l'Empereur s'apperçurent du peu de disposition qu'elle avoit à entrer dans leurs vues : car les Députés, tant des Elec-

AN. 1644. teurs que des Princes, commencerent par demander qu'on traitât des moïens de rétablir la paix, & l'obtinrent à la pluralité des suffrages, malgré tous les efforts des Autrichiens. Ceux-ci espererent parer le coup en proposant qu'on commençât par traiter des moïens de rétablir la paix au-dedans de l'Empire, c'est-à-dire, selon le dessein qu'ils se proposoient, de réunir tous les Princes & les Etats de l'Empire au parti de la Maison d'Autriche contre les Puissances étrangeres, comme on avoit voulu faire autrefois par la paix de Prague. Leur proposition fut encore rejettée tout d'une voix, & il fut conclu de déliberer des moïens de faire la paix avec les Princes étrangers, avant que de traiter de la paix au-dedans de l'Empire, parce que celle-ci devoit être l'effet de l'autre.

LVI. Les Colleges des Princes & des Villes, prennent la résolution de députer au traité de la paix générale.

On proposa ensuite la fameuse question, si le College des Princes & celui des Villes devoient envoïer leurs Députés au traité de la paix générale. Les Députés d'Autriche & de Bourgogne pretendirent qu'ils ne le devoient pas, parceque le traité ne

AN. 1644.

devoit pas comprendre les différends particuliers que les Princes & les Villes pouvoient avoir avec l'Empereur : différends qui, selon eux, avoient déja été juridiquement décidés par le traité de Prague, le décret de Ratisbonne & plusieurs transactions particulieres. Que ce nombre infini d'affaires dont on vouloit embarrasser la négociation de la paix, la rendroit impossible. Qu'un petit nombre de Députés ne pourroit pas assez bien soutenir la cause de tant d'intéressés, & qu'il seroit même impossible de dresser leurs instructions d'une maniere dont tous les intéressés fussent contens. Ce raisonnement ne persuada personne. Les Princes de l'Empire résolurent de profiter de l'occasion qui se présentoit de faire valoir leurs droits qu'ils avoient jusques-là trop négligés. Les Villes Impériales prirent la même résolution. Le College Electoral plus favorable à l'Empereur, s'opposa à la résolution des Princes & des Etats de l'Empire, & n'osant pas leur contester le droit de députer, ils leur en représenterent les inconvéniens & l'inutilité. Mais leur opposition ne servit

AN. 1644. qu'à confirmer les autres dans leur sentiment, de peur que s'ils se relâchoient dans une occasion si importante, ils ne fournissent eux-mêmes un exemple dont on pût se prévaloir dans la suite contr'eux. Ils declarerent en même tems qu'ils ne prétendoient pas donner atteinte aux prérogatives de l'Empereur ni des Electeurs : qu'ils ne vouloient pas s'ingerer dans les conférences des Ministres Impériaux avec les Ambassadeurs des Princes étrangers ; mais qu'il étoit juste que leurs Députés assistassent aux délibérations qui se feroient sur les intérêts communs de l'Empire, & qu'on ne décidât rien sur ce point sans leur consentement.

LVII. L'Empereur veut dissoudre la Diete.

Relation manuscrite de la Diete de Francfort.

Si cette fermeté des Membres de l'Empire chagrinoit l'Empereur, il ne fut pas moins mortifié du refus que la Diete fit d'une contribution de cent mois Romains qu'il demandoit pour l'aider à soutenir les frais de la guerre. Irrité de voir dans tous les Députés une opposition si générale à ses desseins, il fit solliciter l'Electeur de Maïence de dissoudre la Diete & d'en indiquer une autre ; mais il ne réussit

AN. 1644.

pas encore en ce point, parce que l'Electeur jugea avec raiſon, que tant d'allées & de venues ſeroient trop incommodes aux Députés dans un tems où toute l'Allemagne étoit en armes. Enfin les Princes & les Villes firent encore une propoſition qui ne déplut pas moins que les autres aux Miniſtres de la Maiſon d'Autriche. Ce fut de tranſporter la Diete toute entiere au lieu du congrès, afin d'être plus à portée de déliberer ſur les articles du traité de paix. La France, qui ſouhaitoit que tous les Etats de l'Empire envoïaſſent leurs Députés à Munſter & à Oſnabrug, auroit encore été plus aiſe d'y voir une Diete entiere, parce qu'il lui auroit été plus facile de s'y former un parti. Mais c'étoit juſtement là une raiſon pour l'Empereur de ne le pas permettre; & en effet les Députés d'Autriche s'y oppoſerent de toutes leurs forces, ſoutenus des Députés de Baviere qui craignoient que la cauſe du Prince Palatin ne fût évoquée à ce Tribunal.

LVIII. La France emploie sa médiation

Il ſe tenoit cependant à Paſſau une autre Aſſemblée des Députés des Electeurs, où les partiſans de la Maiſon

AN. 1644.

entre la Suede & le Danemarck.

d'Autriche cherchoient les moïens de rendre les Danois irréconciliables avec les Suédois. La France à qui la nouvelle guerre entre ces deux peuples donnoit beaucoup d'inquiétude, ne songeoit pas moins efficacement de son côté à l'assoupir. Elle avoit repris la pensée d'envoïer un Ambassadeur au Roi de Danemarck pour servir de Médiateur, & ce Prince avoit témoigné qu'il accepteroit volontiers la médiation de la France. M. de la Thuillerie fut nommé pour cet emploi. Le Prince, animé à la guerre au-delà de tout ce qu'on pouvoit croire, pressoit l'Empereur de lui envoïer des secours, promettant de ne point traiter avec les Suédois qu'ils ne fussent hors de ses Etats, & même de toute l'Allemagne. Il proposoit pareillement au Roi de Pologne une ligue contre la Suede; il auroit voulu faire entrer tous les Princes de l'Europe dans sa querelle. Telles étoient les dispositions de ce Prince, lorsque M. de la Thuillerie arriva auprès de lui. Christian, alors plein de grandes espérances, reçut avec froideur les propositions d'un accommodement. Le mau-

vais succès de quelques actions navales, & la retraite de Gallas que l'Empereur avoit envoïé à son secours, le rendirent malgré lui beaucoup plus traitable.

AN. 1644.

LIX. Succès de Torstenson dans la guerre de Danemarck.

Gallas s'étoit avancé dans le Holstein où il s'étoit joint à l'armée Danoise, comptant d'enfermer Torstenson, & de faire périr son armée. Celui-ci vint de son côté au devant des Impériaux, & leur présenta la bataille qu'ils refuserent. Il sortit ensuite du Holstein, faisant passer toute son armée sous les retranchemens des ennemis sans qu'ils osassent l'attaquer, & sans perdre un seul chariot. Les Impériaux & les Danois, au lieu de le suivre, se séparerent mécontens les uns des autres, & s'accablant mutuellement de reproches. Ce fut-là tout le secours que le Roi de Danemarck reçut des Impériaux dans cette guerre; car bientôt après les armées Françoises & Suédoises firent de si grands progrès en Allemagne, que l'Empereur n'eut pas trop de toutes ses forces pour se défendre. Ces mauvais succès faciliterent à M. de la Thuillerie sa négociation, qui ne laissoit pas

Pufendorf, l. 16.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 10 Septembre. 1644.

An. 1644. d'être encore très difficile par la haine irréconciliable que le Roi de Danemarck avoit contre les Suédois. C'étoit une vieille plaïe que la nouvelle guerre avoit envenimée, & sa jalousie causée par leur agrandissement paroissoit changée en fureur.

Lettre des mêmes au même, 26 Novembre.

Comme on craignoit à la Cour de France que la Pologne, ancienne ennemie de la Suede, & aussi jalouse que le Roi de Danemarck, ne se liguât avec lui, on y envoïa aussi M. de Bregy pour s'opposer aux sollicitations des Danois, sous prétexte de faire compliment à Ladislas sur la mort de la Reine son épouse. Le voïage de M. de Bregy avoit encore un autre motif qui n'intéressoit pas moins la France. C'étoit de faire approuver aux Polonois la guerre que Ragotski, Prince de Transilvanie, vouloit enfin déclarer à l'Empereur, ou du moins d'empêcher la Pologne de se déclarer contre ce Prince.

LX. Le Prince Ragotski prend les armes contre l'Empereur.

J'ai déja raconté plus haut les propositions que le Prince Ragotski avoit faites aux deux Couronnes, & les réponses qu'il en avoit reçues. Le traité traînoit en longueur par un effet de

Pufendorf, l. 15 & 16.

l'indifférence ou de la lenteur des Suédois. Mais la résolution qu'ils prirent de déclarer la guerre au Roi de Danemarck, réveilla probablement dans eux le desir qu'ils avoient de s'unir avec le Prince de Transilvanie, afin de donner de l'occupation à l'Empereur du côté de la Boheme & de la Hongrie, tandis qu'ils seroient eux-mêmes occupés à la guerre de Danemarck. Le Prince de Transilvanie, qui jusques-là n'avoit presque pas été connu en France, & dont l'Etat paroissoit méprisable, ne contenant, disoit-on, que sept montagnes, devint alors célebre par la diversion qu'il fit en Allemagne. Comme il n'avoit jamais quitté le dessein de porter la guerre dans l'Empire, il avoit amassé assez d'argent & de troupes pour commencer la guerre sans le secours d'autrui, mais trop peu pour la continuer. Torstenson lui promit que la France & la Suede lui accorderoient les secours qu'il demandoit, & ratifieroient le traité : & comme il eut été trop long d'attendre ces ratifications, le Prince se contenta, en attendant, de celle de Torstenson. Il falloit encore obtenir

AN. 1644.

LXI. Il traite avec les Alliés.

AN. 1644. le consentement du Grand-Seigneur ; dont Ragotski étoit tributaire, c'est-à-dire, qu'il falloit envoïer à la Porte une grosse somme d'argent, parce qu'on n'y obtient rien qu'à ce prix. Torstenson promit tout au nom des deux Couronnes, & effectivement les Résidens de France, de Hollande & de Transilvanie agirent si efficacement auprès du Grand-Seigneur, qu'il accorda même plus qu'on ne lui demandoit.

Ragotski convoqua aussi-tôt les Etats de Transilvanie, & les fit consentir à la guerre contre Ferdinand. Il publia un Manifeste pour justifier sa conduite, & entra dans la Hongrie à la tête d'une armée de trente-six mille hommes presque tous de cavalerie.

LXII. Il entre dans la Hongrie.

Il prit plusieurs Places & se rendit maître d'un grand païs. Mais bientôt il apprit que Torstenson, au lieu de l'attendre ou de venir au-devant de lui, étoit dans le fond du Holstein, d'où il lui écrivoit, sans faire aucune mention de l'argent & des trois mille hommes qu'on lui avoit promis. Ses troupes étoient peu aguerries, & Goetz s'avançoit à grandes journées

avec une armée de douze mille Impériaux de vieilles troupes. Il apprit en même tems la mort funeste du Grand Visir son protecteur à la Porte : il avoit enfin lieu de craindre que le Roi de Pologne ne se déclarât contre lui. Ce Prince accablé de chagrin se crut à la veille de sa perte, & n'osant hasarder une bataille, il prit le seul parti qui lui restoit, qui étoit de faire retraite avant l'arrivée de Goetz. Il fut assez heureux pour la faire sans perte. Goetz même ruina son armée à le poursuivre dans un païs dépourvu de vivres, & encore plus au siege de Cassovie où Ragotski avoit laissé cinq régimens qui se défendirent avec beaucoup de valeur.

AN. 1644.

LXIII. La France lui promet des secours.

La retraite des Impériaux ranima le courage de Ragotski. Il refusa les conditions de paix que l'Empereur lui offrit ; & on peut dire que ce Prince rendit alors un service signalé à la Suede, dont la guerre de Danemarck auroit entierement ruiné les affaires en Allemagne sans la diversion des Transilvains. On avoit cependant lieu de craindre que ce Prince, ne recevant aucun secours de ses Alliés, ne

An. 1644. fût enfin obligé de s'accommoder avec l'Empereur ; & comme Torstenson n'étoit pas en état de lui en donner, il est probable qu'il eut bientôt fait sa paix si la France n'eut agi pour le retenir dans le parti des Alliés. Il y avoit six ou sept mois que Torstenson avoit signé le traité. Le Prince s'étoit mis presqu'aussitôt en campagne, & cependant à-peine les Suédois songerent-ils, au bout de ce tems là, à en donner avis à la France, après l'avoir engagée dans le traité. Aussi se seroit-elle mise peu en peine d'en remplir les conditions, si elle n'avoit jugé la chose importante pour le bien commun des deux Couronnes. Le traité d'ailleurs étoit conçu d'une maniere fort irréguliere. La Suede y étoit nommée avant la France, & on y prenoit des engagemens par rapport aux Turcs, qu'il n'étoit pas honnête d'avouer dans un tems où l'on n'étoit pas contraint, comme sous François I, de recourir à ces remedes extrêmes. Mais l'utilité que la France pouvoit retirer de cette guerre, la fit passer par-dessus ces considérations. Elle refusa seulement de ratifier le traité, com-

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 13 Mai 1644.

AN. 1644.

ne la Suede fit auſſi de ſon côté, & réſolut cependant d'en obſerver les articles, qui conſiſtoient à donner tous les ans au Prince un ſecours de cent mille Richſdalles, & à agir en Pologne & à la Porte pour lui ménager la faveur de ces Puiſſances. Les Suédois auroient encore ſouhaité qu'on eût partagé avec eux les frais de trois mille homme de cavalerie qu'ils s'étoient obligés de fournir. Mais on crut devoir leur laiſſer ce ſoin tout entier, comme ils avoient laiſſé à la France celui d'agir à Conſtantinople, d'autant plus qu'ils avoient deſſein de céder aux Tranſilvains des Places & des garniſons qu'ils avoient en Moravie. M. de Croiſſy fut chargé d'aller aſſurer le Prince Ragotski du paiement de la ſomme dont on étoit convenu, & de demeurer enſuite auprès de lui pour l'entretenir dans ſes bonnes diſpoſitions.

LXIV. Le Comte d'Avaux arrive à Munſter.

17 *Mars* 1644.

Voilà ce qui ſe paſſoit dans les principales parties du monde Chrétien, lorſque le Comte d'Avaux arriva enfin à Munſter, où il étoit attendu depuis pluſieurs mois, & où il fut bientôt ſuivi du Comte de Servien,

AN. 1644.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, 18 Mars 1643.

LXV. Entrée du Nonce du Pape à Munster.

pour commencer ensemble cette importante & difficile négociation dont le succès intéressoit toute l'Europe.

Deux jours après l'arrivée de l'Ambassadeur François, le Seigneur Chigi fit aussi son entrée à Munster pour y faire les fonctions de Médiateur, avec la qualité de Nonce du Saint Siege, en attendant la venue d'un Légat dont le choix n'étoit pas encore reglé. Jusques-là le Comte d'Avaux n'avoit eu aucune contestation avec les Espagnols sur la préséance, & tout s'étoit passé en civilités réciproques ; mais l'entrée du Nonce fournit une occasion de querelle. Le Comte d'Avaux jugeant que les premieres démarches en cette matiere servent de regle pour les suivantes, résolut de profiter de la premiere occasion qui se présentoit de se mettre en possession d'un rang que la prééminence des Rois de France lui donnoit au dessus des Plénipotentiaires d'Espagne. Il envoïa de bonne heure chez les Comtes de Nassau & de Saavedra observer ce qui s'y passoit. Comme on lui eut rapporté que les carrosses étoient déja prêts pour aller au-devant du Nonce, il fit aussitôt préparer

préparer le ſien; mais prévoïant qu'il y auroit de la conteſtation avec les carroſſes d'Eſpagne, & voulant s'aſſurer l'avantage, il fit monter M. de Saint-Romain avec vingt Gentilshommes à cheval, ſous prétexte de rendre plus d'honneur à M. le Nonce. En toute autre occaſion, il s'en ſeroit tenu-là, au hazard de ce qui auroit pû arriver; mais il craignoit avec raiſon de répandre du ſang dans un lieu conſacré à la paix, & il ne voulut pas commencer la négociation par une bataille. Il fit dire à M. Contarini, ce qu'il avoit fait; celui-ci entendit à demi-mot, & envoïa promptement avertir les Eſpagnols, qui en furent conſternés. Après pluſieurs allées & venues chez le Comte de Naſſau, & beaucoup de mouvemens qui marquoient leur inquiétude, ils prirent enfin le parti de ne point envoïer au-devant du Nonce, comme s'ils avoient ignoré ſon arrivée; de ſorte qu'on vit les caroſſes Eſpagnols, qui s'étoient joints à ceux des Impériaux dans la cour du Comte de Naſſau, s'en ſéparer pour retourner chez leurs Maîtres, au lieu de ſuivre la même route

AN. 1644.

pour aller faire honneur au Nonce. Quelques jours après le Nonce leva publiquement lui-même toutes les équivoques sur cette matiere; car en sortant de chez les Impériaux, pour leur rendre sa premiere visite, il alla descendre immédiatement chez le Comte d'Avaux, avant que d'aller chez les Espagnols.

An. 1644.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, 25 Mars 1644.

LXVI. Civilités mutuelles, & cérémonies entre les divers Plénipotentiaires.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, le premier Avril 1641.

Ces petites disgraces n'empêcherent pas les Plénipotentiaires d'Espagne de rendre au Comte d'Avaux la premiere visite de cérémonie, comme il se pratique envers le dernier venu, & comme les Plénipotentiaires de l'Empereur avoient déja fait de leur côté. Le compliment des Impériaux avoit été fort civil pour la personne du Comte d'Avaux en particulier, & rempli de démonstration de zele pour la paix. Celui des Espagnols fut plus réservé, & parut avoir quelque chose de fier. Ils parlerent de la guerre comme des gens qui ne se tenoient pas pour battus, & de la paix comme d'un intérêt également commun aux deux Roïaumes, & qu'ils ne souhaitoient que pour le bien général de la Chrétienté; ajoutant, comme par gra-

ce, qu'*ils étoient d'autant plus diſpoſés à écouter favorablement les propoſitions de la France, que ceux qui les avoient attaqués n'étoient plus au monde*, (c'eſt-à-dire, Louis XIII, & le Cardinal de de Richelieu), *& qu'ils ceſſeroient volontiers de faire la guerre au Roi, qui n'étoit pas encore né lorſqu'elle avoit commencé.* AN. 1644.

LXVII. Conteſtation ſur le cérémonial, entre le C. d'Avaux & l'Ambaſſadeur de Veniſe.

Les Impériaux & les Eſpagnols furent auſſi de leur côté parfaitement ſatisfaits des civilités du Comte d'Avaux. Il n'en fut pas de même de M. Contarini. Le Comte deſcendit cinq marches de l'eſcalier pour le recevoir, & après la viſite faite, le reconduiſit juſqu'au bas de l'eſcalier, croïant même excéder en cela les bornes du cérémonial avec les Ambaſſadeurs de Veniſe. Contarini cependant en penſoit bien différemment; car il prétendit que le Comte devoit encore deſcendre un perron de quatre marches qui étoit au bas de l'Eſcalier, pour le reconduire juſqu'au carroſſe & le voir partir. Les Impériaux & les Eſpagnols en avoient ainſi uſé avec lui, & le Comte en eut ſans doute fait autant s'il n'eut été retenu par une eſ-

AN. 1644. pece de reglement dont on étoit convenu, qui étoit, qu'on suivroit à Munster le même cérémonial qui s'observoit à Rome. Or c'étoit alors l'usage à Rome que les Ambassadeurs François ne reçussent & ne reconduisissent ceux de la République de Venise que jusques au haut de l'escalier. Il est vrai que les Vénitiens en usoient de la même maniere avec les François, comme par représailles; mais leur conduite en cela étoit regardée plutôt comme un effet de leur dépit, que comme un cérémonial bien mesuré. Contarini répliquoit que Messieurs de Bassompierre & de Châteauneuf l'avoient reconduit en Angleterre jusques au carrosse, & qu'il ne se seroit jamais attendu à recevoir une pareille mortification de la part d'une homme autant aimé de la République que l'étoit le Comte d'Avaux: à quoi le Comte répondoit que les exemples ne l'autorisoient point à passer les bornes que son devoir lui prescrivoit; qu'il ne lui étoit pas permis de s'acquitter envers la République aux dépens des droits de son Maître, & qu'il écriroit lui-même à la Cour pour obtenir la permission de le satisfaire.

Il paroissoit important d'établir quelque différence dans le cérémonial entre la France & la République de Venise, pour ne pas se mettre dans la nécessité d'accorder dans la suite la même égalité aux Députés de Hollande, qui justifioient leurs prétentions par l'exemple des Vénitiens. Contarini avoit d'ailleurs un moïen facile de mettre à couvert le droit prétendu de sa République, en ne rendant au Comte d'Avaux que ce qu'il en avoit reçu, comme il se pratiquoit à Rome. Le Comte d'Avaux lui en donna même l'occasion dans le compliment qu'il lui fit lorsqu'il l'alla voir ; mais Contarini aima mieux profiter d'une conjoncture qui paroissoit si favorable pour poursuivre ses droits à la Cour de France. Ainsi il reconduisit le Comte d'Avaux jusqu'à son carrosse, & continua cependant à témoigner son mécontentement, en affectant de passer tous les jours deux ou trois heures chez les Impériaux & les Espagnols, sans aller chez le Comte.

AN. 1644.

LXVIII. La Cour de France se relâche en fa-

Il est probable que dans d'autres circonstances la Cour de France n'auroit pas manqué de soutenir la con-

AN. 1644.

veur de la République de Venise.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 23 Avril 1644.

duite de son Ambassadeur ; mais il étoit d'une extrême conséquence pour le succès de la négociation de ne pas choquer un Médiateur qui pouvoit être fort utile, ou nuire beaucoup aux intérêts des Parties. Ainsi on ne balança pas à la Cour de donner ordre aux deux Plénipotentiaires François d'accorder à Contarini tous les honneurs qu'il demandoit. Avant que cet ordre fût venu, les Espagnols à cette occasion donnerent une scene à laquelle on ne s'attendoit pas ; car faisant semblant d'être fâchés de la mauvaise intelligence que ce démêlé pouvoit causer entre les Ambassadeurs de France & ceux de la République, ils offrirent au Comte d'Avaux leur médiation pour l'accommoder avec Contarini. Ils lui firent représenter que quelque confiance qu'il dût avoir en M. Chigi, il ne devoit pas moins ménager M. Contarini, dont la médiation étoit absolument nécessaire. Il ne fut pas difficile au Comte d'Avaux d'appercevoir la malignité de cette proposition, qui étoit d'ailleurs ridicule en ce qu'elle supposoit que les François seroient assez bons pour ren-

dre les Espagnols arbitres de leurs intérêts, & pour les laisser acquérir auprès de Contarini, aux dépens de la France même, le mérite de lui avoir procuré les honneurs qu'il demandoit. Le Comte d'Avaux les remercia comme il devoit, & cependant il exécuta avec M. de Servien, qui étoit arrivé depuis peu de jours, l'ordre qu'il avoit reçû de la Cour de satisfaire M. Contarini. Ce Seigneur en eut une extrême joie, & ce petit différend ne servit qu'à augmenter la bonne intelligence.

LXIX. Un des Plénipotentiaires Espagnols meurt à Munster.

Sur ces entrefaites, le Comte de Zapata de Valtierra, second Plénipotentiaire d'Espagne mourut à Munster. Il n'avoit jamais eu d'autre emploi que celui de tenir compagnie au Comte de Nassau à Cologne, où l'Empereur & le Roi d'Espagne firent faire à l'un & à l'autre pendant plusieurs années le personnage d'Ambassadeurs, pour amuser les peuples; & si le caractere que le Comte d'Avaux en fit à la Cour de France est vrai, cet Ambassadeur n'étoit capable à Munster que d'*étudier & de copier le Conseiller Brun*, qui étoit le troisieme de l'Ambassade d'Es-

AN. 1644. pagne. Le Marquis de Castel Rodrigue étoit, disoit-on, destiné à remplir la place vacante, & on attendoit son arrivée.

LXX. Prieres publiques ordonnées par le Nonce, pour l'ouverture des conférences.

Cependant le Nonce ne voïant plus d'obstacle à la négociation, voulut la commencer par trois jours de prieres publiques qu'il ordonna pour demander à Dieu qu'il éclairât le zele des Médiateurs & des Plénipotentiaires, & qu'il accordât aux peuples ce don précieux de la paix qui ne peut jamais être l'ouvrage des hommes. Pendant tout ce tems-là toute la Ville fut en prieres. Le troisieme jour on devoit terminer les dévotions par une Procession générale autour de la Ville, suivie d'une Messe solemnelle. Mais comme tous les Plénipotentiaires devoient assister à cette cérémonie, il fallut prévenir les contestations & les querelles.

LXXI. Contestation sur le cérémonial.

Le Nonce en auroit causé une lui-même s'il avoit été moins modéré. Il avoit fait préparer pour lui dans l'Eglise un dais, afin d'y assister à l'office qui devoit se faire après la Procession. Les Plénipotentiaires François en aïant été avertis, lui firent dire que s'il vou-

loit officier en habits Pontificaux, il étoit juste qu'il eût un dais : sinon qu'il falloit qu'il le fît ôter, & qu'il se contentât d'être assis à la tête des premiers Ambassadeurs du monde Chrétien. Le Nonce y consentit sans peine ; & après avoir porté le saint Sacrement jusqu'à une Eglise, il le donna au Suffragant, reprit ses habits ordinaires, & s'assit à la tête des Ambassadeurs.

Les Impériaux avoient aussi fait placer leurs chaises dans l'Eglise un peu au-dessus de celles des François. Ceux-ci firent encore réformer cet arrangement. Les chaises des uns & des autres toutes égales, furent placées sur une même ligne à main gauche du cœur : la premiere pour le Nonce ; les deux suivantes dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires de l'Empereur ; les deux autres encore dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires François, & la derniere pour M. Contarini. Il ne fut pas si aisé de regler la marche de la Procession : car les Impériaux vouloient marcher les premiers, le Comte de Nassau d'un côté de la rue, &

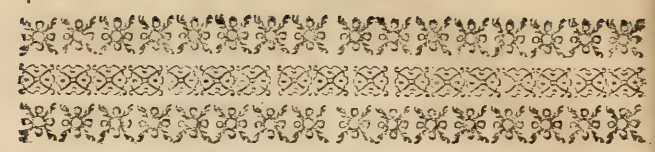
le Docteur Volmar de l'autre. Mais
AN. 1644. les Plénipotentiaires de France s'y opposerent encore, & prétendirent que le premier d'entr'eux devoit marcher à côté du premier des Impériaux, & le second ensuite à côté du second. Le Nonce eut beaucoup de peine à vaincre l'obstination des Impériaux. Enfin ils cederent, & la chose fut ainsi exécutée, de maniere que le Comte d'Avaux marcha à côté du Comte de Nassau, & après eux le Comte de Servien à côté de Volmar; ce qui fut regardé comme une grande victoire pour les François, quoique dans le fond on ne leur cédât que ce qui leur étoit dû. Pour ce qui est des Espagnols, comme ils étoient bien informés de la résolution où étoient les Ambassadeurs de France de défendre leur rang, ils prirent le parti de leur céder la place en demeurant chez eux. Contarini s'absenta aussi de la Procession, parcequ'il avoit eu la veille une indisposition; mais il assista à l'office qui se célebra immédiatement après, & où le Nonce, les Impériaux, les François & lui se placerent dans l'ordre dont on étoit convenu. Ainsi

finit cette cérémonie avec une extrême joie des peuples à qui elle sembloit annoncer une paix prochaine. Les conférences furent aussi-tôt ouvertes, & la négociation commença. Cette matiere importante sera le sujet d'un autre Ouvrage que j'espere donner dans peu au Public à la suite de celui-ci.

AN. 1644.

LXXII. Ouverture des conférences.

Fin du huitieme & dernier Livre.



TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES contenues dans le premier & le second Volume.

La Lettre a *indique le premier Volume, & la Lettre* b *indique le second.*

B

K

N

Q

R

Fin de la Table des Matieres.





